LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

50 CENTS

Vol. LXXV — No 41 | Nuageux et possibilité d'averses. Max.: 7 **(détail en page 33)** | Montréal, samedi 18 février 1984 | Côte-Nord - Abitibi - Gaspésie, **60 cents**; Nouveau-Brunswick, **65 cents**; Îles-de-la-Madeleine, **90 cents**

LOCATION NOMA inc. L'AutoBall
les professionnels de la location d'automobiles
15,949 rue Sherbrooke, Mtl. 642-2220

Damas et l'opposition libanaise déterminés à renverser Gemayel

BEYROUTH (Reuter) — Le sort du président Gemayel risque de se jouer au cours de ce week-end, alors que les milices druzes et chiites, refusant toute concession politique, accentuent leur pression militaire sur le dernier bastion contrôlé par l'armée aux portes de Beyrouth.

De plus, les chances de succès du plan de paix saoudien, accepté mercredi par le président Amine Gemayel, paraissaient compromises hier soir, après le rejet syrien.

Des accrochages aux armes de tous calibres opposaient hier soir l'armée libanaise aux milices druzes dans la montagne, alors que les échanges de tirs entre les troupes gouvernementales et les forces du mouvement chiite Amal s'intensifiaient le long de la ligne de démarcation à Beyrouth.

Dans la capitale, les échanges de tirs, sporadiques au cours de la journee, sur la ligne de démarcation qui sépare les deux secteurs de la capitale se sont accrus au cours de la soirée et le bruit des explosions pouvait être entendu du coeur de la capitale.

Dans la montagne, le secteur de Souk el-Gharb (à 13 km au sud-est de Beyrouth), dernier verrou avant le palais présidentiel, était le théâtre de nouveaux combats. L'armée libanaise a repoussé en fin d'après-midi une tentative d'infiltration sur cet axe. Cette attaque des forces anti-gouvernementales avait été précédée par un violent bombardement à l'artillerie lourde de plusieurs régions avoisinantes.

La Syrie a officiellement rejeté hier le plan de paix saoudien pour le Liban accepté mercredi par le président Gemayel, en faisant valoir qu'il n'abrogeait pas complètement l'accord libano-israélien du 17 mai dernier et constituait une « ruse flagrante ».

Un peu plus tôt, le chef de la diplomatie syrienne, qui venait de rencontrer son homologue saoudien, déclarait le projet contraire à l'accord tacite conclu entre Libanais à la conférence de réconciliation de Genève.

Jeudi soir déjà, s'exprimant à Damas, le dirigeant druze Walid Joumblatt, l'un des principaux opposants au président Amine Gemayel, avait rejeté ce plan et réclamé à nouveau la démission du chef de l'État libanais.

Cependant, le président Gemayel a affirmé, dans une interview diffusée hier soir par la chaîne de télévision française TF1, qu'il ne démissionnera pas et a confirmé son acceptation du plan de règlement saoudien.

« Je suis en train de défendre des institutions, la nation et l'unité de la nation. Le peuple est avec moi malgré tout ce qu'on peut dire à gauche et à droite et je continuerai ma mission au service d'un Liban uni, d'un Liban solidaire avec son environnement arabe », a-t-il dit.

Israël a fait savoir jeudi qu'il ne renoncerait jamais à l'accord du 17 mai, et les Forces libanaises (milices chrétiennes), habituellement favorables aux initiatives présidentielles, se sont prononcées à leur tour hier contre son abrogation qui ne ferait que servir les intérêts syriens.

Tandis qu'à Washington le président Reagan donnait le feu vert au transfert des marines de Beyrouth aux navires de la VIe flotte dans les prochains jours, l'État hébreu a laissé entendre que son armée pourrait être maintenue au Sud-Liban afin de protéger sa frontière nord.

À Damas, M. Khaddam a rappelé que les participants à la conférence de Genève étaient convenus de l'identité arabe du Liban et que, par conséquent, le gouvernement libanais devait « consacrer cette affiliation arabe dans tous les domaines ».

« Comment le citoyen libanais pourrait-il exercer son arabisme s'il doit considérer l'ennemi israélien sur un pied d'égalité avec la Syrie ? », s'est-il demandé.

Il faisait apparemment allusion à la clause « 6 » du plan saoudien, qui préconise le retrait simultané des forces israéliennes et syriennes,

Voir page 18: Damas

culture et société



Les 35 ans du Rideau-Vert

Le Théâtre du Rideau Vert, le doyen des théâtres québécois, entreprend sa 36e année, avec à la barre ses deux fondatrices, Mercédès Palomino et Yvette Brind'Amour qui ont toujours privilégié le théâtre de boulevard et la comédie dramatique. Robert Lévesque brosse un bilan cette institution qui a notamment créé *Les Belles-soeurs* et *La Sagouine* (notre photo). **Page 19**



Turandot, un opéra colossal

Turandot, que présente l'Opéra de Montréal à compter de mardi en première montréalaise, est le dernier des dix opéras que Puccini composa au cours de sa carrière. C'est également l'oeuvre la plus ambitieuse qu'ait montée l'Opéra de Montréal depuis sa fondation en 1980. Gilles Potvin retrace l'historique de cet opéra somptueux, qui réunira, sur scène, plus de 200 participants. **Page 19**

Bédard poursuit LE DEVOIR

par Rodolphe Morissette

Le ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, a intenté hier une poursuite en dommages et intérêts au montant de $125,000 contre le quotidien LE DEVOIR et deux de ses journalistes, qui ont signé récemment un article touchant un rapport policier visant M. Jean-Roch Boivin, chef de cabinet du premier ministre du Québec.

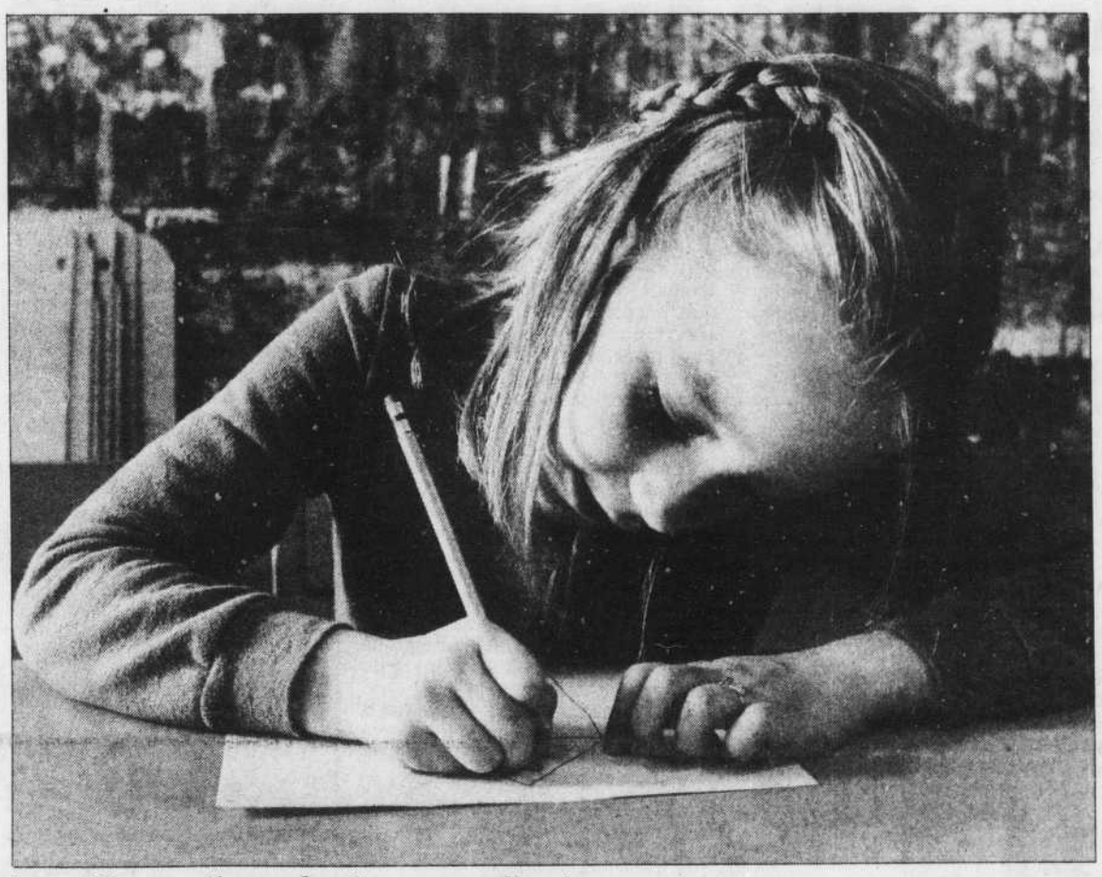
De son côté, M. Boivin, songe à réclamer « au moins un demi-million de dollars », a donné à entendre hier son avocat, Me Guy Bertrand.

Deux jours après la publication, le 8 février, de l'article que le ministre de la Justice estime « faux, libelleux et mensonger » par son titre et son contenu, M. Bédard a mis LE DEVOIR en demeure de se rétracter. Le journal répliquait d'emblée qu'il n'avait aucune intention d'obéir.

Les deux journalistes, Pierre O'Neill et Michel Auger, revenaient à la charge mercredi en rendant publics certains éléments du rapport policier touchant M. Boivin. Le rapport avait été remis au substitut du Procureur général à Montréal au mois d'octobre dernier.

A son tour, M. Boivin sommait le journal de se rétracter dans les 48 heures. Le procureur du DEVOIR, Me Philippe Gélinas, expliquait dans l'édition d'hier pourquoi le journal refuse de le faire. Il ajoutait que loin de

Voir page 18: Bédard



Les 10 ans d'une école pas ordinaire

Geneviève Viau, 6 ans, fréquente l'école Jonathan, à Saint-Laurent. Cette école, prototype célèbre des écoles alternatives du Québec, fête cette année son dixième anniversaire. « La pédagogie centrée sur l'enfant », n'y est pas un slogan: ce ne sont pas les programmes officiels qui priment mais les besoins et les intérêts des élèves. On a fait le pari de les respecter intégralement. Les résultats sont étonnants. Jean-Pierre Proulx raconte **en page 14** le « choc pédagogique » qu'il a reçu en y pénétrant un beau matin, la semaine dernière. (Photo Jacques Grenier)

Heures d'affaires: Biron recule

par Marie-Agnès Thellier

QUÉBEC — Au début de la prochaine session de l'Assemblée nationale, à la mi-mars, le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, M. Rodrigue Biron, déposera en deuxième lecture un projet de loi amendé sur les heures d'affaires des établissements commerciaux.

Au terme de deux jours et demi d'auditions en commission parlementaire, M. Biron s'est dit prêt à modifier le projet de loi 59 sur quelques points précis. Cependant, il ne semble pas que ces modifications entameront la philosophie « étapiste » du projet de loi 59. Ce dernier n'ajoute qu'environ 90 heures commerciales par an et, au contraire, prévoit de fortes amendes pour les commerçants non-autorisés qui ouvriraient le dimanche.

« Je vais réfléchir sur plusieurs points soulevés par plusieurs secteurs commerciaux : le peu d'impact commercial des ouvertures supplémentaires prévues le lundi de Pâques et la semaine précédant Pâques; la possibilité de reporter au lundi la fermeture des magasins lors

Voir page 18: Biron

SARAJEVO 84

La troupe de King a frôlé l'exploit

SARAJEVO (d'après PC, CP et AFP) — Les Canadiens sont passés tout près d'un exploit retentissant au tournoi olympique des 14e Jeux d'hiver de Sarajevo.

L'équipe canadienne aurait bien pu obtenir une victoire sur la puissante formation soviétique s'ils n'avaient gâché d'excellentes occasions de marquer contre ...Vladislav Tretiak dont l'excellence a grandement contribué à la victoire de 4-0 de l'Union soviétique contre le Canada lors de la première journée de la phase finale, hier.

Les Canadiens sont définitivement écartés de la course au titre olympique. Ils vont maintenant reporter leurs ambitions

Voir page 18: La troupe

Le NPD au creux de la vague

L'espoir ne suffit plus: il faut la foi

par Paule des Rivières

OTTAWA — Au Nouveau parti démocratique (NPD), l'espoir ne suffit plus. Il faut avoir la foi. C'est son chef, M. Ed Broadbent qui le dit avec son sens de l'humour habituel.

C'est bien connu. Quand une cause est impopulaire, le NPD l'épouse, explique M. Broadbent, au cours d'une entrevue. Puis, plus sérieusement: «nos positions à nous ne sont pas dictées par les sondages.»

Le dernier sondage Gallup effectué du 12 au 14 janvier dernier — et rendu public le 9 février — accorde au NPD 15% des voix. Il en obtenait 20% aux élections de 1980, il y a exactement quatre ans. D'autres sondages placent le parti à 12 plutôt qu'à 15.

Si les libéraux ont la vie dure dans plusieurs comtés, les néo-démocrates n'ont pas meilleure mine en attendant que la vague conservatrice passe.

Le NPD a vu le jour il y a un demi-siècle, au plus creux de la récession d'alors, pour créer un ordre social plus humain au Canada. En fêtant leur cinquantième aniversaire cet été au congrès de Regina — où, incidemment, 13 des 1,400 délégués provenaient du Québec — les membres ont réitéré leur fidélité à la tâche historique travailler à l'édification d'une société socialiste.

Les délégués se sont alors entendus sur trois thèmes pour la prochaine campagne électorale: l'emploi, le désarmement et l'assurance-santé.

Cependant, aujourd'hui, le NPD doit réviser sa stratégie s'il ne veut pas prêcher dans le désert: sur le régime des soins de santé, les trois partis aux Communes s'entendent sur la nécessité d'un régime universel tel que préconisé dans le projet de loi libéral, et, sur le désarmement, M. Broadbent est le premier à reconnaître que la mission de paix du premier ministre a établi une atmosphère plus positive. Et du même coup récupéré dans le camp libéral un autre enjeu néo-démocrate.

Les libéraux ont soudainement découvert le désarmement. «Nous avons des résolutions sur le sujet qui remontent à deux ans», note le député d'Oshawa, qui préside au destinées néo-démocrates depuis huit ans.

Il ajoute que le NPD a toujours sa place dans les discussions sur le désarmement parce qu'il est opposé aux essais des missiles *Cruise* dans l'Ouest, contrairement au gouvernement, et parce qu'il ne partage pas les positions du gouvernement sur



Ed Broadbent: les libéraux ont découvert le désarmement.

l'Organisation du traité de l'Atlantique nord, étant opposé à l'utilisation de l'arme nucléaire.

Mais le désarmement ne sera plus qu'une question durant la campagne électorale. Quant à l'assurance santé, elle n'est plus un enjeu de campagne, conclut M. Broadbent.

L'emploi en revanche reste un sujet plus brûlant que jamais, d'autant plus que le budget déposé cette semaine par le ministre des Finances, M. Marc Lalonde, n'en fait pas une obsession.

Le NPD vise un chômage de 3 ou 4% vers 1987, comparativement à plus de 11% maintenant; il ne rate jamais une occasion de dire au gouvernement que les libéraux ont laissé tomber l'objectif de réduction du chômage.

Une phrase pourrait résumer les interventions du NPD, que son chef répète inlassablement: la relance ne profite pas à tous également.

Hier encore, c'est M. Broadbent qui relevait des «trous» creusés par le budget du gouvernement dans le régime fiscal (voir page 4). Il a signalé par exemple que les médecins ou les avocats qui gagnaient $80,000 ou $100,000 allaient pouvoir se prévaloir des exemptions prévues pour ceux qui s'établissent à leur compte, ce qui réduirait leurs impôts de 15%. Comme il lui arrive très souvent, le premier ministre, M. Pierre Trudeau, lui a répondu qu'il avait mal interprété le budget de mercredi.

En chambre, les néo-démocrates

Voir page 18: Le NPD

NOUS SOMMES DÉMÉNAGÉS!

Les spécialistes de la voile
BINNACLE
2055 Peel
843-8866

Deux ouvrages fondamentaux

TERRE DES FEMMES

La première encyclopédie de poche sur la situation des femmes dans le monde
- **107 articles écrits par 90 femmes de 40 pays différents**
- **Des statistiques sur 165 pays**
- **11 cartes, 97 bibliographies**

14,95$

L'ÉTAT DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES 1983-1984

Un bilan des principales découvertes scientifiques et innovations techniques dans tous les domaines.
- **152 articles**
- **103 bibliographies**
- **28 tableaux statistiques**

17,50$

La Découverte-Maspero / Boréal Express

Accidents du travail

Fréchette envisage la création d'un mécanisme d'appel

par Norman Delisle

QUÉBEC (PC) — Après une semaine d'audiences publiques, le ministre du Travail, M. Raynald Fréchette, a levé le voile, hier, sur un certain nombre d'amendements qui pourraient être apportés au projet de loi 42. Ce projet de loi, actuellement à l'étude devant une commission parlementaire, instaure un nouveau régime d'indemnisation pour les accidentés du travail.

À la lumière des critiques soulevées, M. Fréchette a expliqué, lors d'une brève rencontre avec la presse, qu'il envisageait la création d'une commission indépendante devant qui les personnes insatisfaites d'une décision de la CSST pourraient loger un appel.

Le projet de loi 42 fait disparaître l'actuel bureau de révision de la CSST et instaure à la place un processus de « révision administrative » des décisions. Ce processus est l'objet de virulentes critiques, car plusieurs voient mal comment la CSST pourrait elle-même réviser ses propres décisions.

M. Fréchette a également indiqué qu'il étudiait la possibilité de mettre en place un mécanisme pour analyser les dommages subis lors d'un accident du travail. Il s'agirait d'instituer, en accord avec le Corporation professionnelle des médecins, une liste de médecins seuls aptes à régler les litiges d'ordre médical.

Cette liste pourrait être approuvée par la CSST ou par le Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre, un organisme dont sont membres syndicats et associations patronales.

Le ministre a également annoncé qu'il tâche d'identifier quels pouvoirs actuellement entre les mains de la CSST pourraient être remis aux associations patronales et aux travailleurs bénéficiaires du régime. Plusieurs groupes se sont plaints, depuis le début, que les pouvoirs confiés à la CSST étaient trop grands, faisant de cet organisme un « monstre administratif ».

Les politiques de réinsertion sociale de l'accidenté, qui sont actuellement arbitrairement décrétées par la CSST, pourraient être définies dans le projet de loi 42, a indiqué le ministre.

Enfin, M. Fréchette a fait savoir que sa décision finale n'était pas prise au sujet de l'article 79 du projet de loi, un autre article qui suscite bien des critiques. L'article mentionne qu'un travailleur accidenté qui demeure incapable de reprendre son poste trois ans après l'accident, mais qui est capable d'exercer un nouvel emploi, verra son indemnité réduite annuellement du revenu « qu'il tire ou pourrait tirer » de ce nouvel emploi.



Raynald Fréchette

Les centrales syndicales trouvent cette attitude discriminatoire car rien n'assure l'accidenté qu'il pourra exercer réellement ce nouvel emploi.

Par ailleurs, M. Fréchette a dit « ne pas partager nécessairement » les principes qui sous-tendent les changements que le projet de loi 42 propose au chapitre de l'indemnisation des victimes d'actes criminels. Il a rappelé que la CSST ne fait qu'administrer ces indemnités dont les modalités sont déterminées par le ministre de la Justice.

Par solidarité ministérielle, M. Fréchette refuse de l'avouer, mais il apparaît de plus en plus évident que la portion du projet de loi 42 traitant des victimes d'actes criminels a été « imposée » par le ministère de la Justice. Cette portion de la loi a pour effet de diminuer les prestations aux victimes d'actes criminels.

Ottawa n'acceptera aucun rattrapage salarial de ses employés

Lalonde continue de prévoir un taux d'inflation annuel inférieur à 5 %

par Marie-Agnès Thellier

QUÉBEC — Le ministre des Finances du Canada, M. Marc Lalonde, ne s'inquiète nullement du taux d'inflation de 5.8 % enregistré en janvier et prévoit toujours un taux annuel d'inflation inférieur à 5 %.

M. Lalonde estime que cette remontée de l'inflation en janvier s'explique quasi entièrement par la hausse des prix de l'alimentation, hausse normale en hiver et amplifiée cette année par les dégâts subis par les fruits et légumes importés de Floride, touchés par le gel.

De passage à Québec comme conférencier au congrès de l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec, M. Lalonde a pu, par journalistes interposés, répondre aux critiques de son homologue québécois, M. Jacques Parizeau, contre son récent budget et mettre en doute la prévision d'un prochain gouvernement fédéral conservateur faite dernièrement par le premier ministre du Québec, M. René Lévesque. Le ministre canadien des Finances a aussi lancé un avertissement aux électeurs québécois quant aux politiques économiques d'un éventuel gouvernement conservateur.

De plus, M. Lalonde a répété que le gouvernement fédéral n'accepterait aucun rattrapage salarial de ses employés en 1984, même si, officiellement, on ne parle plus des 6 % et 5 %. Ottawa tiendra même compte à l'avenir des avantages indirects non-salariaux dont bénéficient les fonctionnaires : sécurité relative d'emploi, pensions de vieillesse, bénéfices marginaux. On sait que la question de la valeur monétaire de ces avantages indirects était au coeur de la dernière « négociation » dans le secteur public et para-public québécois.

« De 1978 à 1982, le gouvernement fédéral n'a pas précédé le secteur privé au point de vue salaires. À l'avenir, nous allons même tenir compte des avantages indirects des fonctionnaires », a déclaré M. Lalonde. Le ministre des Finances du Canada a lancé un appel pour que les règlements salariaux de la construction tiennent maintenant compte des salaires versés dans le secteur privé hors-construction et aussi dans les autres pays. « À l'ouest du Québec, les règlements salariaux dans la construction ont amené un gel ou des réductions de salaires pour faire face à la concurrence internationale », a souligné M. Lalonde, qui recommande aux employeurs d'assumer leurs responsabilités.



Marc Lalonde

Au terme de sa conférence consacrée au dernier budget, M. Lalonde a conseillé aux contructeurs de routes — et électeurs — « de demander à tous les partis de présenter leurs alternatives au niveau économique ». Le ministre des Finances a répété certaines déclarations récentes du critique conservateur en matière économique, M. John Crosbie, voulant que le Parti conservateur n'ait pas intérêt — électoralement parlant — à faire connaître ses futures politiques économiques. En conférence de presse, M. Lalonde a qualifié d'irresponsable l'attitude de M. Crosbie.

« Peut-être qu'on réserve une surprise à M. Lévesque. Peut-être aura-t-on un gouvernement libéral majoritaire », a lancé M. Lalonde devant les journalistes qui le questionnaient sur la prévision électorale du premier ministre du Québec. « Je ne suis pas très inquiet en ce qui concerne la position des libéraux au Québec : je n'ai pas vu de très grands dégâts (faits jusqu'ici par M. Mulroney). Et j'ai confiance que les conservateurs se feront eux-mêmes les plus grands dégâts », a ajouté M. Lalonde.

Comme on pouvait s'y attendre, le ministre des Finances du Canada a relancé la balle dans le camp québécois à propos du manque de coordination entre le gouvernement fédéral et les provinces, point dénoncé par M. Parizeau le soir du budget fédéral.

« Le gouvernement péquiste devrait faire son propre examen de conscience. Nous avons conclu des accords généraux de développement avec deux provinces, la Saskatchewan et le Manitoba, et nous en conclurons d'autres bientôt. Dans le secteur des pêcheries, il nous a été possible de nous entendre avec les gouvernements de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse, mais pas avec Québec », estime M. Lalonde. À ses yeux, le budget n'avait pas à prévoir des mesures qui augmentent ou diminuent la coopération Ottawa-provinces.

Au sujet des élections-référendum préconisées par le Parti québécois, le député fédéral d'Outremont « espère que si l'électorat se prononce clairement contre la souveraineté du Québec, cela constituera un enterrement de première classe pour le projet du PQ ». « Il n'est pas mauvais de débattre le sujet une ou deux fois dans l'histoire, mais il ne faut pas que cela devienne un débat perpétuel », a conclu M. Lalonde.

Lévesque accuse Ottawa de freiner l'essor du Québec

par Rudy Le Cours

ETANG-DU-NORD, Iles-de-la-Madeleine (PC) — Le premier ministre du Québec René Lévesque a fait hier une violente sortie contre le gouvernement fédéral sur un ton qui rappelait parfois ses discours référendaires.

Stimulés par les exemples de prise en main que venaient de lui fournir les Madelinots et les Madeliniènes, M. Lévesque a, devant 400 personnes réceptives massées dans le centre récréatif de Lavernière, accusé Ottawa de freiner le développement économique du Québec.

« Si on continue d'endurer ce m ... damné régime tel qu'il est et tel qu'il s'oriente de plus en plus, a-t-il lancé, on va continuer à perpétuité à gaspiller du temps, des énergies, à gaspiller de l'argent et des chances de développement dans toutes sortes de maudites chicanes stériles où continuellement on veut diminuer le Québec, le réduire, en faire une colonie au moment où c'est plutôt le contraire qui devrait arriver. »

M. Lévesque venait d'énumérer plusieurs zones de compétence fédérale où « du pètage administratif » freinait le développement économique. Il a commencé par l'aéroport de Havre-aux-Maisons, où on doit encore atterrir à vue faute d'équipement et où il manque 500 mètres de piste pour permettre l'exportation par avion des produits frais de la pêche.

Il est revenu sur le projet de loi S-31 qui visait à limiter la Caisse de dépôt et de placement dans l'acquisition d'actions du Canadien Pacifique, « un vieux racket historique ».

Il a dénoncé l'administration du port de Montréal « greffée à notre tissu mais gérée par l'extérieur », lui opposant celui d'Anvers en Belgique où les citoyens ont leur échevin du port.

En comparaison, M. Lévesque a vanté les réussites qui font la fierté des Québécois, d'autant plus qu'ils en sont les seuls maîtres d'oeuvre.

Hydro-Québec bien sûr est venu en tête de liste. Le premier ministre a rappelé le rapport de la firme américaine Kidder Peabody qui la qualifie de « best in the world ». A propos de la CPDQ, il a rappelé le courage de l'administration Lesage qui avait su résister à l'intégration du régime des rentes du Québec à celui du Canada.

Les déficits budgétaires

L'Association des hôpitaux invite le MAS à sévir contre ses membres récalcitrants

par Renée Rowan

Dans un document sur les budgets des centres hospitaliers publics du Québec pour l'année financière 1984-1985, déposé en décembre 1983 auprès du ministère des Affaires sociales (MAS), l'Association des hôpitaux du Québec (AHQ) incite le ministère à prendre des mesures énergiques à l'endroit des établissements qui ne respectent pas, de façon chronique, l'équilibre budgétaire et pénalisent de la sorte l'ensemble du réseau.

Pour s'assurer que tous les centres hospitaliers gèrent plus adéquatement les ressources mises à leur disposition, l'AHQ suggère, en outre, que le degré de respect des règles budgétaires soit un critère important dans l'allocation des budgets de développement afin d'inciter les centres hospitaliers à faire preuve de plus de discipline financière.

Dans ce texte d'une quarantaine de pages, aucun hôpital n'est nommément identifié comme récalcitrant chronique. L'association se refuse catégoriquement à le faire, mais selon des informations recueillies par LE DEVOIR, il s'agit de l'hôpital Notre-Dame (plus de $7 millions de déficit), de l'Hôtel-Dieu de Montréal (environ $2.8 millions), de l'hôpital de Chicoutimi (un peu moins de $2 millions), de l'Enfant-Jésus de Québec (quelque $2 millions), de l'hôpital de Saint-Georges-de-Beauce (environ $1 million) et, à un degré moindre, de l'Institut de cardiologie de Montréal ($700,000).

Plusieurs établissements, dont ceux mentionnés plus haut, n'ont pas encore présenté de plan de redressement. Dans quelques cas, il s'agit de récalcitrants chroniques, comme on les nomme, mais dans la majorité des cas, il s'agit d'établissements qui, aux prises avec des déficits récents, espèrent, en retardant l'échéance, profiter des marges de manoeuvre encore disponibles dans certaines régions pour combler une partie de leur manque à gagner.

Au sein du réseau, plusieurs hôpitaux s'objectent qu'il est trop facile de faire l'équation entre déficit et « non-performance ». Ils souhaitent que le MAS examine plus en profondeur si l'hôpital que l'on dit délinquent l'est véritablement.

On peut s'étonner de voir l'AHQ rappeler ses propres membres à l'ordre et même aller jusqu'à inciter le ministre à les « punir » s'ils ne respectent pas l'équilibre budgétaire.

L'association se contente de rappeler qu'elle représente ses 210 membres et qu'elle est aussi le porte-parole de ceux qui ne veulent pas être pénalisés parce qu'ils ont accepté de se plier aux contraintes budgétaires imposées par le MAS.

À ce propos, on trouve l'explication suivante dans le document de l'AHQ : « Si le réseau tarde à redresser sa situation financière, c'est, d'une part, que plusieurs établissements ont la nette impression que leurs efforts servent uniquement à éponger les déficits d'une minorité délinquante et à justifier de nouvelles contraintes et, d'autre part, que la très grande majorité des établissements fonctionne désormais avec le minimum de ressources requises. »

Plus loin, il est dit que des mesures énergiques à l'endroit des établissements délinquants s'imposent « si l'on ne veut plus, à l'avenir, que la majorité des établissements soit pénalisée à cause d'une minorité ».

À la fin du deuxième trimestre, les établissements du réseau prévoyaient pour l'année 1983-1984, d'une part, des déficits de l'ordre de $38 millions et, d'autre part, des surplus d'environ $17 millions pour un solde négatif de $21 millions. C'est donc dire, précise l'association, que la situation financière du réseau hospitalier s'est détériorée de $27 millions.

Selon le document, cette situation a été provoquée par le ministère des Affaires sociales qui, en début d'exercice, a d'abord imposé au réseau une nouvelle contrainte budgétaire de $15 millions et qui a ensuite accordé aux conseils régionaux, à même des ponctions prélevées sur les budgets des centres hospitaliers, des marges de manoeuvre dont $12 millions n'ont pas encore été redistribués aux établissements ou ont fait l'objet de transferts inter-programmes.

Sans diminuer sensiblement la quantité des services offerts à la population, mentionnent les auteurs du document, les centres hospitaliers ont réussi, dans l'ensemble, à résorber, depuis sept ou huit ans, pour plus de $400 millions de dollars de contraintes, soit environ 12 % de leurs ressources.

Mais, à toutes fins pratiques, poursuivent-ils, il est dorénavant impossible pour les établissements de réduire encore leurs coûts de production, sans diminuer la quantité ou la qualité des services offerts.

UNIVERSITÉ CONCORDIA

Département de physique

Avez-vous déjà souhaité continuer vos études en physique?

Votre désir peut se réaliser si vous demandez dès maintenant votre admission à temps complet ou partiel au programme de maîtrise (M.Sc.) ou de doctorat (Ph.D.) en physique pour septembre.

Des bourses d'assistant d'enseignement sont offertes aux étudiants à temps complet admissibles.

Pour tous renseignements, veuillez vous adresser à:

M. S.K. Misra, Ph.D.
Université Concordia
1455, boulevard de Maisonneuve Ouest
Montréal H3G 1M8
Téléphone: (514) 879-4065 ou 879-5915

guérin
l'éditeur qui édite

TROUSSE TAWOW
sur les Amérindiens

Tawow comprend huit éléments principaux:

1. Quatre fiches d'introduction et de référence intitulées «Sais-tu...?»;
2. Cinquante fiches-études portant chacune sur un thème précis;
3. Cent fiches-photo qui illustrent ou complètent des éléments des fiches-étude;
4. Un index des fiches-étude et des fiches-photo;
5. Un jeu-questionnaire;
6. Trente diapositives qui illustrent quelques manifestations artistiques autochtones;
7. Deux cassettes portant sur la musique et la danse autochtones;
8. Un guide du maître contenant des références bibliographiques et audio-visuelles.

135,00 $

En vente dans toutes les librairies



guérin
4501 Drolet
Montréal H2T 2G2
Tél.: (514) 842-3481

En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis, Montréal, Québec, Tél.: (514) 849-1112
Station Métro-Longueuil, Longueuil, Québec, Tél.: (514) 677-6525
168 est, rue Sainte-Catherine, Montréal, Québec, Tél.: (514) 861-5647
4440 rue Saint-Denis, Montréal, Québec, Tél.: (514) 843-6241

VOYAGES
TRAVELAIDE LTÉE
POUR DES VACANCES RÉUSSIES

Soyen enfin libéré
Cessez de fumer

Le **collège marie-victorin**
s'enrichit d'un nouveau programme d'études.
Dès septembre 1984
il prend la relève du Collège Marguerite-Bourgeoys pour offrir

Musique professionnelle



Service des admissions et des dossiers
7000, rue Marie-Victorin
Montréal H1G 2J6

(514) 325-0150

Institution privée de niveau collégial située dans le secteur nord-est de Montréal

Pour obtenir plus d'informations:

Nom.....
Adresse.....
n° rue ville
Code postal..... N° de tél.:.....
Étudiant de sec. V ☐ Adulte ☐

Affichage unilingue français

Cinq commerces contestent la « nouvelle » loi 101

par Rodolphe Morissette

Cinq places d'affaires de Montréal affichant dans les deux langues officielles du pays ont réclamé hier de la Cour supérieure qu'elle déclare invalides et illégaux les amendements apportés avant Noël à la Charte de la langue française sur l'affichage.

Les requérants sont, outre le fleuriste McKenna, du quartier Côte-des-Neiges, les firmes Chassure Brown, Nettoyeur et Tailleur Masson, la Compagnie de fromage nationale et Mme Valery Ford, dont le commerce a pour nom « Les Lainages du petit mouton ».

Les cinq commerces invoquent et la Charte des droits et libertés du Québec et la Charte canadienne des droits. La première consacre « la liberté d'expression », comme elle exclut toute discrimination ou préférence fondée, entre autres, sur « la langue (et) l'origine ethnique ».

Quant à la Charte canadienne des droits et libertés, elle reconnaît parmi les libertés fondamentales celle « d'expression, y compris la liberté de la presse et des autres moyens de communication ».

Les commerces Chaussure Brown, Les Lainages et la Compagnie de fromage nationale ont reçu de la Commission de surveillance de la langue française, un organisme chargé de voir à l'application de la Charte du français, des mises en demeure qui jugent les affiches des trois commerces non conformes à la loi 101 telle qu'amendée le 22 décembre dernier.

Les affiches incriminées sont extérieures et bilingues. Par exemple, Les lainages du petit mouton s'annoncent: « Laine — Wool ». De même, la Compagnie de fromage nationale affiche ses deux noms, français et anglais.

Quant à Nettoyeur Masson et à McKenna inc., leurs propriétaires ont été sommés de comparaître devant un juge de paix, allègue la requête, pour expliquer ce qui les motive à utiliser la langue anglaise dans les annonces « Fleurs McKenna Flowers » et l'équivalent pour Nettoyeur Masson.

Les cinq requérants demandent au tribunal qu'il reconnaisse leur droit de continuer d'utiliser l'anglais, avec le français, sur leurs enseignes, affiches et publicités commerciales.

La version récemment amendée de la loi 101 prescrit que « l'affichage public et la publicité commerciale se font uniquement dans la langue officielle » (française). L'article de loi prévoit cependant que « dans les cas et suivant les conditions ou les circonstances prévus par règlement de l'Office de la langue française », des exceptions sont admissibles.

Par ailleurs, le Procureur général du Québec, mais cette fois avec l'Office de la langue française, est aussi visé par une autre requête déposée hier en Cour supérieure par le fleuriste McKenna. La demande touche la langue utilisée dans les catalogues, brochures, dépliants et autres autres publications de même nature.

Essentiellement, McKenna prie le tribunal de se prononcer sur la légalité des deux articles 9 et 15 du Règlement no 9 de 1978 visant la langue du commerce et des affaires.

Le requérant pense que ni la version de 1977 de la loi 101 ni celle de décembre dernier ne contient de fondement à ce règlement. Les dispositions du règlement en question seraient même contraires aux deux versions de la Charte du français.

Les amendements apportés en décembre à la Charte précisent que les catalogues, brochures, dépliants, etc. « doivent être rédigés en français », mais que dans les cas où la même loi n'exige pas l'usage exclusif de la langue française, « on peut continuer à employer à la fois la langue officielle et une autre langue ».

Que disent, en regard de la loi, les deux articles litigieux des règlements de 1978 ? D'abord, que les textes en question (cette publicité « non affichée ») peuvent être publiés dans plus d'une langue dans la mesure où « le produit est en plusieurs langues » — ce qui n'est pas le cas des fleurs — ou dans plusieurs langues (dont le français) « lorsque le produit n'a pas de langue spécifique ».

Le règlement prévoit de plus que le texte français de ces catalogues et dépliants « doit constituer une publication distincte ». Enfin, le règlement dit que ces publications ne peuvent être rédigées en une langue autre que le français dans la mesure où ils sont distribués dans un lieu public.

La compagnie McKenna demande donc que la cour déclare illégaux les deux articles mentionnés du règlement de 1978.

Un divorcé n'a pas à payer pour son fils de 23 ans apte au travail

par Rodolphe Morissette

« Si pour une raison économique ou en raison du contexte social, il est impossible à un homme de 23 ans de se trouver du travail, ce problème devient le problème de la société tout entière. Ce n'est pas le problème de son père ni le problème de sa mère. »

C'est le juge Jean Provost, de la Cour supérieure, qui parle, dans une décision publiée hier en matière familiale. Il conclut que le père, divorcé, du jeune homme de 23 ans qui ne parvient pas à se trouver un emploi n'a pas à lui payer une pension alimentaire.

Evoquant la jurisprudence en pareille matière, et une décision de la Cour suprême notamment, le juge cite le juge Antonio Lamer, qui a dit récemment que « la *capacité* de travailler, sauf rares exceptions, amène la fin du divorce et le début du célibat véritable ».

Autrement dit, il suffit que le jeune (ou le conjoint) soit apte au travail (qu'il ne soit pas malade ou invalide), que la situation économique du moment soit au plein emploi ou au chômage. L'évolution de la société, notait le juge Lamer, aurait fait un pas de plus « en faveur de l'émancipation finale des conjoints ».

« Ce qu'on doit considérer, conclut le juge Provost, c'est la capacité de travailler, non la possibilité de se trouver un emploi. » Donc le père n'a pas à payer de pension alimentaire pour l'aîné.

Le juge avait à trancher dans les affaires de famille d'un haut fonctionnaire oeuvrant sur la rive sud de Montréal. (La loi défend maintenant de nommer les personnes impliquées dans les causes en droit de la famille). Les conjoints sont divorcés depuis sept ans. Ils ont quelques enfants, dont le plus âgé a 23 ans.

Le père, qui a quitté le foyer il y a longtemps pour épouser, récemment, sa concubine, touche un salaire de quelque $70,000, dont une allocation de voiture. La mère a dû se recycler. Elle a un modeste emploi et gagne moins de $15,000 (salaire brut) par an. Les trois enfants habitent le domicile de la mère; le logement appartient toujours au père.

L'aîné a depuis longtemps abandonné les études. Sans travail depuis deux ans, il cherche toujours un emploi. Un deuxième enfant a un travail régulier et gagne un peu moins que la mère.

Depuis le divorce, le père devait payer, à la mère et aux enfants, une pension alimentaire de $185 par semaine, plus des frais afférents au loyer de l'ordre de $78.46 toutes les semaines.

Les deux époux se sont présentés en cour récemment avec des requêtes opposées. Le père réclamait la réduction de la pension à payer. La mère demandait qu'elle soit au contraire augmentée, notamment en raison de la condition de chômeur de l'aîné.

Le juge Provost a tranché en faveur du père: il ne paiera plus désormais de frais afférents au loyer. Quant à la pension alimentaire hebdomadaire, elle sera réduite à $85. Il prend en compte que le père, malgré son salaire plus qu'intéressant, doit honorer de lourdes dettes, résultant de démêlés judiciaires et para-judiciaires. Quant à l'aîné, il est « capable » de travailler.

Le juge considère que la mère, recyclée sur le marché du travail, est devenue autonome financièrement pour ce qui est de ses propres besoins. L'enfant qui travaille subvient à ses besoins, mais il devrait, suggère le juge, contribuer par plus que $25 par semaine aux dépenses réelles du foyer. La pension de $85 exigée du père couvre les frais du plus jeune, toujours aux études et encore mineur.

Vandalisme à Petro-Can

Laberge défend ses syndiqués

par Lia Lévesque
de la Presse canadienne

Si des « inconnus » que plusieurs apparentent au local 144 des plombiers ont commis des actes de vandalisme à la raffinerie de Petro-Canada, dans l'Est de Montréal, c'est que les syndiqués de ce local n'acceptent pas de perdre le monopole de la représentation des travailleurs de raffinerie aux mains de la FTQ.

C'est ce que prétend le président de la FTQ, M. Louis Laberge, qui jure que les auteurs des récents actes de vandalisme ne peuvent être les syndiqués de la FTQ, ceux-ci ayant tout intérêt à conserver leur emploi.

Ces jours derniers, des « inconnus » ont versé des clous sur les routes avoisinant la raffinerie de Pointe-aux-Trembles et des gens se seraient fait cracher au visage. Les routes donnant accès à la raffinerie ont été partiellement bloquées et des manifestations ont eu lieu devant les édifices.

« Ce n'est pas nous qui faisons les mauvais coups, les autorités feraient mieux de regarder l'autre bord (local 144). Nous sommes devenus très sages, nous », a lancé, hier, M. Laberge, sourire en coin.

Selon MM. Laberge et Jean-Paul Rivard, celui-ci directeur général de la FTQ-Construction, le problème vient du fait que le local 144 est vexé de perdre le monopole de la représentation syndicale dans les raffineries. Jusqu'à tout récemment, le 144 représentait tous les employés de raffineries. Mais la FTQ a effectué une importante percée dans le domaine.

« Si on a réussi à leur arracher l'accréditation, c'est que les membres commencent à être tannés du local 144 », a commenté, pour sa part, M. Jacques Mongrain, de la Fraternité interprovinciale des ouvriers en électricité (FIOE), affiliée à la FTQ.

« Tout ce que le local 144 a à faire, c'est d'accepter que la FTQ a obtenu l'accréditation et que c'est à elle de faire le travail », a dit M. Laberge.

Petro-Canada devait choisir un entrepreneur pour effectuer l'entretien de sa raffinerie. Des quatre soumissionnaires — dont trois représentés par la FTQ et un par le local 144 —, c'est la firme Black and MacDonald qui a été choisie, donc les syndiqués de la FTQ.

Le gérant d'affaires du local 144, M. Jean-Claude Sureau, accuse la FTQ de collusion avec l'employeur. Selon lui, la FTQ aurait mijoté un plan pour exclure les syndiqués du local 144.

M. Jacques Mongrain, de la FIPOE, rétorque que « tous les syndiqués ont été invités à postuler pour le nouvel employeur ». Il assure que c'est le local 144 lui-même qui a interdit à ses membres de postuler chez Black and MacDonald. « Sureau a dit au représentant de la compagnie que s'il ne faisait pas affaire avec le 144, il n'y aurait pas un gars de la FTQ qui irait. »

Mécontent de perdre ses cotisations syndicales, le local 144 des plombiers « s'oppose de la seule manière qu'il connaît », juge, de son côté, le président de la FTQ.

Le 144 nie

(PC) — Les dirigeants de la section locale 144 de l'Union internationale des plombiers ont nié, hier, que certains des membres du syndicat aient jeté des clous, la veille, sur les rues environnantes de la raffinerie de Petro-Canada, dans l'Est de la métropole.

Dans une dépêche envoyée jeudi après-midi, la Presse canadienne affirmait que c'étaient des syndiqués de cette section locale qui avaient commis ces actes de vandalisme.

En fait, la police de la Communauté urbaine de Montréal a ouvert une enquête pour tâcher de trouver les responsables. Des accusations de méfait public pourraient être portées contre ses auteurs.

Gouvernement du Québec
Ministère des Communications



Un guide pratique

- Pour les entrepreneurs, électriciens, ingénieurs, architectes et autres professionnels de la construction.
- De nombreux exemples, tableaux et illustrations.
- Un document visant à uniformiser l'interprétation du Code de l'électricité.

Installation électrique d'une résidence
3e édition, 1983
Ministère de l'Habitation et de la Protection du consommateur
VII + 79 pages
EOQ 11769-7 **4,95 $**

Également offerts:
Code de l'électricité du Québec
EOQ 14494-9 **22 $**
Loi sur les installations électriques
EOQ 19558-6 **2,75 $**

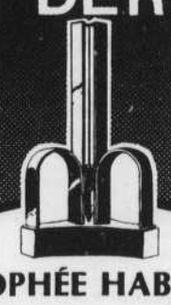
En vente à la librairie de l'Éditeur officiel du Québec:
Montréal
Complexe Desjardins
Tél.: 873-6101

ou par commande postale à:
Ministère des Communications
Case postale 1005
Québec (Québec) G1K 7B5
(418) 643-5150

Paiement par chèque ou mandat-poste à l'ordre de **Les publications du Québec**

Québec

L'AN DERNIER



TROPHÉE HABITAS



CETTE ANNÉE
TROPHÉE
domus
POUR L'EXCELLENCE DU CONCEPT
CATÉGORIE
«Unités d'habitations multifamiliales»
AU GALA DES DOMUS
DE L'EXPO-HABITAT 1984

Le Sanctuaire du Mont-Royal est le seul ensemble résidentiel à avoir remporté ces deux importantes distinctions.

Félicitations à la direction de l'Association provinciale des Constructeurs d'Habitations du Québec, région de Montréal métropolitain, pour l'extraordinaire succès de leur premier Expo-Habitat, au Palais des Congrès.

le sanctuaire du mont-royal
6000 CHEMIN DEACON, MONTRÉAL, TÉL.: 738-6000.
(De préférence sur rendez-vous)

SUBVENTIONS À LA RECHERCHE

RECENSIONS DES ÉCRITS

Le Conseil québécois de la recherche sociale, organisme de subventions de la recherche sociale rattaché au ministère des Affaires sociales, offre à nouveau, par concours, dans le cadre de ses programmes de subventions et de bourses pour 1984-1985, trois subventions à la recherche pour des recensions des écrits portant sur des thèmes que le Conseil privilégie.

LES THÈMES PROPOSÉS:
Une subvention à la recherche pour une recension des écrits est offerte par le Conseil québécois de la recherche sociale pour chacun des thèmes suivants:

- Les facteurs déterminant le choix d'une ressource en santé mentale.
- Le placement d'enfant comme facteur de risque?
- Les différentes formes de violence familiale.

LE PROJET DE RECHERCHE:
Le chercheur doit faire le point sur l'état des connaissances, spécialement au Québec, dans les domaines touchés par le thème proposé, soit: repérer, dépouiller, analyser et commenter les documents. Le chercheur doit identifier les études dont les conclusions peuvent être appliquées à des populations québécoises. La recension des écrits doit permettre, selon le cas, de dégager un cadre de référence de portée théorique, méthodologique ou d'intervention. Une note explicative sur le cadre de travail ou la problématique peut être obtenue du Secrétariat du Conseil.

L'ÉLIGIBILITÉ:
Le candidat doit être porteur d'un diplôme de deuxième cycle et avoir une expérience pertinente en recherche. Il doit de plus démontrer qu'il est familier avec le domaine de recherche choisi et les méthodes de repérage bibliographique informatisé des écrits scientifiques et il doit avoir accès aux sources documentaires. Les chercheurs indépendants, sans rattachement institutionnel, sont également éligibles.

LA DURÉE ET LE MONTANT DE LA SUBVENTION:
Le montant maximal de la subvention est établi à 10 000 $. Les chercheurs subventionnés sont choisis en juin 1984. La période subventionnée va du 1er septembre 1984 au 31 mai 1985. Le rapport final de recherche doit être déposé avant le 31 août 1985. La subvention est administrée par un organisme gestionnaire agréé par le ministère des Affaires sociales conformément au règlement général du Conseil québécois de la recherche sociale.

L'INSCRIPTION:
Le dossier de la demande doit comprendre, en plus du formulaire *Demande de subvention à la recherche* (AS-764), les documents annexes:

1) la description du projet décrivant adéquatement: la problématique, le cadre d'analyse, la méthode, les résultats attendus, la contribution du projet au développement de la recherche sociale et le calendrier;
2) le curriculum vitae du responsable du projet et celui des chercheurs principaux;
3) les autres documents: lettres d'autorisation nécessaires à l'appréciation de la demande, etc. Seuls les dossiers conformes sont considérés.

Les personnes intéressées peuvent faire la demande du formulaire, ainsi que des notes et de la brochure explicatives.

Les demandes de subvention doivent être soumises avant 16h30 le vendredi 13 avril 1984 au:

CONSEIL QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SOCIALE
Québec

Conseil québécois de la recherche sociale
1075, chemin Sainte-Foy, 3e étage
Québec
G1S 2M1

Tél.: (418) 643-7582

Invoquant la faiblesse de la loi 101, Payne propose que Québec reprenne l'initiative en modernisant sa constitution

par Gilles Lesage

QUÉBEC — Plus affaibli que jamais, depuis deux ans, le Québec doit reprendre l'initiative constitutionnelle en codifiant et en modernisant sa propre constitution, estime le député péquiste de Vachon.

« À chaque jour qui passe, dit M. David Payne, le Québec légitimise, par son silence, la nouvelle contitution du Canada, qui a eu pour but et pour effet de limiter le pouvoir du Québec. » Rendant public, hier en conférence de presse, un ensemble de documents, le député propose une démarche immédiate en trois temps :

- rassemblement et codification de la constitution interne du Québec;
- adoption de la procédure de modification;
- intégration à la constitution québécoise de tous les pouvoirs jugés nécessaires.

Cette modernisation, explique le député anglophone, permettra au Québec d'opposer aux empiètements du fédéral une résistance fondée sur une légitimité claire et incontestable; elle lui permettra aussi de reprendre l'initiative et de gagner de nouvelles compétences, avec l'appui du peuple québécois. « Rien n'empêche, en effet, que soit intégrée à la constitution du Québec une procédure permettant au peuple québécois lui-même de trancher les questions qui lui seraient soumises par l'Assemblée nationale concernant le partage des compétences législatives entre Québec et Ottawa. »

Selon M. Payne, il importe de donner à la constitution du Québec et à la charte des droits linguistiques qui y serait incorporée une légitimité démocratique telle qu'aucune constitution fédérale ne puisse prévaloir contre elle. Il propose « l'exercice actif du droit à l'autodétermination nationale du peuple québécois ».

« Le peuple québécois doit se permettre des gestes d'indépendance avant même de choisir la souveraineté politique de son État national, même s'il devait choisir de demeurer dans la fédération canadienne ... La souveraineté politique de l'État québécois ne m'intéresse que si elle est un moyen de parfaire l'indépendance nationale du peuple québécois



M. David Payne

et de faire progresser au Québec les libertés individuelles et collectives. »

À l'appui de son projet, le député fait valoir que la loi 101 est un exemple de la faiblesse du Québec au plan constitutionnel : même amendée par la loi 57, elle reste très vulnérable, comme le démontrent les décisions récentes et à venir de la Cour suprême du Canada; elle ne donne pas de garantie constitutionnelle aux droits linguistiques, tant francophones qu'anglophones. Les irritants que le gouvernement se proposait de corriger tiennent à ces deux problèmes et subsistent à la loi 57.

M. Payne propose donc de libérer le Québec de l'ingérence des autres dans sa législation linguistique, tout en procurant à la minorité anglo-québécoise les moyens de se défendre elle-même dans le contexte d'une constitution québécoise renouvelée. Il voit mal, par exemple, comment le comportement des autres provinces à l'égard des minorités francophones puisse devenir un critère déterminant pour établir les droits linguistiques reconnus aux Québécois de quelque origine.

Le Québec possède sa propre constitution depuis 1867 et il peut l'amender à sa guise dans les sphères de sa compétence. Il l'a d'ailleurs fait pour abolir le Conseil législatif et les comtés dits « protégés », ou pour augmenter le nombre de députés à Québec. Il peut toucher à tout, sauf au lieutenant-gouverneur, au bilinguisme législatif et judiciaire, et à la charte (canadienne) des droits et libertés.

M. Payne rappelle les débats des années '60 sur le projet de constitution interne rajeunie, notamment les vues de l'Union nationale et du Parti libéral d'alors. L'idée semble être tombée en désuétude, mais il veut la remettre à l'honneur, citant le ministre Jacques-Yvan Morin et le professeur Gil Rémillard. Ce dernier propose depuis longtemps que le Québec se dote d'une « constitution interne, mise au point à la suite d'une vaste enquête, et dans laquelle seraient inscrits les éléments fondamentaux de son organisation sociale, économique et politique ».

Si la population ne veut pas se lancer d'emblée dans la recherche d'une souveraineté globale, nécessairement abstraite, rien n'indique qu'elle resterait aussi timide devant des problèmes plus limités. Il faut déplacer le problème du niveau de la légalité à celui de la légitimité de l'Assemblée nationale. « Ce n'est pas l'indépendance instantanée » que M. Payne propose, c'est un outil pour aller chercher un à un les pouvoirs nécessaires au Québec.

Ayant l'appui de ses militants à cet égard, le député se propose de porter le débat dans les instances du PQ, y compris au caucus, et jusqu'au congrès général de juin. Pour l'instant, il est seul, admet-il, mais il a bon espoir que des appuis se manifesteront à brève échéance dans d'autres comtés. Les élections doivent porter sur la souveraineté, certes, mais pas dans l'absolu. Il faut offrir de la matière, de la substance qui incite les Québécois à répondre oui. Il estime que ses inquiétudes sont partagées par plusieurs députés, à qui il laisse le soin de les faire valoir eux-mêmes.

M. Payne conclut que sa proposition étapiste n'est pas incompatible avec le programme officiel du PQ.

Au conseil confédéral de la CSN : une réflexion sur la dissidence

par Clément Trudel

Le conseil confédéral a pris connaissance, hier, d'un substantiel *rapport d'étape* sur l'orientation de la CSN. Ce document contient de nombreuses réflexions sur les pratiques démocratiques et sur la « dissidence » (comment l'exercer pour qu'elle ne freine pas la machine syndicale). Le conseil, qui termine sa session aujourd'hui, est la plus importante instance entre les congrès d'une centrale qui, du 13 au 19 mai, siégera en congrès à Montréal et ce, pour la première fois depuis 1978.

Le président de la CSN, M. Gérald Larose, a précisé aux délégués qu'il n'y avait pas, chez la vingtaine de membres du comité d'orientation, une volonté de provoquer « un débat à tout péter ». Appelé à préciser au DEVOIR s'il y avait, soustendant ces rappels du comité, une toile de fond évoquant le débat suscité par le « limogeage » récent de Mme Francine Lalonde, M. Larose répond que non; il tient à rappeler que la CSN a toujours fonctionné avec cette réalité de dissidents qui, parfois, formaient une « go-gauche » (les *m.-l*), parfois parlaient au nom du conseil central de Montréal ou, comme ce fut tout récemment le cas, de fédérations du secteur privé.

La CSN, dit son président, est une organisation basée sur l'adhésion (elle regroupe 1,200 syndicats). Le document reçu hier n'entrainera aucune modification « substantielle » de structures; il remet toutefois à l'honneur le débat sur la régionalisation des services. Les hypothèses qu'il véhicule feront l'objet de discussions encore un temps — on souligne que les réformes adoptées en 1976 avaient été précédées de quatre années de discussions ! Ainsi, on s'interroge sur le modèle de fédération syndicale « verticale » (regroupant les travailleurs en aval et en amont d'une industrie comme le papier, depuis le bûcheron jusqu'à l'imprimeur) : devrait-il s'appliquer à toutes les fédérations ? Dans les 16 régions de services proposées, on retrouve 22 conseils centraux : comment réaménager les frontières ? Comment éviter aussi les dédoublements, lorsque plusieurs permanents sont momentanément concentrés dans une région ? N'y aurait-il pas lieu de faire des ententes inter-fédérations ? En 1982, des courants semblables avaient été repoussés dans le temps, « l'adhésion » ne jouait pas et l'on passa à d'autres dossiers.

Le conseil confédéral a approuvé, jeudi, une résolution exigeant le retrait du projet de loi 42 (sur les accidents de travail et sur la sécurité et la santé au travail). On a confié à l'exécutif le soin de promouvoir des « états généraux » sur le sujet si les circonstances s'y prêtent. Hier, il fut longuement question de la « politique de santé » qui devra se concrétiser après ample consultation (un document de travail circule; certains y décèlent bien des lacunes et ce n'est qu'en 1985 que devrait voir le jour un document officiel de la CSN sur la santé).

Quant aux tâches que la CSN trouve prioritaires en attendant son congrès de mai, M. Gérald Larose les énumère : s'engager à fond dans cette réforme du Code du travail (Québec) et des lois complémentaires, à la suite du projet lancé par le ministre Raynald Fréchette; s'occuper des négociations dans le secteur de la construction, dont la CSN représente 20 % des travailleurs — le décret de la construction expire en avril; continuer la bataille autour des « gens à pourboires »; faire des représentations pour que le code fédéral du travail englobe des dispositions anti-briseurs de grève. Une rencontre est prévue entre la CSN et une équipe ministérielle fédérale dirigée par M. André Ouellet, le 20 février, et la CSN insistera sur les délais peu raisonnables du Conseil canadien des relations de travail à rendre ses décisions (en février 1982 eurent lieu les auditions sur les travailleurs du secteur bancaire à Rimouski : on attend encore la décision). Le problème des pigistes à Radio-Canada et les circonstances d'application d'une première convention (selon le code canadien du travail) font aussi problème.



Bon anniversaire !

Des enseignants ont manifesté, hier, devant le bureau du premier ministre René Lévesque à Montréal, à l'occasion du premier anniversaire de la loi 111 qui avait forcé 80,000 instituteurs à reprendre le chemin de l'école. (Photolaser CP)

Gray : il n'est pas question de « rosser » les fonctionnaires

OTTAWA (PC) — Le projet de révision des lois sur les conventions collectives, annoncé dans le budget, ne servira pas à « rosser » la fonction publique, a promis, hier, le président du Conseil du trésor fédéral, M. Herbert Gray.

Les changements se feront après consultation avec les grands syndicats de fonctionnaires et autres intéressés, et les fonctionnaires ne doivent pas craindre que l'on attaque leurs droits fondamentaux.

« Ce qui ressortira des consultations dépendra de mon rapport au cabinet sur le dialogue et de ce sur quoi le cabinet sera d'accord », dit-il.

Le ministre des Finances, M. Marc Lalonde, a annoncé mercredi que M. Gray entreprendrait la première grande révision de la loi des relations de travail avec la fonction publique depuis 1967. Une question qui sera sûrement débattue avec ardeur sera celle de l'équivalence des salaires entre les secteurs public et privé.

M. Gray a dit que les consultations commenceraient dans quelques semaines et dureraient probablement jusqu'en juin.

Le tabagisme menace votre santé

Projet de loi C-3 : les CLSC craignent la « boîte de Pandore »

La Fédération des CLSC, dans un document de dix pages que signe son président du conseil, M. Marcel Sénéchal, demande au ministre canadien de la Santé nationale et du Bien-être social, Mme Monique Bégin, de retirer de son projet de loi C-3 plusieurs éléments qui risqueraient de compromettre l'existence et le fonctionnement de ce « système original de distribution des services de santé » (les CLSC) dont s'est doté le Québec.

Pour M. Sénéchal, le projet fédéral est loin de clarifier la perspective offerte au Québec, qui exige des frais d'hébergement pour ses malades chroniques; il chambarde bien des situations et peut s'avérer discriminatoire, selon la Fédération des CLSC, qui évoque même une éventuelle « boîte de Pandore », dans la prochaine décennie, si les patients québécois optaient trop fréquemment de se faire soigner aux États-Unis où l'hyperspécialisation de la médecine et le régime d'hôpitaux à but lucratif cadrent mal avec la pratique québécoise.

Le document précise que les CLSC comprennent mal la hâte manifestée par Ottawa à règler des sujets qui sont en discussion depuis des années. On craint que la pénalisation du Québec — la perte de millions de dollars si les paramètres suggérés par le bill C-3 prévalaient — ne compromette un système qui n'a pas son équivalent dans les provinces anglophones (M. Sénéchal affirme, entre autres, que la contribution financière des malades chroniques les plus riches « se défend entièrement », bien que le ministre fédéral ait une autre interprétation là-dessus. Ce qui risque de se produire, au surplus, pourrait devenir une « harmonisation incomplète de deux régimes fédéraux de partage des coûts ».

Où résiderait la véritable solution du problème ? La Fédération des CLSC suggère qu'elle est moins dans la recherche de « principes trop abstraits et trop absolus » et davantage « dans l'application de mesures d'exception destinées à éviter les situations intolérables ».

L'avenir de Trudeau : un jour, une rose . . .

OTTAWA (PC) — Le premier ministre Pierre Trudeau n'aime pas discuter de son avenir politique. Il préfère encore faire patienter ses successeurs éventuels et lorsqu'on l'a interrogé sur ses intentions, hier, à sa sortie des Communes, il a préféré parler des fleurs.

M. Trudeau, comme c'est son habitude depuis longtemps déjà à la sortie de la Chambre, se dirigeait allègrement vers l'escalier conduisant à son bureau, lorsqu'il a été abordé par un petit groupe de reporters qui voulaient lui poser la fameuse question qui alimente depuis plus d'un an les sujets de conversation des savants choniqueurs et observateurs de la Colline parlementaire.

« M. le premier ministre, nous aimerions savoir si vous allez, dans quelques jours, quelques semaines ou plus tard, nous faire connaître vos intentions. Allez-vous rester ou partir ? »

Grand éclat de rire de M. Trudeau et la réponse est vite tombée : « Dans quelques jours, quelques semaines ... des fruits, des fleurs et peut-être des roses. »

Le premier ministre a ensuite prestement grimpé l'escalier, abandonnant, bouches bées, les quelques reporters qui tentaient de trouver dans cette parabole une indication sur l'heure de la grande décision du chef du gouvernement canadien.

Harcelé par le député conservateur Flora MacDonald, le chef libéral avait soulevé l'enthousisme de ses troupes comme il ne l'a pas fait depuis longtemps déjà en se moquant de son vis-à vis aux Communes, M. Brian Mulroney, avant de s'en prendre à l'ex-chef conservateur, M. Joe Clark, qui tentait, comme sa collègue venait de le faire, de l'embêter sur la question des dossiers secrets colligés par le personnel de son bureau.

WARDAIR — PARIS 22 jours
SPÉCIAL RENAULT 5 À COMPTER DE
AIR-AUTO BASE 2 PERSONNES $769
SERVICE EUROPÉEN DE TOURISME AUTOMOBILE
2050 Mansfield, Mezzanine B Permis du Québec Tél.: 281-1040

Les professionnels comme PME : l'échappatoire fiscale du budget de Lalonde

par Michel Nadeau

Suite aux changements apportés par le dernier budget fédéral, les professionnels et les athlètes pourront de nouveau utiliser la formule de la compagnie pour réduire leur taux d'imposition.

Au lieu de verser de 40 % à 50 % de leurs revenus au fisc, les contribuables à revenus élevés ne devront payer que 18 % d'impôt (soit 15 % au fédéral et 3 % à Québec) sur les premiers $200,000 de gains. Même les grandes compagnies comme Eaton ou Alcan pourront tirer profit de cet avantage également pour leurs premiers $200,000 de bénéfices. Même avec une taxe supplémentaire de 12 % sur les dividendes versés, cette échappatoire demeure avantageuse pour les individus qui veulent réduire leur contribution fiscale. Le taux devient alors 29 %, ce qui est inférieur au taux courant pour les corporations.

Cette mesure a été présentée par le ministre canadien des Finances sous le chapitre de « La simplification du régime fiscal de la petite entreprise ». Il a suffi à M. Lalonde d'éliminer la notion de revenu cumulatif de $1 million et d'élargir la notion de petite entreprise.

Lors de son avant-dernier budget, en novembre 1982, M. Allan MacEachen avait fermé cette ouverture dans la loi de l'impôt. Plusieurs athlètes avaient alors menacé de déménager aux États-Unis.

À la Chambre des communes, le chef du Nouveau Parti démocratique (NPD), M. Edward Broadbent, a dit que M. Lalonde avait commis une « injustice grave à l'endroit des petits contribuables et des familles à revenu moyen » en réintroduisant la possibilité pour les médecins et les avocats d'être imposés au taux des petites compagnies.

Le premier ministre, M. Pierre Trudeau, a reconnu le fait que les professionnels récupéraient ce droit aboli depuis le budget MacEachen. Mais, de dire M. Trudeau, « M. MacEachen a tenté de fermer plusieurs échappatoires dans ce budget mais le NPD ne l'a pas appuyé ».

Le leader néo-démocrate a également mentionné que de grandes corporations pourront être considérés comme des dépanneurs avec ces changements. M. Trudeau a rétorqué que M. Broadbent avait mal lu la loi. Seulement les premiers $200,000 seront taxés sur cette base, de dire M. Trudeau. Pour le chef du NPD, cet allégement n'est pas plus acceptable, d'autant plus que chaque famille paiera $500 de plus d'impôts l'an prochain en raison du budget de M. Lalonde d'avril dernier.

M. Lalonde avait alors éliminé la déduction forfaitaire de $100 pour les dons de charité et les frais médicaux. De plus, le dégrèvement universel de $200 sera coupé à $100. L'allocation pour les enfants de moins de 18 ans sera accordée dans des conditions plus sévères.

Par ailleurs, la baisse de 20 % à 18 % du plafond admissible pour les contributions à un régime enregistré d'épargne-retraite (REÉR) ne changera rien à la situation des travailleurs qui gagnent de $20,000 à $30,000, selon M. Yves Guérard, de la firme Sobeco, de Montréal. L'actuaire montréalais, qui a préparé certaines études sur le futur régime de rentes, rappelle que d'ici 1988, les contribuables pourront continuer de verser $5,500 ou 20 % de leur revenu gagné dans un REÉR et que le 18 % était une option.

« Jusqu'en 1988, les contribuables auront le choix entre ces règles et le 20 % à concurrence de $5,500 des règles actuelles; les 20 % sont plus avantageux pour les petits salariés auxquels le plafond en dollars ne s'applique pas », indique d'ailleurs l'étude de Sobeco sur le budget Lalonde.

L'interprétation rigoureuse des changements faisait perdre $500 d'abri fiscal potentiel à un contribuable touchant $25,000. Le taux de 20 % permet actuellement une limite de $5,000, alors que 18 % ramène le plafond à $4,500.

Québec

MATERNELLE et PRIMAIRE

Date limite
D'INSCRIPTION

1er MARS

Pour fréquenter la **MATERNELLE,** votre enfant doit avoir **cinq ans** avant le 1er octobre 1984

Pour entrer au **PRIMAIRE,** votre enfant foit avoir **six ans** avant le 1er octobre 1984

L'inscription, qui est **obligatoire**, doit se faire avant le 1er mars. Les commissions scolaires ont l'habitude de procéder à l'inscription au cours de février.

Dans les jours qui viennent, vous devrez donc vous acquitter de cette obligation pour vos enfants qui entrent en maternelle ou au primaire. Votre commission scolaire vous renseignera sur les modalités d'inscription.

Cassage préventif sur quelques rivières

Dynamitage de la Chateauguay

par Louis-Gilles Francoeur

Urgence-environnement s'est lancé hier dans une importante opération de dynamitage sur la Chateauguay, en aval de Huntingdon, pour permettre à cette rivière d'absorber un éventuel « coup d'eau » et de glaces en provenance des Etats-Unis au cours de la fin de semaine.

Le prolongement de la vague de temps doux et les pluies prévues pour la fin de semaine pourraient en effet provoquer une débâcle prématurée sur cette rivière encore gelée sur la majeure partie de son parcours. Le cours d'eau s'étant partiellement dégagé cette semaine en inondant le village de Huntingdon, c'est à sa hauteur que les glaces « américaines » pourraient s'y accumuler et provoquer une nouvelle embâcle, a expliqué Mme Nadine Vigneault, porte-parole du ministère de l'Environnement.

Les spécialistes du ministère vont tenter de neutraliser cette éventuelle embâcle grâce à une technique utilisée pour la première fois. Ils ont dynamité hier la rivière en aval de Huntingdon dans un endroit plat où l'eau pourrait déborder sans provoquer de dommages matériels importants. Les blocs de glace seront remorqués aujourd'hui sur la berge pour libérer sur la rivière. L'espace ainsi ouvert devrait être suffisant pour permettre aux glaces venant des Etats-Unis de s'y accumuler sans problème.

Les habitants de Huntingdon ont néanmoins été avisés de mettre leurs objets de valeur à l'abri au cas où la débâcle appréhendée serait plus importante que prévu.

Dans la région immédiate de Montréal, le léger gonflement des rivières n'a encore causé aucune inondation. Au ministère de l'Environnement, on attribue cette situation à la lenteur du dégel et au « cassage préventif des glaces » par l'hydro-glisseur de la Garde côtière.

Cette société fédérale a accepté pour la sixième année consécutive de prêter son hydro-glisseur au ministère québécois qui concentre ses efforts aux embouchures des rivières-problèmes. Ces embouchures étant nettoyées par le vent contrairement à l'amont de ces rivières, la glace y atteint souvent un mètre d'épaisseur comme c'était le cas cette semaine sur la Chateauguay. En amont du même cours d'eau, l'épaisseur moyenne dépassait à peine les 30 centimètres.

L'Hydro-glisseur travaillait hier sur la rivière des Prairies et sur la rivière des Milles Iles. Il poursuivra ses travaux au cours des prochains jours sur la rivière l'Assomption. Par la suite, il ira nettoyer les embouchures des rivières Yamaska, Bécancourt, Saint-François, Maskinongé et du Loup avec des visites occasionnelles au chenal maritime du lac Saint-Louis.



L'hydro-glisseur de la Garde côtière se frayait avec aisance hier un chemin à travers les glaces de la rivière des Mille Iles dans le cadre d'une opération destinée à prévenir les embâcles sur les cours d'eau de la région métropolitaine. Cette opération, déclenchée chaque année par le ministère québécois de l'Environnement, se poursuivra au cours des prochains jours sur la rivière l'Assomption et aux embouchures de tous les cours d'eau importants jusque dans la région de Trois-Rivières. *Le Voyageur* ne casse pas la glace sous l'effet de son poids mais en créant une vague qui l'amène à son point de rupture.

Cet appareil, qui pèse près de 25 tonnes et peut porter sa charge à plus de 50 tonnes, ne casse pas la glace sous l'effet de son poids. Il n'y touche d'ailleurs pas, flottant à quatre pieds de l'eau sur son matelas d'air, généré par quatre turbines de 650 chevaux-vapeurs.

La rupture des glace par un hydro-glisseur résulte de l'effet combiné de son poids et de la turbulence impressionnante de l'air qui le supporte. Les pêcheurs ont souvent noté qu'une petite embarcation provoque une vague importante au départ, qui disparaît au delà d'une certaine vitesse. Le même phénomène se produit avec l'hydro-glisseur avant qu'il ne commence à « voler » littéralement.

« La grosse vague créée par une vitesse inférieure à l'envol, soulève la glace, explique l'ingénieur Scott Thomas de la Garde Côtière. Derrière cette vague, il se crée une dépression. Ces forces contraires la font se casser comme une vitre. » Ce « travail » peut se poursuivre à des vitesses aussi élevées que 15 à 18 noeuds. C'est pourquoi ce genre d'opération demeure rentable même si ce glouton volant dévore allègrement quelque 140 gallons de carburants à l'heure.

Le reste de l'année, l'hydro-glisseur peut filer d'un trait jusqu'à Rimouski à une vitesse de croisière de 100 km à l'heure pour approvisionner les gardiens de phares ou pour transporter le matériel d'entretien des installations de la voie maritime. Il chôme rarement, d'où son nom « Le Voyageur ».

Un blâme à l'endroit des artisans du théâtre

Réunis en assemblée plénière, hier, les membres du Conseil de presse ont dénoncé vivement le geste posé contre LE DEVOIR par les 156 artistes et artisans québécois qui, insatisfaits de la façon dont ce journal traite l'activité théâtrale, ont invité leurs collègues à un boycottage de ce quotidien, sans toutefois préciser ce qu'ils lui reprochaient.

« Un tel geste, constate le Conseil de presse, constitue une atteinte directe à la liberté de presse et au droit à l'information.

« Nul ne peut dicter à la presse le contenu de l'information ni la façon de la traiter sans s'exposer à faire de la censure ou à vouloir l'orienter à sa façon ou suivant ses intérêts, ajoute le Conseil de presse.

« Nul ne peut exiger des médias et des journalistes qu'ils livrent une information conforme à l'image ou au sens que veulent donner à leurs actions des personnes ou des groupes sans compromettre le libre exercice du journalisme. »

Deux compagnies de théâtre, mécontentes de la façon dont le critique de théatre du DEVOIR avait parlé d'elles, ont fait savoir qu'elles n'annonceraient plus dorénavant dans ce quotidien.

À ce propos, le Conseil de presse rappelle que chacun est libre de faire de la réclame dans les médias de son choix. « Nul n'a, cependant, le droit de récompenser ou punir ces derniers en leur accordant ou non de la publicité. »

en bref...

■ *Grève à l'U de M*

L'arrêt de travail des 260 employés d'entretien de l'Université de Montréal, membres du local 1186 du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), qui ont déclenché la grève hier matin, a déjà commencé à perturber le déroulement normal des activités dans les édifices de l'université. Les employés d'entretien avaient rejeté, lundi soir, les dernières offres patronales et confié à leur exécutif le mandat de déclencher la grève au moment opportun. Une autre unité syndicale affiliée au SCFP, le local 1244, qui regroupe du personnel de bureau, de même que le syndicat des employés des bibliothèques et du centre communautaire, affiliés à la CSN, ont également rejeté les dernières offres patronales et demandé au ministère du Travail de nommer un médiateur dans le conflit qui les oppose à la partie patronale. La table sectorielle qui réunissait, au début des négociations, 6,000 employés de toutes les universités du Québec ne compte plus que ces trois unités de l'Université de Montréal, les autres ayant réglé à la suite de négociations locales.

■ *12 ans pour viol*

SAINT-HYACINTHE (PC) — Un individu de 42 ans a été condamné à 12 ans de pénitencier, hier, après avoir reconnu sa culpabilité à 26 accusations d'inceste et de violence contre ses enfants. Deux de ses filles, aujourd'hui âgées de 18 et 20 ans, ont eu des bébés de lui. L'un a neuf mois et l'autre quatre ans. À l'enquête préliminaire, un fils de 19 ans a révélé que son père avait marqué au fer rouge chacun de ses sept enfants.

■ *Encore le fisc*

OTTAWA (CP) — Le ministre du Revenu, M. Pierre Bussières, a vainement tenté, hier, de faire comprendre aux députés conservateurs qui le harcèlent sur la question que le fisc n'impose pas de quotas à ses employés, mais qu'il existe néanmoins des normes d'efficacité qui servent à mesurer le rendement des employés du fisc dans les divers bureaux du Canada. En tentant d'expliquer ces normes, M. Bussières a fait un lapsus qui a malheureusement échappé à ses interlocuteurs de langue anglaise. En voulant prononcer le mot « souplesse », M. Bussières a plutôt dit « supplice », tout à fait approprié dans ce cas.

■ *Le français en Ontario*

TORONTO (PC) — Le gouvernement de l'Ontario a de nouveau reporté la date de dépôt du projet de loi visant à garantir un enseignement en français aux francophones. M. Clément Sauvé, coordonnateur provincial des services en français, a fait savoir que le gouvernement ne déposerait pas la législation en mars comme il l'avait annoncé il y a deux mois et demi. Le premier ministre de l'Ontario, M. William Davis, avait précisé plus tôt cette semaine aux représentants des commissions scolaires que le gouvernement reportait le projet de loi au 15 avril.

INSTITUT DE PASTORALE

ÉTUDES SUPÉRIEURES EN SCIENCES PASTORALES

Pour les agents de pastorale,
Pour les responsables de formation religieuse et d'éducation permanente,

L'INTITUT DE PASTORALE de l'Université Saint-Paul d'Ottawa

Offre un programme de formation menant à une **Maîtrise ès Arts** dans les domaines suivants:

— Pastorale en paroisse
— Counseling individuel ou matrimonial
— Travail de groupe avec la famille et la communauté.

Le programme couvre une période de deux ans et commence avec le trimestre d'automne. Par elle-même, la première année d'étude mène à un diplôme en sciences pastorales.

Le programme comporte:

— Des connaissances académiques en théologie et sciences humaines
— Un entrainement pratique supervisé sur le terrain
— Des ateliers de dévelopement personnel et d'intégration
— Un projet de recherche

POUR RENSEIGNEMENTS, s'adresser à:
L'Institut de pastorale
223 rue Main
Ottawa, Ontario K1S 1C3
TEL: (613) 236-1393

Vive les vacances dans l'Ouest!

Calgary à compter de 299$

Vancouver à compter de 359$

Faites vos valises! Air Canada déballe pour vous tout un été de rabais et de vacances dans l'Ouest canadien. Vancouver et Calgary sont à vous, aux prix les plus bas du marché. Partez n'importe quand dès le 1er mai. Air Canada, c'est votre Prêt-à-partir moins cher.

De Montréal	1er mai-14 juin	15 juin-12 juil. 10 sept.-27 oct.	13 juil.-9 sept.
Calgary	**299 $**	**319 $**	**339 $**
Vancouver	**359 $**	**379 $**	**399 $**

Faites vite! Pour vous prévaloir de cette aubaine, vous devez réserver votre Prêt-à-partir au moins 14 jours avant le départ. La billetterie doit être faite au plus tard 14 jours après la réservation et au moins 14 jours avant le départ. Séjour minimum: retour dès le premier dimanche suivant le départ. Frais d'annulation: 10% du coût du billet, pour des billets de 300 $ et plus; 30 $ dans tous les autres cas.
Taxes d'aéroport en sus. Ces tarifs et conditions sont sujets à l'approbation gouvernementale. Tous les voyages doivent être complétés au plus tard le 27 octobre 1984 à 23 h 59. Le nombre de sièges est limité. Il se peut même que certains vols affichent déjà complet.

Voyez votre agent de voyages ou passez au bureau d'Air Canada.
Mentionnez le numéro DRF-13006.

Prêt-à-partir est une marque de commerce d'Air Canada.
Détenteur d'un permis du Québec.

AIR CANADA

Nouveau concordat entre l'Italie et le Saint-Siège

CITÉ DU VATICAN (AFP) — À partir de midi aujourd'hui, le catholicisme n'est plus religion d'État en Italie et les cours de catéchisme deviennent facultatifs: cinquante-cinq ans et une semaine exactement après les accords du Latran mussoliniens, le Saint-Siège et l'Italie signent un nouveau concordat.

La cérémonie a lieu en territoire italien, au siège du Sénat. Le document, qui y est signé par le premier ministre Bettino Craxi et le cardinal secrétaire d'État Agostino Casaroli, sanctionne le passage des relations « privilégiées » entre l'État et l'Église catholique à celles fondées sur l'égalité de toutes les confessions devant la loi. Il tient compte de l'évolution de la société italienne et des orientations du Concile Vatican II.

Le nouveau concordat est beaucoup plus « souple » que les accords du Latran. Il se borne à énoncer des règles générales alors que les complexes questions financières, qui n'y figurent plus, doivent faire l'objet d'accords annexes.

Au moment de la signature, une commission paritaire État-Église doit être créée qui se penchera sur le statut des biens et des établissements de l'Église en Italie. Elle aura six mois pour rendre ses conclusions et c'est seulement ensuite que les deux parties procéderont à l'échange des instruments de ratification.

Ses travaux porteront notamment sur les exonérations fiscales dont bénéficient les biens de l'Église.

Par ailleurs, aux termes du nouveau concordat, l'État italien continue à reconnaître les effets civils du mariage religieux, mais une déclaration de nullité de mariage obtenue devant un tribunal ecclésiastique devra désormais être confirmée par un tribunal italien.

La revision des accords du Latran, confirmés par la constitution de 1947, mais dont certains passages étaient incompatibles avec la loi fondamentale, était envisagée depuis les années 60 et les négociations ont commencé il y a huit ans. Six projets ont vu le jour, mais aucun n'a pu aboutir, en partie en raison de la rapide succession des crises gouvernementales en Italie.

M. Craxi, premier président du Conseil socialiste, n'a pas rendu public le septième. Mais devant les réactions du parlement, mécontent d'être tenu à l'écart de la négociation, il lui a communiqué fin janvier les grandes lignes du nouveau concordat dans une « note d'information ». Aussi bien le Sénat que la Chambre des députés ont approuvé son projet à une large majorité, le PCI votant avec les partis de la coalition gouvernementale.

Au moment du débat parlementaire, les négociations avec le Vatican étaient déjà sur le point d'être terminées. L'affaire de la « Banque du Vatican », tenue pour responsable des dettes du Banco Ambrosiano par certains de ses créanciers, n'a pas empêché leur conclusion. Il n'a fallu au cardinal Agostino Casaroli et à M. Craxi qu'un entretien, vendredi 10 février, pour confirmer l'accord et fixer les modalités de la signature.

Symboliquement, ils y sont parvenus la veille du 55e anniversaire des accords du Latran de 1929 qui avaient instauré la paix entre le jeune État italien, né en 1870 de la conquête de Rome et des États pontificaux par les Savoie et la papauté « prisonnière » du Vatican. Mais le gouvernement de M. Craxi, premier président du Conseil socialiste, a préféré que la date de la signature de « son » concordat ne rappelle pas le traité conclu par l'Italie fasciste.



Richard Stone

(Photolaser AP)

Reagan choisit Shlaudeman

Stone démissionne

WASHINGTON (AFP) — Le président Ronald Reagan a accepté la démission de M. Richard Stone, ambassadeur itinérant du président américain pour l'Amérique centrale, et nommé à sa place M. Harry Shlaudeman, a annoncé hier la Maison-Blanche.

M. Shlaudeman était directeur exécutif de la commission Kissinger sur l'Amérique centrale, présidée par l'ancien secrétaire d'État américain Henry Kissinger.

Selon le *Washington Post*, M. Stone, 55 ans, a envoyé sa lettre de démission la semaine dernière au président Reagan. Cette démission sera effective le 1 er mars.

Selon le porte-parole du département d'État M. John Hugues, elle n'indique aucun changement de la politique américaine en Amérique centrale.

De source proche de M. Stone, on indique que la démission de celui-ci est due à des « différences de personnalité » avec M. Langhorne Motley, secrétaire d'État adjoint pour les affaires inter-américaines, et non à des divergences politiques fondamentales.

M. Stone n'avait pas été convié à certaines réunions, n'avait pas été consulté sur certaines décisions, et on ne lui avait pas fait part de certains problèmes, ajoute-t-on de même source. Lassé, il aurait alors décidé de démissionner.

Le président Reagan a accepté la démission de M. Stone « avec grand regret et une profonde reconnaissance personnelle pour la détermination et le talent avec lesquels il a formulé et exécuté la politique des États-Unis en Amérique centrale », a déclaré le porte-parole de la Maison-Blanche, M. Larry Speakes.

M. Stone avait été nommé ambassadeur du président Reagan pour l'Amérique centrale en juin dernier, avec pour tâche de chercher une solution négociée aux conflits centraméricains, spécialement celui du Salvador.

Ses démarches avaient notamment permis une rencontre entre des représentants de la guérilla salvadorienne et la commision gouvernementale de paix salvadorienne, à Bogota le 29 septembre 1983. Cette rencontre n'avait toutefois donné aucun résultat, la guérilla demandant des négociations en vue de la constitution d'un gouvernement à large représentation, ce qu'ont toujours refusé les autorités salvadoriennes.

Le rôle de M. Stone était passé au second plan après la nomination en juillet dernier de la commision bipartite sur l'Amérique centrale, présidée par l'ancien secrétaire d'État Henry Kissinger.

Mondale face au verdict des caucus de l'Iowa

DES MOINES, Iowa (AFP) — Le moment de vérité approche pour le grand favori des candidats démocrates à la présidence des États-Unis, Walter « Fritz » Mondale, en campagne depuis déjà trois ans et qui affronte lundi dans l'État de l'Iowa le premier verdict de l'électorat.

À quelques jours des « petites assemblées » (caucus) de l'Iowa, première échéance du long processus qui conduira à la désignation de l'adversaire démocrate de Ronald Reagan, la question, selon tous les experts, n'est pas de savoir qui sortira vainqueur de la consultation mais avec quelle marge Walter Mondale, apparemment invincible, devancera ses sept rivaux.

Après des semaines de campagne dans cet État agricole du centre des États-Unis, où la visite d'élevages de cochons, la richesse de l'Iowa est une étape indispensable pour tout candidat à la Maison-Blanche. Les sondages les plus récents donnent à Walter Mondale, 56 ans, ancien vice-président de M. Jimmy Carter, une avance de 29 points sur son suivant immédiat, l'ancien astronaute John Glenn, 62 ans, sénateur de l'Ohio: 49 % des voix contre 20.

Derrière, le sénateur de Californie Alan Cranston, 69 ans, le doyen des candidats démocrates, le sénateur du Colorado Gary Hart, 46 ans, et M. George McGovern, 61 ans, sont à égalité avec 6 % des suffrages.

Le charismatique Révérend noir Jesse Jackson, 42 ans, n'a pratiquement pas fait campagne dans l'Iowa et concentre ses efforts sur la prochaine étape, les élections primaires du New Hampshire, qui se tiennent le 28 février.

Le sénateur de Caroline du Sud, Ernest Hollings, 62 ans, a fermé depuis longtemps ses bureaux dans l'État. Seul Reubin Askew, 55 ans, ancien gouverneur de Floride, continue, sans grand espoir, à faire campagne.

Malgré les kilomètres parcourus d'un village à l'autre, les dizaines de discours, les milliers de mains serrées, les centaines de milliers de dollars dépensés et l'avalanche de messages télévisés, aucun candidat n'est en tout cas parvenu à susciter le moindre enthousiasme. « C'est la campagne la moins passionnée que j'ai jamais vue, estime le président du Comité démocrate de l'Iowa, M. David Nagle. Personne ne semble réellement se soucier d'aucun des candidats ».

Sur les quelque 500,000 démocrates de l'État, 20 % seulement devraient affronter les rigueurs hivernales de l'Iowa pour participer à l'une des 2,495 « petites assemblées » organisées dans toutes les circonscriptions. Les enjeux sont cependant réels: Walter Mondale doit prouver qu'il est aussi invincible qu'il le semble et une victoire modeste sera aussitôt interprétée comme une quasi-défaite.

Pour tous les autres, et notamment John Glenn, dont la campagne n'a cessé de décevoir et dont le seul espoir est de ne pas finir troisième, l'Iowa pourrait porter un coup fatal à leurs efforts. En revanche, un résultat meilleur que prévu peut les relancer. Gary Hart semble ainsi gagner du terrain dans les derniers jours de la campagne et menacer, sinon John Glenn, du moins Alan Cranston. Ce dernier dispose, après Walter Mondale, de la meilleure organisation dans l'État et a toujours affirmé qu'il lui fallait terminer troisième pour conserver ses chances.

Si Walter Mondale a cultivé tout au long de la campagne une image de plus en plus présidentielle, réservant ses attaques à la politique « injuste et dangereuse » de Ronald Reagan, ses adversaires se sont au moins autant attaqués à lui qu'à l'actuel occupant de la Maison-Blanche.

Tous ont critiqué son indécision, la lenteur avec laquelle, selon eux, il a critiqué l'engagement américain au Liban ou l'invasion de la Grenade. Tous l'ont dépeint comme le représentant d'une politique du passé, le candidat des intérêts particuliers, prisonniers des promesses faites à la centrale syndicale AFL-CIO ou au Syndicat des enseignants pour obtenir leur soutien.

Mais, apparemment, rien n'y fait et à la veille de cette première consultation, Walter Mondale, fort d'une organisation peut-être sans égale dans l'histoire des élections américaines, semble toujours caracoler seul en tête.

le monde

■ *Barrages des routiers français*

PARIS (AFP) — Le gouvernement français a donné hier soir l'ordre aux forces de l'ordre d'intervenir pour dégager la route de la neige, totalement bloquée par des barrages de transporteurs routiers. 1,200 gendarmes mobiles et plusieurs compagnies de CRS étaient aussitôt dépêchés vers le sud-est de la France où, avec l'appui technique de l'armée, ils devaient dégager prioritairement l'autoroute du Sud, les voies ferrées et les routes reliant les gares et les stations de sports d'hiver, paralysées par des milliers de camions placés en travers. Plusieurs centaines de milliers de Français sont en effet bloqués depuis hier matin sur la route des sports d'hiver, et des localités sont totalement isolées par cette action des routiers en colère. Au même moment, la Fédération nationale des transporteurs routiers, principale organisation patronale à l'origine du mouvement de grève, a appelé ses adhérents à lever les barrages. Les dirigeants de la FNTR estiment en effet avoir obtenu satisfaction sur les revendications de leurs mandants concernant notamment les procédures de passage à la frontière franco-italienne. Le président de la FNTR, M. Maurice Voiron, n'avait toutefois pas caché hier matin qu'il était totalement débordé par sa base et craignait de ne pas être entendu.

■ *Sept gauchistes condamnés à mort*

ISTANBUL (Reuter) — Un tribunal militaire turc d'Istanbul a condamné hier à mort sept militants de gauche, accusés d'avoir formé une association illégale pour renverser l'État, apprend-on de source judiciaire. Deux autres peines de mort ont été commuées en vingt ans de prison en raison de la jeunesse des condamnés. Quarante-et-un militants de l'organisation d'extrême-gauche « Dev-Sol » ont par ailleurs été condamnés à des peines de réclusion allant de trois à vingt ans de prison.

■ *Opposant philippin incarcéré*

MANILLE (AFP) — M. Salvador Laurel, un des dirigeants de l'opposition philippine, a été incarcéré hier soir pour détention illégale d'armes à feu, après avoir refusé d'être mis en liberté sous caution, apprend-on à Manille. M. Laurel, qui est président de l'Organisation démocratique nationaliste unie (UNIDO), coalition de 12 partis de l'opposition, sera officiellement inculpé aujourd'hui. Il risque une peine allant de 20 ans de prison à une détention à perpétuité. Le leader de l'opposition a été appréhendé hier par la police à l'aéroport de Manille, alors qu'il allait partir pour San Francisco, après la découverte dans ses bagages d'un pistolet de 9mm qui, affirme-t-il, a été placé dans sa valise pour l'empêcher de se rendre aux États-Unis. « On veut m'empêcher de dire aux États-Unis ce qui se passe ici », a affirmé M. Laurel qui allait entreprendre aux États-Unis une tournée d'information sur la situation aux Philippines, où l'assassinat en août dernier du principal leader de l'opposition, M. Benigno Aquino, a provoqué une vague de manifestations anti-gouvernementales.

■ *3e revendication des Brigades rouges*

Rome (AFP) — Les Brigades rouges ont revendiqué hier pour la troisième fois l'assassinat du directeur de la Force multinationale du Sinaï Leamon Hunt, dans un communiqué de quatre pages parvenu au quotidien romain *Republica* (gauche). « L'assassinat de Hunt était un devoir vis-à-vis du mouvement révolutionnaire international », affirme le communiqué, qui insiste à plusieurs reprises sur la nécessité de « construire une nouvelle Internationale communiste, fondée rigoureusement sur les principes du marxisme-léninisme ». Les Brigades rouges se proposent elles-mêmes, « avec la modestie nécessaire, comme point de référence essentiel de ce processus politique ». Le document développe longuement une analyse de la situation politique internationale, accuse le gouvernement italien de jouer un rôle de « gendarme de la Méditerranée », et se termine sur une proclamation contre la politique économique du gouvernement. Les experts des services antiterrorisme relèvent d'une part l'ampleur du texte, qui semble supposer une nouvelle « direction stratégique » des BR. Ils soulignent d'autre part l'importance accordée à la « question internationale », et à l'appel implicite à d'autres formations étrangères résidant dans l'insistance sur une « nouvelle Internationale communiste ».

La SWAPO ne reconnaît pas l'accord de Lusaka

LONDRES (AFP) — La SWAPO (Organisation du peuple du sud-ouest africain) est étrangère à l'accord de désengagement sud-africain d'Angola conclu jeudi à Lusaka entre les deux pays et elle continuera à combattre pour l'indépendance de la Namibie, a affirmé hier à Londres son président, M. Sam Nujoma.

« En ce qui nous concerne, il n'y a pas de cessez-le-feu. Il n'y a qu'une offre de retrait sud-africain du sud de l'Angola. Ce que nous voulons, c'est un retrait de Namibie », a déclaré le chef de la SWAPO lors d'une conférence de presse donnée dans une salle de la Chambre des communes.

« À moins que ce 'désengagement' soit immédiatement suivi de l'application de la résolution 435 du Conseil de sécurité de l'ONU, la résistance à l'occupation sud-africaine de la Namibie continuera », a ajouté M. Nujoma.

Cette résolution prévoit un cessez-le-feu en Namibie, un retrait des troupes sud-africaines et des élections sous contrôle de l'ONU en vue de l'indépendance du territoire.

Le chef de la SWAPO a cependant refusé d'affirmer que l'accord de Lusaka était inutile ou sans aucun rapport avec la question namibienne. Il a ajouté: « je ne vois pas comment un cessez-le-feu peut découler d'un désengagement dans le sud de l'Angola, c'est une affaire entièrement différente ».

M. Nujoma venait d'être reçu par le secrétaire au Foreign Office, sir Geoffrey Howe. Ce dernier, a-t-il affirmé, l'a assuré qu'il soutiendrait ses efforts en vue de la mise en application de la résolution 435 de l'ONU.

Le Foreign Office s'est montré plus enthousiaste que M. Nujoma sur les négociations de Lusaka entre l'Angola, l'Afrique du Sud et les États-Unis. « Nous accueillons favorablement leur résultat et le dispositif de surveillance de désengagement », a déclaré un porte-parole.

L'accord de Lusaka prévoit, selon Pretoria, la création d'une commission conjointe angolo-sud-africaine de surveillance du désengagement sud-africain, à laquelle pourraient se joindre des observateurs américains si les deux parties le demandaient.

CHAMBRE DES COMMUNES
CANADA

SOUS-COMITÉ SUR LES PLUIES ACIDES DU COMITÉ PERMANENT DES PÊCHES ET DES FORÊTS

Le Sous-comité sur les pluies acides du Comité permanent des pêches et des forêts prévoit tenir des séances publiques, le vendredi 16 mars 1984, à 9 h 30 du matin, à l'Auberge des Gouverneurs, Place Haute-Ville, à Québec, en vue de poursuivre l'étude et faire rapport sur les pluies acides.

Les individus et les organismes sont invités à faire parvenir leurs opinions par écrit, ou faire par de leur demande de comparaître, au greffier du Sous-comité, dans le plus bref délai possible, au plus tard le jeudi 8 mars 1984:

Les témoins invités à comparaître devant le Sous-comité seront choisis parmi ceux qui auront fait parvenir leurs opinions par écrit ou fait part de leur demande de comparaître.

Les mémoires peuvent être soumis en anglais, en français ou dans les deux langues officielles.

Il est recommandé que les mémoires soient dactylographiés sur du papier de 22cm par 28cm avec marges respectives de 2cm et 3cm.

La distribution publique de tout mémoire est laissée à la discrétion du Sous-comité, sauf sur demande expresse.

Tout mémoire, toute correspondance ou toute demande de renseignements devra être envoyé au:

Greffier,
Sous-comité sur les pluies acides du
Comité permanent des pêches et des forêts,
Chambre des communes,
Ottawa, Ontario.
K1A 0A6
Tél: (613) 992-3150

Président

Ronald A. Irwin, député,
Sault Sainte-Marie, Ont.

Membres

Derek Blackburn, député, Brant, (Ont.)
Coline Campbell, député, South West Nova, (N.-É.)
Bob Corbett, député, Fundy-Royal, (N.-B.)
Alexandre Cyr, député, Gaspé, (Qué.)
Stan Darling, député, Parry Sound-Muskoka, (Ont.)
Denis Éthier, député, Glengarry-Prescott-Russell, (Ont.)
Hon. John A. Fraser, député, Vancouver-Sud, (C.-B.)
Pierre Gimaïel, député, Lac Saint-Jean, (Qué.)

Les jeudis d'Hydro-aménagement

Energie
aménagement,
environnement de demain

Université de Montréal
Faculté de l'Aménagement
Salle Ernest-Cormier
5620, av. Darlington
Montréal

Une série de
12 conférences
bimensuelles du
22 septembre 1983
au 5 avril 1984

Renseignements :
Hydro-Québec
(Environnement) :
289-6100

23 février 1984
18 h
« Mouvements écologistes et question énergétique »
Conférencier :
François Dubet

Le **collège marie-victorin**
vous propose **HISTOIRE, CULTURE ET SOCIÉTÉ**

Le XXe siècle
Conférences audio-visuelles 1re partie
par Raymond Gohier
Le 19 février 1984 à 14 h
6 $ 5 $/âge d'or et étudiants

La vision chrétienne de l'au-delà
par l'abbé Pierre Léger
Le 19 février 1984 à 13 h 30
6 $ 4 $/âge d'or et étudiants

Le Liban
avec Joseph Berbery
Le 21 février 1984 à 20 h 1re partie
6 $ 5 $/âge d'or et étudiants

Collège Marie-Victorin **325-0150**
7000, rue Marie-Victorin
Montréal, Québec (autobus 69) poste 376

Le Liban, grave revers de l'administration Reagan

WASHINGTON (AFP) — L'échec subi au Liban par la diplomatie américaine risque d'ouvrir la voie à un accroissement de l'influence soviéto-syrienne au Proche-Orient et de compliquer les rapports entre Washington et les pays arabes modérés.

Au lendemain de l'abrogation par le président Amine Gemayel de l'accord israélo-libanais du 17 mai 1983, personne à Washington ne doutait hier que la diplomatie américaine au Proche-Orient se trouve désormais sur la touche.

La décision du secrétaire d'État George Shultz d'aller passer plusieurs jours de vacances aux Bahamas, où il est arrivé jeudi soir, reflète le sentiment d'impuissance et frustration qui prévaut dans les milieux officiels de Washington.

Nombre de commentateurs de la presse américaine interprétaient hier le départ impromptu du chef de la diplomatie américaine comme un aveu symbolique de l'incapacité des États-Unis à faire prévaloir leur politique au Liban.

Le *New York Times* n'hésitait pas hier à comparer l'atmosphère des derniers jours à Washington à la situation qui régnait à Saigon en 1975 ou à Téhéran en 1979 peu avant la chute du chah d'Iran.

L'amertume des responsables américains face au revers qu'ils viennent de subir au Liban est d'autant plus grande que c'est le président Ronald Reagan lui-même qui a fait de la crise libanaise un test de la crédibilité des États-Unis au Proche-Orient.

Depuis l'envoi des marines à Beyrouth en septembre 1982, l'affaire libanaise est devenue une lutte d'influence entre les États-Unis et la Syrie, qui est désormais une pièce maîtresse de tout réglement au Liban.

« Les Syriens et derrière eux les Soviétiques voulaient nous humilier et ils ont réussi », a reconnu un haut fonctionnaire du département d'État qui a requis l'anonymat.

Les spécialistes du département d'État admettent aussi en privé que l'incapacité de Washington à aider le président Gemayel à faire face aux pressions syriennes risque d'avoir des conséquences négatives à long terme sur les rapports entre les États-Unis et les pays arabes modérés.

« La démonstration de notre impuissance au Liban pourrait conduire des pays tels que la Jordanie et l'Arabie saoudite à douter de nos capacités de régler un problème tout aussi délicat et explosif : le sort des Palestiniens », a ajouté ce haut fonctionnaire.

Dans l'espoir de rehausser leur crédibilité compromise au ProcheèOrient, les dirigeants américains ont profité cette semaine des visites à Washington du roi Hussein de Jordanie et du président égyptien Hosni Moubarak pour réaffirmer leur volonté et leur capacité de régler au plus vite le problème palestinien.

Un haut responsable de la Maison-Blanche a affirmé hier soir qu'en dépit de la paralysie de la diplomatie américaine au Liban, la venue à Washington du roi Hussein et du président Moubarak « démontre que les pays arabes estiment que les États-Unis ont toujours un rôle de premier plan à jouer dans le processus de paix » au Proche-Orient.

Mais le président Reagan n'a pu que réitérer à ses hôtes jordanien et égyptien l'importance qu'il attache à son plan de paix pour le Proche-Orient formulé en septembre 1982 et rejeté d'emblée par Israël.

Or, cette initiative, qui repose sur la participation du roi Hussein et de représentants palestiniens à des négociations sur l'avenir de la Cisjordanie, suppose un degré de crédibilité que les États-Unis paraissent avoir perdu, peut-être pour longtemps.

Roumanie: la grogne et la criminalité s'étendent

BUCAREST (AFP) — Mécontentement social, augmentation du chômage et de la criminalité sont les manifestations d'une crise de société qui s'empare peu à peu de la Roumanie socialiste, où la population supporte de moins en moins le poids des efforts demandés pour sortir le pays de ses difficultés économiques.

La grogne qui s'exprime de plus en plus ouvertement, notamment dans les files d'attente devant les magasins d'alimentation, s'est cristallisée sur les restrictions d'énergie mais a également fait son entrée dans les usines.

Des sources bien informées à Bucarest ont en effet confirmé que des arrêts de travail avaient été observés depuis quelques mois, non seulement dans les mines du Maramures (nord-ouest de la Roumanie) ou à Brasov, mais aussi à Galati dans l'ouest du pays et même dans la plus grande usine de Bucarest: l'usine de mécanique lourde du 23 août.

Dans les milieux diplomatiques, on avance le chiffre non vérifiable de 160 mouvements dans l'ensemble du pays. Ce mécontentement a été provoqué partout par l'application de l'accord global, le nouveau système de rémunération basé sur la production réelle des entreprises, des brigades et des ouvriers, qui supprime la notion de salaire minimum. Cependant, selon les journaux roumains, les travailleurs des entreprises efficaces ont vu leur salaire augmenter.

En revanche, dans d'autres, les ouvriers en recevant leur feuille de paye ont manifesté leur refus de faire les frais des livraisons insuffisantes de matières premières et de coupures d'énergie qui ont affecté la production. Les autorités, ajoute-t-on de sources diplomatiques, ont immédiatement effectué les corrections nécessaires afin d'enrayer les protestations.

D'autre part, le nombre de chômeurs serait en progression après des dégraissages d'effectifs décidés par des entreprises pour améliorer la productivité du travail et remplir les tâches fixées par le plan.

Selon des sources dissidentes, les « bureaux de la force du travail » à Bucarest chargés de répartir les personnes sans emploi reçoivent de plus en plus de demandes. De plus, les miliciens n'arrêtent plus les chômeurs dans la rue, bien que le « parasitisme » soit puni par la loi.

En revanche, les autorités font preuve d'une sévérité accrue à l'égard des criminels, notamment en ce qui concerne les délits économiques. C'est ainsi que le journal *Romania libera* a annoncé la condamnation à mort à Tirgoviste (50 km à l'ouest de Bucarest) de trois employés qui détournaient de la viande dans une entreprise d'emballage. Selon des sources informées à Bucarest, quatre autres condamnations à mort auraient été prononcées ailleurs pour le même motif.

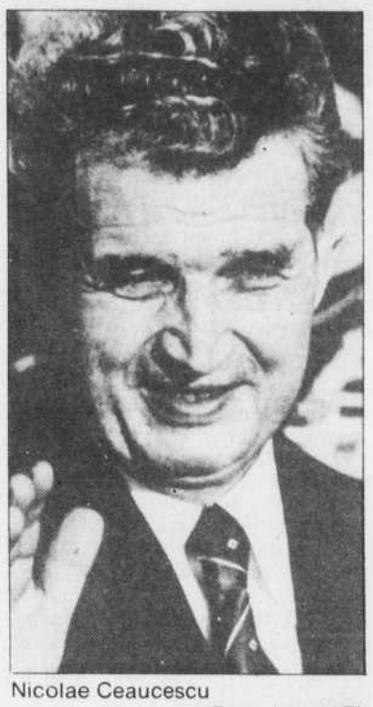
Des condamnations à de très lourdes peines de prison ont également été prononcées contre des auteurs de détournements de fonds ou de matériaux, comme à Suceava en Moldavie où un employé d'une entreprise de transports a été condamné à 17 ans de prison pour falsification de bons de livraisons.

La publicité inhabituelle faite à ces affaires est sans nul doute à prendre comme un avertissement à la population et surtout aux employés des entreprises où le « coulage » est monnaie courante.

Les mises en garde du chef de l'État et du parti roumains Nicolae Ceausescu aux spéculateurs et à ceux qui s'attaquent à la propriété socialiste ont d'ailleurs été répétées par le président du tribunal suprême de Roumanie, M. Ioan Salajan, dans une interview publiée au mois de novembre dernier, peu avant l'annonce des condamnations à mort.

Il indiquait également qu'une majorité des homicides étaient commis sous l'emprise de l'alcool et justifiait l'application de la peine de mort pour les récidivistes.

bien qu'aucun chiffre officiel concernant la criminalité ne soit publié en Roumanie, de nombreux indices,



Nicolae Ceaucescu
(Photolaser AP)

témoignages ou informations publiées quotidiennement dans la presse, laissent entrevoir le développement d'un mal endémique touchant toutes les classes de la société.

Ainsi, tous les enseignants des écoles de Bucarest ont été conviés au mois de janvier à un séminaire de trois jours avec des représentants de la police et de la justice.

Ils ont été informés d'un accroissement de nombre de vols et de viols commis par des adolescents. Les policiers, avec exemples à l'appui, leur ont demandé de mettre en garde leurs élèves contre des bandes organisées de jeunes de 9 à 16 ans qui sévissent dans la capitale.

Pourtant, Bucarest reste encore une ville où l'on se sent en sécurité même si, selon des témoignages, le vol à la tire et les effractions dans les appartements sont également en augmentation. Ces dernières seraient plutôt le fait de jeunes de familles aisées en quête de biens de consommation occidentaux.

Dans un commissariat du centre de Bucarest, raconte un habitant qui venait de se faire dérober son argent, un policier a expliqué que certains jours 60 à 70 personnes étaient arrêtées.

La tâche est donc rude pour la police roumaine dont l'essentiel des effectifs, fait remarquer un dissident, est affecté à d'autres tâches que la protection des biens de la population.

Les chrétiens fuient vers le Sud-Liban

SAIDA, Liban (AFP) — Quelques dizaines de voitures et de camions surchargés se pressaient encore hier matin à l'entrée nord de Saïda (chef-lieu du Liban-Sud), vers les lignes israéliennes. Au-delà, c'était le silence.

Toute la région côtière, de Damour à Saïda — environ 100 kilomètres carrés — s'est vidée en trois jours de sa population civile chrétienne.

Les familles ont abandonné une nouvelle fois leurs maisons menacées par les milices druzes. Camionnettes et voitures chargées à ras bord d'un pauvre mobilier, ont pris la direction du sud. « Ce n'était plus possible », commente un employé de banque: « l'armée libanaise est partie. Les civils devaient partir. Il ne reste plus, face aux druzes, que les miliciens chrétiens des Forces libanaises ».

Quelques femmes sanglotaient. Les souvenirs familiaux, les images pieuses ont été chargées pêle-mêle à la hâte avec des couvertures et les objets les plus précieux: tourne-disque, cuisinière, frigidaire, parfois un lit.

En trois jours, selon l'officier israélien responsable du contrôle, quelques 16,000 personnes environ ont franchi l'Awali pour se réfugier au sud. « Les arrivées se font par vagues, explique-t-il, selon les conditions de sécurité sur la route. Jeudi, nous n'avons eu qu'un peu plus de 350 véhicules. En début de matinée, nous en avons déjà vu passer 250 ».

À l'entrée de Saïda, les réfugiés doivent se soumettre à un double contrôle. Des miliciens de « l'Armée du Liban libre » (auxiliaire des Israéliens), qui gardent le pont, cherchent les armes. De l'autre côté de la rivière, les Israéliens procèdent à une fouille plus systématique, à la recherche d'explosifs ou de munitions.

Deux membres des « Forces libanaises » (FL-milices chrétiennes unifiées) arrivés au volant d'une grosse voiture américaine ont ouvert avec réticence leur coffre arrière. Celui-ci est bourré de caisses de munitions. Les deux hommes sont aussitôt fouillés et un revolver est confisqué malgré les protestations de son propriétaire.

Les civils, de loin les plus nombreux, viennent la plupart de la ville de Jiye, au sud de Damour. Les paysans ont été les derniers à abandonner leur maison. « Jiye comptait plus de cinq-mille habitants. Je suis parti dans les cinquante derniers », affirme le propriétaire d'une camionnette. « On entendait ce matin dans le lointain le bruit de la cannonade. Les druzes n'étaient pas encore là. Mais, comme tout le monde, j'ai décidé de venir me mettre sous la protection de l'armée israélienne pendant quelques semaines en attendant que la situation s'améliore ».

« Le Liban va bientôt être divisé en cantons, comme la Suisse », regrette un autre. « Les druzes auront le mont Liban et nous, les habitants de Jiye, je ne sais pas où nous allons aller ».

Si la plupart des réfugiés semblent savoir où trouver abri — chez un parent ou un ami — d'autres doivent trouver refuge dans une école. 70 familles campent dans les salles de classe d'une école secondaire de Saïda, au milieu d'une nuée d'enfants. Certains, partis à l'automne, lors des combats du Chouf, sont déjà là depuis deux mois et de nombreux enfants ont été évacués « par précaution » avant même la défaite de l'armée libanaise mardi dernier.

L'un des nouveaux venus souhaite que l'armée israélienne « reprenne la montagne ». « Quand les Israéliens étaient dans le Chouf, les druzes et les chrétiens avaient la paix », affirme-t-il. L'armée libanaise ne peut pas garantir la paix et la Force multinationale reste à Beyrouth, alors qui va défendre les chrétiens de Jiye? ».

Mais pour les Israéliens, il semble qu'il ne soit plus question de reconquête. Hier, il n'y avait aucune patrouille au nord de l'Awali, affirme l'officier responsable démentant — comme le porte-parole militaire israélien — les informations circulant à Beyrouth.

Depuis plusieurs semaines, le dispositif de l'armée israélienne au Liban-Sud s'est considérablement modifié. On voit très peu de patrouilles dans Saïda. Les soldats restent le plus souvent dans leurs bases, à l'abri derrière d'énormes remblais de terre. Ils attendent chaque jour plus impatiemment un nouveau « redéploiement » plus au sud, sur le Zaharani ou le Litani, ne s'avouant guère inquiets de ce qu'ils laisseront derrière eux.

Raid aérien iranien

BAHREIN (Reuter) — Seize civils au moins ont trouvé la mort au cours d'un raid aérien iranien, a déclaré l'Irak tout en lançant un nouvel appel au cessez-le-feu dans la guerre du Golfe. De son côté, l'Iran a affirmé que sa dernière offensive se poursuivait et a annoncé que son armée bombardait la route reliant Bassorah à Bagdad sur une longueur de 35 km.

Selon Radio-Bagdad, deux avions iraniens ont attaqué hier la ville Dali Al-Gharbi, dans la province de Misan, à 30 km de la frontière, tuant 16 civils et en blessant 13 autres. L'aviation iranienne avait déjà attaqué mercredi Bakba, à 65 km au nord-est de Bagdad, ainsi que deux autres villes au sud de la capitale irakienne.

Ces attaques ont été lancées au lendemain de l'annonce par Bagdad d'une interruption d'une semaine des raids contre des villes iraniennes en réponse à un appel de M. Massoud Radjavi, dirigeant en exil des moudjahiddine du peuple iranien.

Téhéran, qui a lancé mercredi une offensive près de la ville frontalière de Mehran, a affirmé que ses troupes avaient infligé de lourdes pertes à l'armée irakienne en repoussant une contre-offensive de Bagdad.

L'Iran dit avoir pris plusieurs hauteurs dans les montagnes surmontant la plaine du Tigre au nord-est de la ville irakienne de Kout, et selon IRNA, les tirs d'artillerie ont gravement perturbé la circulation automobile sur la route de Bagdad à Bassorah.

Les massacres de la guerre de la montagne

BEYROUTH (AFP) — Les 107 villageois tués, selon le Parti socialiste progressiste libanais (PSP, druze) en septembre dernier dans le village de Kfarmata (dans le Chouf, au sud-est de Beyrouth) font partie des quelque 600 victimes des « massacres » de civils dénoncés tant par les druzes que par les chrétiens lors de la « guerre de la montagne ».

Celle-ci s'était déclenchée le 3 septembre après que l'armée israélienne se fut retirée du Chouf. Elle avait opposé les combattants du PSP et leurs alliés aux milices chrétiennes (« Forces libanaises », FL) et à l'armée libanaise.

Druzes et chrétiens s'étaient mutuellement accusés de « massacrer » les populations civiles. Au total, selon les chiffres publiés par les deux camps, 646 civils auraient été « exécutés ».

Ces affirmations n'ont pu être vérifiées par aucun organisme de secours international ni aucun témoignage d'observateur neutre.

Le 31 août, trois jours avant le déclenchement de la guerre, 36 personnes, selon des témoins présentés par les FL, avaient été « tuées de sang froid » par les forces druzes à Bmariam (Haut-Metn — nord de Beyrouth).

Les jours suivants, les milices chrétiennes et l'armée libanaise perpétraient, selon le PSP, des « tueries » dans les villages druzes de Kfarmata, Abaye et Bnaye (Chouf): bilan, selon le PSP, 300 personnes assassinées.

Cent-dix chrétiens devaient ensuite être « assassinés », selon les FL, dans la localité de Bireh, trente autres dans celle de Ras El Metn (Haut-Metn).

Le PSP a également accusé les FL d'avoir « assassiné » 200 otages. Les FL ont affirmé que ces personnes avaient péri dans un bombardement.

La Libye durcit sa politique étrangère

PARIS (AFP) — Le départ du gouvernement libyen du chef de la diplomatie, M. Abdelati Obeidi, et la création d'un secrétariat (ministère) de la Sécurité extérieure, marquent un durcissement de la politique étrangère de Tripoli, en particulier en Afrique, estiment les observateurs.

M. Obeidi, qui occupait le poste de « secrétaire du Bureau des liaisons extérieures » depuis janvier 1981, était en effet considéré par les Africains et les Occidentaux comme un homme relativement « modéré », ouvert au dialogue. Son remplacant, M. Ali Abdessalam Triki, qui représentait la Jamahiriya libyenne à l'ONU, et qui retrouve aujourd'hui les fonctions qu'il avait déjà occupées auparavant, représente l'aile dure de l'équipe libyenne, selon de nombreux Africains modérés.

Ce remaniement a été annoncé jeudi soir à l'issue de la réunion du Congrès général du peuple (CGP), la plus haute instance politique libyenne, qui s'est tenue du 11 au 16 février à Tripoli. Lors de ce CGP, les « Congrès populaires de base » (instance proche d'un parlement) ont notamment adopté des positions tranchées à l'égard du « traître » Yasser Arafat, leader de l'OLP, du président libanais Amine Gemayel et des États-Unis.

Si « les Congrès populaires » ont décidé « d'ouvrir le dialogue avec la France tout en réexaminant les relations avec les États d'Europe occidentale », ce remaniement intervient au lendemain de l'avertissement lancé par le colonel Kadhafi à la France à propos du Tchad.

Le chef de la révolution libyenne, dans un discours radiodiffusé prononcé devant le Congrès général du peuple, avait présenté deux options à la France: qu'elle se retire du Tchad ou qu'elle se prépare « à subir une guerre de longue haleine comme ce fut le cas en Algérie ».

Il avait aussi souligné que ce qui se déroule actuellement au Tchad « est une guerre contre la Libye par Tchadiens interposés ».

Le colonel Khadafi répondait ainsi au président français François Mitterrand qui avait justifié dimanche dernier l'intervention des forces françaises au Tchad par « une demande absolument générale de l'Afrique francophone ». Il avait également déclaré que « les Libyens s'apprêtaient à occuper tout le Tchad », ce qui aurait signifié « la déstabilisation de toute cette région de l'Afrique ».

Ce durcissement fait suite à la mission qu'a effectuée début février à N'Djaména, Addis Abeba et Tripoli, le ministre français des Relations extérieures, M. Claude Cheysson, sans résultats concrets.

La négociation donne « l'impression » d'être « assez difficile », devait noter M. Mitterrand à propos du conflit du Tchad.

Le collège marie-victorin

- Sciences (5 programmes)
- Lettres et arts plastiques
- Informatique
- Techniques du vêtement
- Techniques d'éducation spécialisée
- Techniques de garderie
- Services de résidences et de placement
- Service de prêts et de bourses
- Techniques administratives (finance-marketing)



Service des admissions et des dossiers
7000, rue Marie-Victorin
Montréal H1G 2J6

(514) 325-0150

Institution privée de niveau collégial située dans le secteur nord-est de Montréal

Pour obtenir plus d'informations :

Nom _____

Adresse _____ (nº / rue / ville)

Code postal _____ Nº de tél. : _____

Étudiant de sec. V ☐ Adulte ☐

COLLÈGE ANDRÉ-GRASSET
ÉDUCATION PERMANENTE

INFORMATIQUE
STAGES D'INITIATION

FIN DE SEMAINE:

DU 2 AU 4 MARS
OU
DU 23 AU 25 MARS

pour renseignements:

Secrétariat de l'Éducation permanente
Collège André-Grasset
1001 est, boul. Crémazie
Montréal, Qué. H2M 1M3
Tél.: 381-4293

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente
Les Belles Soirées et matinées

JEAN E. CHARON
Psycho-physicien

Auteur de «J'ai vécu quinze milliards d'années»

donne
une série de
trois conférences
intitulée

«DE LA MATIÈRE À L'ESPRIT»

les jeudis 1, 8 et 15 mars 1984

HEURE: 19:30

LIEU:
Université de Montréal
Pavillon principal
2900, Chemin de la tour
Entrée Z-1 (où une hôtesse vous accueillera)

FRAIS: 20 $

RENSEIGNEMENTS:
343-6090

En dépit d'injections massives de capitaux: «Fwanse, dewo; colonialis dewo»

La Guadeloupe fait face à des tensions sociales extrêmes

Journaliste-pigiste, l'auteur rentre d'un séjour sur le territoire de cet archipel des Caraïbes. Il nous présente deux reportages amenant un éclairage sur les derniers événements politiques dont la presse internationale a abondamment parlé ces derniers temps.

par Laurent Soumis

Collaboration spéciale

Petit pays à peine plus grand qu'un confetti sur la mappemonde, situé à moins de 700 kilomètres des côtes du Venezuela, la Guadeloupe se trouve confrontée aujourd'hui à de graves tensions sociales. Théâtre historique des luttes épiques entre Français et Anglais, républicains et esclavagistes, et les corsaires de tout pavillon, elle a acquis officiellement le statut de département français d'outremer en 1948. Depuis, ce qui devait être une politique de décolonisation a conduit, aux yeux de plusieurs, à une colonisation de plus en plus efficace.

« Fwanse, dewo ! Colonialis dewo ! » Point besoin de maîtriser toutes les subtilités du créole pour saisir le sens et la portée de pareils slogans. De larges couches de la population guadeloupéenne rêvent aujourd'hui « d'une véritable libération nationale et sociale ».

Le rêve, crié haut et fort dans les rues de Pointe-à-Pitre, s'inscrit aussi bien dans les graffitis des édifices publics de Basse-Terre que dans les discussions des ouvriers des plantations de Grande-Terre.

Si le goût du changement n'enflamme pas toujours la passion révolutionnaire, les récriminations sont nombreuses en terre antillaise. Trente-six ans après le lancement d'une politique de départementalisation par De Gaulle, la Guadeloupe fait face à de graves tensions sociales alimentées par l'affirmation des prétentions indépendantistes et la persistance d'importantes inégalités sociales.

Si nous ne faisons pas exploser de bombe, la France et vous, Occidentaux du Nord, avez l'impression que nous n'existons pas », souligne amèrement un ancien de l'Académie universitaire des Antilles françaises. S'il faut en croire la recrudescence des attentats, force est d'admettre qu'une fraction importante des radicaux indépendantistes a choisi le discours du plastique à celui des consultations électorales. Sans pour autant faire mentir les prospectus des vendeurs de soleil, l'agitation qui frappe ce petit département peuplé de près de 325,000 habitants a tout lieu d'inquiéter la métropole parisienne.

Le 27 octobre dernier, une demi-douzaine de magasins de la région pontoise étaient l'objet d'attentats à la bombe. Deux semaines plus tard, l'explosion d'une voiture piégée devant la préfecture infligeait des blessures à 23 personnes. Fin janvier, à quelques heures du lancement d'une nouvelle formation politique centriste, une autre voiture piégée était découverte en plein centre du parking de l'Hôtel des Postes. Depuis le 19 novembre, l'action conjuguée de brigades spéciales s'est soldée par l'arrestation de 13 indépendantistes écroués sous divers chefs d'accusation.

Quoique contraints à une plus grande clandestinité, les mouvements radicaux n'entendent pas cesser leurs hostilités. Dans un communiqué posté en Martinique, l'Alliance révolutionnaire caraïbe s'est dite prête « à passer à l'offensive jusqu'à l'indépendance de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique sans pour autant faire couler le sang ». Rappelant « la supercherie de la régionalisation » et « la violence perpétuelle du colonialisme », l'ARC a réaffirmé son intention « d'atteindre le pouvoir colonial, ses relais et ses alliés, à travers ses institutions et ses intérêts économiques ».

La menace a été d'autant prise au sérieux avec l'annonce, faite par l'hebdomadaire français *Le Point*, que les troupes américaines débarquées en Grenade avaient saisi certains documents secrets cubains contenant « des listes de correspondants et des plans d'actions terroristes devant être menés aux Antilles françaises ».

Outre les arrestations d'activistes, le coup le plus spectaculaire porté par les forces de l'ordre aux radicaux, dont l'ARC, organisation clandestine, et le Mouvement pour une Guadeloupe indépendante, a été la fermeture de l'une des deux radios libres des îles, Radio Unité, « la Radio Nasyonal Gwadeloup ». Au petit matin du 3 janvier, un commando de policiers et de CRS (anti-émeutes) a enfoncé à coup de masse la porte blindée des studios et appréhendé trois des animateurs.

En emprisonnant l'un d'entre eux pour « atteinte à la sécurité de l'État », les autorités n'avaient guère de raisons suffisantes pour saisir le matériel et mettre la clef sur la porte. Elles ont donc invoqué le fait que Radio Unité avait négligé de régulariser sa situation avec la Haute Autorité de l'Audio-visuel. Pressé par les questions d'un journaliste, le sous-préfet de la Guadeloupe a été contraint d'admettre que la réglementation sur les radios libres outre-mer n'avait pas été encore établie et que Radio Unité ne pouvait avoir violé un règlement inexistant. Qu'à cela ne tienne, à elle seule, « la politique éditoriale de RNG (jugée trop radicale par certaines élites) suffit pour justifier sa fermeture ».

Les responsables de l'autre station libre, Radio Tambour, n'ont pas manqué de relever cette mise en garde à peine voilée du pouvoir français.

Pareil geste ne pouvait aller sans provoquer l'ire populaire. Répondant à l'appel de 14 organisations politiques et syndicales, de trois à cinq mille personnes sont descendues dans la rue protester pour « la libération des prisonniers politiques » et contre « les violations de la liberté d'expression ». Pendant quelques heures, elles ont réussi à bloquer les principales artères routières et à paralyser l'activité économique de Pointe-à-Pitre. Cette manifestation montre que les radicaux, fussent-ils peu nombreux, peuvent compter sur un important appui populaire.

Entre ces explosions épisodiques de l'opinion populaire, le visiteur a bien du mal à saisir la complexité des problèmes qui agitent la Guadeloupe. Rien ici ne rappelle la terreur aveugle des dictatures latino-américaines ou le génocide alimentaire planifié de certains autres États du tiers-monde. Au contraire, la Guadeloupe jouit d'un niveau de vie à faire pâlir d'envie les pays de la région caraïbe. Le Produit national brut s'élevait à $3,753 par habitant en 1981 et ne concédait sa suprématie régionale qu'aux Îles Vierges qui bénéficient de la manne verte des billets de l'Oncle Sam et à la Martinique. À titre de comparaison, rappelons que celui d'Haïti est 10 fois moindre.

La mortalité infantile n'est guère plus élevée ici qu'au Canada et la qualité des équipements sociaux et éducatifs est parvenue à faire battre en retraite la maladie et l'analphabétisme. Les efforts soutenus consentis au chapitre du contrôle des naissances ont freiné l'augmentation croissante du budget des allocations familiales baptisées ironiquement « l'argent-braguette ».

Aux abords de la première ville du pays, la tôle ondulée des modestes cabanes cohabite pacifiquement avec la somptuosité de certaines villes, le chic des complexes hôteliers et le prestige tout relatif des tours à logement. Sur la route, bien que l'imprudence soit de rigueur, les petites Peugeot et Renault disputent bien amicalement la priorité de passage aux confortables Toyota et Mercedes des mieux nantis. Pointe-à-Pitre, véritable centre nerveux, et ses 28,000 habitants assistent chaque jour au défilé de plus de 100,000 véhicules.

Au plan ethnique, malgré quelques échauffourées, rares sont les pays à travers le monde où les races, si nombreuses, font aussi bon ménage. Les Blancs békés, créoles natifs des îles et descendants des premiers arrivants du Vieux-Monde, ne rappellent que par leur couleur le passé esclavagiste des îles. Les Noirs, arrières-petits-fils d'esclaves à jamais affranchis, ne connaissent plus guère de l'Afrique que le nom. Les Indous, arrivés au moment de l'abolition de l'esclavage, se sont mêlés à la population insulaire. Commerçants astucieux, Libanais et Asiatiques sont venus ici rouler leur bosse. Restent les « z'oreilles », ces fonctionnaires français dont la durée du séjour convainc rarement de l'utilité du créole, et les milliers de touristes européens, américains et canadiens, réfugiés du froid, que la promiscuité et l'atmosphère des îles conduisent aux contacts et aux échanges. Ce cocktail antillais fait d'une multitude de teintes et de demi-teintes assurent à la Guadeloupe une certaine harmonie raciale.

Ce relatif bien-être ne parvient toutefois pas à faire oublier que l'archipel vit d'une richesse artificielle et fort inégalement répartie. Le vieux dicton voulant que « tout nèg' rich, c'est mûlat; tout mulât pauv', c'est nèg' » repose encore sur une bonne part de vérité. Certes, l'augmentation des salaires et des charges sociales liée à la politique de départementalisation menée par la France a entraîné une augmentation spectaculaire du niveau de vie. Mais les principales productions affichent un net recul et le chômage s'avère considérable. Les chiffres officiels parlent de 25 à 30 %, mais la réalité veut que certains secteurs de l'archipel enregistre un taux d'inactivité de 50 %.

La vérité est qu'au cours des 30 dernières années, l'évolution de l'économie a emprunté un chemin pour le moins paradoxal. En fait, la progression du niveau de vie s'est faite au détriment de l'industrie locale qui s'est littéralement effondrée. Les avantages du statut départemental ont créé de nouvelles habitudes de consommation de produits étrangers et entraîné un certain désintéressement des productions locales.

En 1938, la Guadeloupe exportait 18 % de plus qu'elle importait en biens et services. Aujourd'hui, elle ne parvient à vendre à ses clients, la France, le Royaume-Uni et la Martinique, qu'un peu moins de 30 % de la valeur de ses importations. Au grand plaisir des fournisseurs français, américains et japonais, on consomme davantage qu'on ne produit.

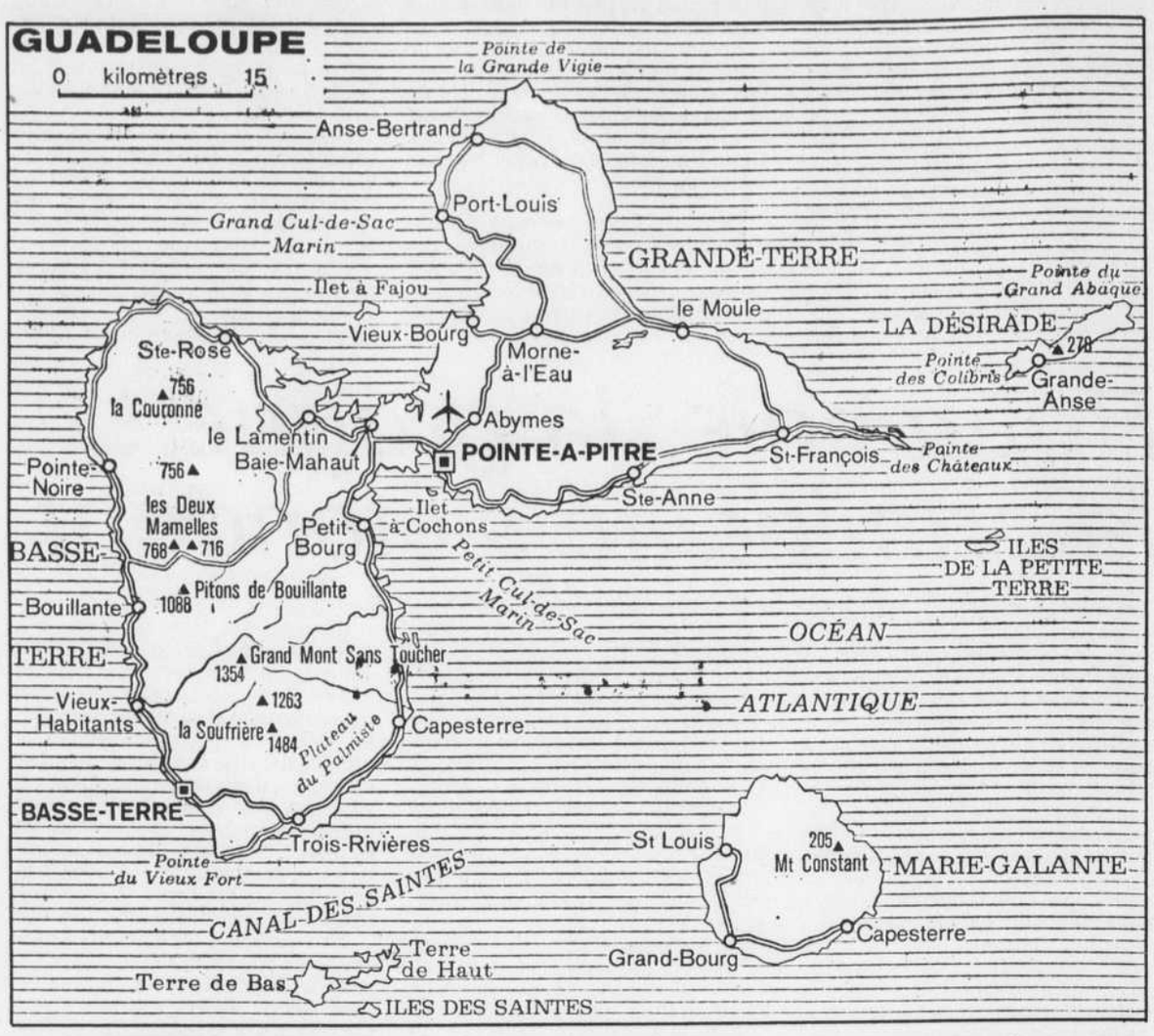
Si on est mieux payé aujourd'hui pour son travail, l'inflation annuelle de 15 % et la chèreté de la vie indissoluble de l'éloignement rendent précaire l'équilibre du budget familial.

En 1975, on estimait à 20 % de la population guadeloupéenne le nombre d'exilés en France. C'est une perte de 75,000 personnes en ressources humaines souvent qualifiées qui va grossir les rangs des chômeurs ou des travailleurs subalternes français.

Si la Guadeloupe parvient à maintenir un certain niveau de bien-être, c'est grâce à l'injection massive de capitaux publics français venus d'outre-Atlantique. Elle tire de 70 à 80 % de ses ressources financières de la métropole, soit plus de 1.1 milliard de dollars annuellement.

C'est ce système de consommation subventionnée qui a permis l'émergence de nouvelles classes moyennes. Mais l'injection massive de ces fonds n'a guère entaillé les racines profondes des inégalités. Tout le monde y a bien sûr gagner quelque chose; certains plus que d'autres. Mais demeurent les éternels perdants: les insulaires qui paient chaque année plus cher « le privilège d'être Français » et les contribuables métropolitains qui ne cessent d'alimenter « un panier sans fond ». Bien plus que dans d'éventuelles querelles de couleurs, c'est là qu'il faut chercher les racines du malaise guadeloupéen.

Suite lundi





En dépit des sommes considérables injectées par Paris, des revenus touristiques générés par la revente du soleil, la Guadeloupe est aux prises avec un mal qui tend à s'étendre par toutes les Antilles, la contestation.
Photo d'archives

L'enrichissement des pays pauvres passe par la croissance des riches

WASHINGTON (AFP) — Le plus-dur de la crise financière est passé pour les pays en développement. Mais ils ne pourront reprendre leur développement que si la croissance des pays riches se poursuit, sans aggravation du protectionnisme, soulignent les experts de la Banque Mondiale.

Les statistiques détaillées de l'endettement mondial, publiées par la banque, montrent pourtant que 1983 a été pour les pays en développement une année de profonde aggravation de leur situation financière: leur dette extérieure est ainsi passée de $766 milliards en 1982 à $810 milliards en 1983. Mais surtout les paiements au titre de la dette ont été supérieurs en 1983 aux nouveaux prêts accordés.

Deux groupes de pays ont connu l'an dernier, indiquent les statistiques, un sort financier particulièrement pénible: les principaux pays emprunteurs, (13 pays en développement, chacun avec une dette extérieure de plus de $13.5 milliards), dont le service de la dette a dépassé de $21 milliards les nouveaux emprunts. Et les pays les plus pauvres d'Afrique, dont les financements extérieurs ont diminué pour n'être plus que des deux-tiers du montant atteint en 1980.

Pour ces pays d'Afrique, l'augmentation des obligations au titre de la dette aura ainsi été en 1983 plus rapide que l'accroissement des crédits.

Ainsi la croissance économique des pays en développement est-elle tombée au taux le plus bas depuis la Deuxième Guerre mondiale. En 1983, elle n'a été que de 1 pc, et pour la période 1980-84 elle ne devrait pas dépasser 2 pc par an en moyenne.

Cependant, les experts de la Banque Mondiale estiment que d'ici un an ou deux, les pays en développement devraient voir progressivement l'étau de l'endettement extérieur se desserrer: le rapport du service de la dette aux recettes d'exportation devrait décroître pour de nombreux pays en développement, a souligné Anne Krueger, vice-présidente chargée des études economiques.

Elle estime notamment que leurs recettes d'exportation pourraient croître de 10 à 12 pc par an si la croissance économique des pays de l'OCDE se poursuit à un rythme d'au moins 3 pc par an et si les pays riches ne freinent pas l'accroissement du commerce mondial par de nouvelles barrières protectionnistes.

La Banque Mondiale souligne que les pressions protectionnistes risquent d'être accrues par les efforts mêmes des pays en développement baissant leurs importations pour réduire leur déficit. Le Mexique a ainsi réduit ses importations de 70 pc entre le premier trimestre 1982 et le premier trimestre 1983, et le Brésil de 23 pc.

Mais un par un, les pays en développement vont sortir de leurs problèmes de crédit à court terme, et leur croissance pourrait repartir dès que les financements extérieurs pourront être consacrés aux investissements, affirme Mme Krueger.

D'ici là, souligne la Banque Mondiale, le nombre de pays devant réechelonner leurs dettes va encore s'accroître. En 1982-83, plus de 30 capitales ont obtenu un ré-échelonnement de leurs dettes, pour un montant total de $100 milliards.

À PARAÎTRE BIENTÔT
LE PIVOT
de Bernard Le Régent
Dans LE PIVOT, Bernard Le Régent s'exprime en tant que citoyen québécois à la recherche des fondements profonds et des finalités psychologiques et politiques de la réforme scolaire telle que proposée actuellement.
L'auteur dégage les enjeux et fait des prospectives comme de nombreux parents québécois soucieux de prévoir ce que sera l'école de demain pour leurs enfants.
Pour bien saisir les enjeux de la réforme scolaire
Publié aux Éditions E.I.P.
distribution exclusive Québec-Livres 327-6900

"POUR ÊTRE CE QUE NOUS SOMMES ET DEVENIR TOUT CE QUE NOUS SOMMES CAPABLES D'ÊTRE..."

APPRENEZ QUELQUE CHOSE QUI DURERA TOUTE VOTRE VIE CHEZ
THE HORSE PEOPLE INC.
Camp d'été mixte d'équitation pour les 9 à 18 ans. Cours d'équitation en résidence pour tous les niveaux (min. 2 semaines) sous la direction professionnelle de Wolfgang & Beverley Schinke.
(Démandez-nous une brochure et un prospectus du programme)
THE HORSE PEOPLE INC.
Wendover, Ontario
673-5905
K0A 3K0

Conseil supérieur de l'éducation
Enseigner en 1984:
Vous avez quelque chose à dire?
Dites-le nous!

Qui?
- Enseignants
- Organismes régionaux ou nationaux reliés à l'éducation
- Élèves
- Parents
- Citoyens
- Professionnels de l'éducation
- Directeurs d'école
- Administrateurs scolaires
- Commissaires

Comment?
- En participant aux audiences publiques régionales du 6 mars au 6 avril ou aux audiences nationales du 9 au 11 avril.
- En envoyant au Conseil des mémoires à titre d'individus ou de groupes, des lettres, des rubans sonores, des études connexes réalisées en milieu scolaire.

On compte sur vous... Merci!



Où et quand?

Audiences régionales
MARS 1984
6 et 7 : Chicoutimi
12 au 16: Montréal, Rive-Sud de Montréal
19 au 23: Saint-Jérôme, Hull, Rouyn
26 au 30: Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke
AVRIL 1984
2 au 6 : Rimouski, Gaspé, Sept-Îles

Audiences nationales
9 au 11 avril 1984: Montréal

Vous voulez en savoir davantage?

Conseil supérieur de l'éducation
Comité d'étude sur la condition enseignante
2050, Boul. Saint-Cyrille ouest, 4e étage
Sainte-Foy, (Québec)
G1V 2K8

Jean-Pierre Lamoureux: (418) 643-5217
Éliane de Nicolini: (418) 643-1386

Gouvernement du Québec
Conseil supérieur de l'éducation

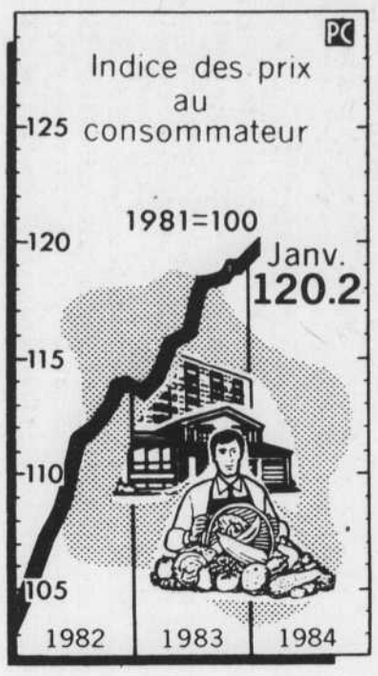
50-2060

tournons la page...

c'est parti!

TÉLÉ-MÉTROPOLE INC.

Le prix des légumes frais fait grimper le taux annuel d'inflation à 5.3 %



OTTAWA (PC) — Une importante augmentation du coût des légumes frais a fait grimper le taux annuel d'inflation à 5.3 % en janvier, le plus haut niveau atteint depuis août dernier alors qu'il était à 5.5 % et bien au-dessus de celui de 4.5 % atteint en décembre, a annoncé Statistique Canada, vendredi.

Des températures froides qui ont endommagé les récoltes dans les États du sud-est des États-Unis sont resposables d'une hausse de 18.7 % des prix des légumes frais, hausse qui a fait monter l'indice des prix à la consommation de 0.5 % sur le mois précédent.

Le député conservateur et critique en matière de consommationn, M. Joe Reid, a noté que c'était là la seconde augmentation mensuelle du taux d'inflation, qui représente un signe très inquétant dû beaucoup plus à un mauvais gouvernement qu'au mauvais temps.

Si ce n'avait pas été des ventes d'après Noël, le taux d'inflation aurait été encore plus élevé, a déclaré le député de St. Catharines aux Communes. De telles ventes n'auront pas lieu durant le prochains mois.

L'inflation doit diminuer sinon le sacrifice des 1.5 million de chômeurs et des autres aura été inutile, souligne-t-il.

M. Reid n'a pas voulu élaborer davantage sur les solutions au problème que proposerait un futur gouvernement conservateur, affirmant seulement que son parti travaillait à l'élaboration d'un projet secret qui sera prêt lorsqu'il sera élu.

Le critique financier du Nouveau Parti démocratique, M. Nelson Riis, a déclaré pour sa part qu'il craignait que ceux qui avaient déjà fait de gros sacrifices soient contraints par le gouvernement d'en faire davantage.

Des augmentations dans le domaine du transport et, dans une moindre mesure, dans le secteur de l'habitation ont été enregistrées, a ajouté Statistique Canada.

Le taux d'inflation est basé sur une enquête de l'agence fédérale sur les changements mensuels de nombreux produits variant de la viande aux cigarettes en passant par l'huile à chauffage et les tarifs aériens.

L'indice des prix à la consommation est basé sur 100 points équivalantà la moyenne des prix enregistrée en 1981. En janvier, l'indice se situait à 120.2. En décembre, il était à 119.6 et à 114.1 en janvier 1983.

Ce qui veut dire qu'un ensemble de biens et services qui coûtait $100 en 1981 coûtait $120.20 en janvier, $119.60 en décembre dernier et $114.10 en janvier 1983.

En d'autres termes, le pouvoir d'achat du dollar 1981 était de 83.2 cents en janvier, 83.6 en décembre et 87.6 il y a un an.

Cette hausse du taux d'inflation ne plaira certainement pas au ministre des Finances Marc Lalonde.

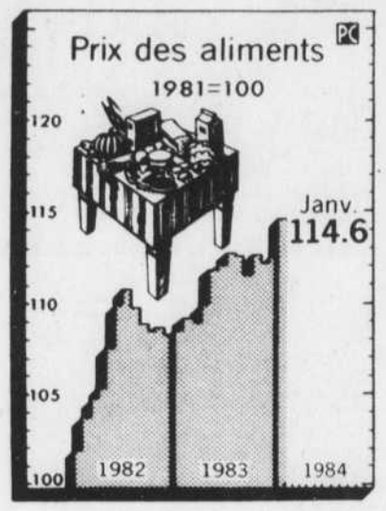
Dans son budget de la semaine dernière, le ministre avait prédit que le taux d'inflation ne dépasserait pas 5.2 % cette année.

Il avait aussi dit qu'il se stabiliserait à 5.3 % en 1985, glisserait à 4.8 % en 1986, 4.5 % en 1987 et qu'il serait en légère hausse à 4.6 % en 1988.

Dans les villes où Statistique Canada fait enquête, l'indice des prix à la consommation a varié, le mois dernier, entre une baisse de 0.2 % à Québec et une hausse de 0.9 % à Saint-Jean, Terre-Neuve.

Voici les taux annuels d'inflation enregistrés en janvier, avec entre parenthèses, ceux du mois de décembre.

—Saint-Jean, T.-N., 5.5 (4.4).
—Charlottetown-Summerside, 4.7 (3.8).
—Halifax, 5.4 (5.0).
—Saint-Jean, N.-B., 7.9 (6.6).
—Québec, 5.0 (4.3).
—Montréal, 5.1 (4.3).
—Ottawa, 6.3 (5.6).
—Toronto, 5.5 (4.4).
—Thunder Bay, Ont., 6.1 (5.1).
—Winnipeg, 6.4 (4.7).
—Regina, 6.2 (5.8).
—Saskatoon, 5.6 (5.6).
—Edmonton, 4.5 (4.5)
—Calgary, 3.3 (3.1).
—Vancouver, 4.8 (4.7).



La Société d'entraide de Val d'Or s'inscrit à la bourse de Montréal

par Michel Nadeau

Une première Société d'entraide économique, celle de Val d'Or, a procédé, hier, à l'inscription de ses actions à la bourse de Montréal.

L'actif de cette institution financière régionale est d'un peu plus de $17 millions. La SEE de Val d'Or a émis 567,329 actions détenues par 2,922 actionnaires.

Cette inscription en bourse sera un test intéressant pour l'entreprise qui n'a pas échappé à la crise des Caisses d'entraide au cours de l'été 1981. Le quart des parts sociales ont été converties en capital-actions ce qui a rapporté environ $3 millions. Lorsque le reste du bilan fut « dégelé » en février 1982, l'actif s'est maintenu à $18 millions. Le premier exercice financier s'est terminé par un profit de $126,000. Mais il a fallu assumer une perte exceptionnelle de $217,761 pour de mauvais placements de l'ancienne Fédération des Caisses d'entraide. Les pertes furent alors de $91,853 ou 16 cents par action.

Toutefois, les neuf premiers mois de 1983 montrent un retour à la rentabilité avec des gains de $276,617 ou 71 cents. Une fois de plus, le poste extraordinaire a ramené ces profits à 49 cents.

L'actif est composé essentiellement de placements à court terme ($3.6 millions), d'hypothèques ($12.8 millions) et de la valeur « dépréciée » de placements à la Fédération des caisses d'entraide.

Du côté du passif, on trouve des dépôts à terme ($5.2 millions), des « dépôts transformés » ($5.5 millions) et des dépôts d'épargne ($2.7 millions) de même que l'avoir des actionnaires ($3.2 millions).

Le fonds de roulement était de $2,869,758 au 30 novembre dernier.

Le dividende trimestriel annonçé est de 10 cents. On vise 30% des profits.

La valeur aux livres est de $5.72 et il sera intéressant de voir si le marché boursier est capable de soutenir une cote voisine de ce montant.

Un peu plus de 1,600 des 2,922 actionnaires détiennent moins de 100 actions de l'institution qui est administrée par un groupe d'hommes d'affaires abitibiens. M. Jean-Guy Roberge, de Malartic, est le président de la société qui compte sept employés.

Cette SEE s'est dissociée du mouvement de regroupement des SEE en avril dernier et a choisi de mener seule sa barque.

Les actions seront négociées à la Bourse sous le symbole « SVD » et apparaîtront dans nos pages sous le nom abrégé « SEEvaldor ».

L'inscription des titres a été faite, hier, en présence du président de la Bourse, M. Pierre Lortie, et du président de la Fédération des Sociétés d'entraide, M. Robert Arcand.

Par ailleurs, près de 48,000 actions ont été transigées sur le mini-parquet installés au centre du Salon de l'épargne-placement qui a fermé ses portes vendredi. Il s'agit d'une augmentation de 36 % sur l'an dernier. La valeur totale de ces actions s'est élevée à $595,568. Une transaction moyenne comportait 18 actions soit une hausse de 50 % sur 1982.

Les transactions étaient limitées à $500. Fait à signaler, les honoraires de courtage étaient de $5 seulement.

Trois maisons de courtage accueillaient les visiteurs: Lévesque, Beaubien, Inc. et Geoffrion, Leclcerc Inc., de Montréals de même que la firme Richardson Greenshields, de Winnipeg.

Avec Montréal et Vancouver

La bourse de Sydney joint la CICO

La bourse de Sydney (Australie) vient de se joindre aux bourses de Montréal et de Vancouver ainsi qu'à l'European Options Exchange comme membre de la Chambre internationale de compensation d'options (CICO), mieux connue sous son sigle anglais IOCC.

La bourse australienne a en effet convenu d'acheter une participation de un septième à la CICO et prévoit transiger les contrats d'options sur l'or et l'argent garantis par la CICO d'ici à la fin de l'année, précise un communiqué émis par la Bourse de Montréal.

La CICO est conjointement détenue par ses sociétés membres et agit comme garant et agent compensateur des contrats d'options sur l'or, l'argent et les six devises inscrites à l'une ou plusieurs des bourses principales.

Les séances de transaction à Sydney prolongeront considérablement les 14 heures et demie de transaction actuelles. Ainsi, l'arrivée de cette bourse donnera lieu à une séance de négociation continue de près de 24 heures alors que les activités se transporteront de l'Europe à l'Amérique du Nord puis au Pacifique.

En effet, chacune des bourses membres de la Chambre internationale de compensation d'options occupe une portion de temps différente. Les contrats de la CICO sont parfaitement échangeables d'un des parquets à l'autre et des ententes entre les bourses membres permettent désormais de traiter sur différents parquets sur une période prolongée.

A titre d'exemple, une journée de transaction pour les options CICO sur l'or débute actuellement à 4h30 à Amsterdam, se poursuit à Montréal à 9 heures pendant cinq heures et demie, puis se clôture à Vancouver à 19 heures.

Les dirigeants de la bourse de Montréal se réjouissent de l'entrée de la bourse de Sydney dans la Chambre. « Une telle intégration des marchés de l'IOCC et de ses bourses participantes, souligne-t-on, est unique au monde et place le réseau IOCC à l'avant-garde de la tendance actuelle de l'internationalisation des marchés financiers ».

Air Canada veut réduire ses tarifs excursions sur les lignes intérieures

Air Canada a demandé vendredi à la Commission canadienne des transports l'autorisation de lancer cet été des tarifs excursion réduits applicables entre huit villes du Canada du 1er mai au 27 octobre.

Ces nouveaux tarifs atteindront leur plus bas niveau sur des vols de nuit qui ont été prévus entre des points précis. Les passagers empruntant ces vols tardifs paieront $50 de moins que ceux se prévalant des tarifs excursion de jour.

Les tarifs, tant de nuit que de jour, varieront légèrement suivant la période de voyage. La période de base s'étendra du 1er mai au 14 juin, la période intermédiaire, du 15 juin au 12 juillet puis du 10 septembre au 27 octobre et la période de pointe s'échelonnera du 13 juillet au 9 septembre.

Le programme de jour visera les routes reliant Vancouver ou Calgary à Toronto ou Montréal et vice-versa ainsi que les lignes entre Edmonton et Toronto, Halifax et Toronto et Regina ou Saskatoon et Toronto.

Le programme de nuit s'appliquera aux voyages aller-retour entre Toronto et Calgary, Edmonton ou Vancouver.

Le départ de tous ces voyages excursion devra se faire entre le 1er mai et le 20 octobre et le retour devra avoir lieu au plus tard le 27 octobre.

Le séjour maximal sera de six mois, mais le retour pourra se faire dès le dimanche suivant le départ.

Les réservations devront être effectuées au moins 14 jours avant le départ et les billets devront être émis dans les 14 jours qui suivront, mais au moins 14 jours avant le début du voyage. Pour le transport de nuit, les réservations devront être faites, et les billet émis, au plus tard le 30 avril.

Les clients ayant déjà acheté leurs billets pour voyager durant la période d'application des tarifs excursion pourront se prévaloir de ces derniers sans frais dans la mesure où ils respecteront les conditions de transport et ne modifieront pas leur itinéraire.

Les nouveaux tarifs d'excursion d'été sont sous réserve d'homologation.

Audiences de l'ONE

OTTAWA (PC) — L'Office national de l'énergie a annoncé, hier, qu'il tiendra une audience publique sur la requête présentée par Hydro-Québec pour l'obtention d'un certificat de construction d'une ligne internationale de transport d'électricité vers la Nouvelle-Angleterre à compter du 15 mai à Montréal.

Ces exportations s'effectueraient au moyen d'une ligne de transport à courant continu dont la construction dans les Cantons de l'Est fait l'objet d'une requête d'Hydro-Québec. La ligne s'étendrait de la sous-station Des Cantons, à proximité de Sherbrooke, jusqu'au poste de Comerford, près de la frontière du Vermont et du New Hampshire. La construction devrait être complétée en 1986.

Une SEE à Victoriaville

Une quatrième société d'entraide économique régionale, la Société Centre du Québec Inc., a été créée par la ratification, mercredi soir, de l'accord de fusion par les actionnaires des sociétés de l'Amiante, Bois-Francs, Drummond, Lotbinière et Richmond-Johnson.

La Société Centre du Québec devient ainsi la plus grosse du genre au Québec avec des actifs de $70 millions, un capital-actions de $14,5 millions et 20,000 actionnaires. Le siège social sera situé à Victoriaville.

Les trois autres sociétés régionales à avoir vu le jour sont celles l'Ouest du Québec (actif de $26 millions), du Coeur du Québec (actif de $68 millions) et de Beauce-Mégantic (actif de $27 millions). Rappelons qu'un projet de fusion entre les sociétés de Rouville, Saint-Jean/Iberville, Saint-Hyacinthe et Rouville a récemment avorté à la suite de différends entre les dirigeants. Cette nouvelle société aurait eu des actifs de $90 millions.

Le président de la Fédération, M. Robert Arcand, estime que deux autres sociétés régionales devraient être créées dans les prochaines semaines, soit celles d'Abitibi-Témiscamingue (actif de $33 millions) et celle des Basses-Laurentides (actifs de $11 millions).

Le secteur manufacturier a ralenti en décembre

OTTAWA (PC) — Durant décembre, a rapporté vendredi Statistique Canada, le secteur de la fabrication a connu un léger ralentissement. Au regard de novembre, selon l'agence fédérale, le nombre de nouvelles commandes a diminué de 0.4 %, le nombre des commandes non remplies a diminué de 0.1 %, et les expéditions ont augmenté de 0.4 %.

Les inventaires des manufacturiers ont baissé de 0.1 % et le rapport des inventaires aux expéditions, compte tenu des facteurs saisonniers, a été de 1.74 à un, à comparer à 1.75 à un.

Selon l'analyse de l'agence, ces données laissent entendre que les manufacturiers demeurent toujours prudents et essaient de leur mieux de maintenir leurs inventaires à des niveaux constants.

Un rapport proportionnel plus élevé à ce stade de la reprise économique - 1.8 à un ou 1.85 à un par exemple - signifierait une plus grande vitalité, note l'analyse.

Toutes ces données laissent toutefois peu d'espoir aux sans emploi, car on ne peut s'attendre à la création de nouveaux emplois dans le secteur manufacturier tant que les employeurs ne seront pas plus optimistes et n'augmenteront pas leur production.

Et rien n'indique que ce pourrait être bientôt le cas.

Les nouvelles commandes, ajustées selon les facteurs saisonniers.

L'INDUSTRIELLE
COMPAGNIE D'ASSURANCE
SUR LA VIE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Prenez avis qu'une Assemblée Générale Annuelle de L'INDUSTRIELLE COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE sera tenue au siège social de la compagnie, 1080 Chemin St-Louis, Sillery, Québec, lundi, le 12 mars 1984, à quinze heures, aux fins suivantes:

1. Soumettre le rapport des administrateurs, le bilan de la compagnie pour l'exercice terminé le 31 décembre 1983, l'état des revenus et dépenses pour le même exercice ainsi que le rapport des vérificateurs.
2. Ratifier les actes des administrateurs pour l'exercice terminé le 31 décembre 1983.
3. Élire quatre administrateurs, tel que prévu par l'article 6b) du Règlement numéro 1-B.
4. Nommer les vérificateurs pour l'exercice en cours.

Sillery, Québec, le 18 février 1984.

Le Secrétaire
Georges Smith

une "Action" pour l'emploi!

Cette annonce ne doit pas être considérée comme une offre publique de valeurs. Vous trouverez dans le document d'information et dans le dossier d'information qui le complète tous les renseignements sur les valeurs proposées. Vous pouvez vous procurer le document d'information au siège social du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.), aux bureaux des syndicats qui ont des sections locales affiliées à la FTQ, ainsi que dans le réseau des caisses populaires et des caisses d'économie Desjardins participantes.

PREMIER APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE

**FONDS DE SOLIDARITÉ
DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC
(F.T.Q.)**

"ACTIONS DE CATÉGORIE "A"

Prix: 10$ l'action

Les actions offertes par les présentes vous donnent droit à un crédit d'impôt de 35% du Québec. Elles seront également un placement admissible pour un régime enregistré d'épargne-retraite (REER). La date-limite pour bénéficier de ces deux avantages fiscaux pour l'année d'imposition 1983 est le 29 février.

Le 17 février 1984.

FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (F.T.Q.)
505 est, rue Sherbrooke suite 2440
Montréal (Québec) H2L 1K2 tél. (514) 285-8700

UNIVERSITÉ LAVAL
Mc MASTER University

**COURS ESTIVAL CANADIEN
EN SANTÉ AU TRAVAIL**

Enseignement supérieur dispensé conjointement par les universités McMASTER (Hamilton) et LAVAL (Québec) du 9 juillet au 5 août 1984, à Québec.

Un programme d'enseignement intensif est offert aux personnes ayant la responsabilité de concevoir et d'administrer les politiques de protection de la santé en milieu de travail. Ces personnes oeuvrent dans l'industrie, les syndicats et les organismes gouvernementaux. Cet enseignement ne s'adresse pas aux experts du domaine, mais aux personnes qui les encadrent.

Le programme traite de tous les aspects concernant la santé et le travail. Il comprend, entre autres, les notions d'épidémiologie, de biostatistiques, d'hygiène industrielle, de toxicologie, de médecine du travail, ainsi que l'étude de l'appareillage communément utilisé pour protéger la santé.

L'enseignement vise à permettre aux preneurs de décisions d'acquérir les connaissances requises pour identifier les problèmes correctement, évaluer convenablement les programmes et reconnaître les conséquences propres à diverses politiques.

INSCRIPTION ET DROITS DE SCOLARITÉ: $350

LOGEMENT: Chambres en occupation simple et pension sont disponibles à l'Université Laval au coût de $640 pour tout le séjour.

LANGUES D'ENSEIGNEMENT: Anglais et français

Le nombre des admissions est limité à 30. Les requérants chargés de responsabilités administratives en santé au travail auront la préséance.

Toute personne intéressée par cet enseignement doit s'inscrire en soumettant son curriculum vitae **avant le 1er avril 1984 à:**

Cours estival canadien en santé au travail
Canadian Summer School in Occupational Health
Département de médecine sociale et préventive
Faculté de médecine
Université Laval, Québec, Canada G1K 7P4

TÉLÉPHONE: (418) 656-7888 TÉLEX: 051-31621 UNILAVAL

La préparation de cet enseignement a été subventionnée par la Max Bell Foundation de Toronto.

TORONTO

Les cours fléchissent

Les cours ont généralement fléchi vendredi à la Bourse de Toronto, où les transactions se sont suivies à un rythme accéléré.

A la clôture, l'indice des 300 avait fléchi de 3.96 points à 2,383.06.

Le volume des échanges a été de 8.08 millions d'actions, à comparer à 7.02 millions jeudi.

Parmi les industrielles, Entreprises Bell a perdu 1-4 à $30 3-4; Alcan, 1-2 à $42 1-4; Nova Corp. A, 1-8 à $6 1-2; Northern Telecom, 1-8 à $44 1-4; et Ford Motor Canada, 7-8 à $82.

Mais Power Corp. a gagné 1-8 à $18 5-8; Banque de Nouvelle-Ecosse, 1-4 à $14 1-4; TransAlta Utilities A, 1-8 à $21 3-4; Banque Toronto-Dominion, 1-4 à $16 1-4; et Dome Pete, 15 cents à $4.50.

Chez les mines, Tanglewood a chuté de 8 cents à $1.03; United Siscoe, de 15 cents à $4.65; et Thompson Lundmark, de 17 cents à 93 cents. Mais Dome Mines a progressé de 1 à $18; et Cullaton Lake, de 12 cents à $2.99.

Parmi les pétroles, Total Pete NA a régressé de 1-8 à $14 7-8; Oakwood Pete, de 3-8 à $8 1-4; et Rio Alto Exploration, de 25 cents à $2.65. Toutefois, Pominex Ltd. a ajouté 15 cents à $1.25; et Canada Northwest, 1-2 à $30.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
AMCA Int	11000	$23¼	23	23	
AMCA p	2975	$25⅞	25½	25½	— ¼
Abetord	150	$8⅛	8⅛	8⅛	
Abetord w	1100	200	200	200	— 1
Abh Price	z26	$25⅝	25⅝	25⅝	
Abitbi 10	949	$50¼	50¼	50¼	—1½
Acklands	1102	$18	18	18	— ½
Adanac M o	2000	50	50	50	+ 7
Agassiz	2543	179	170	179	+ 4
Agassiz w	1000	31	31	31	
Agnico E	3530	$16¾	16⅝	16¾	
Agra Ind A	1700	$5¾	5¼	5¼	— ¼
Agra B f	500	$5⅜	5⅜	5⅜	+ ⅛
Aiguebel o	500	$8¾	8½	8¾	— ⅛
Albany o	1500	79	79	79	— 1
Alt Energy	26749	$18½	18⅜	18½	
Alt Enr A	700	$31¾	31¼	31⅜	+ ⅛
Al Enr	1125	201	$36¾	36¾	36¾	— ¼
Alcan w	7675	$17¾	17	17½	+ ¼
Algo Cent	300	$21½	21	21	— ¼
Algoma St	11929	$27½	27¼	27⅜	— ⅜
Algma St B	19574	$26	25½	26	+ ½
Altex o	1000	60	50	60	— 5
Alum A	700	$26⅞	26¾	26¾	
Alum 1st p	400	$25	25	25	
Am Eagle o	600	162	161	161	— 4
Am Leduc	4000	30	28	30	+ 4
Andrs WA f	600	$25	23½	23½	— 2
Ang CT 265	100	$28	28	28	+ ¾
Anthes	z300	38	38	38	
Arbor A	z25	$10	10	10	
Arbor B f	z25	$9	9	9	
Argus	251	$7¾	7¾	7¾	+ ½
Argus B pr	200	$27	27	27	— ½
Alta Nat	400	$27¾	27¾	27¾	
Alcan	74002	$42⅞	42	42¼	— ½
Argus C pr	417	$8	8	8	
Argvll A f	1028	235	235	235	—10
Asamera	2400	$13	12¾	12¾	
Asbestos	z25	$9½	9½	9½	
Astral A f	z50	$6⅝	6⅝	6⅝	
Astral B f	z50	$7	7	7	
Atco I f	600	$7¼	7	7	
Atco II	100	$7	7	7	+ ⅛
Atco 11½	3100	$30⅛	29¾	30⅛	+ ⅜
Atco w	49150	145	125	125	—20
Atlas Yk o	4600	30	29	30	+ ½
Augmitto o	1000	190	190	190	— 5
Aur Res o	9500	105	101	102	+ 1
Ato Hdw Y	z50	$7½	7½	7½	
BC Sugar A	1206	$22½	22⅛	22½	+ ½
BGR A	3575	$7⅜	7¼	7⅜	
BGR w	2200	213	210	210	— 5
BMB Comp	500	$5	5	5	— ⅛
BP Res	582	$23¼	23⅛	23⅛	— ⅛
Bachelor o	1000	$7¼	7⅛	7¼	+ ⅛
Bkrtlc	500	60	60	60	+ 2
Banister C	500	$6⅛	6⅛	6⅛	— ⅛
Bank BC	1350	$14	14	14	
Bk BC 228	200	$25	25	25	
Bk BC 222	7000	$25½	25½	25½	
Bank Mtl	19375	$26⅜	26½	26⅜	
Bk Mtl 285	1465	$33⅜	33⅜	33⅜	+ ⅛
Bk Mtl 250	2535	$31¼	31¼	31½	+ ⅜
Bk Mtl 3p	5120	$25½	25⅜	25½	
Bk Mtl w	8600	$5⅜	5⅜	5⅜	— ⅛
Bank N S	70140	$14¼	13⅞	14¼	+ ¼
Bankeno o	3064	310	300	310	+ 15
Bankeno w	z446	24	24	24	
Barrick o	42542	189	185	185	
Baton A f	200	$12⅞	12⅞	12⅞	— ⅛
Bay Mills	100	$14	14	14	+ ⅛
Baxter	2000	196	196	196	— 3
Beauty C o	3100	145	137	145	— 5
Bell Ent	72982	$30⅞	30⅜	30¾	— ⅛
Bell 1.96	100	$37⅛	37¼	37¼	+ ¼
Bell 2.05	800	$30¾	30⅜	30¾	
Bell 2.70	7265	$34¼	33⅞	33⅞	— ¼
Black Phot	1500	$18¾	18¾	18¾	+ ¼
Blake Res o	73400	19½	17	17½	+ ½
Bluesky	8357	355	350	350	
Bombdr A	100	$17¼	17¼	17¼	+ ¼
Bonanza R	10780	405	400	400	
Bonza R w	1999	75	75	75	— 5
Bow Valy	15938	$23½	23⅛	23½	+ ⅜
Bow Vly 205	2005	$31⅜	31¼	31⅜	
Bow Vly R	1500	$6¾	6⅝	6¾	+ ⅛
Braiorne	2800	$5⅜	5¼	5¼	— ⅛
Bralor 8.75	1500	$22½	22	22½	— ⅛
Bralorn w	4700	162	160	160	+ 3
Bramalea	4100	$14⅛	13⅝	13⅜	— ¼
Brscade p	4920	$42¼	41¾	42¼	+ ½
Brascan A	5500	$37¼	36½	36¾	— ¼
Brscn 1981	200	$27¼	27¼	27¼	+ ¼
Brkwater o	6800	$8¼	8⅛	8⅛	
Brenda M	100	$14½	14½	14½	— ¼
Brinco	900	235	230	230	
Brinco p	4900	325	315	325	+ 15
Briso o f	300	150	145	150	—10
Br Am Bnk	100	20½	20½	20½	— ½
BCFP	61488	$12	11⅝	11⅞	— ¼
BCFP pr	z50	$30¼	30¼	30¼	
BC Res	29045	415	410	410	— 5
BC Res p	2500	29⅞	28⅞	28⅞	— ⅛
BC Phone	26030	$20½	20	20⅛	— ⅛
BCPh 6.80	200	$18¼	18¼	18¼	— 1
BCP 7.04 p	270	$19½	19½	19½	— ½
BCP 11.24 p	400	$29⅝	29⅝	29⅝	— ⅞
Brunswk	400	$20⅜	20¼	20¼	— ¼
Budd Can	965	13	12⅞	13	
Bytec	1054	$6½	6¼	6¼	— ⅛
CAE	12604	$17⅜	17¼	17⅜	+ ⅛
CCL B f	2334	$16¼	16	16¼	+ ¼
CIL	389	$30⅛	30⅛	30⅛	+ ⅛
CME Res o	1500	50	50	50	
Cableshar	10300	226	220	220	— 6
Cabre	600	280	280	280	— 8
Cad Frv	4482	$10½	10⅜	10½	
Cad Frv A	4270	58	7⅞	8	
Cad Frv w	23300	485	470	475	+ 5
Calais	8000	59	59	59	
Calvert o	900	40	40	40	— 4
Cambridg	1800	$12¾	12¾	12¾	
Cmbridg w	2750	255	250	250	— 5
Camco Inc	400	$12	12	12	— ¼
Camel O G	1363	180	175	175	—10
Camflo	3100	$10	9¾	9¾	+ ⅛
Camp RL	43525	$34½	33¼	34½	+ ⅞
Camp Res	725	$10⅛	10	10⅛	+ ⅛
Cam Res p	2233	370	360	370	+ 5
Camp Soup	6500	$15¾	15¼	15⅜	— ⅜
Campeau f	5200	$19½	19¼	19¼	— ¼
Cmpeau w	2000	$5½	5⅜	5½	+ ¼
Camreco o	24600	75	70	72	+ 2
CCem ex p	3576	$15	14⅞	15	— ⅛
CCem 2 p	700	$18⅝	18⅝	18⅝	— ⅛
CDC f	1348	$5¾	5⅝	5⅝	
CDC pr B	336	$94½	94¼	94½	+ 1½
CDC 1980	38150	$13⅞	13⅜	13½	— ⅜
CDC 1983	6350	$22⅝	22⅜	22⅝	— ⅛
C Nor West	26860	$30	29½	30	+ ½
CanP Ent	35405	$22½	22¼	22⅜	— ⅛
C Packrs	2403	$27¾	27½	27¾	— ⅛
CS Pete f	2200	345	335	345	+ 15
Can Trust	250	546	45¾	45⅞	— ½
C Trust 11	1100	$24	24	24	+ ⅜
CTrust w A	600	22	22	22	+ ¾
C Tung	400	$15½	15½	15½	
C Arrow o	z200	34	34	34	
CComrcl p	100	$24¾	24¾	24¾	
CCMan X f	3200	$24⅜	24	24⅜	+ 1¼
CC Man Y	1600	$24½	24½	24½	+ ½
C Curtis	5000	107	107	107	+ 1
CDolar A f	1000	$9⅞	9⅞	9⅞	
CForms A f	1300	295	290	290	— 5
C Formst B	2000	285	285	285	
CGE	200	$59½	59½	59½	+ 1½
CG Invest	200	$37½	37	37½	+ 1
CI Bk Com	7766	$30½	30¼	30¼	— ⅛
CIBC 250 p	400	$27¼	27	27	— ⅛
CIBC 2.05 p	5100	$26⅛	25⅞	26	+ ⅛
CIBC 35625	1275	$31½	31⅜	31⅜	
CIBC w	3100	$7	6⅞	7	
C Manoir	1000	$5¼	5¼	5¼	+ ⅛
C Marconi	6650	$24⅛	23⅞	23⅞	— ⅛
CNat R	8300	70	67	67	— 1
C Nat 8.50	200	350	350	350	—50
C Occdental	5383	$27¾	27½	27¾	+ ¼
CP Ltd	13804	$46	45½	45⅝	— ¼
CPL A p	300	$9	9	9	
Cdn Tire	650	$16½	16¼	16¼	— ¼
CTire A f	58333	$11⅞	11½	11⅞	+ ¼
CUtil A f	5869	$14⅜	14¼	14⅜	+ ⅛
C Util B	2271	$14⅜	14¼	14⅜	
CU 10¼	105	$25⅜	25⅜	25⅜	
C Util 9.24	z78	$25⅞	25⅞	25⅞	
CUtil 2nd D	1800	$27¼	27⅛	27⅛	— ⅛
CUtil 2nd E	200	$26½	26½	26½	— ⅜
CUtil 2nd F	1100	$31	30½	30¾	+ ⅜
CUtil 2nd G	100	$31½	31½	31½	+ ⅛
CUtil 2nd H	3027	$23¾	23½	23¾	
CUtil 2nd I	1300	$26¼	26	26	
CUtil A w	27242	215	210	215	+ 5
CUtil B w	2386	215	205	210	
C Wrldwd p	1100	$22¾	22¼	22¾	+ ⅛
Cnamax o	3704	$5⅞	5⅞	5⅞	+ ⅛
Canfor	5600	$24¼	23¾	23¾	— ¾
Canron A	1150	$13½	13½	13½	
Canuc o	12000	64	60	60	— 4
Cara	25800	$10⅛	9¾	9¾	— ½
Cara A f	31900	$10¼	10	10	— ½
Carl OK	27595	$20⅞	20¼	20½	+ ¼
Carl A p	200	$25	25	25	
Carl B p	150	$29¾	29¾	29¾	— ⅛
Carma 8¾	800	265	265	265	
Carma A	10727	66	65	65	— 1
Carma B	1000	63	63	63	—22
Carolin o	900	$10	9¾	10	+ ⅜
Cartier o	6500	25	24	24	— 2
Crtier w o	2000	3	3	3	— 2
Celanese	380	$9½	9½	9½	
Celan 175 p	100	$17½	17½	17½	+ ½
CFund A f	13700	$7¼	6⅞	7¼	+ ⅜
CFund w	14450	16½	16	16	
Centrl Tr	100	$12½	12½	12½	
Chnclr	3000	64	64	64	+ 1
Chateau A f	1600	$12½	12¼	12¼	
Chvco A	500	340	340	340	+ 5
Chieftan	1246	16	15⅝	16	
Chieftain C	400	$50¾	50¾	50¾	— ½
Chrysler	1946	$36⅛	34¾	35⅛	— ⅞
Cineplex o	5100	240	236	240	
Clbor A	300	200	190	190	—10
Coastl A f	7200	$9	8⅞	8⅞	
Coha A f	2434	460	445	450	+ 5
Colonial o	1364	250	250	250	
Cmplx	6050	233	225	233	+ 8
Cominco	7243	$56	55⅝	55⅝	— ⅜
Cominco A	500	$25¼	25¼	25¼	
Cmrcl OG	1500	200	200	200	
Cmplg	3700	$9	8⅞	9	
Cmp Inv o	20100	245	230	240	+ 10
Comtech	1200	$5½	5	5	
Coniagas o	3000	$8⅜	8¼	8⅜	— ⅛
Con Bath A	1540	$26⅞	26⅞	26⅞	+ ¼
C Durham	6100	118	115	115	— 3
C Marbnr o	3000	43	41	41	— 1
Con Prof o	8200	140	135	135	
Consoltex	600	$6½	6⅜	6⅜	— ⅜
C Distb A	500	$7	7	7	+ ⅛
CDistb B f	2900	$7⅛	7	7⅛	+ ⅛
Cons Gas	9020	$20	19¾	19⅞	— ⅛
Con Gas B	z25	$60	60	60	
C Gas 13½	1000	$33¼	33	33¼	+ ¼
C Gas 9¼	3200	$26⅞	26⅜	26⅜	+ ⅛
Cons Gas w	15400	440	430	430	— 5
Con Glass	2100	$12⅞	12¾	12⅞	— ⅛
CTL Bank	1260	$12⅞	12¾	12¾	— ⅛
CTL Bk 5¾	z25	$16¾	16¾	16¾	
Conventrs	1000	415	410	415	+ 5
Conwest A	200	$9⅜	9⅜	9⅜	— ⅜
Conwst B f	2260	$9⅞	9⅝	9⅞	+ ⅜
Conwst 12	300	$33¼	33⅛	33⅛	+ ⅛
Cooper C	1100	$11⅞	11¾	11¾	— ⅛
Corbv vt	z50	$35⅛	35	35⅛	
Corby B f	z50	$33½	33½	33½	
Cor Mark f	1640	$13⅜	13¼	13⅜	
Core Mrk w	350	$7	6¾	6¾	— ⅜
Corp Food	z60	$10³⁄₁₆	10³⁄₁₆	10³⁄₁₆	
Cr Food A	z10	$30¼	30¼	30¼	
C Falcon C	44950	$16¼	16	16	
Corrida o	2500	55	52	55	+ 3
Caseka R	6900	395	390	390	— 5
Caseka 7 p	1000	$5⅞	5⅞	5⅞	
Craigmt	800	135	135	135	— 7
Crain RL f	100	$16¾	16¾	16¾	— ⅜
Crownx	600	$17⅞	17⅛	17⅜	+ ⅛
Crownx A f	100	$17¼	17¼	17¼	
Cullaton o	59925	300	288	299	+ 12
Culaton 10	10100	455	450	455	
Cuvier o	1000	32	32	32	
Czar Res	15300	148	142	142	— 3
Czar Wt	z100	12	12	12	
Dalmys	z10	$10½	10½	10½	
Daon Dev	4557	160	155	160	+ 5
Deiour o	17000	44	42	43	— 2
D Eldona o	z300	51	51	51	
Delhi Pac o	11000	22	20	20	— ½
Denison	15100	$40⅛	39⅝	39⅞	+ ¼
Denison p	13525	$26¼	26½	26½	
Develcon	1166	$21	21	21	+ ¼
Dicknsn A f	4892	56	53¾	53¾	— ⅛
Dicknsn B	1042	$5⅞	5¾	5⅞	+ ⅛
Discovry f	502	201	201	201	— 4
Dfs A	268265	$19⅛	19	19	
Dofasco B	z6	$19	19	19	
Dfs 235	600	$25⅝	25½	25½	— ⅛
Dofasco wt	1250	$18⅝	18½	18½	
Doman A	2601	$8	8	8	
Dome Cda	11049	$5	495	495	— 5
Dom M	132330	$18	17⅛	18	+ 1
D Pete	169629	450	435	450	+ 15
DPete A p	2900	$14⅛	14	14⅛	+ ⅛
DPete B p	z11	$13¾	13⅜	13⅜	
D Pete w	6000	2½	2	2½	
D Explor o	1100	75	75	75	+ 2
Dom Store	2225	$19	19	19	
D Textie	800	$17⅜	17½	17⅜	+ ⅛
Domtar	2230	$32⅛	31⅞	32⅛	+ ⅛
Donohue	100	$24	24	24	
Drm Pete o	29100	44	42½	42½	—1½
Dunraine o	3800	65	60	60	— 2
Du Pont A	705	$38¼	38	38¼	— ¼
Dvlex A	1050	$21½	21¼	21¼	— ¼
Dynamar	12500	137	135	135	
Dynmr 105	200	$9⅝	9⅝	9⅝	
Dynamr w	2625	20	20	20	
Dynex A	9000	35	32	32	— 3
E-L Fin	1100	$24½	24	24½	
Eaglet o	4100	370	365	370	
Echo Bay	19028	$9	8¾	8⅞	+ ⅛
Echo B 300	700	$25⅜	25¼	25¼	
Echo 1986 w	120	$6½	6½	6½	— ⅛
Echo 1987 w	2020	$5⅞	5¾	5¾	— ⅛
Echo 1988 w	z20	$5¼	5¼	5¼	
Echo 1989 w	1220	$5½	5½	5½	
Econ Inv	100	$35½	35½	35½	+ 1
Ego Res o	3000	36	35	36	+ 5
Elcthm X	100	$5⅛	5⅛	5⅛	
Elcthm Y f	200	490	490	490	— 5
Emco	125	$14¾	14¾	14¾	— ¼
Epitek	12900	66	63	63	
Equity Svr	5900	$11	11	11	
Erickson	200	$8⅛	8⅛	8⅛	
Exall o	500	185	185	185	— 4
FCA Intl	200	$20¼	20¼	20¼	— ¼
Fibrdg	3650	$62⅞	62½	62⅞	+ ⅜
Fcnbrdg w	5070	$22¼	22	22	+ ½
Fardy Res	z50	255	255	255	
Fathm Ocn	800	280	280	280	—10
Fed Ind A	11420	$17¾	17¼	17¼	— ½
Fed Ind II	2650	$28⅜	28¼	28¼	+ ¼
Fin Trsco u	100	$5¼	5¼	5¼	+ ⅛
Finning A	500	$10¾	10½	10½	— ¼
Finning B f	900	$10	9½	9½	— ¾
F Calgary o	6000	116	116	115	
F Calgry p	500	$8	8	8	+ ¼
F City Fin	9500	$25¾	24½	25	— ½
F Mar	901	320	320	320	
Flanagan o	36467	115	100	105	— 4
Flnagan w	36500	34	27	28	+ 2
Ford Cnda	600	$83	82	82	— 7
Franco o	2000	88	88	88	+ 1
GB Auto	1200	$10¼	10	10¼	+ ⅛
Galaxy o	2500	20	19	19	— 5
Galtaco	126	245	245	245	—20
Galveston	700	151	151	151	+ 1
Gandalf	2100	$13⅞	13¾	13¾	
Gaz Metr	4627	$7½	7⅜	7⅜	— ⅛
Geac Comp	343	$21	20¾	21	
Gendis A	600	$21¾	21¾	21¾	
GMC	333	$86	85¼	85¼	— 3
Genstar L	11868	$25⅞	25⅜	25½	— ⅛
Gnstar 2.35	2933	$32½	31¾	31⅞	— ½
Geocrude	32107	285	270	285	+ 25
Gerin 1st p	100	$7⅛	7⅛	7⅛	
Gesco Ind	200	405	405	405	
Giant Yk	600	$24½	24¼	24¼	
Gibraltar	400	$9¼	9¼	9¼	— ⅛
Glenayre	5800	$10⅜	10	10	— ¼
Goldcrp f	10700	$7⅛	7	7	
Goldcrp w	20100	233	225	229	— 1
Goldlund o	5500	88	87	87	
Gowganda o	7500	395	385	385	+ 5
Graff G	500	$21	21	21	+ 1
Grandma	15220	120	110	120	+ 10
Granduc	z200	61	61	61	
GL Forest	500	$84	84	84	
GW Steel A	z92	115	115	115	
G Goose 9¾	1130	$9¾	9¾	9¾	— ½
Greyhnd C	200	425	415	415	+ 10
Gardn MS f	4200	$7½	7⅜	7½	+ ¼
Gard MS w	12200	230	220	230	+ 12
Gulf Can	36484	$16⅞	16⅝	16¾	
Gulfstrm o	12524	106	100	101	— 1
HCI A f	2666	75	75	75	
HCI Hldg B	z400	85	85	85	
Haley	3100	$7¼	7⅛	7¼	+ ⅛
H Group A	140	$6½	6½	6½	— ¼
Hardee	600	115	115	115	+ 5
Hrding A f	3000	260	250	250	— 5
Harris A f	z60	$7⅞	7⅞	7⅞	
Harris B	z30	$7⅞	7⅞	7⅞	
Hawker	10700	$17⅛	17	17⅛	— ⅛
Hawker pr	100	57	57	57	— ¼
Haves D	71356	$16¼	16¼	16¼	
Hees Intl	800	$17⅞	17¾	17¾	— ¼
Helix	7000	445	435	435	
Helix w	5000	145	135	145	+ 10
Heritag A f	400	$17	16¾	16¾	—1¼
Highwod o	300	335	335	335	— 5
Hollinger	555	$25½	25⅜	25⅜	— ⅛
Howdn OH	z17	$14¾	14¾	14¾	
HBay Mn s	517	$13⅜	13⅜	13⅜	
HBay Mn w	5600	280	280	280	+ 5
H Bay Co	4270	$22⅜	22⅜	22⅜	— ½
HBC A p	1244	$18⅜	18½	18¼	
HBC B p	15000	$31¼	30½	31¼	+ ¼
Husky Oil	7440	$10⅛	10	10	— ⅛
Husky 13 p	4770	$44½	43¾	44¼	— ¼
Hydra Ex o	1564	45	45	45	
IU Intl	600	$27¼	27⅛	27¼	
Imasco	6134	$32⅜	32¼	32⅜	— ⅛
Imasco A p	2430	330	330	330	+ 25
Imasco B p	950	$65	64¼	64½	— ½
Imp Oil A	14206	$35½	35⅛	35¼	— ¼
Imp Oil B	z80	$35½	35½	35½	
Inca o	6600	$5⅜	5¼	5¼	
Inco	45123	$17	16⅝	16⅞	+ ¼
Inco 7.85	1076	$19	18¾	19	+ ¼
Inco wt	13200	$5⅜	5¼	5¼	
Indal	1400	$11⅜	11¼	11¼	— ⅛
Inglis	100	$44	44	44	—1½
Inland Gas	120	$15⅜	15⅜	15⅜	+ ⅛
Innopac	1900	$9⅛	9⅛	9⅛	+ ⅛
Inter-City	2300	$10⅞	10¾	10⅞	+ ⅛
Intrmetco	100	$9¾	9¾	9¾	— ⅛
I Atlantis o	3500	210	210	210	— 1
IBM	1147	$137⅜	137½	137½	+ ⅜
Intl Thom	15600	$14⅜	14	14¼	
Intpr Pipe	19264	$29½	29⅛	29⅛	— ⅛
Ipsco	18300	$28	28	28	
Inverness	5800	$6½	6¼	6¼	
Inverns 875	3450	$17⅛	17	17	
Irwin Toy	1461	$6¼	6⅛	6¼	
Island Tel	351	$21	20¾	21	+ ⅛
Ivaco A f	1600	$15½	15½	15½	— ⅛
Ivaco C p	100	$43	43	43	
Ivaco E p	1500	$26½	26¼	26⅜	— ⅛
Ivaco F p	3150	$26⅝	26⅛	26⅜	+ ⅛
Ivaco w	1580	$5½	5¼	5⅜	— ⅛
Jamie o	16000	160	140	140	—20
Jannock	6100	$12	11⅞	11⅞	+ ⅛
Jannock 8	100	$12½	12½	12½	+ ⅜
Janock wt 2	500	$5⅝	5½	5⅝	+ ⅛
Jotre f	101868	14	12	13½	— ½
Jonpol	3000	107	102	102	+ 2
Jorex	418500	34	30	34	+ 2
Keg Rest	500	$5¾	5¾	5¾	— ⅛
Keg A f	25466	$5¾	5⅝	5¾	+ ¼
Keg w	1500	210	210	210	+ 10
Kelsey H	1000	$26	26	26	
Kerr Add	133	$18⅜	18⅜	18⅜	+ ⅜
K Anacon o	482	100	100	100	
Labatt	4810	$21⅝	21⅜	21½	
Lac Mnrls	14393	$33	32⅜	32⅞	+ ⅛
Lacana	1600	$10½	10⅜	10½	
Laidlaw A	2900	$12⅝	12⅜	12⅝	
Laidlw B f	34100	$11½	11¼	11½	+ ¼
Ldl 9¾	2200	$10½	9¾	10⅛	+ ⅜
LOnt Cem	200	$9	9	9	— ⅛
L Shore	1900	$44⅜	44⅜	44⅜	— ⅛
Lanpar	1500	475	475	475	+ 5
Larder o	18600	63	62	62	+ 2
Laurasia o	3000	48	48	48	— 2
Lava Cap o	8000	104	100	100	
Leigh Inst	14300	244	240	240	— 4
Linear T	3430	$7¾	7¾	7¾	
LL Lac	452	$37	37	37	— ½
Loblaw Co	400	$13¾	13¾	13¾	
Lob Co pr	150	$25½	25½	25½	— ¼
Lob 370 p	225	$39½	39½	39½	+ ¼
Lochel A i f	3316	200	197	197	— 3
Lochiel B	700	190	180	190	— 4
Lumonics	1100	$15	14¾	14¾	— ¼
Lynx Can o	33300	111	107	110	+ 4
Lynx w B	20000	40	40	40	+ 5
Lytton	187300	147	123	145	+ 25
Lytton A w	46300	75	50	61	+ 12
M

Après le départ de leur employeur en Ontario

Des travailleurs parviennent à réouvrir leur usine à Beebe

par Michel Nadeau

La firme Outils Coupants International, de Montréal-Nord, a procédé, hier, à l'inauguration officielle d'une nouvelle usine dans la région de Stanstead-Rock Island-Beebe, près de la frontière américaine. Une centaine d'emplois seront créés un an après le début des opérations, prévu pour le mois de juillet prochain.

Un investissement de $6 millions permettra de le retour au travail de plusieurs dizaines de travailleurs qui avaient perdu leur emploi après le déménagement en Ontario de la compagnie Butterfield, en 1982. La grande majorité des travailleurs n'ont pas voulu suivre les patrons anglophones. Plus de 220 ouvriers spécialisés (21 % de l'emploi manufacturier dans la région) dans l'outillage se retrouvèrent en chômage. En créant la société Starobe, ils prirent en mains le projet d'ouverture d'une nouvelle usine qui permettrait l'utilisation de cette main-d'oeuvre très spécialisée dans la taille d'outils métalliques, une industrie utilisant une haute technologie.

Starobe sera ainsi partenaire dans le capital-actions de la compagnie Outils Coupants International, division de Rock Island. Cette dernière compagnie est la propriété des frères Alphonso et Augusto Minicozzi, deux Québécois d'origine italienne qui ont mis au point une technologie révolutionnaire dans la fabrication des instruments utilisés pour la coupe des métaux: la fraise « Minicut ».

A son usine de Montréal-Nord, Outils Coupants fabrique différentes fraises qui sont vendues en bonne partie à des grandes compagnies dans le domaine de l'aéronautique: Boeing, MacDonnell Douglas, Lockheed, Pratt & Whitney, De Havilland, Bombardier... Ses ventes annuelles atteignent $6 millions. La firme québécoise négocie actuellement l'acquisition d'une entreprise française oeuvrant dans ce secteur.

L'entreprise n'avait qu'un seul concurrent au Canada, le géant Butterfield qui décida, il y a deux ans, de transporter ses installations à Smith Falls, en Ontario. Mais la main d'oeuvre spécialisée n'a pas suivie. Des travailleurs ont bloqué l'autoroute 55, en décembre 1982, pour sensibiliser les gouvernements à leur situation.

La société Starobe, mise sur pied alors, rencontra les frères Minicozzi qui acceptèrent de participer à la relance du projet.

Une première étude de faisabilité, subventionnée au prix de $50,000 par le gouvernement fédéral, concluait positivement sur les possibilités de réouverture. Outils Coupants pourrait s'installer là-bas et élargir ainsi sa gamme de produits avec des mèches, des tarauds, des alésoirs et de l'outillage connexe pour les secteurs aéronautiques et de l'automobile. Plus de la moitié de la production de l'usine, installée dans une ancienne école de Beebe, sera exportée en Europe et aux Etats-Unis.

Hier, lors de la cérémonie officielle, le président, M. Alphonso Minicozzi a déclaré: « Nous ne nous serions jamais associés à ce projet si nous n'avions pu compter sur une main-d'oeuvre hautement spécialisée, formée de gens ayant les capacités et le savoir-faire et animés d'un désir sincère de se remettre à l'oeuvre et de prouver qu'ils sont en mesure de relever le défi ».

Le financement du projet sera assuré de moitié par des subventions et des investissements gouvernementaux. Le ministère de l'Expansion industrielle régionale a versé $1,782,400 alors que la Société de développement industriel (SDI) injectait dans le capital un montant de $625,000. De plus, le gouvernement québécois apportera $600,000 dans le cadre du Programme expérimental de création d'emplois communautaires (PECEC). La participation des travailleurs, via Starobe, s'élève à $300,000.

M. Minicozzi a déclaré qu'avec cette usine, Outils Coupants deviendrait la plus importante entreprise canadienne d'outillage de coupe au Canada. D'ici cinq ans, le tandem des Minicozzi vise des ventes de $25 millions et une des cinq premières places dans cette industrie en Amérique du Nord.

La cérémonie d'hier a été marquée par la présence des dirigeants de la municipalité et des travailleurs. Le secrétaire d'Etat, M. Serge Joyal, a dévoilé la contribution du gouvernement canadien alors que Mme Pauline Marois, ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu du Québec a fait part de l'aide financière de Québec.



La compagnie IBM a dévoilé, hier, le dernier-né de ses mini-ordinateurs; il s'agit d'un appareil portatif de 30 livres qui utilise le même microprocesseur que le célèbre « PC ». La mémoire est de 256 K mais pourrait atteindre 512 K. Ce mini-ordinateur sera en vente à compter du 1er mars au prix de $2,795 US. Cette nouvelle n'aidera pas les ventes du modèle « Hyperion » fabriqué par la firme montréalaise Bytec-Comterm dans la région d'Ottawa. L'« Hyperion » ne pèse que 18 livres mais se vend plus de $4,000. (PHOTOLASER AP)

Concurrence, négociations, poids des investissements

Malgré la reprise, l'industrie forestière reste inquiète

par Rudy Le Cours

QUEBEC (PC) — Après des investissements de $650 millions en immobilisations et en réparations multiples en 1983, l'industrie forestière du Québec envisage l'avenir avec un optimisme empreint d'inquiétude.

Optimisme parce qu'après l'année catastrophique 1982, la situation s'est redressée en 1983: le prix international de la tonne métrique de papier journal est remonté à $500 US la tonne métrique, les usines québécoises fonctionnent en moyenne à 85 % de leur capacité et les imposants stocks accumulés ont pu être écoulés.

Inquiétude parce qu'à compter du mois prochain, la plupart des compagnies amorcent les laborieuses négociations en vue du renouvelllement des conventions collectives, ce, au moment où la concurrence américaine et scandinave se fait de plus féroce.

Inquiétude aussi parce que les ententes auxiliaires Québec-Canada sur le développement forestier et sur l'industrie forestière viennent à échéance à la fin de mars et qu'on ne sait rien au sujet de leur avenir.

Devant ce double constat, l'Association des industries forestières du Québec, qui regroupe la trentaine d'usines papetières de la province, presse le gouvernement de définir une politique forestière en étant conscient qu'elle sera déterminante dans le développement à long terme de l'industrie.

« Les incertitudes doivent disparaître et la nouvelle politique devra offrir aux industriels la stabilité et les garanties qui leur sont nécessaires pour maintenir leurs investissements », a déclaré à la presse M. Denis Hamel, vice-président du conseil d'administration de l'AIFQ, dans le cadre de sa 60e assemblée annuelle.

Il a souligné que cette industrie a polarisé 20 % des investissements privés au Québec depuis 10 ans, qu'elle occupe 15 % du marché mondial mais que sa croissance annuelle n'est que de 1.4 % alors que la moyenne mondiale est de 2.5 %.

L'avance que prennent ses concurrents est d'autant plus grave que la demande mondiale, elle, est inférieure à 1 %.

Par conséquent, l'AIFQ souhaite que le gouvernement fasse preuve de souplesse dans sa politique de remplacement des insecticides et herbicides chimiques par un produit biologique (BT), et qu'il lui assure que le territoire forestier commercial qui lui appartient (90 %) soit disponible à court, moyen et long terme à des conditions avantageuses.

Les dirigeants de l'AIFQ ont déjeuné hier avec le ministre de l'Énergie et des Ressources, M. Yves Duhaime, qui s'est montré sensible aux préoccupations des industriels.

L'AIFQ considère que l'utilisation des produits chimiques pour combattre la tordeuse de bourgeons demeure encore le meilleur moyen de protéger forêts et industrie. « On a grandement exagéré les conséquences de l'utilisation avec discernement des produits chimiques, plaide le pdg de l'AIFQ, M. André Duchesne. Nous sommes pour les produits biologiques mais la démonstration de leur efficacité n'est pas assez concluante ».

M. Duchesne a rappelé qu'avec le BT, la chenille doit dévorer la feuille pour prendre la maladie alors que le simple contact avec un insecticide suffit pour la détruire.

au jour le jour

■ *La maison de l'an 2000*

Ce qui caractérisera la maison de l'an 2000, ce n'est ni ses dimensions ni ses formes, mais bien son extrême polyvalence, estime l'Hydro-Québec qui présentera ce que pourrait être l'habitat énergétique des Québécois dans seize ans, lors du Salon national de l'habitation qui se tiendra du 16 au 25 mars aux Vélodrome et Stade olympique de Montréal. Aux yeux de l'Hydro, la maison de l'an 2000 surprendra par un intérieur marqué par une absence quasi totale de cloisons fixes. L'augmentation prévisible des coûts de construction, estime-t-on, amènera la majorité des propiétaires de demain à se contenter d'une surface habitable réduite par rapport aux normes actuelles. Les chambres à coucher, la salle à manger, le séjour ou même la cuisine sont remplacés par des cubicules, sortes de pièces d'habitation complètes, mobiles et repliables qui, une fois refermées, n'occupent que quelques mètres carrés. Le coeur de la maison de l'an 2000 sera l'ordinateur qui commandera tout l'appareillage électrique, le contrôle de la température ambiante, en plus de devenir un outil essentiel de gestion de la vie quotidienne, aussi à l'aise pour contrôler les consommations d'énergie que pour gérer le budget familial. Cette maison, qui offrira aussi à ses visiteurs toutes les dernières techniques d'utilisation optimale des énergies, a été mise au point par l'Hydro, son Institut de recherche (IREQ), la faculté d'Aménagement de l'Université de Montréal et l'architecte Richard Birtz. Elle se veut la synthèse des recherches de pointe menées dans le domaine énergétique ainsi que des divers courants qui se font jour dans le monde de l'habitation. Plus de 250,000 visiteurs sont attendus au cinquième Salon national de l'habitation qui réunira pas moins de 400 exposants.

■ *Bénéfices de Soquem à la baisse*

Le bénéfice net de la Société québécoise d'exploration minière (Soquem) pour les neuf premiers mois de l'exercice financier finissant au 31 décembre 1983 s'établit à $1,6 million comparativement à $8 millions pour la même période de l'exercice précédent. La société d'État explique que cette baisse est principalement attribuable aux frais financiers ($6,9 millions) entièrement imputés aux résultats de la période plutôt qu'aux immobilisations et à la mise en exploitation commerciale de Les Mines Seleine Inc. Les revenus des expéditions s'élèvent à $55,7 millions contre $35,6 millions, une hausse attribuable à la vente additionnelle de 8,497 onces d'or et aux ventes de sel. L'actif consolidé de Soquem au 31 décembre se chiffrait à $261,8 millions comparativement à $230,7 millions pour la même période de l'exercice précédent.

■ *Expansion de Grandma-Lee*

La chaîne de restaurants Grandma Lee's Inc. espère pénétrer le marché américain grâce à son association avec Farmer's Restaurants Inc., de Colombus, Ohio, ont appris les actionnaires, vendredi, lors de l'assemblée annuelle de la compagnie. M. Wayne Pratt, président, a indiqué que la société établira 36 restaurants Grandma Lee's dans le sud de la Californie d'ici à la fin de 1985. Au cours du dernier exercice financier, qui a pris fin le 30 juin 1983, Grandma Lee's a perdu $728,984. Et au cours du trimestre qui s'est terminé le 1er septembre, la compagnie a fait $34,240, ce qui marquait une amélioration par rapport à la perte de $377,214 essuyée au premier trimestre de 1982.

■ *Enquête sur les vins ouverte*

Les Etats-Unis ont informé la Commission européenne de leur décision d'ouvrir une enquête anti-dumping et anti-subventions sur les importations de vin de table en provenance de France et d'Italie, a appris l'agence France Presse hier à Bruxelles d'une source proche de la Commission. Selon cette dernière, l'ouverture d'une enquête par le département américain du commerce menace des exportations de la CEE qui s'élèvent à $300 millions par année et pourraient affecter la survie d'un million de viticulteurs. Rappelons que ce sont les producteurs de vins californiens qui ont demandé le 29 janvier dernier des mesures de protection contre les importations « subventionnées et à des prix de dumping », selon eux. L'enquête pourrait conduire à l'instauration de droits anti-dumping et compensateurs qui frapperaient les vins de table français et italiens à l'entrée sur le marché américain.

■ *En raccourci*

Le bénéfice net afférent aux actions ordinaires de **Gaz Métropolitain** s'est établi à $26 millions ou 99 cents par action pour l'année 1983, comparativement à $22,8 millions ou $1.05 par action en 1982. Le taux de rendement accordé par la Régie de l'électricité et du gaz du Québec sur l'avoir des détenteurs d'actions ordinaires de Gaz Métro a été de 16 % en 1983 comparativement à 18 % en 1982...La compagnie **Exeltor Inc.** de Bedford, spécialisée dans la fabrication d'aiguilles à tricoter industrielles, a obtenu une aide financière de $1,25 million du gouvernement du Québec via le programme expérimental de création d'emplois communautaires.

Marc-O. Trépanier

Le contrôle des prix échapperait à l'OPEP

WASHINGTON (AFP) — Les prix du pétrole brut pourraient échapper à l'Organisation des pays producteurs (OPEP) pendant les quatre à cinq prochaines années, mais seront de nouveau largement déterminés par l'OPEP vers 1990, a estimé un analyste de la société d'investissements new-yorkaise Salomon Brothers dans un rapport au département d'État.

M. Paul Mlotok, vice-président des services d'étude de cette firme, affirme en effet dans ce rapport que « durant les quatre à cinq prochaines années, l'OPEP pourrait de nouveau échouer dans ses efforts pour maintenir les prix du pétrole ».

Mais, souligne-t-il, « à la fin de cette décennie, la croissance de la demande mondiale, ainsi que la réduction de la production des pays n'appartenant pas à l'OPEP, permettront à l'OPEP de redevenir le principal acteur dans la détermination des prix du brut ».

Selon M. Mlotok, le problème n'est pas de savoir si l'OPEP survivra, mais sous quelle forme elle survivra: « de façon générale, écrit-il, des pressions extrêmes conduisent les pays membres à craindre pour la vie de l'OPEP, et à coopérer. De même, lorsque les pressions sont minimales, la coopération entre pays membres est facile, parce que l'OPEP n'a pas à faire de choix difficile ».

En revanche, prédit M. Mlotok, une situation intermédiaire, avec un volume de ventes de l'OPEP compris entre 16 et 21 millions de barils par jour, fera courir à l'organisation « les plus grands dangers ». Dans ce cas, « la cooperation sera difficile, parce qu'il n'y aura pas beaucoup de marge pour les pays-membres, sans que les marchés soient suffisamment en crise pour galvaniser la volonté d'union au sein de l'OPEP ».

Les projections des ventes de l'OPEP d'ici à 1990 indiquent, selon M. Mlotok, que « la zone dangereuse pour l'OPEP se situera en 1987 et 1988 ».

Desgagnés accroît sa flotte de cargos

Plusieurs petites compagnies de transport maritime du Québec regroupent leurs ressources ces temps-ci afin de prendre une part plus importante du transport dans les Grands Lacs et le Saint-Laurent.

Au début de la semaine, le Groupe Desgagnés, basé dans la ville de Québec, a plus que doublé sa flotte en achetant huit navires de la Quebec and Ontario Transportation Co. de St.-Catharines, en Ontario.

Interviewé vendredi, le président Yves Desgagnés a refusé de divulguer le montant que sa firme familiale a déboursé pour acheter les bateaux, acquisition qui porte sa flotte à 14 cargos.

M. Desgagnés a indiqué que son groupe « avait signé une entente de principe » avec trois autres firmes pour procéder à une consolidation dans un holding appelé Navigation Sonamar Inc., qui sera basé à Québec.

Études Canada USA

WASHINGTON (PC) — Des représentants du Canada et des États-Unis ont lancé vendredi une étude conjointe de propositions canadiennes en faveur d'échanges plus libres de produits de l'acier, d'instruments aratoires, d'autobus et d'ordinateurs.

Le ministre du Commerce international du Canada, M. Gerald Regan, et M. William Bock, du département du Commerce, ont également signé une entente destinée à faciliter le règlement des querelles et à assurer une indemnisation quand l'un des deux pays impose des restrictions provisoires aux informations pour protéger une industrie intérieure.

UNIVERSITÉ LAVAL — Faculté des sciences sociales

MAÎTRISE EN ANALYSE DES POLITIQUES

La Faculté des sciences sociales offre une maîtrise professionnelle de caractère multidisciplinaire adaptée aux besoins des gestionnaires en situation de travail et aux attentes des étudiants qui veulent faire carrière dans la conception, l'analyse et l'évaluation des politiques et des programmes publics.

DURÉE DE LA MAÎTRISE: 2 années à temps complet et possibilité d'études à temps partiel

NOMBRE DE CRÉDITS: 48 dont 30 crédits en science politique, économique et méthodes quantitatives, 12 crédits d'un bloc complémentaire et 6 crédits d'essai.

CONDITIONS D'ADMISSION: Être titulaire d'un diplôme universitaire de 1er cycle (baccalauréat).

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, COMMUNIQUER AVEC:

Antoine Ambroise
Directeur du programme
de maîtrise en analyse
des politiques (M.A.P.)
Faculté des sciences sociales
Université Laval, Québec G1K 7P4
Tél.: (418) 656-5082



PENSIONNAT SAINT-JEAN BAPTISTE POUR GARÇONS

4e - 5e- 6e années

dirigé par les Frères de l'Instruction Chrétienne

à Philipsburg, Qué.

Tél.: (514) 248-7301

Transport de fin de semaine assuré (aller-retour) jusqu'au métro de Longueuil

Abat-jour de Paris

Haute couture • Un atelier venu de France



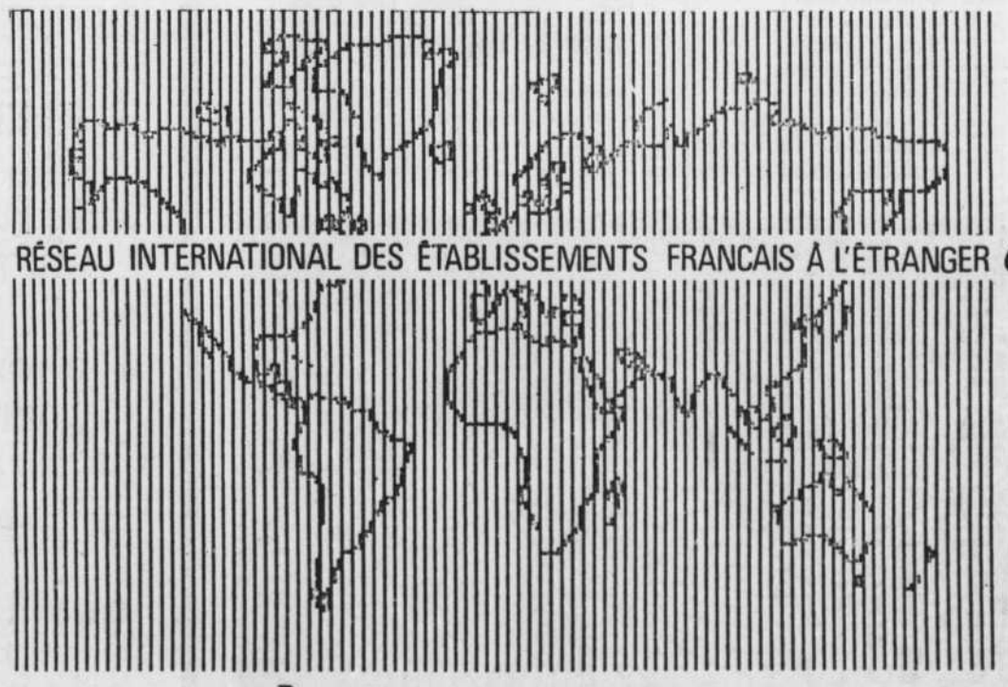
Créations exclusives sur mesures, fait main. Réalisées avec des soies de prestige.

Satin — Taffetas — Dentelle — Coton etc.

Nous étudions et concevons la forme adaptée au style de votre base. Nos abat-jour sont conçus avec des tissus et galons de France. Ils sont garantis et lavables.

300 coloris — Finition parfaite
Choix infini de galons
Perçages et montages électriques
Réparation de lampes
Livraison rapide

1053 Avenue Laurier Ouest, 2e étage, Outremont
Tél. 276-9795 (Fermé le lundi matin)



une ouverture sur le monde

depuis 1938

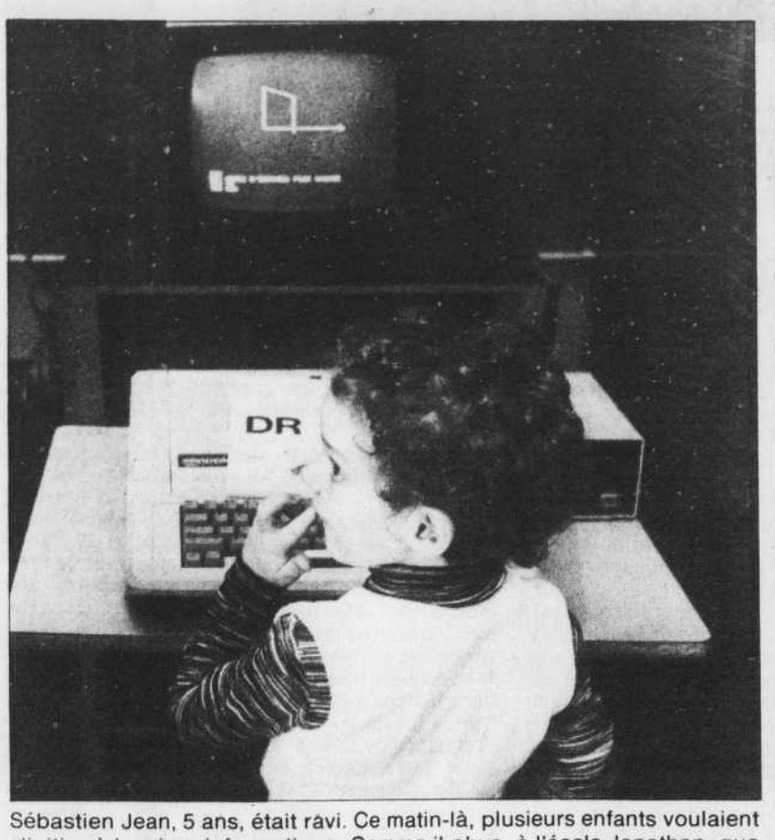
à Outremont

COLLÈGE STANISLAS

INSCRIPTIONS 84-85: 273-9521



L'école Jonathan propose aux enfants divers ateliers auxquels chacun est libre de participer. Une fois inscrit, cependant, l'enfant doit respecter son engagement. L'atelier de musique paraît particulièrment populaire. Mme Lyette Gravel, stagiaire à l'école, en est la responsable. Ses trois enfants sont passés par Jonathan. Au premier plan : Roxanne Forest, François Riendeau et Simon Surprenant. (Photo Jacques Grenier)



Sébastien Jean, 5 ans, était ravi. Ce matin-là, plusieurs enfants voulaient s'initier à la micro-informatique. Comme il n'y a, à l'école Jonathan, que trois micro-ordinateurs, on a tiré les noms au sort et le sien est sorti du chapeau. (Photo Jacques Grenier)

Ce modèle éducatif ne suscite pas l'adhésion de tous les parents

Jonathan, une école où l'enfant est le maître

par Jean-Pierre Proulx

Je l'avoue : en entrant dans la classe, j'ai eu un choc. Trois fillettes enfilaient des « perles » sur un fil. Deux autres jouaient à la ferme avec des animaux en plastique; un petit groupe participait à un atelier de français; d'autres jouaient au *Monopoly*, une troisième « contrôlait » sa lecture; un bambin en initiait un autre au plaisir de la micro-informatique.

Vraiment, l'école Jonathan n'est pas une école ordinaire ! Cette école primaire de la commission scolaire Sainte-Croix, située à Saint-Laurent, célèbre cette année son 10e anniversaire. On y a invité LE DEVOIR à venir se rendre compte sur place de l'originalité de l'expérience.

J'y suis arrivé en même temps que les enfants, vers 8 h 30. Quinze minutes plus tard, les 60 enfants que compte l'école tenaient des petits caucus informels. Certains, par contre, ne se sont pas réunis. Il s'agissait pour eux de se dire l'un à l'autre ce qu'ils souhaitaient faire cette journée là.

Puis à 9 h 00, chaque classe a tenu sa réunion de planification avec son éducateur. Assis par terre dans un coin, les enfants — ils ont entre 5 et 12 ans — se sont mutuellement dit ce qu'ils avaient décidé de faire et avec qui. Le groupe avait préalablement désigné parmi eux un enfant chargé d'animer la rencontre. L'« éducateur » — c'est ainsi qu'on appelle le professeur à Jonathan — donnait un coup de pouce si nécessaire.

Certains sont arrivés d'une autre classe, comme ce bambin de cinq ou six ans venu offrir de fabriquer une grande affiche de papier-collage. Il a trouvé facilement preneur et est reparti content.

Cette petite séance d'organisation s'est déroulée à un rythme étourdissant du moins pour l'observateur que j'étais. Pour ces jeunes enfants, les choses semblaient tout à fait naturelles.

À 9 h 15, les enfants ayant besoin de matériel pour réaliser leurs activités sont passés dans un local commun. C'est là, comme nous a expliqué une des éducatrices, Mme Denis Gaudet, que « l'on gère ensemble l'espace et le matériel ». Ce matin là, les enfants qui voulaient « travailler » à l'un ou l'autre des trois ordinateurs étaient en surnombre. On a tout simplement tiré au sort. On n'a pas trouvé de meilleure formule pour régler ce problème pratique. Sébastien Jean, cinq ans, avait justement décidé de s'initier à l'ordinateur. Le sort lui a été favorable : il fallait lui voir la mine !

Puis à 9 h 30, chaque enfant ou chaque groupe d'enfants s'est mis à l'oeuvre, rapidement, selon ce qui avait été décidé. C'est à ce moment précis, en refaisant le tour des trois classes, que j'ai vécu mon choc pédagogique ! La diversité des activités et la place qu'y occupe le jeu sont particulièrement étonnantes.

M. Herman Paquette, un parent de l'école et professeur de psychologie de son état, m'y a guidé. L'école est là pour répondre aux besoins actuels et immédiats des enfants, m'a-t-il expliqué. Tout le reste repose sur cette idée de fond.

La littérature officielle de l'école est explicite là-dessus : « À l'école Jonathan, écrit-on, le personnage central est l'enfant, celui qui apprend. C'est donc à lui de déterminer les apprentissages qui correspondent à ses intérêts et ses besoins, c'est à lui de déterminer son cheminement éducatif. Le rôle de l'éducateur est de créer un environnement, un milieu qui aide l'enfant à assumer ses propres démarches et qui l'aide à apprendre à être. »

On dit aussi à Jonathan que l'enfant est le « seul guide de l'éducateur. Il exprime ses besoins et, ce faisant, il inspire à l'éducateur les interventions susceptibles de l'aider. Dans cette perspective, il n'est pas question de prendre comme point de départ les programmes préfabriqués par les adultes. Sinon, il y aurait là danger évident de manipulation, le souci de mettre en oeuvre le programme prenant le pas sur les démarches d'apprentissage pour lesquelles l'enfant se sent motivé ».

Qu'on se rassure : les enfants en viennent à maîtriser les apprentissages de base en français et en mathématiques. Les éducateurs offrent des « ateliers » dans ces matières, ateliers auxquels les enfants ne sont cependant pas obligés de s'inscrire.

Des chercheurs ont comparé la performance des enfants passés à Jonathan avec d'autres qui ne l'ont pas fréquentée. Le professeur Charles Caouette, associé dès l'origine au projet Jonathan, a publié, en juillet 1982, un rapport-synthèse sur l'expérience Jonathan.

D'abord, note-t-il, les enfants de Jonathan se comparent tout à fait aux autres au plan intellectuel : ils ont, en gros, le même profil. Puis, il cite la conclusion d'une étude de M. Denis Roberge : « Les enfants de l'école Jonathan sont en mesure d'apprendre sans enseignement formel ce que la moyenne des enfants de même âge à la CÉCM apprennent en français et en mathématiques en enseignement formel. » Quant aux étudiants passés au secondaire, « leurs résultats académiques, écrit M. Caouette, sont très satisfaisants ».

Cela dit, M. Caoutte lance un cri du coeur : « Il faut déplorer très vivement qu'à l'école Jonathan, comme dans les autres écoles alternatives, le modèle éducatif innovateur mis de l'avant n'est pas réellement compris des parents, comme il ne semble pas l'être non plus de la majorité des enseignants et des administrateurs scolaires. »

C'est même là, écrit-il, « la source majeure des tensions internes qu'on observe à Jonathan et dans les autres écoles alternatives. Cette continuelle remise en question plus ou moins explicite du modèle éducatif chez un très grand nombre de parents constitue vraisemblablement l'aspect le plus lourd du nouveau rôle que doivent assumer les éducateurs dans ces écoles ».

Apparemment, c'est la question de la participation des parents qui soulève le plus de difficultés. Car l'école se veut aussi « communautaire » et exige leur participation obligatoire : une douzaine de réunions par année et un peu plus d'une trentaine d'heures d'actions ou de tâches tout au long de l'année.

La participation des parents est, en un sens, la mesure de l'adhésion de chacun au « credo » Jonathan. « Quelqu'un qui ne pourrait pas participer à la démarche communautaire de perfectionnement et de gestion collective de l'école, à cause de ses occupations et de son rythme de vie, devrait s'interroger sérieusement, écrit M. Caouette, sur ses propres valeurs et sur sa capacité adulte de faire des choix responsables et d'en assumer les conséquences. »

Plusieurs parents ont effectivement tiré leur révérence : sur les 200 enfants qu'a reçus l'école entre 1974 et 1980, 95 ont quitté pour une autre école élémentaire, dont 45 après un an. « Phénomène difficilement acceptable », écrit M. Caouette. Dans la « grande majorité des cas », il attribue ces départs à des « conflits idéologiques portant sur le modèle éducatif ou sur la fameuse loi.

Le français au Manitoba

Scowen écrit à Lyon

par Jean-Pierre Proulx

Non seulement la législation linguistique du gouvernement Pawley ne va pas réduire les droits de la majorité anglophone mais il n'est pas même pas certain qu'elle va assurer la survie de la communauté franco-manitobaine. C'est ce que vient d'écrire le député libéral de Notre-Dame-de-Grâce, M. Reed Scowen, à M. Sterling Lyon, ex-chef du parti conservateur du Manitoba. Il lui demande donc de prendre « une initiative » en leur faveur.

« Tous ceux, écrit-il, qui font partie d'une minorité lingusitique au Canada vous affrimeront, ainsi qu'à tous les Manitobains, que même les mesures proposées par votre gouvernement ne suffiront pas à assurer la présence durable de la petite communauté franco-manitobaine au milieu de vous, si tous n'exercent pas en même temps une vigilance constante pour que les mesures législatives se traduisent dans les pratiques administratives. Et même alors... ».

M. Scowen se garde de vouloir intervenir dans les affaires internes du Manitoba au nom des principes du système fédéral auquel les Québécois tiennent aussi. La question des droits lingistiques, néanmoins, « a une dimension nationale ». En conséquence, « il faut que les hommes publics qui se soucient du bien de leurs pays soient conscients de leurs responsabilités et en tiennent compte lorsqu'ils prennent position ».

Le contrat social entre anglophones et francophones à l'origine du Manitoba, rappelle-t-il encore, « a été violée sans raison valable et à l'encontre de la Constitution, et la population francophone s'est vue privée de ses droits constitutionnels pendant plusieurs générations ».

M. Scowen récuse ensuite l'argument, selon laquelle les francophones sont moins nombreux que les Ukrainiens. En venant dans l'Ouest, dit-il, ceux-ci s'attendaient à se faire servir en anglais. « Par contre la communauté francophone du Manitoba, comme celle du Québec, est entrée dans la Confédération avec des garanties linguistiques précises, qui font partie de l'entente sur laquelle s'est bâti notre pays. Or, ces garanties sont toujours en vigueur ».

M. Scowen, qui n'ignore pas le rôle clé de M. Lyon dans le parti et le caucus conservateur, dit donc attendre « une initiative » de sa part.



cégep

(enseignement régulier, le jour)

LE 1er MARS 1984

est la date limite pour présenter une demande d'admission pour la

SESSION "AUTOMNE 1984"

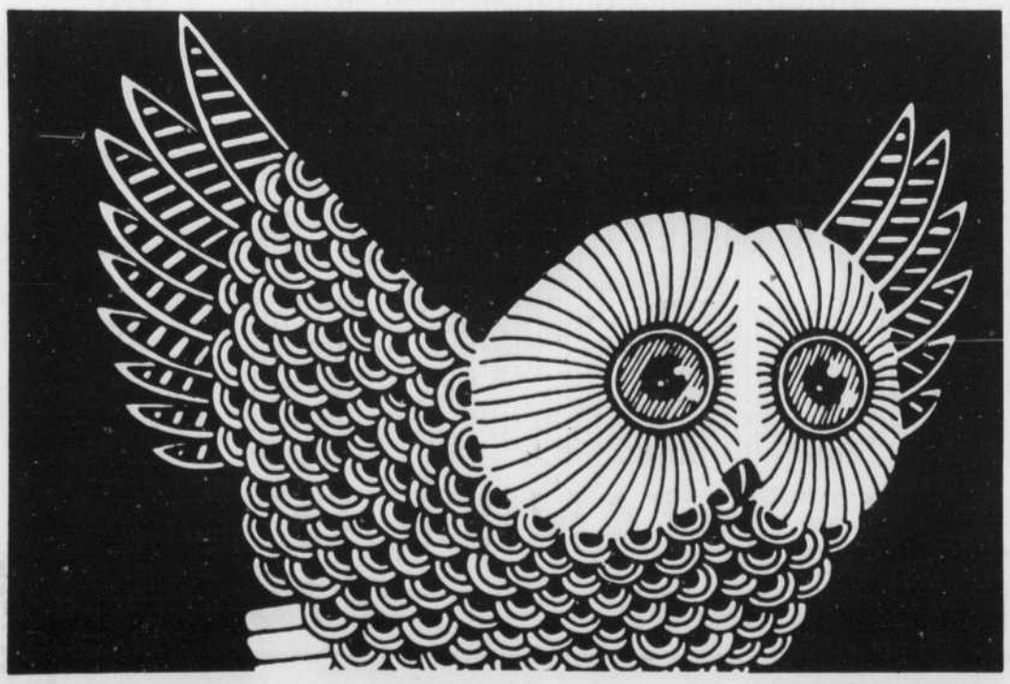
dans l'un des cégeps suivants:

Ahuntsic
André-Laurendeau
de Bois-de-Boulogne
Drummondville
Édouard-Montpetit
Granby
John Abbott
Joliette
Lionel-Groulx
Maisonneuve
Montmorency
Rosemont
Saint-Hyacinthe
Saint-Jean-sur-Richelieu
Saint-Jérôme
Saint-Laurent
Shawinigan
Sherbrooke
Sorel-Tracy
Trois-Rivières
Valleyfield
Vieux Montréal
Institut de technologie agricole et alimentaire

Pour obtenir les formulaires, veuillez vous adresser à votre école, à l'un de ces cégeps ou au:

SRAM

service régional d'admission du montréal métropolitain
C.P. 70, Succursale Bourassa, Montréal, Québec, H2C 3E7



IL Y A UN AN...

Il y a un an, le gouvernement du Québec imposait ses Lois 70, 105 et 111;

Il y a un an, il accentuait sa campagne de salissage contre les enseignantes et les enseignants;

Il y a un an, il affirmait qu'il fallait «couper jusqu'à ce que ça crie» et prétendait améliorer la qualité des services éducatifs;

AUJOURD'HUI

les enseignantes et les enseignants ont fait plus que leur effort, au prix de leur santé pour plusieurs, malgré le mépris du ministre de l'Éducation et du Gouvernement qui s'acharnent à vouloir continuer pendant deux ans

- à augmenter *encore !* les charges de travail
- à diminuer *encore !* le support aux étudiantes et étudiants
- à réduire *encore !* le temps que chaque enseignant pourra consacrer à chaque élève.

Ce n'est pas comme ça qu'on améliore la qualité des services d'éducation.

L'Alliance des Professeurs de Montréal CEQ



L'Italienne Paoletta Magoni croit rêver. Elle vient de se faire confirmer sa victoire dans le slalom spécial des Jeux olympiques disputé dans le brouillard, hier à Sarajevo. (Photolaser AP)

L'Italienne Paoletta Magoni surprend à son tour en slalom

SARAJEVO (d'après AFP et PC) — On attendait Erika Hess, Perrine Pelen, Roswitha Steiner ou Christin Cooper. Et c'est une Italienne totalement inconnue, Paoletta Magoni, qui a remporté hier le slalom spécial laissant loin derrière elle la Suissesse Erika Hess, cinquième.

Après l'Américaine Debbie Armstrong en slalom géant, Paoletta Magoni (1:36.47) a causé la deuxième grosse surprise des Jeux en devançant Perrine Pelen (1:37.38) et la Liechtensteinoise Ursula Konzett (1:37.50).

« Avant la course, je n'aurais jamais pensé voir une médaille d'or. Je n'arrive pas encore à réaliser ce qui m'arrive », a déclaré la championne olympique.

Magoni et une Française, Christelle Guignard, qui menait après la première manche mais qui est tombée sur le second tracé, ont été les héroïnes inattendues d'une épreuve riche en rebondissements et disputée dans un épais brouillard. Elles étaient pratiquement inconnues quelques heures auparavant.

Tous les espoirs français reposaient plutôt sur les épaules de Pelen tandis que les Italiens misaient sur Maria-Rosa Quario et sur Daniela Zini.

Âgée de 19 ans et demi, Paoletta Magoni n'avait jusqu'alors jamais pu prendre place parmi les cinq premières d'une épreuve de Coupe du Monde.

Quatrième comme Perrine Pelen de la première manche, Magoni a creusé un écart très important dans la deuxième manche sur une neige changeante et dans un épais brouillard.

Les favorites ont, semble-t-il, été trahies par leurs nerfs. Les Américaines Christin Cooper et Tamara McKinney furent les premières à disparaître, victimes de leur impétuosité. Quant à la Suissesse Erika Hess, très abattue, et qui avait perdu le sourire depuis son échec en slalom géant, elle ne fut que l'ombre d'elle-même, hier.

« Je suis extrêmement déçue, a-t-elle dit. Toute cette série de courses reportées m'a finalement plus perturbée que je ne croyais. Après mon échec en slalom géant, je me suis dit qu'il fallait me ressaisir. Mais je n'étais pas assez rapide sur cette piste trop courte pour moi et je n'ai pu rattraper mon retard dans la deuxième manche. »

Le poids des responsabilités a moins pesé sur les épaules de Perrine Pelen, qui avait déjà empoché une médaille de bronze en slalom géant. Ursula Konzett a, pour sa part, confirmé sa troisième place en slalom géant aux Championnats du monde 1982 à Schladming, en Autriche. Elle ne termine que très rarement une course en Coupe du monde mais elle se retrouve toujours dans les grandes occasions.

« La visibilité n'était pas bonne dans la seconde manche, a expliqué Perrine Pelen, deuxième. Je n'ai pas skié assez relâché en bas du parcours, peut-être parce que j'étais contractée. Quand j'ai vu mon temps sur le tableau lumineux, je n'ai pas cru que j'avais une médaille. Je suis un peu déçue mais quand même satisfaite de ma médaille d'argent. »

« Je suis très heureuse d'avoir obtenu la médaille de bronze car je n'y croyais pas avant le départ de la seconde manche, a déclaré Ursula Konzett, troisième. Quand j'ai vu que j'étais deuxième à l'issue du premier parcours, je me suis mise à croire en mes chances. La visibilité n'était pas très bonne et j'ai fait quelques erreurs au départ de la seconde manche. »

La Canadienne Andrea Bédard, de Sutton, a chuté en première manche.

Les Tchèques s'assurent l'argent contre les Suédois

SARAJEVO (d'après AFP) — La Tchécoslovaquie n'a pas été aussi efficace que dans son match contre le Canada mais elle s'est néanmoins assurée la médaille d'argent en l'emportant 2-0 contre la Suède, hier, dans l'autre match de la poule finale du tournoi de hockey olympique.

La performance suédoise ne ressemblait en aucun point à la dégelée de 10-1 encaissée face à l'URSS et les Tchécoslovaques ont dû profiter de deux opportunités pour inscrire une victoire.

Jiri Hrdina a brisé la glace avec un but à cinq minutes du début de la troisième période. Jaroslav Benak a ensuite assuré la victoire avec un but dans un filet désert, avec un peu plus d'une minute à jouer dans la partie.

Le gardien tchécoslovaque Jaromir Sindel a ainsi inscrit son deuxième blanchissage consécutif, ayant battu le Canada 4-0 mercredi. Il n'a accusé que sept buts en tournoi olympique.

En soirée, la RFA a battu la Finlande 7-4 pour terminer en cinquième place du tournoi olympique.

Les Allemands de l'Ouest ont arraché la victoire dans les 10 dernières minutes. Mais il s'agit d'un succès laborieux, écrit France-Presse, puisque la Finlande a donné dans les deux premières périodes « une leçon de réalisme aux joueurs ouest-allemands qui tardèrent à profiter de leur supériorité athlétique et qui dominèrent souvent sans parvenir à s'imposer ».

En attaque, les joueurs ouest-allemands sont en effet tombés dans le piège de vouloir sauver l'équipe individuellement, oubliant alors les principes élémentaires du jeu collectif. Et en défense, la RFA ne manifesta guère plus de solidarité.

La RFA a effectué 43 tirs au but contre 29 à la Finlande lors des deux premières périodes ...mais c'étaient les Scandinaves, plus rusés, qui menaient alors 4 à 2 après 40 minutes.

En matinée, Scott Bjugstad a marqué deux buts et Pat Lafontaine en a marqué un en plus de fournir deux assistances pour mener l'équipe américaine à une victoire de 7-4 contre la Pologne.

Grâce à cette victoire, les tenants du titre de Lake Placid terminent le tournoi olympique en septième position.

Les États-Unis ont dû attendre la deuxième période pour forcer le succès, misant sur la vitesse de Pat Lafontaine face à des Polonais moins bons techniciens mais terriblement accrocheurs et mieux organisés en défense.

Ed Olczyk, David A. Jensen, Phil Verchota et Gary Sampson ont complété la feuille de pointage pour les Américains. Wieslaw Jobczyk, Krystian Sikorski, Henryk Pytel et Stanislas Klocek ont répliqué pour l'équipe polonaise.

Les bobs de la RDA dominent

SARAJEVO (AFP et CP) — Les équipages de la RDA, emmenés par Wolfgang Hoppe et Bernard Lehmann, ont nettement dominé leurs adversaires au cours des deux premières manches des épreuves de bobsleigh à quatre disputées par temps froid et brumeux, hier.

Wolfgang Hoppe et son équipe ont réussi le meilleur temps dans chaque manche (49.65 et 50.18 secondes) alors que l'équipage de Bernard Lehmann suivait immédiatement derrière. Cette domination s'est exercée aux dépens des deux équipages suisses qui ont d'ores et déjà perdu la plus grande partie de leurs chances de remporter la médaille d'or.

Le premier équipage helvétique compte en effet un retard de 57 centièmes de seconde sur le premier bob est-allemand, ce qui est considérable. Il semble cependant que la lutte pour le titre olympique doivent se circonscrire entre les équipes classées aux trois premières places à l'issue de ces deux manches initiales. En effet, le deuxième bob suisse compte déjà un retard supérieur à la seconde (1.23 seconde).

L'équipage canadien mené par Allan MacLachlan, de Toronto, a pris le 18e rang avec un temps de 1 minute 41.26 secondes.

Les Soviétiques, quant à eux, ont déçu et l'équipage de Yanis Kipurs n'a pu réussir que le cinquième temps (1:41.15 minutes), hier.

Les deux dernières manches doivent être courues aujourd'hui.

L'Association canadienne de cyclisme

Gaétan Boucher serait accueilli à bras ouverts

SARAJEVO (PC) — L'Association canadienne de cyclisme accueillerait Gaétan Boucher à bras ouverts, s'il tentait de mériter une place au sein de l'équipe canadienne de cyclisme, qui se prépare pour les Jeux olympiques d'été de Los Angeles.

« Nous serions très heureux si Gaétan essayait de faire partie de l'équipe nationale, a assuré le directeur technique de l'Association canadienne de cyclisme, M. Lister Farrar.

Farrar répondait ainsi à une proposition formulée par Boucher, de Sarajevo, disant qu'il était intéressé à joindre les rangs de l'équipe nationale.

Le premier entraîneur de Boucher, Maurice Gagné, qui a déjà été un athlète de niveau national a émis le même souhait.

« Si Gaétan s'entraîne en cyclisme, il pourrait faire partie de l'équipe canadienne pour les compétitions du 1,000 mètres. L'entraînement de cycliste est sensiblement le même que pour un patineur de vitesse. Il ne lui resterait qu'à transposer ses efforts sur une bicyclette.

Cependant, Boucher devra demeurer en Europe jusqu'à la mi-mars pour participer aux championnats mondiaux de patinage de vitesse, en Norvège et en Suède.

Le relais 4 x 7,5 km de biathlon

L'URSS conserve l'or

SARAJEVO (AFP) — L'URSS a conservé son titre olympique conquis à Lake Placid en remportant la médaille d'or de l'épreuve du relais 4 x 7.5 kilomètres de biathlon à l'issue d'une épreuve très indécise et spectaculaire, hier.

Dimitri Vassiliev, Youry Kachkarov, Alguemantas Schalna et Serguei Bouliguin se sont imposés devant la Norvège, deuxième, à 12 secondes et deux dixièmes, et la RFA, troisième, comme en 1980, à 13 secondes et quatre dixièmes. La RDA, grande favorite, ne termine qu'à la quatrième place.

Les champions du monde soviétiques, après un départ très rapide du premier relayeur, Dimitri Vassiliev, sans faute au tir et une minute et six secondes d'avance sur la Finlande, faiblissaient quelque peu ensuite. Youry Kachkarov transmettait le témoin à Algemantas Schalna, pour le troisième relais, avec 26 secondes d'avance seulement sur une équipe de RDA qui, grâce à Frank-Peter Roetsch, médaille d'argent du 20 kilomètres samedi, avait comblé une partie de son retard.

Schalna, très malheureux au tir — deux tours de pénalité — était rejoint et dépassé par le métronome est-allemand Mathias Jacob, médaille de bronze du 10 kilomètres, mardi. Frank Ullrich prenait le dernier relais pour la RDA avec un gain de 18 secondes sur le jeune Soviétique Serguei Bouligin, 28 secondes sur l'Allemand de l'Ouest Fritz Fischer et 43 secondes sur le Norvégien Kjell Soebak.

Peu à l'aise sur ses skis, et encore moins au pas de tir, Ullrich, sur le déclin, laissait partir Bouligin mais aussi Soebak et Fischer. Les Soviétiques, décevants dans les courses individuelles, obtenaient enfin cette médaille d'or tant attendue en biathlon.

Le tableau des médailles

Voici la liste des médailles à l'issue de la neuvième journée des Jeux olympiques d'hiver de Sarajevo:

	or	arg.	br.	total
All. de l'Est	7	7	5	19
URSS	4	9	8	21
Norvège	3	2	3	8
États-Unis	3	2	0	5
Suède	3	0	1	4
Finlande	2	3	5	10
Suisse	2	2	0	4
Canada	**2**	**1**	**1**	**4**
All. de l'Ouest	2	1	1	4
Italie	2	0	0	2
Grande-Bretagne	1	0	0	1
Tchécoslovaquie	0	1	3	4
France	0	1	1	2
Japon	0	1	0	1
Yougoslavie	0	1	0	1
Liechtenstein	0	0	1	1
Autriche	0	0	1	1

HOCKEY

Ligue Nationale

Jeudi
New Jersey 6, Hartford 5
Philadelphie 5, St-Louis 2
Calgary 10, Pittsburgh 3
Washington 4, Los Angeles 2
Hier
Buffalo 5, Minnesota 4
Québec 6, Winnipeg 3
Boston à Edmonton
Pittsburgh à Vancouver
Ce soir
Montréal à Los Angeles
Boston à Calgary
Hartford à Toronto
Québec au Minnesota
Rangers à Islanders
New Jersey à Philadelphie
Washington à St-Louis
Chicago à Detroit
Dimanche
St-Louis à Chicago
Islanders au New Jersey
Pittsburgh à Edmonton
Hartford à Buffalo
Detroit à Toronto
Philadelphie à Rangers
Washington à Winnipeg
Calgary à Vancouver

Les meneurs
(Parties d'hier non comprises)

	b	a	pts
Gretzky, Edm	63	94	157
Kurri, Edm	40	49	89
Goulet, Qué	42	43	85
P. Stastny, Qué	29	55	84
Bossy, Isl	38	45	83
Coffey, Edm	29	52	81
Trottier, Isl	28	51	79
Pederson, Bos	23	56	79
Perreault, Buf	31	46	77

Ligue Majeure du Québec

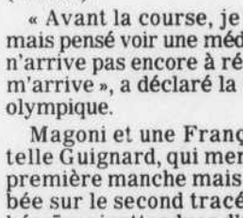
Hier
Shawinigan à Chicoutimi
Hull à Drummondville
Longueuil à Granby
Québec à St-Jean
Verdun à T.-Rivières
Dimanche
Chicoutimi à Hull
Québec à Longueuil
Drummon'lle à Shawinigan
Laval à St-Jean
Granby à Verdun

Les meneurs
(Parties d'hier non comprises)

	b	a	pts
Lemieux, Lav	103	115	218
Goyette, Lav	54	76	130
Gosselin, Qué	51	77	128
Lefebvre, Qué	51	58	109
Momesso, Sha	31	78	109
Rouleau, Lon	48	58	106
Sills, Lav	48	56	104
Pellegrino, Lon	40	61	101

Ligue Collégiale AAA

Hier
Victoriaville à St-Georges
St-Jérôme à St-Hyacinthe
Thetford à St-Laurent
Dimanche
St-Hyacinthe à St-Georges
Thetford à St-Jérôme
St-Laurent à Victoriaville



Les meneurs

	b	a	pts
Bobby Smith	24	38	62
Guy Lafleur	27	29	56
Mats Naslund	23	29	52
Ryan Walter	19	27	46
G. Carbonneau	20	22	42
Pierre Mondou	15	22	37
Mario Tremblay	13	22	35
Bob Gainey	13	21	34
Steve Shutt	11	21	32
Larry Robinson	6	25	31
Perry Turnbull	18	10	28
John Chabot	10	15	25
Chris Nilan	13	8	21
Craig Ludwig	5	14	19
Bill Root	3	11	14
Alfie Turcotte	7	3	10
Rick Nattress	0	10	10
Mark Hunter	6	3	9
Jean Hamel	0	8	8
Kent Carlson	1	6	7
Rick Wamsley	0	3	3
Rick Grenn	0	1	1

Gardiens

	min	bc	bl	moy.
Sévigny	1,676	96	1	3.44
Wamsley	1,899	115	2	3.63
Holden	52	4	0	4.62

(Quatre buts dans un filet désert)

LIGUE NATIONALE
Division Prince-de-Galles
Section Charles Adams

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
BUFFALO	60	38	16	6	245	197	82
BOSTON	58	36	19	3	255	191	75
QUÉBEC	59	31	22	6	269	208	68
MONTRÉAL	**60**	**28**	**27**	**5**	**230**	**219**	**61**
HARTFORD	58	19	31	8	211	243	46

Section Lester Patrick

RANGERS NY	59	33	18	8	238	221	74
ISLANDERS NY	59	35	22	2	255	208	72
WASHINGTON	59	34	21	4	228	177	72
PHILADELPHIE	57	30	18	9	249	206	69
NEW JERSEY	59	13	41	5	168	249	31
PITTSBURGH	58	12	41	5	181	270	29

Division Clarence Campbell
Section James Norris

MINNESOTA	59	20	24	5	263	258	65
ST-LOUIS	59	23	30	6	211	235	52
CHICAGO	60	22	31	7	205	225	51
TORONTO	59	20	32	6	224	281	48
DETROIT	59	20	32	7	215	251	47

Section Connie Smythe

EDMONTON	59	40	14	5	327	247	85
CALGARY	57	25	21	11	223	230	61
WINNIPEG	57	20	27	10	247	275	50
VANCOUVER	60	22	32	6	233	249	50
LOS ANGELES	59	17	30	12	238	272	46

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC
Section Robert Lebel

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
LAVAL	58	45	13	0	424	239	90
VERDUN	58	32	23	3	300	261	67
LONGUEUIL	58	32	26	0	306	285	64
GRANBY	58	25	32	1	249	289	51
SAINT-JEAN	57	22	32	3	297	308	47
HULL	58	23	35	0	252	330	46

Section Frank Dilio

QUÉBEC	58	31	25	2	280	306	64
SHAWINIGAN	59	30	29	0	268	239	60
DRUMMONDVILLE	59	29	30	0	295	301	58
CHICOUTIMI	58	26	31	1	250	315	53
TROIS-RIVIÈRES	59	19	38	2	248	316	40

LIGUE COLLÉGIALE AAA

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
ST-HYACINTHE	39	24	14	1	215	164	49
ST-GEORGES	37	23	13	1	203	151	47
ST-JÉRÔME	37	19	17	1	190	161	39
THETFORD	36	19	16	0	189	171	38
VICTORIAVILLE	36	16	19	1	160	185	33
ST-LAURENT	37	8	29	0	136	261	16

Québec vainc les Jets 6-3

Des Nordiques transformés

WINNIPEG (PC) — Les semonces et les menaces de sanctions de l'entraîneur Michel Bergeron ont porté fruit hier à Winnipeg alors que les Nordiques, complètement transformés, ont livré une excellente performance pour vaincre facilement les Jets au compte de 6-3.

Un de ceux qui avaient été pointés du doigt, Michel Goulet, s'est ressaisi lui aussi pour mettre fin à une séquence de six matches sans buts et enregistrer ses 43e et 44e de la saison. Il a dirigé l'attaque des siens qui ont démontré qu'ils savaient se servir de leurs muscles quand ils s'en donnaient la peine et qu'ils pouvaient imposer leur rythme.

C'est ce qu'ils ont fait hier après que le gardien Clint Malarchuk eut effectué une couple d'arrêts-clés dès les premières minutes de jeu. Le jeune gardien a permis à son équipe de demeurer dans le match avant de se mettre sérieusement à l'ouvrage.

Et les Jets n'y ont vu que du feu quand en l'espace de neuf minutes, en première période, les Nordiques se sont donnés une avance quasi insurmontable de 4-0. Paul Gillis, son 4e, Mario Marois, son 8e, et les deux de Michel Goulet ont procuré cette priorité au premier tiers. Alain Côté et Tony McKegney, en deuxième, ont marqué les autres buts des Québécois alors que la recrue Jim Kyte, avec son premier dans la LNH, Lucien Deblois et Scott Arniel, dans une cause perdue, répliquaient pour les perdants.

Les Jets n'en étaient qu'à un deuxième revers devant leurs partisans au cours des 14 derniers matches. Pour les Nordiques, il s'est agi d'un bon tonique après la piètre tenue qu'ils ont affichée à Chicago mercredi.

« C'est drôle mais je sens qu'on va en jouer toute une ce soir. Les gars ont l'air décidé », avait dit l'un des entraîneurs-adjoints Simon Nolet après l'exercice en matinée. Les joueurs lui ont donné entièrement raison car la victoire des Nordiques, tant du point de vue hockey que robustesse et agressivité n'a fait aucun doute.

Malarchuk a excellé devant son filet, les attaquants n'ont pas eu peur de frapper et les défenseurs, Mario Marois en tête, ont été très mobiles pour enregistrer cette 13e victoire sur la route contre 14 défaites.

SOMMAIRES

Bruins-Oilers
Première période
1—BOSTON: Pederson 24 12:12 (dn)
2—BOSTON: Pederson 25 (Middleton, Krushelnyski) 14:37 (an)
Pénalités— Jackson E 2:02, Markwart B 4:24, Lowe E 8:09, Silk B 10:42, Linesman E 13:08, Messier E mineur, majeur, Hillier B majeure 15:09.
Deuxième période
3—EDMONTON: Messier 22 (Gretzky, Coffey) 6:38 (an)
4—EDMONTON: Anderson 33 (Coffey) 10:33
5—EDMONTON: Anderson 34 (Linesman, Coffey) 13:41
Pénalités —O'Reilly B 5:18, Hunter E, Silk B 7:57, Gregg E 11:06, 13:54, Gretzky E, Markwart B 16:52.

Sabres 5, North Stars 4
Première période
1—MINNESOTA: MacAdam 16 (Ciccarelli) 2:30
2—BUFFALO: Cloutier 22 (Cyr, Virta) 5:53 (an)
3—MINNESOTA: Bellows 34 (Acton) 8:25
4—MINNESOTA: Napier 8 16:57
5—BUFFALO: Andreychuk 27 (Perreault, Virta) 19:42 (an)
Pénalités — Plett M 5:22, Ciccarelli M 10:40, Roberts M 19:00.
Deuxième période
—Aucun but.
Pénalité — Hamel B 1:33.
Troisième période
6—BUFFALO: Playfair 5 (Perreault, McKenna) 1:11
7—MINNESOTA: Plett 8 (McCarthy) 14:05
8—BUFFALO: Cloutier 23 (Verret, Hajt) 17:22
Pénalité — Maruk M 6:31
Prolongation
9—BUFFALO: Andreychuk 28 (Playfair, Virta) 1:31
Pénalité — Aucune.
Tirs au but

Minnesota	9	6	3	1—19
Buffalo	15	15	9	1—40

Gardiens — Beaupre, Minnesota; Sauvé, Buffalo. A. — 16,433.

Nordiques 6, Jets 3
Première période
1—QUÉBEC: Gillis 4 (Rochefort, Marois) 5:50
2—QUÉBEC: Goulet 43 (Hunter, McKegney) 10:32 (an)
3—QUÉBEC: Marois 8 12:25
4—QUÉBEC: Goulet 44 (Doré, P. Stastny) 14:58
Pénalités — Hunter Q 1:03, MacLean W 9:42, Campbell W 10:04, Gillis Q 15:21, Hunter Q, MacLean W 16:14.
Deuxième période
5—QUÉBEC: Côté 10 (Paiement) 1:21
6—WINNIPEG: Kyte 1 (MacLean, Watters) 3:57
7—QUÉBEC: McKegney 19 (Malarchuk) 19:52
Pénalités — Malarchuk Q (purgée par Goulet) 5:40, Hunter Q, McBain W min, maj 11:39, Hawerchuk W 13:35, Marois Q 15:09, MacLean W 17:04
Troisième période
8—WINNIPEG: DeBlois 29 (Hawerchuk) 3:10 (dn)
9—WINNIPEG: Arniel 19 (Lundholm, Seppa) 19:37 (an)
Pénalités — Manta W 1:28, Hunter Q, McBain W majeures 4:33, Paiement Q 6:56, Moller Q majeure 8:21, Steen W 8:32, P. Stastny Q, Hawerchuk W 8:39, P. Stastny Q 17:39.
Tirs au but

Québec	8	13	4	—25
Winnipeg	7	8	5	—20

Gardiens — Malarchuk, Québec; Veisor, Winnipeg. A. — 11,680

Mario Lemieux, l'élu des jeunes

Mario Lemieux, l'as marqueur de la Ligue de hockey junior majeure du Québec, a été élu hier « personnalité jeunesse de l'année » par le public du Salon de la jeunesse, qui se tient à Montréal.

Le jeune hockeyeur de 18 ans, qui évolue avec les Voisins de Laval, a largement devancé les autres candidats en lice qui étaient le cinéaste Mario Bonenfant, la plongeuse Sylvie Bernier, la patineuse de vitesse Sylvie Daigle et le fantaisiste Pierre Verville.

Mario Lemieux, qui en est à sa dernière saison chez les amateurs, a ainsi mérité une somme de $1,000.

Très heureux d'avoir mérité la faveur des jeunes, Lemieux a dit qu'il avait bien hâte d'évoluer chez les professionnels et qu'il était prêt pour cela à s'exiler où il faudrait.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910 | Directeur: Jean-Louis Roy | Rédactrice en chef: Lise Bissonnette | Rédacteur en chef adjoint: Jean Francoeur | Directeur de l'information: Jean-Guy Duguay | Directeur adjoint de l'information: Denis Lord | Directeur des services administratifs: Michel Paradis

Le recours au cadenas

LANCÉE il y a maintenant dix jours, l'affaire Jean-Roch Boivin est déjà recouverte de plusieurs couches de commentaires et d'interprétations. Mais ces gloses, utiles dans certains cas, manipulatrices dans d'autres, ne doivent pas faire perdre de vue l'essentiel. On a prêté au DEVOIR des affirmations qu'il n'a jamais faites. On a tordu le travail des journalistes Pierre O'Neill et Michel Auger au point où il est devenu méconnaisable, sous certaines plumes.

Classique, cette manoeuvre de diversion ne trompe personne. Ce n'est pas LE DEVOIR qui est mis en cause dans cette affaire mais bien le chef de cabinet du premier ministre du Québec. Ce n'est pas la conduite de ce journal qui fait problème, mais celle du ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, qu'on aurait souhaité différente. Celle aussi du Conseil du Trésor dont les décisions contradictoires au sujet de la société Transit Construction limitée, propriété de M. Luc Cyr, devront un jour être expliquées. Plus largement, c'est tout le dossier de la Société d'habitation du Québec qui doit être rouvert et démonté pièce par pièce. Les citoyens québécois ont le droit de savoir quel usage on a fait des fonds publics à la SHQ et au ministère des Affaires culturelles.

LE DEVOIR n'a lancé aucune accusation dans cette affaire, ni contre M. Boivin, ni contre le substitut en chef du Procureur général, Me Yves Lagacé, ni contre M. Bédard. LE DEVOIR a rapporté des faits qui ont été confirmés depuis. À Québec, on a prétendu y voir de véritables actes d'accusation. Perché sur de tels sommets, on pouvait dans un premier temps exiger des rétractations de manière impérative, intenter des poursuites judiciaires dans un second temps.

Le DEVOIR n'avait pas à se rétracter. Voilà pourquoi il a refusé à deux reprises les ultimatums que l'on sait. Cela lui vaudra vraisemblablement de se retrouver devant la Cour, deuxième quotidien montréalais à recevoir en quelques mois de hauts personnages de l'actuel gouvernement du Québec une telle invitation. Vieille méthode peu glorieuse. Elle peut contraindre au silence pour un temps, éteindre certains débats publics et contenir dans des démarches procédurières des questions qui sont au centre de la vie démocratique.

Ce qui s'impose, ce n'est pas que LE DEVOIR, sous l'effet de la menace, qualifie de fausses des informations qu'il sait véridiques et qu'il cède aux pressions combinées des puissants. S'impose, et impérieusement pour ceux qui se sont sentis visés par les informations publiées dans nos pages, l'obligation de situer leur réactions et actions au niveau le plus élevé de l'intérêt public. Ce dernier exige qu'ils utilisent leur vaste pouvoir pour « rassurer la population, en lui démontrant que la justice est bien administrée ». Pour établir publiquement aussi que certaines décisions politiques, celle par exemple de confier un important mandat à M. Luc Cyr à la Société d'habitation du Québec, répondaient aux critères de prudence et d'intérêt public.

LE DEVOIR n'est pas insensible à la protection de la réputation et de l'honneur. Il tient la protection des droits fondamentaux de la personne comme une donnée non négociable. Mais sa première obligation comme entreprise de presse lui impose de la conjuguer avec la nécessité non moins contraignante de vérifier si l'intégrité de l'administration publique au bureau du premier ministre et l'administration de la justice répondent aux normes convenues, voire même aux normes les plus élevées. Mieux que tout autre critère, cette obligation et cette nécessité définissent le champ de la presse libre dans une société démocratique.

Les questions majeures soulevées par les textes de nos collègues, Pierre O'Neill et Michel Auger, visent essentiellement la signification de certaines recommandations politiques imputées au chef de cabinet du premier ministre. Elles visent aussi l'attitude et la conduite du ministre de la Justice, suite aux travaux et décisions de son Substitut en chef dans cette affaire. Il ne suffira ni à l'un ni à l'autre de chercher à détourner l'attention publique en recourant à l'intimidation, aux mises en demeure, aux menaces de poursuite, et finalement à l'exécution de ces menaces. Cette manière de procéder laisse béantes les questions soulevées. Elle ne ferme pas le dossier, elle l'élargit.

L'obligation des dirigeants politiques est bien plutôt de clarifier ce qui ne l'est pas, d'établir hors de tout doute l'intégrité du gouvernement et le crédit du système judiciaire. Eux seuls disposent des ressources pour mener à bien cette entreprise nécessaire. Il leur suffit d'en prendre la décision. Aucun autre citoyen ne dispose de tels moyens et d'une telle marge de pouvoir pour obtenir une pleine mesure de justice s'il se croit indûment mis en cause.

Les faits relatés par LE DEVOIR seraient erronés! Fort bien, que le ministre de la Justice rende publics tous les éléments du rapport de la Sûreté du Québec pertinents à cette affaire. Certes, cette mesure serait exceptionnelle. Mais l'actuel ministre de la Justice a créé lui-même un précédent en publiant le rapport de police relatif au décès de M. Edgard Trottier, heurté par l'automobile de M. Lévesque en 1977.

Le ministre de la Justice refuse de prendre connaissance du rapport de police et et s'en tient sans vérification supplémentaire à la décision de son Substitut en chef. Il concède ainsi un pouvoir considérable et une autorité finale à ce dernier, pouvoir et autorité qui n'appartiennent à aucun juge à l'exception de ceux de la Cour Suprême! S'il maintient ce repli douteux, qu'il confie alors à un magistrat ou à un groupe de magistrats le soin d'examiner toute cette affaire et qu'il prenne l'engagement de rendre public le résultat de leurs travaux.

Le mandat confié à M. Luc Cyr à la SHQ répondait aux critères de l'intérêt public, dit-on à Québec. Fort bien, que le gouvernement le prouve en déclenchant une enquête générale sur la gestion de la SHQ et sur la nomination de M. Cyr. Cela vaudrait mieux que le recours au cadenas.

— JEAN-LOUIS ROY

Le solo de David Payne

QUÉBEC

GILLES LESAGE

DAVID PAYNE A une longue habitude des solos... solitaires.

En franc-tireur, il vient de lancer un autre pavé dans la mare figée du gouvernement et du Parti québécois: en tentant de revivifier le vieux projet de constitution interne du Québec, il s'écarte du discours dominant des péquistes, tiraillés entre la politique du pire d'où l'indépendance sortirait comme par enchantement, l'étapisme à tout prix ou la stricte obédience au chef qui saura bien, en temps et lieu, décréter ce qui est bon pour le bon peuple.

À sa décharge ou à son crédit, c'est selon, il faut dire qu'il n'était pas là quand MM. Lévesque, Morin (Claude et Jacques-Yvan), Laurin, Parizeau, Ryan, Trudeau, Pelletier, Lalonde, ferraillaient autour du statut particulier du Québec, des États associés ou généraux, de la constituante, et le reste. Né dans le Yorkshire, en Grande-Bretagne, il y a tout juste 40 ans, M. Payne étudiait alors la philosophie et la théologie à l'Université grégorienne de Rome, puis le droit et les sciences sociales à l'Université de Louvain, en Belgique.

Quittant le clergé séculier dont il faisait partie, il arrive au Québec au début de la dernière décennie, à titre d'enseignant, d'abord à Saint-Hubert, puis au collège Vanier, à Montréal, où il devient président du syndicat des enseignants. Fasciné par le Québec, il s'entiche du PQ et devient l'un des rares anglophones à faire campagne avec les troupes souverainistes, en 1973 et en 1976.

À la prise du pouvoir, il devient le premier anglais engagé à titre de conseiller politique auprès du Dr Camille Laurin. Avec le ministre, il fait la longue bataille de la loi 1 devenue 101, puis de son implantation laborieuse. Contrairement à quelques autres anglophones, qui ont vite ployé sous l'intransigeance péquiste, il ne quitte le confort ministériel que pour se lancer lui-même dans la fournaise politique.

En avril 1981, M. Payne est élu député du nouveau comté de Vachon, francophone aux trois-quarts, sur la rive-sud de Montréal, avec une majorité de près de 6,000 voix. Ne se considérant pas comme le porte-parole des anglophones, toujours aussi réfractaires au péquisme, il tente plutôt d'agir comme agent de liaison. Mais il est suspect, sinon traître, aux yeux des membres de la minorité, dont il se réclame toujours, qui le juge en Anglais de service. D'autant que le premier ministre ne lui attribue aucune responsabilité particulière.

Si souverainiste soit-il, il devient aussi vite suspect aux yeux d'une majorité ministérielle servile. On l'a constaté lors des débats déchirants durant le conflit du secteur public, à l'hiver 1983. Des collègues faisaient des gorges chaudes sur ses réserves, ses « états d'âme », à l'encontre de la mise entre parenthèses, dans la loi 111, de la charte des droits de la personne. Des quelques péquistes qui s'en faisaient un problème de conscience, il était le plus réticent, songeant même un moment à quitter sa banquette ministérielle. Tout compte fait, rompu à son rôle de « trouble shooter », il estima qu'il serait encore plus utile à l'intérieur, même si les maîtres du bunker grognent à l'occasion.

L'automne dernier, M. Payne s'abstient de voter en faveur du principe de la loi 57, qui modifie la loi 101 de 1977. Il ne remet nullement en cause l'objectif de ce qu'on appelle faussement la charte de la langue française. Mais il estime que le gouvernement doit faire un pas vers la reconnaissance explicite de la communauté anglophone et des minorités dites ethniques. Il propose une charte des droits linguistiques qui, avec la loi 101, formerait un chapitre de la charte des droits de la personne. Cette dernière serait incluse dans la constitution québécoise, dont il se fait déjà le promoteur au sein du caucus péquiste.

Il y aura bien quelques adoucissements et accommodements, mais pour la charte, il faudra repasser plus tard, décrète le ministre responsable, M. Gérald Godin. Condescendance ou indifférence polie entourent les initiatives du député anglais. Mais sa ténacité à proposer amendement après amendement au projet de loi 57 agace plus d'un péquiste; au point que le whip adjoint du PQ, M. Patrice Laplante, député de Bourassa, tente de la bâillonner, sous prétexte qu'il n'est pas membre votant de la commission. Les autres péquistes tirent M. Laplante de son faux-pas, mais l'incident démontre que la dissidence est de plus en plus mal portée chez ceux qui ont la possession de plus en plus tranquille de la vérité.

M. Payne ne s'en fait pas pour si peu. Depuis qu'il a quitté son pays d'origine et son état religieux, il a l'habitude d'une certaine marginalité. Sans s'y complaire, il se sent à l'aise et plus sûr de lui, moins torturé, poussant doucement, sans tapage, sur quelques idées auxquelles il croit. Sans trop se faire d'illusions, d'ailleurs, sur ses chances de réussite, son solo n'étant pas celui d'une vedette de l'opéra ministériel.

Cette fois, avec l'ardeur et la candeur d'un néophyte, le député anglais s'attaque à une forteresse de ministres qui, en nouveaux Narcisse, se regardent dans le miroir et ont la belle assurance des certitudes acquises en d'autres décennies. Par exemple, le ministre des Affaires intergouvernementales a bien déclaré, l'an dernier, que le projet d'une constitution propre au Québec pourrait être « l'une des voies les plus intéressantes en vue de créer une nouvelle dynamique dans le dossier constitutionnel ». Mais ni M. Jacques-Yvan Morin, ni aucun autre ténor péquiste, n'a nourri le débat public que le ministre préconisait alors.

Bien au contraire, les sympathisants-critiques réunis à l'automne, sous la houlette du bon Dr Laurin, ont repoussé le projet de constitution québécoise et proposé plutôt une démarche plus politique et moins juridique: l'élaboration d'un projet de société, d'un vaste plan de développement du Québec de l'an 2000... Rien de moins, ma chère. Pis encore, au lieu de reprendre l'offensive, le gouvernement refuse de participer à un colloque organisé par le constitutionnaliste Gil Rémillard, l'un des principaux promoteurs de la constitution québécoise. Les « purs et durs » craignent d'être contaminés par M. Trudeau qui, lui, sera là.

Ramant en solitaire et à contre-courant, M. Payne tente, avec des moyens modestes, de troubler des eaux dormantes. Il est plus souverainiste que jamais, mais il en a assez de l'immobilisme et du garde-à-vous permanent. Marathonien depuis nombre d'années, il a du souffle pour tenir un bon moment. Au besoin, il peut même se lancer dans la course à obstacles. À relais peut-être ?

Ce qui est rafraîchissant dans cette démarche, c'est qu'un Anglais, qui n'est pas un parvenu de la révolution tranquille des années 60, tente enfin de faire bouger les murs du bunker. À 40 ans, David Payne fait sa petite révolution tranquille...

Presque jamais le dimanche

VALAIT-IL la peine de refaire la loi sur les heures d'affaires au Québec pour créer encore plus de fouillis? Le parrain du projet de loi 59, M. Rodrigue Biron, aurait été porté à libéraliser le régime, il l'a déjà reconnu. Les audiences de la commission parlementaire auront démontré qu'il s'apprête à faire le contraire.

Certes, il ajoute quelques moments de « magasinage » de plus ici et là en semaine, quelques lendemains de fête de plus par année. Mais, pour l'essentiel, il continue à policer strictement nos heures d'accès aux boutiques. En même temps, il renforce les interdictions en augmentant significativement les amendes dont la légèreté, jusqu'à maintenant, permettait d'évoluer tout doucement vers la libéralisation.

Les opposants à une relaxation sont nombreux, il est vrai. Mais comme dirait M. Camille Laurin, cela ne signifie pas nécessairement qu'ils aient raison. Leurs arguments sont d'un paternalisme dont on croyait le Québec depuis longtemps débarrassé.

On veut protéger le consommateur contre lui-même, préserver la qualité de sa vie sociale, familiale, dominicale, en le forçant à épargner ses sous le dimanche. Et s'il lui plaît, au consommateur, de s'enfermer dans un centre commercial plutôt que d'aller déjeûner chez les beaux-parents? Quant aux arguments d'ordre religieux, ils ne sauraient tenir dans une société pluraliste; personne ne serait forcé d'ouvrir son commerce le dimanche. La loi 59, comme l'a fort bien démontré le Congrès juif canadien, est bien plus choquante en ce qu'elle défavorise ceux qui tiennent à observer une pause religieuse un autre jour.

Plusieurs associations de commerçants font valoir des arguments économiques. Des heures plus libres entraîneraient des charges supplémentaires, qui finiraient par se répercuter sur les prix. L'expérience américaine semble prouver le contraire. De toute façon, personne ne peut fournir d'étude sérieuse démontrant hors de tout doute l'effet, positif ou négatif, de cette libéralisation. Dans le doute, la liberté devrait rester la règle. Il est d'ailleurs assez étonnant de voir des chambres de commerce réclamer un renforcement de règlementation gouvernementale quand elles ne cessent normalement d'exiger l'effacement des gouvernements.

Reste la soudaine préoccupation qu'ont ces milieux à l'égard des conditions faites aux travailleurs. Mais la fonction des gouvernements est justement de les protéger; comme le faisait remarquer très justement l'Association des consommateurs du Québec, « la législation en matière de travail reste intacte ».

La loi 59, au surplus, érige l'arbitraire en règle. Sa liste d'exceptions est aberrante. Le dimanche, on pourra acheter des livres mais pas des disques; une table chez un brocanteur mais pas chez un marchand de meubles neufs; un accessoire de piscine mais pas une raquette de tennis; un bateau mais pas un réfrigérateur; un chandail tricoté artisanalement mais pas un foulard tissé en manufacture; un monument funéraire mais pas une tombe... Probablement parce que le ridicule ne tue pas.

Et, dans une époque de gel de l'emploi dans la fonction publique, qui verra à l'observance de ce système? Qui se promènera le dimanche et le soir dans les tabagies et pharmacies de la nation qui, ajoutant des « denrées alimentaires » à leur commerce, ne devront jamais le faire fonctionner avec plus de trois personnes à la fois? Qui jugera si les « menus articles autres que ceux exclus par règlement du gouvernement » sont suffisamment menus pour être vendus sans tomber dans l'illégalité? Faudra-t-il instituer une police des dépanneurs?

À défaut d'une libéralisation totale qui semble faire tellement peur à Québec, l'Association des consommateurs propose un compromis intéressant; qu'on laisse aux municipalités le soin de décider du régime qui prévaudra sur leur territoire. Les grands et moyens centres urbains, où les consommateurs sont plutôt favorables à une relaxation, ne seraient pas forcés de vivre leur dimanche comme à la campagne, et vice-versa. Ce serait une belle occasion de faire de la régionalisation autrement que sur papier. Il faut « suivre l'évolution des mentalités », dit M. Biron. Lesquelles?

— LISE BISSONNETTE

Le dilemme de M. Reagan

Comment se dégager honorablement du guêpier libanais tout en continuant à soutenir militairement le président Amine Gemayel, sans donner pour autant l'impression de s'ingérer dans les affaires intérieures d'un pays en quête de son unité et de son indépendance ? La question que se pose le président Reagan restera vraisemblablement sans réponse, à moins que le chef de la Maison Blanche ne sacrifie certains objectifs ambitieux qu'il s'était fixés.

Il a déjà renoncé — à l'incitation notamment de la diplomatie française — à l'un d'eux en acceptant d'associer l'URSS, indirectement il est vrai, au règlement du conflit. Cependant, Moscou n'est pas disposé à lui faciliter la tâche, puisqu'il menace d'opposer, au Conseil de sécurité, son veto au projet de résolution prévoyant le remplacement de la force multinationale par des « casques bleus » de l'ONU. Le Kremlin pose plusieurs conditions à son concours, dont deux au moins paraissent inacceptables à M. Reagan: la VIe flotte devrait s'éloigner des côtes libanaises suffisamment pour que celles-ci soient hors de portée des canons américains; les États-Unis, tout autant que les trois autres membres de la force multinationale, devront prendre un engagement solennel de ne plus intervenir militairement au Liban.

On comprend la contradiction que doit assumer M. Reagan. Il devrait logiquement accéder à ces requêtes, puisqu'il souscrit à la proposition française de confier à l'ONU la tâche du maintien de la paix à Beyrouth dans la perspective d'une réconciliation nationale au Liban. Mais, ce faisant, il prendrait le risque de sacrifier par la même occasion l'avenir du président Amine Gemayel, déjà « très compromis », selon les termes du président Mitterrand.

Depuis mardi soir, la situation du chef de l'État paraît plus précaire. Son armée — ou ce qu'il en reste — a dû, malgré le soutien de la marine américaine, battre en retraite devant les milices druzes, qui ont occupé un carrefour stratégique à une dizaine de kilomètres au sud-est de Beyrouth.

Le sort de M. Amine Gemayel n'est pas pour autant scellé, comme l'indique, entre autres, le long entretien qu'il a eu hier mardi avec l'un de ses adversaires les plus résolus, l'ex-président Soliman Frangié. Ce dernier avait été chargé par le Front du salut national, dont il est l'un des trois chefs, avec MM. Joumblatt et Rachid Karamé, d'explorer les possibilités d'un compromis. La voie que proposent l'opposition et la Syrie n'est pas inacceptable pour M. Gemayel. Celui-ci, qui avait refusé de la ratifier, est tout disposé à dénoncer l'accord israélo-libanais, à condition qu'une nouvelle conférence de réconciliation nationale — un Genève II — soit convoquée à brève échéance. Il est soutenu non seulement par l'Arabie Saoudite, qui a offert discrètement d'accueillir le conclave à Ryad, mais aussi par l'Égypte et la Jordanie, des pays qui ne cessent d'inciter les États-Unis à plus de réalisme.

Jusqu'ici, M. Reagan se refuse à envisager l'abrogation de l'accord du 17 mai, ce qui constituerait, à ses yeux, un « terrible précédent ». Il se doit aussi de ménager Israël et la communauté juive américaine. Cependant, à force de vouloir concilier des préoccupations électorales internes et les impératifs de la pacification du Liban, il s'enferme dans un problème qui relève de la quadrature du cercle.

(*Le Monde*, 16 février)

LETTRES AU DEVOIR

■ *Le lock-out abusif*

J'ATTIRE votre attention sur la manie inquiétante du lock-out vers laquelle les municipalités, co-opératives de transport en commun, universités et autres organismes publics semblent glisser.

Récemment, l'Université Laval de Québec a mis en lock-out près de 2,000 membres du SCFP. D'autres membres subissent présentement le même sort de la part du conseil municipal de Bathurst, au Nouveau-Brunswick, et de la Caisse populaire de Sainte-Famille, au Québec. Au cours des derniers mois, diverses municipalités et co-opératives de transport en commun, ici et là au pays, ont lockouté des milliers d'autres travailleurs, et de nombreux employeurs du secteur laissent planer une menace semblable.

La plupart du temps, avant de décréter le lock-out, l'employeur demande que ses travailleurs acceptent un gel ou une diminution de salaire ou d'avantages sociaux. Devant leur refus, il les met en lock-out et les empêche de servir le public.

En réclamant que les travailleurs renoncent à des gains précédemment acquis, les organismes publics vont beaucoup plus loin que les politiques provinciales de restrictions dans le secteur public. Quand les employeurs s'en prennent ainsi aux travailleurs, ils essaient de fomenter au sein de la population une attitude hostile aux employés du secteur public et profitent d'un pouvoir découlant des lois provinciales sur les restrictions.

Les employeurs semblent agir ainsi impunément, surtout parce que le public ne paraît pas faire la différence entre un lock-out et une grève. Les médias entretiennent parfois cette confusion en faisant état de grèves lorsqu'il s'agit de lock-out ou en parlant dans les deux cas de « conflits entourant la signature d'une convention ».

En fait, un lock-out est un refus par l'employeur de permettre aux employés de travailler. En d'autres mots, il leur ferme la porte chaque matin lorsqu'ils veulent rentrer au travail. Il est important que les électeurs et les contribuables, auxquels les organismes publics doivent rendre des comptes et qui subissent les contrecoups de la suspension des services, sachent exactement qui est responsable d'un lock-out. Ce ne sont pas les travailleurs, ni leur syndicat. Ce sont les maires, les conseillers ou les membres des commissions, quand ils décident d'interrompre les services qu'ils doivent fournir en vertu de leur mandat et pour lesquels ils perçoivent des taxes.

Si le public faisait nettement la distinction entre un lock-out et une grève, peut-être la tendance patronale au lock-out diminuerait-elle dans le secteur public ou, du moins, le blâme du lock-out ne serait-il pas injustement rejeté sur les travailleurs et leurs syndicats.

— JEFF ROSE
président national
Syndicat canadien de la fonction publique
Ottawa, 9 février

■ *Hommage à Yves Michaud*

Lettre adressée à M. Yves Michaud

VOUS VENEZ de terminer votre mandat comme délégué général du Québec à Paris et la France a tenu à vous témoigner son appréciation et sa reconnaissance en vous créant commandeur de la légion d'honneur.

Ayant eu le privilège de bénéficier de la chaleur de votre accueil, à votre table à Paris, et ayant participé à quelques reprises à des manifestations françaises où vous étiez invité, j'ai pu me rendre compte de la qualité de votre représentation. Vous saviez communiquer votre amour pour le Québec avec une vigueur, une finesse remarquable. Votre culture et la qualité de vos propos envoûtaient vos auditoires. Grâce à vous, les Français et Françaises connaissent et estiment davantage le Québec, et les relations franco-québécoises se sont raffermies dans tous les domaines de la culture à l'économie.

Et je sais toute l'amitié qui vous liait à l'Association France-Québec et à ses 45 sections. Que de fois, lors de mes visites à ces sections, ne m'a-t-on pas parlé de notre délégué général et des contacts enchanteurs qu'on avait eus avec vous. Soyez assuré que les membres de France-Québec ne vous oublieront pas et reverront toujours avec le plus grand plaisir l'« Ambassadeur » du Québec que vous étiez.

Pour nous, de Québec-France, nous nous réjouissons de votre retour au Québec et nous créerons des occasions où vous pourrez stimuler nos efforts pour toujours raviver nos relations avec les citoyens et citoyennes de la France, dans le prolongement de l'action de nos deux gouvernements.

Recevez donc ce témoignage d'appréciation et d'amitié des membres de Québec-France et nos félicitations pour les honneurs que vous décerne la France.

— ÉMILE ROBERGE
président national
Association Québec-France
Québec, 9 février

■ *Un piège qui coûte cher*

LA SAISON des impôts est arrivée et certaines compagnies vous offrent la possibilité d'obtenir votre remboursement d'impôt fédéral en quelques heures. Il est très important de vérifier le taux réel d'intérêt qu'on vous réclame car ce n'est pas gratuit.

Certaines compagnies peuvent vous avancer 85 % de votre remboursement d'impôt fédéral (minimum de $100) en 48 heures. Il est possible qu'on ne vous facture pas pour votre déclaration fédérale si vous optez pour le remboursement instantané. On peut vous facturer un supplément pour la déclaration provinciale. Le délai de 48 heures permet à la compagnie qui émet les chèques de s'assurer que vous ne devez rien au fisc.

Le fisc vous rembourse généralement dans les 50 jours de la production de votre déclaration. Si on vous retient 15 % sur votre remboursement instantané pour 50 jours, cela équivaut à un taux d'intérêt annuel de plus de 100 %. Si le délai était de 70 jours, le taux d'intérêt annuel serait d'environ 80 %. De plus, vos déclarations fiscales de la prochaine année seront envoyées à la compagnie qui vous a remboursé instantanément au lieu de votre résidence personnelle.

Si on vous retenait 2 % de votre remboursement, ça correspondrait à un taux d'intérêt de 15 %. Ne vous faites pas attraper si on veut vous retenir plus de 2 % car le taux d'intérêt sera excessif.

— MICHEL BENOIT
comptable agréé
Montréal, 9 février

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1.
Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.
LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située à 775 boulevard Lebeau, Ville Saint-Laurent, H4N 1S5. Tél.: 332-0680.
LIVRAISON À DOMICILE PAR PORTEUR: Édition quotidienne: 2,25$ par semaine. Le samedi seulement: .50¢. Pour information: à Montréal: 332-3891; à Québec: 687-2022
ABONNEMENT: Édition quotidienne $110. par année; 6 mois $56.; 3 mois: $30. À l'étranger: $120. par année; 6 mois $62.; 3 mois: $32.; édition du samedi $26. par année. Postez votre chèque ou mandat-poste à: LE DEVOIR, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Pour information: (514) 844-3361.
Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

Tchernenko face aux jeunes loups de la génération post-stalinienne

JEAN LENICK THOMAS

Politicologue et historien, le signataire fait de la recherche en vue de publication.



DEUX DES principaux handicaps de Tchernenko, en 1982, furent, le premier, d'avoir évolué à l'ombre de Brejnev, et, le second qui devient par la suite son meilleur atout, d'avoir été de très près associé au brejnévisme considéré à tort ou à raison, après 18 ans, comme le responsable de tous les maux du système. Pourtant, cet ancien dirigeant du Komsomol (organisation des jeunesses communistes), des services de propagande du parti, du secrétariat du présidium du Soviet suprême, du département des Affaires générales (1) et de la Commission des affaires étrangères cachait un spécialiste ès-rouages du PCUS.

À l'inverse de tous ses malheureux prédécesseurs, victimes les uns après les autres de la lutte pour le pouvoir — abstraction faite de la vie des régimes —, son exploit est, d'une part, malgré ses 73 ans, d'avoir réussi à se maintenir comme la solution unique de remplacement au poste suprême et, d'autre part, face à des adversaires jugés trop jeunes ou peu expérimentés, d'avoir fait de son « désavantage » le facteur déterminant de son élection.

À peine commença-t-il à voler de ses propres ailes, Tchernenko dévoilait sa stratégie. En désignant Andropov à la tête du parti et, peu de temps après, à la tête de l'État, il conservait sa position. De ce fait, il écartait tout autre dignitaire que les circonstances — tel Brejnev, à la chute de Khrouchtchev — auraient désigné comme LE candidat au leadership. En évitant la présidence, il conjurait toute « évacuation vers le haut » au profit de ses adversaires, lesquels, selon une règle à laquelle n'échappe que le secrétaire général, en auraient profité pour l'évincer du secrétariat central. Le résultat aurait été une nette diminution de son influence et, ainsi qu'en avait usé Brejnev à l'endroit de Podgorny, peut-être, le premier pas vers un éventuel limogeage.

Une soixantaine d'années d'histoire et une succession de plusieurs régimes politiques ont révélé aux dirigeants soviétiques tous les secrets du système. Certains en exploitent même les vices à des fins particulières.

Tchernenko accède au pouvoir à un moment difficile. En plus de l'« opposition androprovienne », il devra faire face à des conflits de génération. La génération post-stalinienne — 70 % des membres du parti et disposant de moins de 20 % des postes importants (2) —, qui a vu, avec cette élection, se reconfirmer la position de la vieille garde, acceptera difficilement les immuables règles de la gérontocratie. Successeur d'Andropov, Tchernenko sera moins fort que s'il avait succédé à Brejnev. Paradoxalement, il bénéficiera d'une plus grande latitude quant à l'imposition ou la poursuite de certaines réformes d'ordre économique et social. Tout en sauvegardant les intérêts des différentes bureaucraties (le parti, le gouvernement, l'armée, le KGB...), il devra concilier les tendances (conservatrice et réformiste) au pouvoir. Il sera le lieu où convergent toutes les forces contradictoires du régime. En renonçant à la promotion de la « jeunesse », il sera « contesté ». En ne défendant pas la « nomenklatura » (la haute bureaucratie de l'État-parti), il sera abandonné. Il ne pourra ni continuer Andropov ni retourner à Brejnev sans risques. Son pouvoir sera un accord sur le désaccord; son règne, la synthèse de la sagesse brejnévienne et du dynamisme andropovien; son régime, un autre pouvoir de transition.

Tels ses prédécesseurs, Tchernenko devra inaugurer son propre style de leadership. Selon la configuration des forces en présence, tout laisse présager que, pendant un certain temps, la direction sera collégiale, le temps nécessaire à l'affirmation du nouveau leadership. En URSS (et dans plusieurs autres sociétés), la collégialité a toujours été une « formule de transition » — tout dépend de la vie du régime et des capacités physiques et intellectuelles du leader.

Si, comme l'a affirmé Gueorguy Arbatov, l'Union soviétique ne peut plus se permettre de « tourner la page après chaque changement de direction » (3), dans le cas du nouveau dirigeant, l'esprit de collégialité et le désir de continuer son prédécesseur ne sont que des rituels. « En début de règne, (... le leader) ne définit pas son pouvoir en référence à lui-même ni aux idées qu'il incarne ou des modifications qu'il entend apporter. Il se réclame ou de son prédécesseur (Staline) ou, si celui-ci n'en est plus digne, du pouvoir lui-même: le marxisme-léninisme et/ou le parti-État (Khrouchtchev, Brejnev et, dans une certaine mesure, Andropov). L'affirmation de son leadership dépend de la capacité avec laquelle il saura maîtriser les leviers de l'appareil en éliminant (Staline) ou en neutralisant (Brejnev) ses adversaires... » (4).

La survie du système dépend de sa constance et de ses capacités de restructuration à partir de ses propres bases. À part Lénine, son fondateur, à chaque conjoncture, il fabrique lui-même ses porte-parole que, sitôt leur mission accomplie, il réduit au rang de simples anonymes. « ... Il interdit toute prise de position, tout changement... (dont le but), au-delà d'un certain seuil, ... ne serait pas son maintien, son approfondissement et sa reproduction » (5).

Dans un sens comme dans l'autre, les changements ne seront pas spectaculaires. « En combinant les potentialités de tous », au niveau interne, le régime « s'autocensure ». Au niveau externe, il continuera à être vigilant face aux pays satellites, ferme face aux USA, menaçant en Europe occidentale, à la fois offensif et rassurant dans le tiers-monde et ouvert au dialogue face à la Chine. La « politique extérieure soviétique » restera telle qu'elle a toujours été: une « politique de puissance » qui, à travers le dialogue et la coopération internationale — à l'exception des pays satellites —, ne vise autre chose que la « coresponsabilité dans les affaires mondiales » (6).

Les hommes passent, les administrations se succèdent, le système demeure.

(1) Voir *Who's Who in the socialist countries*, Saur publishing, New York, 1978.

2) Voir Jerry Hough: *Le fossé des générations et la succession de Brejnev*, et Robert Blackwell: *La politique des cadres sous Brejnev*, in problèmes politiques et sociaux (DF), no 416, juin 1981.

(3) voir G. Arbatov (entrevue) in *politique étrangère*, Paris, no. 1, printemps 1983, page 26.

(4) J.L. Thomas: *Andropov ou le type achevé du politicien soviétique*, LE DEVOIR, 15 décembre 1983, page 15.

(5) Ibid, page 16.

(6) CF. « La politique extérieure soviétique » in *Notes et Études documentaires* (DF), no 4737-4738, octobre 1983, page 105.

La gauche doit se libérer du «tout est politique»

ALAIN TOURAINE

Reproduit de l'édition du 12-13 février du journal « Le Monde ».

SÉPARONS-nous enfin de l'idée que tout est politique, que tout roman est de droite ou de gauche, que les débats sur l'université opposent conservateurs et progressistes, qu'en un mot tout, de la vie privée aux problèmes internationaux, se range dans deux tiroirs parallèles, la droite et la gauche.

Que signifiait ce tout-politique ? Sûrement pas que les débats parlementaires pénétraient jusqu'au tréfonds de la vie sociale et culturelle; les Français n'ont jamais accordé une telle importance aux députés. Il voulait dire que la vie sociale et culturelle ne peut changer qu'en bloc et sous la conduite de l'État. État de droite protégeant les entrepreneurs et le marché, contenant les revendications, freinant l'évolution des moeurs, ou État de gauche, dirigiste en économie, favorable aux syndicats et laïc. Alors qu'une grande partie de la vie sociale restait locale et traditionnelle, c'est l'État qui apparaissait comme le seul agent efficace de changement. De Gaulle et Giscard ne crurent pas moins à l'État que les planificateurs de la Libération et le Parti socialiste d'aujourd'hui.

Depuis quelques années, il est vrai, ce principe central de la vie publique en France a été ébranlé. Une deuxième gauche, plus « civile », s'est opposée à la première, plus étatiste. Une droite, elle aussi « civile », s'est opposée à une autre, dont le conservatisme social a besoin de s'appuyer sur un État fort. Mais, les institutions aidant, on faisait encore semblant de croire que la droite et la gauche étaient, plus que des forces politiques, des projets de société, voire des types de personnalité. Ce qu'un grand nombre de Français découvrent aujourd'hui est que cette orgueilleuse représentation de la politique ne correspond plus à la réalité. Bien sûr, il existe et il existera toujours de profondes différences entre un gouvernement de droite et un gouvernement de gauche, et entre leurs électorats. Mais en premier lieu nous avons appris depuis un demi-siècle que la gauche comme la droite sont traversées par l'opposition insurmontable de la démocratie et du totalitarisme. De manière plus immédiate, aujourd'hui, le champ d'action de l'État et donc l'importance des choix politiques apparaissent limités de deux manières. D'abord, parce que notre État n'est plus guère souverain: il est pris dans le système économique mondial et dans des affrontements internationaux où il ne joue qu'un rôle secondaire. Il est dérisoire de débattre en termes purement français d'une politique de l'informatique ou des télécommunications; plus absurde encore de croire aux vertus du protectionnisme quand l'avenir de l'industrie française dépend de marchés extérieurs qu'elle ne peut pas se réserver.

L'État a aujourd'hui comme tâche principale le redressement de la production dans une économie ouverte et tenant compte des forces sociales. Il doit donc, pour y répondre, se dégager d'une grande partie de l'administration interne de la société. Effort difficile pour un État socialiste qui doit se transformer en un État investisseur et pragmatique, et également au reste pour un État de droite, comme l'a montré l'échec du giscardisme.

Ce dégagement est d'autant plus indispensable que le développement, dans une société démocratique et ouverte, ne peut pas se réaliser seulement de haut en bas.

La modernisation dépend, certes, de la capacité d'investir, mais tout autant de l'aptitude à produire, diffuser et utiliser des informations, ce qui veut dire que l'éducation, la vie culturelle, les moeurs, les relations d'autorité, les méthodes de négociation et de prise de décision, les réseaux de communication, l'espace laissé aux initiatives, bref l'intensité, la précision et la flexibilité des échanges sont d'une importance si fondamentale que tout étatisme, quel qu'il soit, toute identification des acteurs sociaux et culturels avec les gouvernants est par soi-même négatif.

Où en sommes-n ous de ce point de vue ? Depuis 10 ans, la France, qui semblait s'être modernisée au cours d'un quart de siècle d'expansion, se révèle, à l'épreuve de la crise, beaucoup plus conservatrice et rigide qu'on le pensait. De tous côtés, on freine, à gauche comme à droite. La France n'est pas, n'a jamais été moderniste. Beaucoup de groupes sociaux sont incapables d'agir et s'enferment dans des défenses corporatistes ou des idéologies de retrait et d'indifférence à l'égard des affaires publiques. Ceux qui ont cru, avec Mendès France, à la nécessité d'accroître la capacité d'information, de négociation et de décision des acteurs sociaux privés et publics n'ont jamais été qu'une minorité, respectueusement saluée et constamment écartée des décisions.

Ce groupe, déçu et inquiet, ne s'identifie plus entièrement à la droite ou à la gauche. Même ceux de ces cadres, scientifiques, entrepreneurs, syndicalistes qui ont des engagements politiques nets, ne se définissent plus seulement en termes politiques, mais d'abord en termes sociaux, économiques et culturels. Beaucoup feront des choix politiques en se demandant d'abord lequel des candidats au gouvernement local ou national est le plus susceptible d'ouvrir la société, lequel, au contraire, par perssimisme ou par idéologie, entend s'en tenir au tout-politique. L'important est que le camp dont ils se méfieront le plus aura de la peine à vaincre. La gauche, qui les a maltraités et, surtout, déçus, comprend-elle aujourd'hui qu'elle ne peut survivre sans leur appui ?

Un bon signe: la gauche qui croyait au tout-politique est en retraite, la prétention des fonctionnaires idéologues se fait plus discrète; le congrès de Valence est loin; les erreurs économiques ont conduit à plus de réalisme, l'investissement sort de la tombe et le président de la République annonce une baisse des prélèvements obligatoires de l'État sur le produit national. La politique économique actuelle est courageuse. Mais dans l'ordre de la gestion sociale et culturelle, le redressement se fait attendre. Certes, le monde hospitalier s'est révolté contre la réforme Ralite, mais la gauche s'entête encore à appeler démocratisation l'arrivée au pouvoir dans le secteur public des bureaucrates centralisateurs et des minorités syndicales, elles-mêmes affaiblies par ce rôle gestionnaire. Comme si les professionnels modernisateurs étaient les principaux ennemis de ces pseudo-progressistes, enfoncés dans leurs corporatismes.

Quant au monde ouvrier, les égards qu'on lui témoigne n'empêchent pas que les fautes commises font peser sur la France un chômage et un marasme dont il est la principale victime au moment même où la reprise entraîne les autres grands pays industriels. Le syndicalisme lui-même, trop associé au pouvoir politique, a fort à faire aujourd'hui pour retrouver son indépendance et son influence.

On peut se réjouir, en voyant le redressement opéré depuis plus d'un an, au contraire, enrager de voir les résistances de l'État gestionnaire et idéologue qui continue à paralyser le pays. L'impression dominante est celle de la confusion. La prétention de la gauche du programme commun à transformer par sa parole et son action toute la société a suscité des attentes comme des craines: les craintes ont été vérifiées, mais les attentes déçues. La gauche officielle est divisée, incohérente et en est aujourd'hui réduite à compter pour sa survie sur la reprise de l'économie américaine et sur les divisions de la droite française. La faiblesse de ses adversaires est grande en effet, mais elle ne suffit pas à arrêter son propre affaiblissement.

La gauche du programme commun existe de moins en moins. La contradiction entre les principes de l'alliance PC-PS et les exigences du présent est chaque jour plus visible. Le moment n'approche-t-il pas où le Parti communiste décidera que mieux vaut pour lui-même le retour de la droite au pouvoir et l'affaiblissement du Parti socialiste ? Ne pense-t-il pas déjà qu'il se redressera en reprenant son rôle d'expression des mécontents en une période où ne manquent pas les sujets de mécontentement ? Le PC ne serait pas rejeté dans l'opposition par une alliance du PS avec les modernisateurs; au contraire, seule une ouverture capable de rendre à la gauche la majorité peut obliger le PC à limiter son rêve d'indépendance.

La gauche a encore une certaine marge de liberté et les modernisateurs sont loin d'avoir rompu avec elle, même si elle les irrite souvent. La droite n'a pas encore fait oublier ses échecs, sa petitesse, son archaïsme; la poussée de l'extrême droite raciste l'affaiblit encore. Mais le jour où la droite réussirait à discipliner la poussée réactionnaire du RPR et la mollesse aristocratisante de l'UDF dans une action ferme et respectueuse des conquêtes sociales, les chances de la gauche se réduiraient, car beaucoup des forces d'initiative se sentiraient moins menacées par une telle politique, même si elle annonçait inévitablement des affrontements, que par la valse hésitation de la gauche du programme commun, hésitant entre la stratégie qui lui a permis d'arriver au pouvoir et la politique qui lui permettrait d'y rester.

La gauche qu'on nomme libérale-libertaire ne se ralliera pas à la droite, même moderniste; elle en serait au contraire la seule force vivante d'opposition, la seule capable — mais à quelle échéance ? — de faire basculer la gauche vers l'avenir. Mais, pour l'instant, rejetée, méprisée par la gauche officielle, elle est éloignée de la majorité comme de l'opposition et réduite à un silence qui parfois incommode. Ce qu'indique ce silence est qu'il n'existe pas de solution à gauche sans rupture avec la stratégie et l'idéologie du passé, sans une grande alliance entre la gauche officielle devenant peu à peu réaliste et les forces modernisatrices, celles qui sont tentées par la droite libérale comme celles qui veulent rester à gauche.

Un certain nombre de changements observables semblent aller dans ce sens, mais lentement et confusément. Ce que la gauche officielle doit comprendre est qu'elle ne peut plus espérer de soutien des modernisateurs si elle ne choisit pas une politique de manière cohérente et active. Un tel choix n'a pas à être simpliste ou brutal. Les objectifs prioritaires de la gauche doivent être nécessairement à la fois la défense de la Sécurité sociale et la modernisation accélérée, technologique et culturelle du pays, qui appelle concertations et négociations avec les entreprises, les syndicats, les experts et professionnels. Ce qu'elle doit abandonner, c'est le soutien coûteux d'activités non rentables et surtout une gestion administrative et idéologique de toutes les activités sociales, au nom du culte païen du service public.

Choisir et défendre ces deux priorités et se délester de ces deux boulets: telles sont les conditions politiques de la survie de la gauche; telles sont aussi les conditions de la meilleure politique possible de redressement. Si la gauche n'est pas capable de faire de tels choix ou si elle les refuse, tant pis pour elle, et la France basculera vers des solutions de droite beaucoup plus coûteuses, beaucoup plus brutales, qui risquent de nous tirer vers le passé à court terme, mais qui créeront à court terme moins de déceptions et d'inquiétudes qu'une politique soufflant à la fois le froid et le chaud, incapable de faire des choix et de les appliquer.

Ce qui doit être changé par priorité, c'est le rapport des gouvernants à la société. Il faut mettre fin au tout-politique. Les gouvernants doivent être aux frontières, assurer l'indépendance, la compétitivité, les choix d'avenir du pays dans un monde en éruption; aux acteurs sociaux de cultiver le territoire à l'abri de ses défenses. Autrefois, l'armée

Suite à la page 18

Le Ve salon de la Jeunesse

ROLAND LEDUC et JEAN-FRANÇOIS LACERTE

LIBRE OPINION

Etudiants en communications à l'Université du Québec à Montréal.

BIEN MALIGNE serait la personne capable d'affirmer catégoriquement qui sont les maîtres du Ve salon de la Jeunesse de Montréal. Les stands commerciaux sont si nombreux, tous prêts à accueillir les 100,000 consommateurs attendus cette année pendant les 10 jours de manifestation, qu'il devient difficile de dire si ce sont réellement les jeunes qui sont à l'honneur à cette foire.

Sans le sou, la plupart des organisations de jeunes du Québec n'ont même pas de chaises à leur disposition sur lesquelles déposer leur documentation. Seuls IMAJ 85 et quelques groupes à tendance religieuse manifestent réellement leur présence sur les lieux. Les organismes, ministères et industries «qui ont à coeur» les intérêts des jeunes ont à leur disposition, par contre, des moyens souvent grandioses qui leur permettent de diffuser parfois leur publicité, parfois leur propagande.

A titre d'exemples, les services de recrutement de l'armée canadienne, dont les membres étaient tous vêtus de leurs habits de cérémonie, étaient visibles partout. La CECM occupait aussi une superficie à l'image de la bureaucratie tentaculaire qui la caractérise. Il y a le PQ qui, avec un kiosque, tente de vendre sa salade indépendantiste aux jeunes, qui préfèrent de toute évidence écouter The Police plutôt que Gilles Vigneault.

Bien sûr, les dures règles de l'autofinancement ont permis à quelques individus de venir installer des centres d'attractions mobiles; quelques vendeurs de T-shirts inondent les corridors avec leurs lugubres kiosques oÛ le noir est de rigueur. En fait, on y vend beaucoup de camelote et de prêt-à-manger. Le tout à prix d'or. La foire commerciale, pour adultes seulement, y fait son petit profit. Tout le monde peut maintenant passer au salon!

Cette foire n'est pourtant pas comme les autres. Car ce n'est pas au salon de la Jeunesse qu'il se brasse de grosses affaires: ici, les millions peuvent attendre encore un peu! Il s'agit plutôt, ni plus ni moins, d'un investissement à long terme, car la mise est faite sur la consommation de l'avenir. Aussi, l'atmosphère décontractée qui règne à l'intérieur diffère grandement de celle des grandes foires commerciales traditionnelles. Au salon de la Jeunesse, les visiteurs courent partout: même les rampes d'escalier servent régulièrement à faire glisser de nombreuses paires de fesses, comme à la polyvalente!

Dans cette frénésie indescriptible, où punks et cadets de l'armée se croisent du sourire sans jamais se parler, il ne faut pas croire que tout soit récupéré dans un vil esprit mercantile où tous les stéréotypes de notre société sont automatiquement reproduits. Il est remarquable de constater que ce sont des femmes qui ont en main les destinées du salon. Entre autres noms, celui de Lyne Dufresne, directrice technique, attire l'attention. Agée de 18 ans à peine, elle est étudiante à l'Université du Québec à Montréal. Cela fait près de deux ans qu'elle travaille d'arrache-pied pour percer dans le monde fermé de la production de spectacles à Montréal. En tant que femme, elle est bien consciente que c'est au salon qu'elle doit faire ses preuves comme coordonnatrice. À titre de directrice technique, elle voit à la préparation des horaires, embauche les techniciens. Traditionnellement reconnu comme un travail d'homme, elle sait, pour reprendre son expression, que son travail est «passé au rayon laser» par les hommes qu'elle dirige, et qu'aucune bavure ne lui sera permise. Pourtant, le scepticisme de ses collègues s'est estompé, et elle se sent bien épaulée par ses techniciens.

Le salon de la Jeunesse a-t-il un avenir? Sous sa forme actuelle, c'est-à-dire tant qu'il représente un investissement promotionnel à long terme, rien ne semble pouvoir arrêter cet événement commercial où les jeunes ne sont invités à participer qu'à titre d'observateurs. Il serait dommage qu'en 1985, année internationale de la jeunesse, et aussi dans l'avenir, qu'une place plus grande ne soit pas faite aux regroupements autonomes de jeunes qui devraient, eux aussi, pouvoir profiter de cet événement pour se faire connaître, sans avoir à payer le même prix que les autres exposants qui viennent y promouvoir leurs produits de consommation.



SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Biron

de fêtes mobiles (Fête nationale et 1er juillet); l'ouverture d'une heure supplémentaire le jeudi et le vendredi plutôt que le samedi », a précisé M. Biron au DEVOIR.

À la demande des pharmacies à escompte, le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme pourrait aussi clarifier leur statut : « Dans le cas du rayon alimentation de ces pharmacies existantes, nous devrons clarifier la notion d'un maximum de trois employés en même temps, condition pour ouvrir le dimanche. Mais, même si l'on tenait compte des droits acquis de ces pharmacies, les nouveaux établissements devront prévoir des installations physiques nécessaires pour respecter la loi », ajoute M. Biron.

Pour sa part, le porte-parole libéral et député de Laporte, M. André Bourbeau, réclame du gouvernement une enquête scientifique sur les besoins des consommateurs en matière d'heures d'affaires. Il remarque des contradictions entre les études sur lesquelles se basent partisans et adversaires de la libéralisation des heures d'affaires. Le récent sondage Sécor, réalisé pour l'Association des marchés publics, ne va pas dans le même sens que les sondages Cogem et Gallup réalisés antérieurement.

Limité au milieu urbain, le sondage Sécor pourrait avoir, davantage que les autres, interrogé des personnes ayant un mode de vie nécessitant une libéralisation des heures d'affaires, note M. Bourbeau. Selon ce sondage, 52 % des consommateurs sont favorables à l'ouverture le dimanche et 62 % souhaitent une ouverture des magasins jusqu'à 22 heures les jeudis et vendredis. Dans les deux cas, les jeunes, les chefs de famille monoparentales et les familles où les deux conjoints travaillent y sont plus favorables que la moyenne des consommateurs.

« Je ne serai pas d'accord sur une déréglementation radicale dans le domaine des heures d'affaires. Mais une déréglementation par étapes permettra aux petits commerçants de s'organiser, de former des consortiums d'achat pour résister à la concurrence », estime M. Bourbeau. Le ministre de l'Industrie a salué, pour sa part, l'esprit positif avec lequel ont travaillé les députés de l'Opposition qui siégeaient à la commission parlementaire.

M. Biron utilise les exemptions à la fermeture dominicale comme moyen de libéraliser par étape la loi sur les heures d'affaires. « Avec le temps, les gens vont demander plus d'ouverture des magasins et les exclusions (à l'interdiction d'ouvrir le dimanche) pourront être augmentées », a-t-il déclaré au DEVOIR.

M. Bourbeau critique le ministre de vouloir, par son projet de loi, « ériger en système la tolérance et l'exemption ». « Le ministre distribue les exemptions s'il a la preuve de l'unanimité dans un secteur commercial, par exemple dans celui des monuments funéraires. Dans le cas des marchés publics, cependant, le ministre hésite car, dans le secteur de l'alimentation, on rencontre une forte opposition de l'Association des détaillants », commente M. Bourbeau. Il se demande si, aux yeux du ministre, les droits acquis des marchés publics pèseront aussi lourd que les droits acquis des pharmacies à escompte.

La plupart des associations nationales de commerçants sont venues en commission parlementaire appuyer la sévérité accrue envers les commerces ouvrant illégalement le dimanche, mais aussi demander une diminution des nouvelles heures d'affaires prévues par la loi. L'opposition radicale au projet de loi n'est venue que des pharmacies à escompte, tandis que les marchés publics, regroupement de petits commerçants en fruits et légumes, réclament une exemption à la fermeture dominicale.

Hier matin, l'Association des petits détaillants qui, selon son président, M. Guy Dumont, « a fait son deuil des super-dépanneurs », est venue réclamer davantage de protection contre les pharmacies à escompte. Elle demande que seules les pharmacies vendant des produits pharmaceutiques et para-pharmaceutiques soient autorisées à ouvrir le dimanche et que toutes les autres soient mises en demeure de se départir de tous les articles non-pharmaceutiques dans un laps de temps très restreint. « Nous envisageons d'ouvrir nous aussi des pharmacies si le bazar continue dans les pharmacies », a lancé M. Dumont.

Au contraire, le pharmacien propriétaire du groupe Cloutier, M. Serge Parent, est venu rappeler que si les pharmacies empiètent dans le domaine des épiceries, celles-ci empiètent aussi dans le secteur pharmaceutique et para-pharmaceutique. Il a déclaré que l'emploi de 137 personnes à temps partiel serait menacé dans ses cinq pharmacies s'il doit fermer le soir et le dimanche. Son confrère, M. Jean Coutu, avait, jeudi, rappelé aux députés que l'honoraire professionnel des pharmaciens était si bas qu'une pharmacie ne peut survivre par la seule vente de médicaments. La vente de produits non-pharmaceutiques compenserait donc pour la mission sociale assumée avec l'ouverture le soir et le dimanche.

Par ailleurs, le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme a tenté de rassurer les employés de commerce en rappelant que les autres lois et les conventions collectives resteront en vigueur, nonobstant le vote du projet de loi 59. Dans le cas des trois congés légaux où les magasins pourraient être ouverts, les employés seraient payés à temps double.

◆ La troupe

sur la médaille de bronze qu'ils devraient s'attribuer contre la Suède, demain, s'ils retrouvent leur style offensif délaissé hier au profit de la défensive.

Se repliant à trois sur la ligne bleue, les Canadiens ont en effet tenu en échec l'offensive soviétique pendant les 30 premières minutes de jeu. Et effectivement, Carey Wilson, à deux reprises, et Bruce Driver alors qu'il venait tout juste de renter au jeu après une pénalité, se sont retrouvés seuls devant Tretiak qui a bloqué, chaque fois. C'est immédiatement après l'arrêt de Tretiak contre Driver que les Soviétiques inscrivirent le premier but du match lorsque Vladimir Kovin, embusqué à côté de la cage de Mario Gosselin, réussit à soulever le disque dans le haut du filet.

« Nous avions besoin de marquer un but pour prendre de l'assurance et nous nous sommes un peu découverts », a expliqué l'entraîneur de l'équipe canadienne, Dave King.

C'est alors que les Soviétiques marquèrent deux fois en trois minutes pour ensuite asséner le coup de grâce en comptant un troisième but pendant un désavantage numérique.

« Même à 2-0, je croyais encore à nos chances. Mais ce but stupide de Skvortsov alors que nous jouions à cinq contre quatre nous a tués », a-t-il conclu.

King avait choisi d'adopter une stratégie défensive, limitant l'offensive de son équipe à deux attaquants dès le début du match. Le dispositif mis en place par l'entraîneur a fonctionné pendant la première moitié du match et l'équipe, contrairement à la défaite précédente de 4-0 contre la Tchécoslovaquie, a obtenu de bonnes chances de marquer contre les Soviétiques.

« Les Tchèques ont une meilleure défensive que les Soviétiques et nous avons eu cette fois-ci plus de possibilités de marquer », a d'ailleurs reconnu Mario Gosselin qui, de sa cage, a observé toute la rencontre lorsqu'il n'était pas appelé à se surpasser ...à la Tretiak.

Gosselin a été brillant. Le match venait à peine de commencer lorsqu'il a bloqué le tir du revers de Makarov. Et il devait multiplier les arrêts difficiles contre les Kroutov, Lorianov et Fetisov jusqu'à ce que Kovin réussisse à briser la glace. Nikolai Drozdeski a ensuite préparé le but de Kozevnikov et les jeux étaient faits.

Alexander Skvortsvov a inscrit le troisième but alors que son coéquipier Alexndere Guerasimov était victime d'une pénalité tandis que Drozdeski, le meilleur compteur du tournoi, a réussi le dernier but du match à travers une « forêt de jambes dont celles de Gosselin », commente France-Presse.

Drozdeski totalise maintenant 10 buts depuis le début du tournoi qui se poursuit demain alors que l'URSS affrontera la Tchécoslovaquie pour l'obtention de la médaille d'or. Le Canada fera face à la Suède dans un match qui commencera à 4 h 00, heure de Montréal, dans la nuit de samedi à dimanche.

Hier, la Tchécoslovaquie a vaincu la Suède 2-0. L'Allemagne de l'Ouest s'est assurée la cinquième place en battant la Finlande 7-4 et les États-Unis ont battu la Pologne 7-4 pour l'obtention de la septième place.

Après les trois médailles de Gétan Boucher — l'or sur 1,000 et 1,500 mètres, le bronze sur 500 mètres — et la médaille d'argent de Brian Orser en patinage artistique, le Canada peut toujours espérer une médaille de bronze en hockey.

URSS 4, Canada 0

Première période

—Aucun but.
Pénalité — Driver C 4:23.

Deuxième période

1—URSS: Kovin 11:31
2—URSS: Kozhevnikov (Drozdetsky) 14:19
Pénalités — Patrick C 0:15, Driver C 8:07.

Troisième période

3—URSS: Skvortsov (Stelnov) ..... 14:41 (dn)
4—URSS: Drozdetsky 16:59
Pénalités — Wilson C 4:30, Guerasimov URSS 14:26, Wood C, Stelnov URSS 17:49, Fetisov URSS double min, Dineen C 19:27.

Tirs au but

Canada	4	3	3	—10
Union Soviétique	11	9	6	—26

Gardiens — Gosselin, Canada; Tretiak, URSS. A — 8,000.

AUJOURD'HUI

L'école Rudolf-Steiner de Montréal offre une journée de portes ouvertes. Rendez-vous de 10 h à 16 h au 10755, rue Georges-Baril. 387-6725.

■

Andrew Harwood anime un atelier intitulé « Improvisation/Contact improvisation », centré sur une variété d'approches sur la danse improvisée et aussi sur la danse-contact improvisation, ce samedi et ce dimanche de 11 h à 17 h, au 3981, boul. Saint-Laurent. 523-4360.

■

Soirée de musique méditative avec les étudiants de Sri Chinmoy à l'U de M, à 19 h 30 au pavillon Marie-Victorin, 90, Vincent-d'Indy. 282-0672.

■

Spectacle de la troupe de danse latino-américaine *Raices Latinas*, au café Hora, 5480, avenue Westbury. 735-5565 ou 733-2684.

■

La soirée des dames, dîner et danse de l'Association canadienne de gestion des achats, aura lieu à l'auberge du Vieux-Saint-Gabriel. 766-8429.

◆ Le NPD

sont plus souvent qu'autrement des spectateurs silencieux de débats entre les deux gros clans, qui deviennent de plus en plus un concours de personnalité entre MM Brian Mulroney et Trudeau.

Les préoccupations économiques et sociales du NPD n'empêchent ni les contradictions ni la dissension cependant comme l'a démontré la dénonciation récente qu'un ex-conseiller politique du parti, M. Jim Laxer, a réservée au parti il y a un mois.

M. Laxer disait notamment que le parti avait erré en refusant de se préoccuper de l'inflation, comme si le chômage était le seul mal et qu'il n'en dépendait aucunement.

M. Laxer, dont le rapport a été étouffé par le parti, a accusé son parti de vivre dans le passé et il a jugé que cela s'exlique en partie par la peur de déplaire aux syndicats qui sont très près du NPD. (M. Laxer enseigne depuis peu à l'Université York, à Toronto, et il fut candidat à la chefferie en 1971, lors du congrès qui a élu M. David Lewis. M. Laxer faisait partie de l'aile nationaliste radicale mais aujourd'hui la gauche du parti est loin d'épouser son analyse).

Il existe bien sûr un lien entre les syndicats et le NPD mais nous ne sommes pas trop près, réplique M. Broadbent, à qui ses critiques à l'intérieur du parti reprochent justement sa trop grande complicité avec le milieu syndical de l'automobile ontarien, d'où il vient. «Je sais que les syndicats ne sont pas populaires à l'heure actuelle mais je vous l'ai dit, nos politiques ne sont pas dictées par les sondages», ajoute-t-il au cours d'un entretien à ses bureaux sur la colline parlementaire.

Parmi ceux qui expriment un différent son de cloche se trouve M. John Richards, qui fut député néo-démocrate de Saskatchewan et qui est aujourd'hui professeur à l'Université Simon Fraser, en Colombie-Britannique. M. Richards fut l'un des auteurs d'un manifeste rendu public juste avant le congrès de juillet des néo-démocrates et s'exprimant en faveur d'un certain contrôle des prix et des salaires, mesure que plusieurs syndicats considèrent comme une hérésie.

Cela défavorisait les syndicats mais le sujet fut de toutes les conversations et a confirmé la nécessité de repenser certains arguments à l'intérieur du parti, déclarait au DEVOIR cette semaine M. Richards au cours d'une entrevue téléphonique.

Dans leur manifeste, les signataires, dont MM. Allan Blakeney, expremier ministre de Saskatchewan et Grant Notley, leader néo-démocrate albertain, les auteurs réclamaient aussi une décentralisation du parti vers l'Est et l'Ouest et une plus grande ouverture envers le Québec. Ils ont nié contester la personne de leur chef.

◆ Bédard

clore le dossier, LE DEVOIR s'appliquera à étudier l'affaire en profondeur et à en communiquer les résultats à ses lecteurs.

A la fin de la journée d'hier, M. Boivin n'avait pas enregistré de poursuite quant à lui. Mais son procureur a confié à la Presse canadienne qu'il était à régler les détails de la requête et songeait à réclamer la somme de $500,000 au minimum.

Me Bertrand a lancé à la même occasion qu'« il était temps que l'on serve aux journaux une leçon qui leur coûte cher ». Il explique que « si les journaux entreprennent de publier des rapports de police, je suis certain qu'à peu près toutes les personnes bien connues en ce pays pourraient être attaquées pour rien, pourraient se retrouver à la une des journaux ».

Rappelons le chapelet de poursuites récentes contre les journaux par des hommes publics. Le député fédéral de Lincoln, M. Bryce Mackasey, poursuit *The Gazette* pour ses articles sur sa participation à l'affaire des Ateliers d'usinage Hall Ltée.

Le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, poursuit *La Presse* et son journaliste Michel Girard pour $900,000 au sujet d'articles touchant les déclarations faites par le chef du gouvernement en Chambre à propos du règlement hors cour survenu après le saccage des installations de la Baie James.

Le ministre des transports du Québec, M. Michel Clair, poursuit LE DEVOIR et son journaliste Michel Nadeau pour un éditorial de ce dernier qui portait sur les problèmes du transporteur Quebecair.

Ex-ministre dans le gouvernement Trudeau, M. Warren Allmand, poursuivait *La Presse* et le journaliste Marc Laurendeau en 1979 au sujet d'une chronique sur les audiences de la commission MacDonald sur les activités de la GRC. Le mois dernier, la poursuite fut somme toute abandonnée.

Me Guy Bertrand juge que LE DEVOIR a fait le procès de M. Boivin, alors qu'il n'a jamais été accusé d'un acte criminel « et ne le sera jamais ». Le journal avait écrit qu'un rapport de police recommandait à la Couronne d'intenter des poursuites contre M. Boivin pour abus de confiance quant à l'embauche de M. Luc Cyr comme coordonnateur à la Société d'habitation du Québec.

Quant à la poursuite acheminée hier au DEVOIR par les procureurs du ministre de la Justice, elle commande, en plus des dommages et intérêts, la publication, dans le journal, du jugement de cour éventuel sur cette affaire.

M. Bédard soutient que, contrairement à ce que disait — selon lui — la manchette du DEVOIR du 8 février, aucun rapport policier n'a été transmis au ministre, au sous-ministre en titre ou au sous-ministre associé, responsable des affaires criminelles et pénales. Aucune de ces personnes n'a été informée de l'existence du rapport, allègue la poursuite.

Le ministre conteste aussi qu'il a « recueilli de nombreux avis juridiques » sur la question. L'article, estime le ministre, insinue en outre que M. Bédard a entravé le cours normal de la justice, car le journal dit de lui qu'il n'est « pas encore convaincu » que M. Boivin doive faire l'objet de poursuites en cour criminelle.

En refusant publiquement de se rétracter, enfin, LE DEVOIR a renforcé d'une manière encore plus offensante ses accusations contre le ministre, allègue la requête. Aussi M. Bédard réclame-t-il la somme de $25,000 pour préjudice grave à sa réputation, plus des dommages exemplaires établis à $100,000.

◆ Damas

dans un délai de trois mois à partir de l'accord avec Israël sur les mesures de sécurité au Sud-Liban.

Le ministre syrien avait rencontré auparavant son homologue saoudien, le prince Saoud Al-Fayçal, venu de Ryad lui exposer le plan de huit points.

À Beyrouth pourtant, le président Gemayel a déclaré s'attendre à une ère nouvelle de bonnes relations avec la Syrie.

Le président Gemayel, s'exprimant en anglais, a déclaré à des journalistes de télévision: « nous nous attendons à une nouvelle ère avec les Syriens, par l'intermédiaire de ce plan. (...) Nous espérons, nous sommes prêts à parvenir aux meilleures relations avec nos voisins et frères, les Syriens... J'ai confiance que cette initiative (l'acceptation du plan en huit points) conduira à une réconciliation nationale et au retrait de toutes les forces étrangères du pays. Si ce plan ne réussit pas, nous en essaierons un autre ».

Pour sa part, M. Elie Salem, ministre libanais des Affaires étrangères, de retour d'Arabie saoudite où il a rencontré le prince Saoud Al-Fayçal, a affirmé que l'envoi de « casques bleus » de l'ONU au Liban ne pourrait probablement pas s'effectuer sans un règlement politique entre Libanais.

« Une fois atteint un accord (entre Libanais), ce sera alors le bon moment pour l'envoi d'une force de l'ONU. (...) Jusque-là, je pense que les mesures existantes sont adéquates », a précisé M. Salem, qui avait rencontré auparavant le président Gemayel.

Pour ce qui est de la FM, le président Reagan a donné son feu vert au transfert des « marines » de Beyrouth à bord des navires de la 6e flotte dans un délai de trente jours.

Le repli doit commencer dans les deux ou trois jours prochains. Cinq-cents des quelque 1,600 « marines » du contingent américain resteront à terre, deux-cents pour garder l'ambassade des États-Unis, les autres pour entraîner l'armée libanaise.

Du côté israélien, alors que l'opinion réclame le retrait de Tsahal du Sud-Liban, M. Yitzhak Shamir, président du Conseil, a laissé entendre que l'armée pourrait y être maintenue afin d'assurer la sécurité de la frontière nord.

M. Shamir a néanmoins déclaré au quotidien *Haaretz* que le gouvernement souhaitait toujours réduire sa présence au Liban. Mais les experts occidentaux pensent que ce projet pourrait être remis en cause à la suite de la déroute sur le terrain de l'armée libanaise depuis une semaine.

Loin de se retirer, l'armee israélienne a au contraire dépêché des patrouilles au nord de la rivière Awali, la ligne au sud de laquelle elle s'était repliée en septembre.

(M. Shamir se rendra demain soir à Bruxelles pour des entretiens avec des responsables de la CEE, entretiens vraisemblablement dominés par le conflit libanais.)

Sur le terrain, des combats sporadiques ont opposé toute la journée d'hier l'armée libanaise, assistée par les milices chrétiennes, aux milices musulmanes dans Beyrouth et ses environs.

Au sud du Liban, contrôlé par les Israéliens, des réfugiés chrétiens libanais continuaient d'arriver par milliers.

Des files de voitures chargées de literie, de vivres et d'ustensiles ménagers franchissaient presque sans discontinuer les ponts sur l'Awali. En l'espace de trois jours, quelque quinze-mille personnes se sont réfugiées au Sud-Liban.

Parmi les réfugiés figurent des soldats de la 4e brigade de l'armée libanaise qui a perdu la bataille pour le contrôle du carrefour de Khalde mardi contre les druzes et les combattants chiites.

L'armée israélienne a dépêché des patrouilles vers le nord pour prévenir l'avance des combattants islamiques et pour récupérer les chars et armes abandonnés par des soldats libanais.

Enfin, la France a déposé hier soir devant le Conseil de sécurité de l'ONU un projet de résolution demandant l'envoi d'une force des Nations unies au Liban, a-t-on appris officiellement.

De source diplomatique française on précise que ce projet est identique au document de travail que la France avait fait circuler depuis plusieurs jours parmi les membres du conseil.

Au bout de chaque cigarette
Un seul filtre: vos poumons



Pour bien afficher leurs couleurs, les six apprenti-astronautes canadiens qui se préparent à participer aux prochaines envolées de la navette spatiale américaine ont empoigné chacun un bâton de hockey, entre deux séances de photos officielles, au beau milieu de la soufflerie du Conseil national de la recherche. Cette brillante équipe nationale ne compte qu'une femme, Roberta Bondar, au centre. Les autres, de gauche à droite, sont Bob Thirsk, Bjarni Triggason, Steve McLean, Marc Garneau (seul francophone) et Ken Money.
(Photolaser CP)

Le virus du SIDA du singe affecte-t-il aussi l'homme ?

par Daniel Haney

SOUTHBORO, Massachusetts (AP) — La découverte d'un virus qui semble être à l'origine du SIDA du singe, une maladie semblable à celle qui frappe de façon si mystérieuse l'homme en détruisant sa résistance aux maladies, pourrait faire avancer la recherche sur le SIDA humain.

Mais les chercheurs du Centre d'études sur les primates de Southboro, qui sont à l'origine de la découverte, mettent néanmoins en garde contre tout optimisme prématuré. Ils soulignent que s'il est possible que le nouveau virus identifié puisse également provoquer le syndrome d'immuno-déficience acquise, rien n'est prouvé.

La seule certitude est que la découverte du virus relancera certainement les recherches sur l'éventuelle origine virale du SIDA humain.

Le nouveau virus appartient à la petite famille de ce que l'on appelle les rétrovirus de type D. Elle est proche du virus humain de la leucémie T, un virus que certains soupçonnent d'être à l'origine du SIDA.

« Une faible possibilité existe selon laquelle le SIDA humain est provoqué par cet agent ou par un agent qui lui est très proche. Nous pensons que cet agent n'est pas à l'origine du SIDA humain, mais nous n'en avons pas la certitude actuellement, a déclaré l'un des chercheurs de centre de Southboro, le Dr Ronald Desrosiers.

« On s'intéresse aux rétrovirus depuis longtemps. Je ne crois pas que la dernière découverte signifie obligatoirement une percée dans l'étude du SIDA humain. »

À l'Hôpital général du Massachusetts, le Dr Martin Hirsch déclare de son côté : « Personne n'a fait état de la découverte d'un tel agent chez l'homme. Mais, néanmoins, cette découverte devrait nous stimuler dans nos recherches. »

Il existe plusieurs centaines de différentes sortes de rétrovirus, dont certaines sont connues pour affaiblir les défenses immunitaires et provoquer le cancer chez la souris, le chat et autres animaux de laboratoire.

Le SIDA du singe a été découvert en 1980, à peu près au même moment où cette maladie, qui a frappé quelque 3,000 personnes aux États-Unis et près de 300 personnes en Europe, était mise en évidence. Ses symptômes sont très semblables à celui du SIDA humain.

◆ Libérer

Suite de la page 17

était dans les villes où elle réprimait les manifestations ouvrières; aujourd'hui elle est dans les camps, hors des villes ou à l'étranger et les rapports du pays avec son armée se sont améliorés. Que l'ensemble de l'appareil d'État, administratif, économique et idéologique suive cet exemple.

Le jour où la gauche se sera libérée de ce tout-politique dans sa version socialiste, elle retrouvera ses chances, car le pays préfère une politique de gauche à une politique de droite et sent fortement qu'il est fou de choisir entre la modernisation économique et les protections sociales. Mais si la gauche au pouvoir retarde trop longtemps l'*aggiornamento* nécessaire, elle perdra le pouvoir, car l'urgence du redressement rend intolérables les prétentions du tout-politique et les erements de gouvernants déchirés entre les contraintes de la réalité et les illusions de leur idéologie.

Le gouvernement a déjà fait certains choix économiques indispensables; mais il ne sait pas gérer socialement la crise et surtout il n'a pas renoncé à sa méfiance à l'égard des acteurs du changement. Il est lui-même si divisé qu'un arbitrage s'impose. Celui- ci ne peut être fait dans le bon sens que si le pouvoir reconnaît comme priorité absolue l'alliance du gouvernement et des forces modernisatrices, par-dessus les jeux de la politique qui ne sont plus à la hauteur des problèmes à résoudre pour sortir de la crise, et qui ont perdu une grande partie de leur capacité de mobilisation sociale.

18 février

par la PC et l'AP

1983 : le roi Hussein de Jordanie et le président roumain Ceausescu, réunis à Bucarest, préconisent la création d'un État palestinien indépendant.
1982 : le président Reagan annonce son intention de ne pas envoyer de corps expéditionnaire américain au Salvador.
1974 : les pays arabes, à l'exception de la Libye et de la Syrie, lèvent leur embargo pétrolier contre les États-Unis.
1965 : la Gambie, ancienne colonie africaine britannique, devient indépendante dans le cadre du Commonwealth.
1964 : tremblement de terre aux Açores : des bateaux évacuent la population de l'île de San Jorge.
1945 : début de la bataille d'Iwo Jima.
1685 : l'explorateur français Robert Cavalier de la Salle établit la première colonie au Texas.
1546 : mort du réformateur Martin Luther.
Ils sont nés un 18 février : le physicien italien Alessandro Volta (1745-1827) ; le compositeur et violoniste italien Niocolo Paganini (1784-1840).

LE DEVOIR

CAHIER 7

CULTURE ET SOCIÉTÉ
Montréal, samedi 18 février 1984



Photo Jacques Grenier
La soprano Elisabeth Payer-Tucci dans le rôle de «Turandot»

Turandot, ou le génie de Puccini

par
GILLES POTVIN

«*TURANDOT* ne me laisse aucun répit... mais nous vaincrons. Je puis vous assurer que ce sera très beau... D'heure en heure et de minute en minute, je ne pense qu'à *Turandot* et toute la musique que j'ai écrite jusqu'à aujourd'hui me semble une plaisanterie en comparaison et ne me plaît plus.»

Ces propos étonnants sont bel et bien de Giacomo Puccini lui-même et sont tirés de lettres qu'il écrivit à des amis dans les premiers mois de 1924, alors que la longue et laborieuse gestation de ce qui allait être son ultime opéra était en cours. Mais le compositeur italien ne devait cependant pas mener à terme cette oeuvre monumentale, que l'Opéra de Montréal présente à la Place des Arts à compter de mardi soir. En effet, à la fin de novembre 1924, le compositeur succombait à une défaillance cardiaque dans une clinique de Bruxelles où il avait été admis quelques semaines plus tôt pour y suivre un traitement au radium, espérant être guéri d'un cancer à la gorge qui le faisait énormément souffrir.

Il manquait à *Turandot* le grand duo d'amour entre Turandot et Calaf ainsi que la scène finale qui devait terminer l'opéra en apothéose. Puccini en laissait cependant les esquisses et c'est Franco Alfano, compositeur et ami de Puccini qui, à la demande d'Arturo Toscanini, se chargea de terminer l'ouvrage à partir des esquisses.

Turandot est le dernier des 10 opéras que Puccini composa au cours d'une carrière qui s'échelonne sur 40 années, à partir de *Le Villi* en 1884, une oeuvre aujourd'hui oubliée de même que celle qui suivit, *Edgard* en 1889. *Manon Lescaut* (1893) allait être son premier succès mais ce sont les trois opéras qui ont suivi, *La Bohème* (1896), *Tosca* (1900) et *Madama Butterfly* (1904), sa trilogie dite «populaire», qui allait lui apporter gloire et fortune et propulser son nom à travers le monde.

Avec *Turandot*, un opéra que le compositeur pressentait devoir être son dernier avant même d'en avoir commencé la composition, Puccini a voulu réaliser la synthèse de son art dans toute sa plénitude. Musicien de théâtre consommé, il a su combiner dans une seule oeuvre les éléments qui avaient contribué au succès de ses oeuvres antérieures.

Ainsi, l'action se déroule de nouveau dans un environnement exotique, cette fois la Chine légendaire. L'élément purement lyrique est principalement fourni par le rôle de la jeune esclave Liu, qui choisit la mort plutôt que de trahir celui qu'elle aime, un peu comme Cio-Cio-San dans Madama Butterfly. Le côté héroïque de la passion amoureuse est assumé par Calaf, qui saura vaincre la froideur de l'inflexible et cruelle Turandot. Enfin, le trio des ministres Ping, Pang et Pong, à l'image du sacristain dans *Tosca*, apporte un élément plus léger à l'intrigue.

À cause du déploiement vocal, instrumental et scénique qu'il nécessite, *Turandot* est un ouvrage généralement réservé aux théâtres les mieux équipés. À l'Opéra de Montréal, il s'agit de l'oeuvre la plus ambitieuse jamais montée depuis sa fondation en 1980. Ainsi que l'ont précisé cette semaine Jacques Langevin, directeur général et Jean-Paul Jeannotte, directeur artistique, *Turandot* réunira en tout plus de 200 participants, soit 11 solistes, 70 choristes comprenant des enfants et des adultes, 47 figurants, et six danseuses. Dans la fosse, l'Orchestre symphonique de Montréal comptera 74 instrumentistes alors qu'un ensemble sur scène en réunira neuf. À ces 217 participants s'ajoutent évidemment le chef d'orchestre et l'équipe technique, de même que le metteur en scène et ses adjoints.

Turdandot, dont c'est la première montréalaise, est ici mis en scène par Robin Thompson dans une production de Bliss Hebert, avec décors et costumes de Allen Charles Klein et éclairages de Steven Ross. Il s'agit d'une production créée pour le Dallas Opera, le Houston Grand Opera, le Greater Miami Opera et le San Francisco Opera. Le chef d'orchestre Alfredo Silipigni a été appelé il y a quelques semaines à remplacer Michelangelo Veltri, retenu à Milan par la maladie. René Lacourse assume de nouveau la direction des choeurs qui sont particulièrement importants dans cette oeuvre.

La distribution réunit Elisabeth Payer-Tucci (Turandot), Thanos Petrakis (Calaf), Maria Pellegrini (Liu), Don Garrard (Timur), Jean-Clément Bergeron (Ping), André Lortie (Pang), Paul Trépanier (Pong), Claude-Robin Pelletier (l'empereur Altoum), Claude Létourneau (un mandarin), Ludovic-Raymond Boisselle (le prince de Perse) et Michel Moussette (le bourreau).

La première représentation aura lieu mardi à 20 h précises, à la salle Wilfrid-Pelletier, et sera suivie de six autres, les 24 et 27 février ainsi que les 3, 7, 10 et 14 mars.

Suite à la page 27

LE RIDEAU-VERT: 35 ANS DE FIDÉLITÉ

par
ROBERT LÉVESQUE





À gauche, Mme Mercédès Palomino, directrice du Rideau-Vert

HIER soir à 20 h lorsque les premières notes de la musique d'André Angélini donnaient le signal de la représentation de *Noces de sang*, au Théâtre du Rideau Vert, Yvette Brind'Amour et Mercédès Palomino avaient raison d'être fières: il y a 35 ans, le 17 février 1949, leur premier rideau se levait sur *Les Innocentes* de Lilian Hellman, un théâtre naissait, qui vit encore.

Le Rideau-Vert, doyen des théâtres québécois, entreprend ce samedi sa 36e année, avec à la barre ses deux fondatrices infatigables, Mécha et Yvette pour leurs habitués, Palomino et Madame pour les jeunes acteurs qui y entrent, ces «dames du Rideau-Vert» pour la critique qui a toujours trouvé chez elles une élégance à nulle autre pareille dans la tenue d'un théâtre bourgeois, «le vieux style» comme dit Winnie dans *Oh ! les beaux jours* que Madeleine Renaud y a joué en 1967, mais un vieux style défendu avec la ténacité des bâtisseurs.

Au Québec, où la tradition théâtrale s'est faite de balbutiements et d'imitations au début de ce siècle (un petit âge d'or au National début 1900, les années Barry-Duquesne au Stella en 1930, l'aventure des Compagnons et de l'Équipe de 1940, les éclatements de 1950 du Théâtre-Club jusqu'à l'Égrégore), il est exceptionnel de compter une compagnie de théâtre de 35 ans. Le Nouveau-Monde a 33 ans, et toutes les autres compagnies ont 20 ans ou moins.

En 1949, avec la pièce de Lilian Hellman mise en scène par Mme Brind'Amour, le Rideau-Vert annonçait des couleurs que la maison défend encore aujourd'hui, celles du théâtre de boulevard et de la comédie dramatique. La légèreté de ce pari est allée jusqu'à Barillet et Grédy, sa profondeur jusqu'à Pirandello et Tchekov. Les 200 productions de théâtre que Mmes Brind'Amour et Palomino ont offertes au public montréalais ont toujours établi et tenu un drôle d'équilibre entre Roussin et Giraudoux.

Certains y ont vu une fidélité au théâtre bourgeois, qu'ils ont étiré jusqu'à Sartre (trois pièces), d'autres ont loué cette qualité maison du théâtre divertissement, certains les ont accusé de parisianisme; toujours le Rideau-Vert, administré par une main de fer dans un gant de velours, a maintenu le cap de ses choix.

Il est intéressant de jauger le répertoire du Rideau-Vert. Hormis Antonine Maillet, dont on a monté 11 pièces depuis la célèbre *Sagouine* en 1972, l'auteur le plus joué est Feydeau. Huit productions depuis *La*

Suite à la page 26

Le « Musée des sciences »

L'art, les femmes et la science dans un anti-musée...

par
GILLES DAIGNEAULT

VU de l'extérieur, l'édifice désaffecté, situé au 1700 rue Notre-Dame ouest et qui servait naguère de bureau de poste, n'offre rien de particulier, du moins par rapport à des bâtiments de sa catégorie. Il est massif, doté d'une façace néoclassique — comme un musée ou une bibliothèque — qui a dû lui valoir un certain prestige aux yeux des usagers, et... il est à vendre.

Pourtant, cet édifice connaît actuellement un destin tout à fait inattendu — et plus en accord avec sa façade ! — puisque Lyne Lapointe vient de le transformer en Musée des sciences... pour 12 jours, soit du 15 au 26 février. Il rejoindra ainsi, dans la mémoire des visiteurs, l'ancienne caserne de pompiers de la rue Saint-Dominique sur laquelle la jeune artiste montréalaise avait travaillé l'hiver dernier, et qui n'avait été visible que pendant sept jours.

On peut certes s'étonner du caractère éphémère de ces projets ambitieux qui nécessitent chacun de longs mois de travail, souvent très dur, de la part de Lyne Lapointe et de ses assistantes, sans parler des interminables pourparlers pour obtenir des autorités la permission de disposer pendant quelque temps d'anciens édifices institutionnels (à la condition, bien sûr, de les rendre dans l'état où ils étaient au moment de la demande), sans parler non plus des milliers de dollars que les artistes engouffrent dans ces entreprises qui n'ont guère partie liée avec quelque marché de l'art que ce soit...

Or, sur ce sujet, les jeunes femmes sont intarissables. «J'aime bien l'idée, dit la conservateure Martha Fleming, qu'on ne garde qu'une mémoire de ces travaux; cela m'apparaît l'essentiel. Et il ne s'agit pas seulement de notre mémoire à nous, mais de celle de toutes les personnes qui ont fait l'expérience des oeuvres et qui nous en reparlent parfois avec émotion. On se dit alors qu'il s'est vraiment passé quelque chose d'important entre le travail et les visiteurs comme entre ceux-ci et nous, qui sommes toujours sur les lieux — ce qui pourrait expliquer la relative brièveté des expositions —, comme aussi entre l'histoire du bâtiment choisi et celle qui s'y superpose par nos interventions.»



Une oeuvre de Lyne Lapointe réalisée sur le parquet du bureau de poste désaffecté transformé pour 12 jours en «Musée des sciences»

Lyne Lapointe a déjà fait des sculptures à peu près «normales» qui ne lui ont jamais apporté pareil sentiment de plaisir. D'abord, elle a dû détruire, ou du moins démonter, la plupart d'entre elles faute d'espace où les entreposer après leur exposition — autre exemple du triste sort réservé aux originaux ! — et, même pendant l'exposition, l'artiste restait sur sa faim: elle n'aimait ni la relation entre ses objets et la galerie ou le musée («ces espaces prétendument neutres qui sont, en réalité, chargés de toute une histoire culturelle qui garde à distance ceux qui n'y participent pas, et qui *colorent* les artefacts qu'ils accueillent») ni, conséquemment, la relation entre ses objets et le public.

En janvier 1983, par un froid décourageant autant à l'extérieur qu'à l'intérieur, plus de 400 personnes avaient visité la Caserne no 14 qui n'a été ouverte au public que pendant 28 heures. «Et il y avait là, disent fièrement les filles, plus de la moitié des gens qui n'avaient jamais vu une exposition d'art contemporain...»

Suite à la page 28



VIENT DE PARAÎTRE

COLVILLE **par David Burnett**

Cet ouvrage représente un immense tableau de la vie et de l'oeuvre du peintre réaliste canadien ALEX COLVILLE

« Colville est peut être le plus remarquable, certainement le plus important peintre réaliste de l'Occident »
(par Heinz Ohff)

EN VENTE CHEZ VOTRE LIBRAIRE

nombreuses illustrations 272 pages, relié — **49,95$**

Éditions du Trécarré

CULTURE ET SOCIÉTÉ

LA VIE LITTÉRAIRE

«FÉMINITÉ, subversion, écriture», voilà le titre de textes réunis et présentés par Suzanne Lamy et Irène Pagès. Il s'agit d'un premier ouvrage de la collection *Itinéraires féministes* des Éditions du remue-ménage. S'affirmant comme mode d'expression autonome, les écritures au féminin sont souvent dérangeantes puisqu'elles remettent en question l'ordre établi. De là leur caractère subversif et évidemment politique.

L'ouvrage contient 22 articles répartis en six chapitres généraux sur le féminisme. On y lit par exemple une intéressante analyse de la presse féministe en France, une recherche sur les graffiti écrits par les femmes, des textes portant sur les oeuvres de Louky Bersianik, Nicole Brossard, Hélène Cixous, Christiane Rochefort, Emma Santos, France Théoret et Yolande Villemaire, ainsi qu'une analyse comparée de la théologie et de la pornographie.

★

Book-Club présente lundi à 16 h 30 des commentaires de Louise Milot sur le dernier roman d'Alice Parizeau, *Côte-des-Neiges*, ainsi que des propos de Gilles Pellerin sur le dernier livre de Gilles Marcotte intitulé *La Prose de Rimbaud*. À l'horaire également de cette émission de CBF-FM à 16 h 30: la revue des revues littéraires *Liberté*, *Estuaire*, *Les Herbes rouges* et *Moebius*.

Le jeudi 23 février, à 19 h sur les mêmes ondes radiophoniques, l'émission *La Poésie québécoise depuis 1940* porte sur Saint-Denys Garneau.



Photo Jacques Grenier

Louky Bersianik: féminité et subversion

★

Lurelu, la seule revue exclusivement consacrée à la littérature québécoise pour la jeunesse et publiée trois fois par année, se présente dans une mise en page plus attrayante. Le dossier du dernier numéro porte sur *L'enfant et la bête* et il est le fruit d'un travail de recherche fait par Marie-Chritiane Charbonneau-Hellot. Elle nous entraîne dans la joyeuse compagnie des canards, des chiens, des oiseaux, des insectes, des poissons, bref, de tous les animaux que les enfants adorent ou craignent et qui peuplent les récits écrits pour eux. *Lurelu* contient également une nomenclature des plus récents albums et livres destinés aux tout-petits et aux plus grands.

★

La Société de gestion de droits d'auteurs tiendra une rencontre internationale au Spectrum du 28 février au 1er mars sous le thème « Drames et logidrames ». On y discutera de l'effet des programmes sur l'imaginaire des enfants, de l'intrusion des programmateurs dans la chasse-gardée traditionnelle des créateurs, de la création d'un organisme central de répartition et la médiatisation des données culturelles. Parmi les participants, on note MM. Francis Fox, ministre fédéral des Communications, et M. Clément Richard, ministre québécois des Affaires culturelles.

★

Micheline Bélanger, auteure du téléroman *Marisol*, parlera de son travail à l'occasion du prochain dîner-conférence de la Société des écrivains canadiens (section de Québec). La rencontre aura lieu au Cercle universitaire de Québec, 65 rue d'Auteuil, le vendredi 24 février à 18 h 30. Réservations: 524-2032.

★

Louis Caron en poche — Les Éditions du Seuil viennent de rééditer en format poche *Le Bonhomme Sept-heures*, deuxième roman de Louis Caron qui a été publié pour la première fois en 1978 et qui était épuisé depuis de nombreuses années.

★

La revue Solaris annonce que le prix du même nom sera de nouveau attribué en 1984. Le concours est ouvert à tous les créateurs francophones qui s'intéressent à la science-fiction, au fantastique et à la fantaisie. Il comporte deux volets: création littéraire et bande dessinée. Les textes doivent compter entre 20 et 30 pages et être envoyés à Elisabeth Vonarburg, 266 rue Belleau, Chicoutimi G7H 2Y8. Les BD doivent avoir entre quatre et huit planches et êtres envoyées à Luc Pomerleau, 44 rue Bédard, Hull J8Y 5Z7. La date limite pour les envois est le 30 août.

★

Henri Troyat, écrivain français d'origine russe, sera l'invité de *Propos et confidences* les dimanches 19 et 26 février, ainsi que le 4 mars à 13 h à la télévision de Radio-Canada. Il est l'auteur, entre autres, de *Lumière des justes* et *Les Semailles et les Moissons*.

★

Québec-Amérique vient de rééditer le recueil de nouvelles de Monique Proulx, *Sans coeur et sans reproche*. Dès sa parution, cet ouvrage a été accueilli avec enthousiasme et il a fait l'objet de nombreux commentaires dans les médias.

Marie LAURIER

LA VITRINE DU LIVRE

ROMANS, NOUVELLES, RÉCITS

Robert Sabatier, **Les Années secrètes de la vie d'un homme,** Albin Michel, 554 pages. À notre époque, le monde, ses supplices, ses paradis artificiels, ses clartés, ses trahisons, ses aurores. Vingt ans de la vie d'un homme à la recherche de la Terre promise . . . Par le romancier des *Allumettes suédoises* (1969), *Trois Sucettes à la menthe* (1972) et *Les Noisettes sauvages* (1974).

Henri Troyat, **Marie Karpovna,** Flammarion, 198 pages, $13.95. Voilà, à la fois, toute la Russie du temps des tsars et une galerie de personnages tantôt maléfiques, tantôt pathétiques.

André Pieyre de Mandiargues, **Le Deuil des roses,** Gallimard, 184 pages. Dans cette demi-douzaine de nouvelles, dont la première donne son titre au livre, un des derniers grands prosateurs français fait alterner un érotisme hiératique et retenu, et un art consommé du fantastique. C'est la danse voluptueuse d'Eros et Thanatos.

ENCYCLOPÉDIES

Michel Malherbe, **Les Langages de l'humanité — Une encyclopédie des 3,000 langues parlées dans le monde,** Seghers, 443 pages, $37.65. Savez-vous qu'il existe près de 3,000 langues parlées dans le monde ? Langues latines, germaniques, celtes, slaves, indo-européennes, cette encyclopédie les classe et les étudie. Avec des tableaux, des cartes, des index, une bibliographie. La tour de Babel en livre.



ESSAIS

Micheline Carrier, **Doit-on pendre Jocaste ?,** Éditions Apostrophe, 98 pages, $8. Historienne, philosophe, journaliste, collaboratrice du DEVOIR, l'auteure a déjà publié *La Violence, riposte des pouvoirs menacés* (1980) et *La Pornographie, base idéologique de l'oppression des femmes* (1983). Elle nous donne ici une lecture critique de *Les Enfants de Jocaste*, de Christiane Olivier.

COMMUNICATIONS

Armand Mattelart, Xavier Delcourt et Michèle Mattelart, **La Culture contre la démocratie ? L'audiovisuel à l'heure transnationale,** Éditions La Découverte/Maspéro, 223 pages. Description des bouleversements qu'entraîne l'arrivée des satellites, de la télévision par câble, des réseaux micro-informatiques dans la production et la diffusion des « produits audiovisuels ». On en apprend de belles sur les dessous de la production de *Dallas* ou de *Marco Polo* ou sur les pratiques commerciales qui accompagnent la réalisation de films transnationaux comme *E.T.* ou *La Guerre des étoiles*.

ETHNOLOGIE

En collaboration, **La Vie quotidienne au Québec — Histoire, métiers, techniques et traditions,** Les Presses de l'Université du Québec, 416 pages, $22.95. Collectif à la mémoire du Québécois Robert-Lionel Séguin, historien, ethnologue, professeur, animateur, décédé en 1983.

Christian Pouyez et Yolande Lavoie, **Les Saguenayens,** Les Presses de l'Université du Québec, 424 pages plus 634 pages sur microfiches, $44.95. Bilan des connaissances actuelles sur la population du Saguenay.

HISTOIRE

Henri Amouroux, **L'Impitoyable Guerre civile: Décembre 1942 — Décembre 1943,** Robert Laffont, 549 pages, $22.35. Sixième tome de la *Grande Histoire des Français sous l'occupation*. Collabos et résistants s'opposent tandis que fleurit le marché noir. Une année noire où tout bascule, où, selon la formule d'Amouroux, « le monde de Giraudoux s'évapore. Il cède la place au monde de Sartre ». Aujourd'hui, 40 ans après, ce livre est d'une troublante actualité. L'affaire Barbie lui donne une postface de gravité.

DOCUMENT

Steve Allen et Jean Boisvert, **Les Grands Esprits . . . ,** Éditions Marcel Broquet/Les Entreprises Radio-Canada, 192 pages, $12.95. Les scénarios complets des six premières émissions de la série *Les Grands Esprits* présentée à la télévision de Radio-Canada en 1982-83.

JOURNALISME

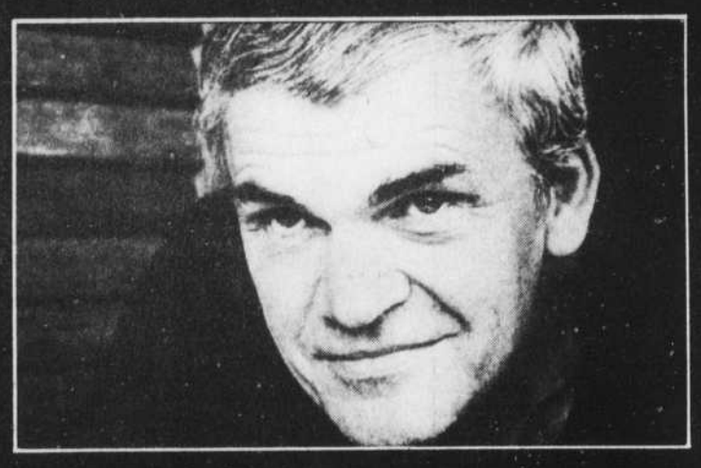
Jean Lacouture, **Profils perdus,** Éditions A.-M. Métailié, 300 pages, $20.25. Une jonchée de portraits: hommes d'État, artistes, sportifs, intellectuels. L'art du portrait, et un tiers de siècle de journalisme par un homme tout-terrain. Bref, le style Jean Lacouture, biographe de Malraux, Blum, Mauriac, Mendès-France et, demain, Charles de Gaulle.

RÉÉDITION

Jean Forton, **La Fuite** (1954) et **La Cendre aux yeux** (1957), Gallimard, 217 et 237 pages. C'est très légitimement qu'on réédite *La Fuite*, ce beau roman paru en 1954. Libraire et écrivain de Bordeaux, Forton est né en 1930 et est mort en 1982. Son roman se passe en une nuit, mais quelle nuit ! Pour ne pas en déflorer le suspense, ne racontons pas la fuite du héros, Jean-François. Phrases courtes, mots simples, prose nerveuse au service d'un récit du quotidien . . . D'un livre à l'autre, le romancier approfondit les mêmes thèmes et les mêmes situations. C'est l'histoire d'un fils perdu de la bonne bourgeoisie de Bordeaux, de sa rencontre avec une écolière et ce qui s'ensuit. C'est, sans aucun effet, écrit dans une langue blanche et grise. Il existe peu de romans sur l'adolescence qui aient cette force. De même, il faut lire *Le Grand Mal* (1959), une sorte de poème à l'enfance.

Guy TROTTIER

Milan KUNDERA



L'insoutenable légèreté de l'être

roman
traduit du tchèque

"Dans la grande lessive que l'Europe de la fin du XXe siècle fait subir à ses croyances en l'homme et en l'histoire, il faudra désormais compter avec le somptueux scepticisme de Kundera, qui n'exclut ni la gaieté ni la tendresse."
(B. Poirot-Delpech/Le Monde)

"Un livre immense où la matière d'une vie et le spectacle d'un siècle conspirent pour l'avenir de l'homme."
(Claude Roy, Le Nouvel Observateur)

GALLIMARD
En librairie à $16.95

Philippe Ariès, historien de la mort

L'HISTORIEN Philippe Ariès, pionnier de l'histoire des mentalités et auteur de *L'Homme devant la mort*, est décédé récemment à Paris à l'âge de 69 ans.

Esprit libre et irrespectueux longtemps boudé par les maîtres de la Sorbonne pour être enfin reconnu par eux et d'autres penseurs, il venait tout juste de publier *Les Images de l'homme devant la mort*.

Personnalité créatrice et sensible, autodidacte curieux et acharné de découvertes, il s'est longtemps vu reprocher de n'avoir pas continué de fréquenter ses condisciples des grandes écoles et d'avoir mené seul ses recherches qui l'ont conduit à écrire des pages capitales sur la mort notamment mais aussi sur les attitudes et le comportement social de ses contemporains. Toute sa vie il n'a cessé de s'interroger sur ce qu'il appelait l'*inconscient collectif*.



Philippe Ariès

L'historien Michel Vovelle, qui consacre un article sur celui qu'il appelle « un découvreur solitaires », écrit de Philippe Ariès dans le journal *Le Monde* du samedi 11 février: « Il allait à l'essentiel en se demandant: qu'est-ce qui se passe dans la tête des gens, comment naissent puis évoluent ces systèmes de représentation collective, ce formidable héritage qui fait de nous les acteurs actifs ou passifs de l'histoire sans même que nous en ayons conscience? »

Spécialiste des sciences de l'agriculture, Philippe Ariès a abordé l'histoire en 1943 en signant un premier ouvrage intitulé *Traditions sociales dans les pays de France*. Cinq ans plus tard, en 1948, il écrivait une importante étude sur l'Histoire des populations françaises et leurs attitudes devant la vie. Il devait ensuite aborder l'analyse de l'homme devant la mort, thème majeur de son oeuvre surtout après 1970.

Parmi les livres les plus importants que nous laisse Philippe Ariès, mentionnons *L'Enfant dans la vie familiale sous l'Ancien régime* paru en 1973, *L'Homme devant la mort* en 1977, *Un Historien du dimanche* en 1980, et enfin *Images de l'homme devant la mort* à l'automne 1983, tous publiés au Seuil.

En apprenant la disparition de l'historien, M. Jack Lang, ministre français de la Culture, lui a rendu le témoignage suivant: « La mort de Philippe Ariès endeuille l'histoire française qu'elle prive d'un de ses créateurs les plus originaux et les plus féconds. Il interpellait les hommes au plus secret d'eux-mêmes sur la vie, l'amour, la mort en réponse aux inquiétudes et aux espoirs de notre temps. »

Né le 21 juillet 1914 à Blois (Loir-et-Cher) dans une famille traditionaliste, Philippe Ariès a fait des études d'histoire et de géographie et il fit sa carrière de 1943 à 1979 à l'Institut français de recherches fruitières d'outre-mer, où il dirigea le centre de documentation. En 1978, il devint directeur de l'École des hautes études en sciences sociales.

Au lendemain de sa mort, la presse française a été unanime à rendre hommage à cet historien en le décrivant comme « un explorateur des mentalités » qui jetait « un regard attentif et passionné sur le monde.

VIENT DE PARAÎTRE CHEZ
PAYOT



L'auteur entreprend de recueillir toutes les croyances des régions francophones relatives aux eaux douces
Imago
312 pages — **$27.95**

RÉIMPRESSIONS

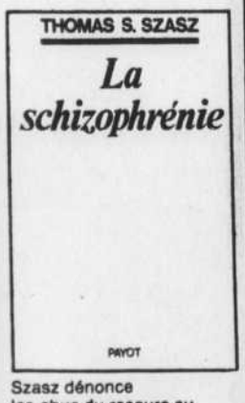
M. Eliade: Traité d'histoire des religions
M. Eliade: Le Yoga
B. Catton: La guerre de sécession (en 1 vol)
J.J. Chevalier: Histoire pensée politique (en 2 vol)



Tome 10 de la monumentale série de l'auteur sur "Les sciences humaines et la pensée occidentale"
Bibliothèque scientifique
432 pages — **$35.30**



Dictionnaire proposant une synthèse historique complète des grandes idées et doctrines de l'ésotérisme
Bibliothèque scientifique
400 pages (cartonné) — **$31.15**



Szasz dénonce les abus du recours au concept de "Schizophrénie" dans l'approche et le contrôle des maladies mentales
Bibliothèque scientifique
192 pages — **$17.85**

RÉIMPRESSIONS

A. Dupont - Sommer: Écrits esséniens découverts...
P. Federn: Mazarin
J.M. Palmier: L'Expressionnisme comme révolte
J. Markale: Aliénor d'Aquitaine

EN VENTE DANS TOUTE LES LIBRAIRIES
Diffusion Raffin
7870 Fleuricourt, St-Léonard, Qué.

GENEVIÈVE DELAISI DE PARSEVAL



Psychanalyste française, éthnologue, spécialiste des questions relatives à la fertilité et co-auteur de l'ouvrage «L'enfant à tout prix» (une réflexion sur l'intervention de plus en plus grande de la médecine dans le processus de reproduction), prononcera, lors de son passage à Montréal, deux conférences publiques.

Mardi, le 21 février 1984

à 12h30: au Collège Maisonneuve
3800 Sherbrooke est
Salon romain, 2e étage
Thème: **«L'enfant à tout prix»**
Entrée libre

à 20h30: à L'Université du Québec
à Montréal
Pavillon Judith Jasmin
1435 St-Denis
Salle J-2930 1er étage
Thème: **«Les nouvelles formes de maternité et de paternité»**
Entrée libre

Seuil

éditions hurtubise hmh ltée

7360, boulevard Newman
Ville LaSalle (Québec)
H8N 1X2
Téléphone (514) 364-0323



Planète en panne

Illustrations en couleur accompagnées d'un code secret à déchiffrer.

26 pages - **6,95$**



Yjenn Jenny

Un livre sans dessus dessous. Des textes clairs et intéressants.

26 pages - **6,95$**

Des Géants

Textes faciles à lire et merveilleusement illustrés.

26 pages - **5,95$**



Disponibles en librairie et au 2050 rue de Bleury, bureau 500, Montréal tél.: 288-7191

Collection
Il Sera une Fois

CULTURE ET SOCIÉTÉ

Tétreau: plaisir garanti

FRANÇOIS HÉBERT

★ Jean Tétreau, **La Messe en si mineur (contes de la nuit noire)**, CLF, 183 pages.

UNE mort *naturelle*, ça n'existe pas. Aucune mort n'est naturelle. Ou alors toutes sont naturelles. N'est-il pas dans la nature de l'homme de mourir ? Quelle mort n'est pas naturelle ? Même les morts dites précoces ou accidentelles sont naturelles: si nous pensons que ces morts ne sont pas venues à leur heure, nous nous trompons: c'est que nous avons du calendrier de la Mort l'image des horaires des trains. Comme si la mort pouvait arriver en avance ou en retard ! Elle arrive en voleur, on le sait, mais dont les mobiles sont loin d'être clairs.

De telles réflexions vous viendront à la sortie des contes de Jean Tétreau, dits de la « nuit noire », de la mort en quelque sorte, parce que tous les récits s'articulent sur la mort, soit qu'un personnage se suicide, soit qu'il tue, soit qu'il meure assassiné.



★

Je n'avais pas lu son dernier roman (*Prémonitions*, 1978); voici en tout cas un très intéressant recueil, formé de six récits parfois plus près de la nouvelle, parfois du conte, et qui forment un ensemble solide, cohérent par ses thèmes, en même temps que varié par les lieux et par les époques dont l'auteur parle: la Chine impériale, la Grèce antique, le Québec des années 30, la France médiévale ou les villes d'aujourd'hui.

Le sujet, c'est la justice. L'humaine et la divine, confrontées. Aussi verra-t-on apparaître, à peu près dans tous les récits, les puissants de ce monde (roi, empereur, général, policier, milliardaire . . .), appelés d'une façon ou d'une autre à trancher un dilemme, ce qu'ils feront tantôt à tort, tantôt à raison. Quand ils se tromperont, souvent la foudre, l'eau ou quelque autre truchement naturel suppléera à l'erreur, confirmant l'existence d'une justice supérieure, espérée sinon réelle, comme dans le poème de Roland Giguère: « la main du bourreau finit toujours par pourrir » . . .

L'écriture de Tétreau n'a rien de frappant, mais c'est ici une qualité; elle est transparente, elle donne à voir. Tétreau raconte des histoires. On s'y croirait, même si ça se passe loin d'ici et en d'autres temps. Les récits du reste valent moins par leur côté historique (les personnages sont inventés, même si les situations et les décors sont vraisemblables, bien reconstitués, jusque dans les détails) et moins par leur côté exotique (ou n'entre pas chez Tétreau en touriste), que par les interrogations qu'ils véhiculent et par l'espèce de reflet de l'éternité qu'on y perçoit. C'est ce qu'il y a de permanent et d'essentiel dans notre destin que traque et qui sollicite Tétreau, et qu'il dégage admirablement, subtilement, des circonstances spatio-temporelles.

On se prend au jeu: Cléanthe, son philosophe athénien, sorte de Diogène ou de Socrate, dans son dénuement et par son intelligence, fait penser à notre Sol ou à quelque mendiant de vérité contemporain du même genre, tant la vivacité de son esprit, sa rigueur et sa clarté, sont de toutes les époques et de tous les pays (que nulles Pyrénées ne sépareraient).

Et la finesse de Petite Fleur, inspirée par un poème et traversée d'illuminations qui, grâce à un impressionnant stratagème, boutera hors de Chine les hordes venues du nord, son intelligence, on la portera moins au crédit d'un peuple ou d'un siècle, qu'à celui de l'humanité entière.

La première nouvelle, celle qui donne son titre au recueil, est la moins réussie, la plus bavarde et la plus artificielle. Essayez de ne pas regarder le dessin de la couverture (style Harlequin) et commencez le livre au deuxième (sinon au troisième) récit: plaisir garanti. Ces contes ont parfois la logique et l'ampleur si séduisantes des contes des mille et une nuits. Ce n'est pas rien.

ps

LE PROBLÈME DE L'ÉPINE

ÉPINEUX problème que celui de l'épine ! Pour les ignares, l'épine est à l'opposé de la tranche: c'est la partie du livre que vous voyez quand il est dans vos rayons.

Doit-on imprimer le nom de l'auteur, de l'éditeur et le titre du livre de haut en bas ou de bas en haut ?

Toute la tradition française nous inclinerait à opter pour la seconde solution; l'anglo-américaine, pour la première.

Ce qui n'est pas beau dans ma bibliothèque, c'est le mélange des deux. Non seulement ce n'est pas logique, mais c'est mauvais pour la santé: ça me donne le torticolis.

Au Québec, on respecte la tradition française. Normal: nous sommes français. Sauf exceptions. Par exemple: La Dernière Chaîne *de Christine Latour (Quinze). L'avantage: posé sur une table, le titre se lit mieux. Mais c'est inutile, on l'a déjà lu, le titre, puisqu'on a choisi le livre, on l'a placé sur la table.*

À la petite école, on m'enseignait qu'une écriture qui descendait menait à l'enfer; qui montait, conduisait au ciel. Pieuse niaiserie, mais qui me plaît.

Ô éditeurs, je vous prie ! Mettez les titres de vos livres de bas en haut !

F. H.

Mots d'ailleurs et de la terre

par Claude Beausoleil

★ Yolande Villemaire, **Les Coïncidences terrestres**, poésie, collection Rrose Sélavy, Éditions de la pleine lune.

★ André Roy, **Les Lits de l'Amérique**, poésie, Les Herbes Rouges no. 116-117.


Yolande Villemaire

LES Coïncidences terrestres se présente sur fond de sphinx et de star. La couverture grise et rose nous indique le désir de laisser dans la pierre grise où Greta Garbo imite l'énigmatique monument égyptien, une touche colorée comme les mots que l'auteure dit choisir un à un en les pesant bien, en leur donnant leur place dans la conscience des faits qui se rassemblent pour devenir la trame de la mémoire et du vécu. Ainsi comme un oracle le livre s'ouvre sur ces vers: « décider d'écrire un livre/l'intituler/le dédier/choisir le premier mot, la première phrase/le deuxième mot, la deuxième phrase/le troisième mot, la troisième phrase/à pas de loup dans le silence ».

Cet ouvrage de Yolande Villemaire, son dixième, vient tracer des mots qui résonnent dans la notion de silence. Des mots qui prennent une dimension rituelle (« veilleur qu'en est-il de la nuit ? ») près de l'émotion, près d'une stratégie du désir de comprendre les mystères ambiants qui souvent passent par « le noir d'un regard que tu n'oublies pas ». C'est le silence des espaces intérieurs qui se conjugue à celui des espaces mentaux.

En ceci le travail d'écriture de Yolande Villemaire est une transformation du verbe, comme dans une alchimie de la lettre et des signes qui filent sur la page parfois sélectivement resserrée autour des mots parfois débordés jusqu'à la limite de l'oeil. Cette alternance entre le poème comme focalisation des intentions et la prose comme délire d'images et d'intuitions donne aux *Coïncidences terrestres* un ton particulier. Le lecteur se retrouve face au foisonnement et à l'économie extrême du langage. Entre ces deux pôles se tissent les sens du poème divisé en 33 parties, toutes numérotées sur les pages de gauche donnant ainsi des repères numérologiques à ces fragments. C'est dans cette voie que nous abordons ce « kata d'écriture/arcane des étoiles ».

Ce recueil témoigne d'un travail de la langue et d'un travail des langues. L'anglais, des éléments d'arabe, une langue inventée venant mimer de manière supramentale un langage qui pourrait bien être la langue des Atlantes, tous ces striages font de l'écriture de Yolande Villemaire un laboratoire attentif aux mutations, aux bouleversements de tous genres. Et l'auteure écrit: « tu n'oublieras jamais/les coïncidences terrestres/du livre-sphinx/parce que cette planète vous tient à coeur/depuis la nuit des temps ». La mémoire est ici perçue comme au pluriel, sorte d'agent stimulant l'imaginaire et ses retombées sur la page. Avec des textes comme *Ange Amazone*, l'auteure nous avait déjà introduit à cette préoccupation des dimensions voyageuses de la mémoire.

Il y a je crois dans ce livre quelque chose d'extrêmement centré. Quelque chose qui parle directement les ciselures stylistiques. Comme si les mots avaient trouvé leur exacte place dans la tension du livre qui s'adresse aux « frères humains qui après nous vivrez » au « soeurs humaines qui après nous vivrez/dans les secret des mots ».

On trouve aussi dans ce petit livre des allusions à Marcel Duchamp, au travail du « texte à mouvement suisse », aux anges, aux pyramides, à la terre comme lieu privilégié des coïncidences. Également des aspects visionnaires qui pourtant s'articulent dans le concret des choses et des mots: « j'écoute le chant du cygne/j'entends le chant du cygne/j'entends tous les signes/étendre le champ du signe ».

Et ce qu'il y a d'intéressant dans l'ensemble de la production de Yolande Villemaire, c'est que toujours elle se déplace, scrute l'ailleurs, l'inattendu. Nous n'avons pas eu droit au tome 2 de *La Vie en prose*. Déjà son auteure chamane, ironique, souvent grave, est sur la route d'autres fictions, d'autres réels. L'écriture de Yolande Villemaire ne suit aucune mode.

Et s'il fallait parler de cette écriture en termes de mode, il faudrait bien voir que souvent elle la crée. Le programme de l'auteure est exigeant, sans concession. Il s'élabore en plein futur. L'auteure trace ces mots, « écrire ce que personne ne sait/devenir ce qu'on écrit ». À nous lecteur d'être attentif à ces versions de la mémoire du passé, du présent et de l'avenir « qui danse sur l'écran de l'éternité jusqu'à l'essentielle. »

Les Coïncidences terrestres de Yolande Villemaire est le premier ouvrage à paraître dans la collection Rrose Sélavy (aux Éditions de la pleine lune) dirigée par l'auteure.

★

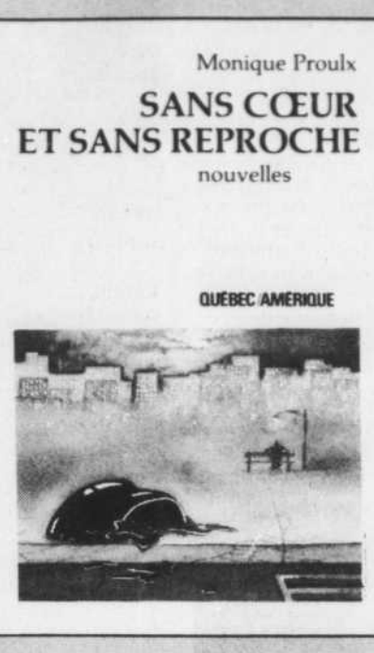
André Roy, en publiant *Les Lits de l'Amérique*, ajoute un volet au *Cycle des passions*. Depuis 1979 l'auteur traverse l'écriture en tenant bien au bout des mots ses images inédites. Le corps, l'homosexualité, l'Amérique et ses villes comme lieux de jouissance, l'ironie aussi sont encore une fois convoqués dans ce petit livre à la fois précieux et tendre.

Dans un langage travaillé, André Roy écrit: « Peut-être que la morale est difficile à la/suite des désordres du discours comme les/miens, mais la fatigue la renouvelle, on peut/entrer dans les années 80 avec ses décadences/et ses brèves bilogies sur le lit, ni plus/ni moins contemporaines que les fraîches vertus. » Si Narcisse est là au détour du poème, il ne cherche pas que son image. Il trafique habilement le visage de l'actuel.

En terminant, je ne peux m'empêcher de faire remarquer qu'il est dommage de ne pas trouver plus de titres de poésie aux Herbes Rouges, cet éditeur qui nous a habitués à d'agréables surprises pendant la dernière décennie. Mais pour le moment disons que *Les Lits de l'Amérique* d'André Roy me semble un recueil agréable qui, sans rien proposer de nouveau par rapport à ce que l'auteur nous avait déjà dit, prend le ton d'une désinvolture stylistique et efficace. Au dos du livre on pose la question: « Entre San Francisco et Santiago de Cuba, où va la poésie québécoise ? »

«La meilleure collection du roman québécois contemporain se retrouve aux éditions Québec/Amérique...»
Jean Royer, *Livre d'ici*

Une critique unanime



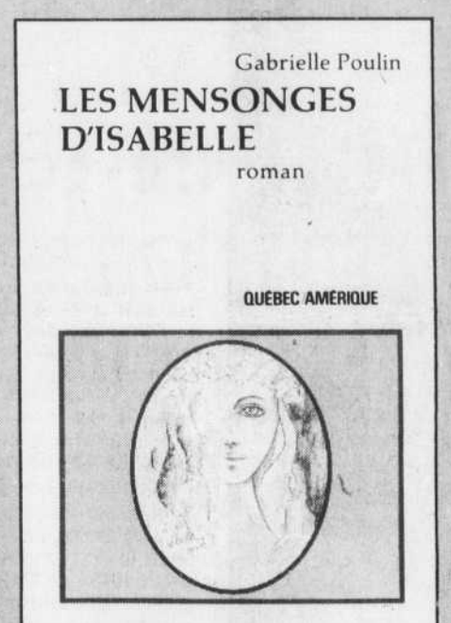
SANS COEUR ET SANS REPROCHE
de Monique Proulx

«Un premier livre absolument remarquable! **Sans coeur et sans reproche...** se lit avec un plaisir extraordinaire et, chose rare, avec un plaisir qui respecte la sensibilité et l'intelligence des lecteurs... Monique Proulx écrit avec une efficacité remarquable: ses nouvelles sont parfaitement structurées, et son style est tour à tour pétillant d'intelligence et d'humour ou teinté d'une tendresse communicative... Bref, je ne connais pas beaucoup de gens qui seraient capables de résister à la force enveloppante de ce livre...»
Livre d'ici, Yves Taschereau
248 p. — **14,95$**

DÉLIRA CANNELLE
de Jeanne-d'Arc Jutras

«Enfin la voici, pétante de santé mentale, d'humour. (...) Toute une galerie de personnages des deux sexes drôles à pogner la crampe ou tristes à pleurer. Et c'est toujours juste et percutant. Poignant! Décapant!»
La Vie en rose, Jovette Marchessault
128 p. — **9,95$**





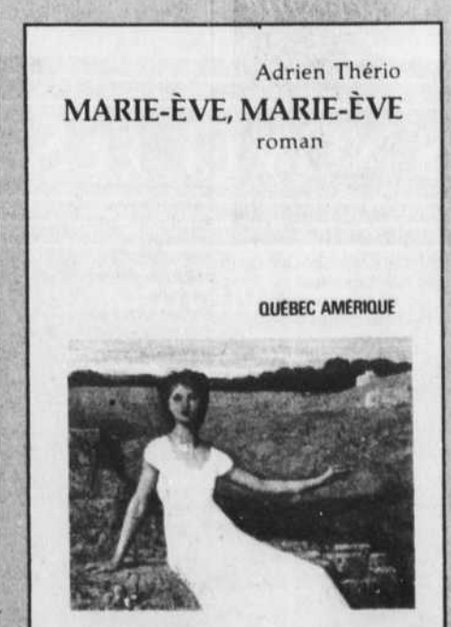
LES MENSONGES D'ISABELLE
de Gabrielle Poulin

«**Les Mensonges d'Isabelle** me paraît être son meilleur roman. Le dessin est plus simple, plus net, plus rigoureux que celui des romans précédents: ce qui contribue à libérer un lyrisme du quotidien qui est l'atout le plus sûr de la romancière.»
L'Actualité, Gilles Marcotte
216 p. — **13,95$**

LES ERRANTES
de Dominique Blondeau

«Les points de vue varient, et les époques; les retours dans le temps et les déplacements dans l'espace abondent. (...) C'est un dédale, avec des avances et des replis (...) un bon suspense.»
Le Devoir, François Hébert
440 p. — **19,95$**





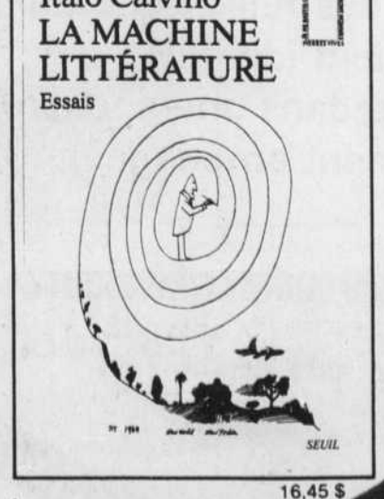
MARIE-ÈVE, MARIE-ÈVE
d'Adrien Thério

«Adrien Thério a construit au fil des ans une oeuvre abondante et diversifiée, à laquelle la critique n'a pas toujours rendu justice (...) Marie-Ève, Marie-Ève témoigne de la profonde fidélité de l'auteur à ses racines.»
Le Devoir, Madeleine Ouellette-Michalska
132 p. — **9,95$**

COLLECTION LITTÉRATURE D'AMÉRIQUE

450 est, rue Sherbrooke, suite 390, Montréal Qc (514) 288-2371
EN VENTE DANS LES BONNES LIBRAIRIES

Calvino et la Littérature



16,45 $



Lancer une sorte de défi du langage au réel.

Seuil

Les sortilèges de Jean Cocteau

par
Roger Duhamel

★ Jean Cocteau, **Le Passé défini,** journal 1951-1952; **Poésie critique,** tomes I et II; **Le Requiem; Cérémonial espagnol du phénix; Vocabulaire Plain-Chant,** Gallimard.

LE 20e anniversaire de la mort de Jean Cocteau procure l'occasion à son éditeur de relancer quelques-unes de ses oeuvres et aux lecteurs de comparer leur jugement d'aujourd'hui aux souvenirs qu'ils ont conservés de leurs découvertes d'autrefois. C'est de toute évidence une opération ingénieuse de librairie, mais elle n'est pas dépourvue d'intérêt dans la mesure où elle remet des textes de qualité sous les feux d'une actualité provoquée.

Bien entendu, notre curiosité nous attire surtout vers *Le Passé défini*, qui paraît pour la première fois. C'est le tome I du journal que l'écrivain a tenu de 1951 à 1963, soit de sa 62e année jusqu'à sa mort. Ce n'est nullement une entreprise concertée et de grande haleine comme l'ont conçue Gide ou Green, reprenant tout au long de l'existence l'analyse et l'approfondissement de leur moi.

Dans ce volume qui couvre moins de 18 mois, nous trouvons sans aucun ordre recherché des indications servant d'aide-mémoire, de furtives confidences personnelles, des réflexions critiques notées au fil des lectures, des bribes de conversation échangées avec quelques intimes. Le tout couché dans ce style fébrile et inquiet qui est propre à Cocteau.

La soixantaine venue, rien ne ralentit son activité. On dirait même qu'il redouble d'énergie et d'impatience, sans cesse en mouvement, partageant sa vie laborieuse entre sa résidence de Milly et cette villa de Cap-Ferrat où il est l'hôtel habituel de sa grande amie, Francine Weisweiller, née Worms. Le théâtre, la peinture, le cinéma le sollicitent tous à la fois. Il trouve aussi le temps d'entretenir un commerce d'amitié aussi bien avec Jean Genet qu'avec Greta Garbo et de multiplier les marques de son admiration et de sa sollicitude toujours vives pour le comédien Jean Marais et le peintre Édouard Dermit, son fils adoptif et légataire universel.


Jean Cocteau: séduisant et irritant

Séduisant et irritant Cocteau... Il est sautillant, d'une nervosité à fleur d'épiderme, il s'éparpille dans toutes les directions. Au détour d'une page, voici une phrase qui vaut une autobiographie: « L'intelligence m'a été distribuée sous forme d'intuition et de lueurs rapides. » Cette lucidité sur soi n'exclut pas le puissant égocentrisme du créateur: « Ce qui m'a toujours sauvé la vie c'est que ce que je ne vois pas n'existe pas. » C'est l'univers ramené à la tour d'ivoire.

Acharné à la poursuite de son oeuvre, il tente de nous convaincre qu'il en est arrivé « à l'indifférence complète au succès ou à l'insuccès. Je travaille dans l'ombre et ne demande qu'à rester dans l'ombre. » Voire ! Cette hauteur olympienne demeure fragile, elle ne sait pas faire table rase d'accès périodiques de simple vanité d'auteur.

Relisant son poème sur la Grèce, il laisse éclater une bouffée d'orgueuil: « Si les gens savaient encore lire, il ferait la gloire de n'importe qui. » Cette autosatisfaction est gênante chez un écrivain aussi comblé. Sa passion de la tâche à accomplir le rend d'emblée plus sympathique: « À mon âge on n'a plus le temps de prendre des vacances. Les vacances, c'est le travail. » La noble devise, et qui combat la perspective de la nuit envahissante...

Au milieu de nombreux déplacements et rencontres, Cocteau s'applique à lire et surtout à relire, que ce soit Alexandre Dumas ou Marcel Proust. À ce dernier, il consacre quelques pages de réflexions à égale distance de l'adulation et de l'éreintement.

On peut sourire en lisant sous sa plume: « ... les moeurs agacent chez Proust... Étrange toupet de Marcel lorsqu'il attribue ses moeurs aux autres, accolant toujours à sa personne une femme ou une jeune fille. » Il doit y avoir plusieurs demeures dans la maison du Père... En somme, une critique pertinente, cruelle sans être injuste, et qui aboutit à ce jugement péremptoire: « En résumé, j'admire Marcel. Je ne le respecte pas. »

Personne ne reprochera à un écrivain de défendre les productions de son esprit. Ainsi Cocteau réagit-il toutes griffes dehors contre les contempteurs de sa pièce blasphématoire, *Bacchus*, montant même autour de cette querelle un dossier complaisant. S'imposait-il cependant de rabaisser Mauriac à « la crasse morale » ?

L'ange Heurtebise a volontiers la dent longue et ne se soucie guère de la morsure infligée. Tout honnête homme jugera démesuré de flétrir « la stupidité monstrueuse du *Journal* de Gide ». Certes, il y a du déchet dans ces notations, souvent d'une préciosité maniaque, mais il est excessif de définir ce journal comme « l'herbier le plus morne, la collection de plantes sèches la plus insignifiante ».

Il n'empêche que la publication de ces carnets où le moins attachant côtoie le meilleur se justifie amplement. Les notes précises de M. Pierre Chanel fournissent les renseignements indispensables sur les personnages et les lieux évoqués, permettant d'insérer l'écrivain dans ce qui fut son décor humain.

Un jour d'accablement, Cocteau constatait amèrement: « Plus j'avance en âge, plus je m'aperçois qu'on n'est pas lu. Notre célébrité n'est faite que de racontars... Même ceux qui nous lisent ne se souviennent de rien. »

Les nombreuses rééditions actuelles devraient dissiper ce pessimisme. Le premier volume de *Poésie critique* renferme des textes capitaux sur des peintres, Picasso, Modigliani, Buffet, sur des écrivains anciens comme J.-J. Rousseau ou plus récents, tels Apollinaire et Max Jacob. Dans le second volume se trouvent les discours officiels (si peu !), notamment à l'Académie, et surtout la fameuse Lettre à Jacques Maritain, d'une attaque inoubliable: « Vous êtes un poisson des grandes profondeurs. Lumineux et aveugle... »

Avant d'amorcer la lecture des poèmes pour y découvrir à nouveau leur grâce aérienne, leurs incohérences délibérées, leurs coups de sonde dans le mystère, leur joie sonore au cliquetis des mots, il est sage de lire la préface de M. Jacques Brosse, qui présente quelques recueils réunis en gerbe dans la collection « Poésie » en format de poche de Gallimard. L'art souverain de Cocteau continue à exercer ses sortilèges.

Céline: le bon et le moins bon

par
Guy Trottier

★ Dominique de Roux, **La Mort de Louis-Ferdinand Céline,** Bourgois, 215 pages.
★ H.E. Kaminski, **Céline en chemise brune ou le mal présent,** Champ Libre, 86 pages.

QUE faire de Céline ? Cinquante ans après le coup de tonnerre du *Voyage au bout de la nuit*, que faire de Louis-Ferdinand ?

D'aucuns croient bon de scinder en deux Louis-Ferdinand Destouches: Louis vaudrait pour l'antisémite des pamphlets, de *Bagatelles pour un massacre*, tandis que Ferdinand conviendrait au romancier, celui du *Voyage*, de *Guignol's Band*, étant bien entendu que ce dernier aspect l'emporte sur le premier. Ainsi célèbre-t-on l'écrivain mais passe-t-on l'éponge sur le raciste qu'il est.


Louis-Ferdinand Céline: l'hypocrisie en charpie

Dominique de Roux, lui, dont on réédite le meilleur livre jamais écrit sur Céline, — de même que H.E. Kaminski, dans un livre-brûlot flamboyant, elliptique, zébré de fulgurances, dont la première édition remonte à 1938 — ,croit qu'il faut prendre le problème à l'envers: refuser la sinistre idéologie de celui qui bouffait du juif à longueur de pages, partir de la monstruosité de l'écrivain au lieu de l'esquiver: son antisémitisme viscéral. Et s'il n'y a que la forme qui compte ici, il y a également le fond, cet intolérable fumier que 20 ans d'exégèse auraient voulu faire oublier...

De Roux pose dès lors la question qui dérange: et si l'antisémitisme était le vrai fondement de l'oeuvre de Céline ? Et si cette oeuvre résumait à elle seule l'horreur du siècle ? Ses charniers, ses holocaustes, ses domestications grégaires, ses goulags et ses arsenals ?

Céline, certes, n'a rien à voir avec les systèmes articulés d'idéologues... Car dernier écrivain de ce temps à se sentir et à se proclamer artiste plus qu'intellectuel, il ne croit point aux idées ni à leur transmission: Rabelais a raté son coup - selon lui - pour avoir cru à l'esprit... Il croit qu'il faut donner à « sentir » et non à comprendre, que la langue doit « palpiter » au lieu de raisonner. Écrire, ce seul mot le met en fureur. Il y revient sans cesse: « Écrire ?... Qu'est-ce que ça veut dire ?... Ça m'horripile !... C'est bien écrit... il écrit bien, elle écrit bien... Regardez comme c'est filé, comme c'est charmant !... Je ne peux pas supporter ça... ils font des phrases, c'est facile... Tout le monde me dit « lisez ça ». Je regarde... eh bien, rien... c'est plat, insipide, ça n'est pas fait, un réalisme merdeux... Ces littérateurs ont moins de style qu'un rédacteur à la préfecture, qu'un pion de lycée à qui on demande d'être clair... Le monde littéraire, c'est un cirque. Vive les chevaux de bois ! Ah ! Si on m'avait dit que j'écrirais, quand j'étais jeune !... Quelle rigolade ! »

De sa révolution stylistique, il dit: « Ma petite musique », mon « truc ». La syntaxe entre en rébellion: les répétitions grimacières de pronoms, le style oral savamment démantibulé, les célèbres points de suspension qui libèrent la phrase de ses gonds et la rendent irrécupérable. Et les inventions que nous lui devons: le mélange du présent de l'écriture au passé de la narration; la négation de la respectabilité de l'art; l'anticulture; le dynamitage de l'ordre établi par la seule syntaxe; l'hypocrisie sociale en charpie; le langage du corps et du cri.

Tout cela, le livre (qui n'est pas un essai critique) de Dominique de Roux l'évoque.

Mais aux livres de Céline pourquoi des gloses ? Et quels commentaires ? La critique ne sait où se prendre parce qu'il n'y a rien à expliquer, rien à critiquer; il n'y a qu'à admirer.

"DENTELLES SACRAMENTELLES"
Conservez votre robe ou votre voile de mariée en en faisant faire une oeuvre d'art, par LUCE RAYMOND.
En montre, à la maison de la Culture Marie-Uguay 6052 boulevard Monk du 1er au 26 février 1984

GRAND SOLDE ANNUEL LEMÉAC
DURANT LE MOIS DE FÉVRIER L'OCCASION UNIQUE POUR PROFITER DE PRIX IMBATTABLES
20% sur tous nos livres en librairie ... * SAUF LIVRES CODÉS A-B
30% sur les livres D'ART ...
40% sur les collections au format de poche ...
(Prix calculés à la valeur du F.F. le 31-12-83: .1505 et arrondis au .05 sup.)
POUR UN CHOIX INCOMPARABLE UN SEUL ENDROIT
LA LIBRAIRIE LEMÉAC INC.
371 LAURIER OUEST
MONTRÉAL 273-2841
• À l'exception des livres codés A,B,X4-5-6-7
• Ces prix ne s'appliquent que pour la durée de la vente et pour les volumes en magasin.

ÉDITIONS LES NOVELTÉS
POÉSIE
Les poètes intéressés à faire publier une dizaine de leurs poèmes dans un recueil à paraître au début avril doivent faire parvenir au plus tôt:
• une photographie
• quelques notes biographiques
• leur manuscrit
• adresse et numéro de téléphone
à l'adresse ci-dessous:
SCIENCE-FICTION
Un livre de science-fiction réunissant une quinzaine de courtes nouvelles paraîtra début avril. Les auteurs qui voudraient y participer doivent faire parvenir au plus tôt:
• une photographie
• quelques notes biographiques
• une ou deux nouvelles
• adresse et numéro de téléphone
à l'adresse ci-dessous:
PHOTOGRAPHIE
Les photographes désireux de voir publier quelques-unes de leurs photographies dans un album à paraître début avril devront faire parvenir:
• une dizaine de photographies
• au verso des photos, leur nom, la date et le lieu de la prise de vue
• quelques notes biographiques
• adresse et numéro de téléphone
à l'adresse ci-dessous:
ÉDITIONS LES NOVELTÉS
2540 DÉZÉRY #3
MONTRÉAL
H1W 2S5

GRANDE VENTE
du 6 au 25 février
50%
de rabais sur des milliers de titres clairement identifiés et regroupés dans une section spécialement aménagée.
LIBRAIRIE FLAMMARION UNIVERSITY
1243, rue University 866-6381
(à cette adresse seulement)
Dernière semaine
Psycho.- Philo.- Romans.- Québécois.- Poche.- Etc...

CULTURE ET SOCIÉTÉ

Du côté des revues: pédagogues, oulipiens et écrivains

par
Paul Cauchon

LA revue **Québec français**, publiée par l'Association québécoise des professeurs de français (AQPF) aura bientôt 10 ans. Dans le plus récent numéro (no 52, décembre 83), son directeur, Christian Vandendorpe, profite de l'occasion pour signer un éditorial-bilan, où on apprend que le tirage de *Québec français* s'élève à 10,000 exemplaires et que, pour chaque exemplaire envoyé aux membres de l'AQPF, six autres sont vendus par abonnement ou en kiosque, ce qui en fait sûrement une des revues culturelles les plus lues au Québec.

Québec français s'adresse prioritairement aux professeurs de français, en présentant des articles sur l'évolution des différentes méthodes d'enseignement et en cherchant à promouvoir une meilleure utilisation du français. Mais *Québec français* joue également un rôle important pour la littérature québécoise. Elle a publié plusieurs dossiers et compte rendus et son directeur remarque qu'au moment de sa fondation, « à part quelques revues savantes confinées aux départements de lettres des universités, il n'existait pas de magazine littéraire visant le grand public cultivé ». On retrouve ainsi dans le dernier numéro un dossier d'une quinzaine de pages sur Réjean Ducharme, et une courte nouvelle inédite de Madeleine Monette, qui signe aussi son « autoportrait ».

Parmi les textes de recherche pédagogique, on remarque particulièrement le récit de Michelle Langlois, qui fait part de son expérience d'enseignement. Alors que « tout au long du secondaire, les élèves doivent être amenés à produire différents types de discours avec l'intention d'informer quelqu'un, d'exprimer leurs goûts et leurs sentiments et, enfin, de satisfaire leur besoin d'imaginaire », elle s'est retrouvée avec une classe de garçons de niveau Secondaire 4, tous spécialisés en mécanique automobile. Comment les intéresser à l'écriture ?

Le récit de cette démarche toute simple qui a amené l'auteur à faire produire par ses élèves des textes de



fiction démontre bien l'originalité de *Québec français*: la publication de cette expérience vise à contribuer à la formation d'une nouvelle génération de lecteurs, actifs et passionnés. Il s'agit d'une tâche ingrate, très éloignée des flamboyantes chicanes littéraires habituelles ... mais ô combien nécessaire, à l'époque du Pac-Man et autres War Games !

★

Changeons radicalement de registre avec le numéro de **La nouvelle barre du jour** (no 134, janvier 84) intitulé « Oulipo Québec ». L'Oulipo (Ouvroir de Littérature Potentielle) a été fondé à Paris en 1960 par Raymond Queneau et François Le Lionnais et a regroupé des gens comme Italo Calvino, Marcel Duchamp, Noël Arnaud ou Georges Perec. Le but de l'Oulipo est « extrêmement pratique: proposer aux écrivains de langue française des structures susceptibles de les aider à créer » (Paul Fournel). Ce numéro de la *nbj*, préparé par André Gervais, présente les étonnantes expériences oulipiennes menées par une dizaine d'écrivains et chercheurs d'ici, ce qui, à ma connaissance, est la première manifestation publique de l'Oulipo au Québec.

L'Oulipo n'est pas un « courant littéraire », ni une nouvelle méthode théorique, ni une école littéraire dans le sens habituel du terme: il s'agit d'un ensemble d'attitudes de recherche qui interrogent le rapport au langage et fouillent la structure de la langue, par l'utilisation de contraintes très précises et souvent très arbitraires. Par exemple le fameux S+7: remplacer dans un texte donné tous les substantifs par le septième terme qui les suit dans le dictionnaire, ou dans tout autre texte différent du premier. Ou encore *La Disparition* (récemment réédité chez Denoël), ce roman que Georges Perec a écrit sans utiliser une seule fois la lettre « e ».

C'est un jeu, bien sûr, qui peut tourner à vide mais qui est moins innocent qu'on pourrait le croire: « Il y a dans ces exercices sérieusement humoristiques une passion élémentaire qu'on pourrait nommer la passion du jeu (...). L'écriture est limite, économie, perte, contournements et essoufflements autour de l'inutile et inapplicable mot de la fin. Les contraintes permettent alors de jouer avec ces finalités, essayant de



les pousser à des « fins » que le texte lui-même ignore » (Danielle Dussault). Il s'agit de faire éclater son propre système de concepts et de modifier les associations d'idées et d'images habituelles.

L'Oulipo ne relève pas du discours automatiste, en cherchant à rendre compte des images inconscientes comme les surréalistes pouvaient le faire, par exemple. Les oulipiens réintroduisent dans le processus de création des contraintes fixes, souvent inspirées des recherches théoriques en mathématique. Le résultat est souvent fascinant, même si à la lecture des textes on reste un peu sur notre faim, plus intrigués par la démarche que par le résultat qui est donné à lire. Ce qui est peut-être le but réel de l'expérience.

★

Dans le dernier numéro de **Livre d'ici** (vol. 9, no 6, février 84), le « mensuel du monde de l'édition », quatre écrivains québécois révèlent tout ce qu'il faut savoir (ou presque) sur le traitement de textes. Jean-Yves Soucy, Louis Caron, François Barcelo et Jean-Paul Le Bourhis nous livrent leurs attentes, leurs angoisses, leurs déceptions et leurs joies devant ce nouvel outil de travail, qui n'est peut-être, selon Jean-Yves Soucy, qu'une « super machine à écrire, la première vraie machine à écrire ».

Les néophytes comme moi seront sûrement fascinés et un peu perdus devant cette avalanche de références techniques, même si Louis Caron se veut rassurant lorsqu'il précise que « malgré mes deux ordinateurs, il ne s'est pas encore mis à me pousser des écailles vertes sur le corps ». On pourra d'ailleurs apprendre que si toute cette quincaillerie lui a coûté près de $10,000, François Barcelo pour sa part semble aussi satisfait après avoir déboursé $2,200 pour un système plus modeste ...

Mais le traitement de texte va-t-il modifier le processus même de création ? Seul Jean-Yves Soucy aborde la question: en réduisant de près de 75 % les opérations mécaniques de production (re-dactylographier les nombreux brouillons, par exemple), son ordinateur lui laisse considérablement plus de temps pour rêver et pour inventer. Bref, s'il est impossible d'affirmer que l'ordinateur fait de meilleurs écrivains, à tout le moins semble-t-il améliorer leur productivité.

★

Enfin, parmi les dernières parutions des (toujours nombreuses) revues culturelles, mentionnons le numéro 29 (décembre 1983) des **Cahiers de théâtre Jeu**, qui présentent ce mois-ci une entrevue avec Jean Duceppe à propos de la compagnie qui porte son nom: son travail, selon *Jeu*, se loge à l'enseigne « d'un théâtre d'émotion et d'identification qui semble privilégier le fait vécu ou donné comme tel, ou encore le fait vraisemblable, vécu virtuel ».

À signaler également dans le dernier **Spirale** (no 40, février 1984) une entrevue de René Payant avec Christian Bourgois, éditeur stimulant s'il en est un. Aussi, un texte de Carole David sur les journalistes vedettes qui publient des livres. L'auteur croit déceler dans les récents livres de Lysiane Gagnon et Nathalie Petrowski les signes d'un courant anti-intellectuel qui sévirait dans la presse québécoise actuelle (on pourrait d'ailleurs ajouter: la recherche intellectuelle a-t-elle déjà été reconnue à sa juste valeur au Québec ?).

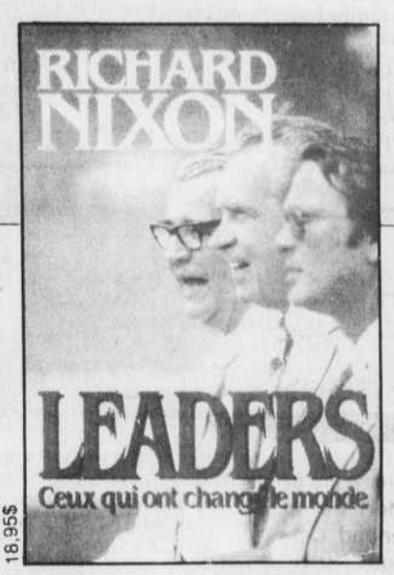
Saluons enfin le trimestriel **Copie Zéro**, publié par la Cinémathèque québécoise, qui a eu la bonne idée de consacrer son dernier numéro (no 19, janvier 1984) à André Forcier, ce remarquable cinéaste qui, tout en faisant des films « par compensation et pour gagner sa vie », affirme dans la même entrevue que « l'humour et l'ironie sont des éléments du désespoir. La poésie n'est pas un ingrédient mais l'essentiel de ce que j'aime dans les films ». Un numéro (trop court) à lire donc, pour retrouver un peu de cette poésie à la fois douloureuse et ludique qui hante les images de Forcier.

Le cahier
CULTURE ET SOCIÉTÉ
est dirigé par
Paul Morisset

Les Belles Rencontres de la Librairie HERMÈS
Samedi, le 25 février de 14h à 16h
FRANCINE NOËL
auteure de
MARYSE
Samedi, le 3 mars de 14h à 16h
PIERRE OLIVIER
auteur de
LES MILITAIRES ONT ENVAHI MANHATTAN
Samedi, le 10 mars de 14h à 16h
JEAN ROYER
Samedi, le 17 mars de 14h à 16h
GUY ROBERT
Samedi, le 24 mars de 14h à 16h
MARIE LABERGE
auteure dramatique
1120 ouest, av. Laurier (entre Querbes et De l'épée) Outremont, Montréal Tél.: 274-3669
librairie agréée

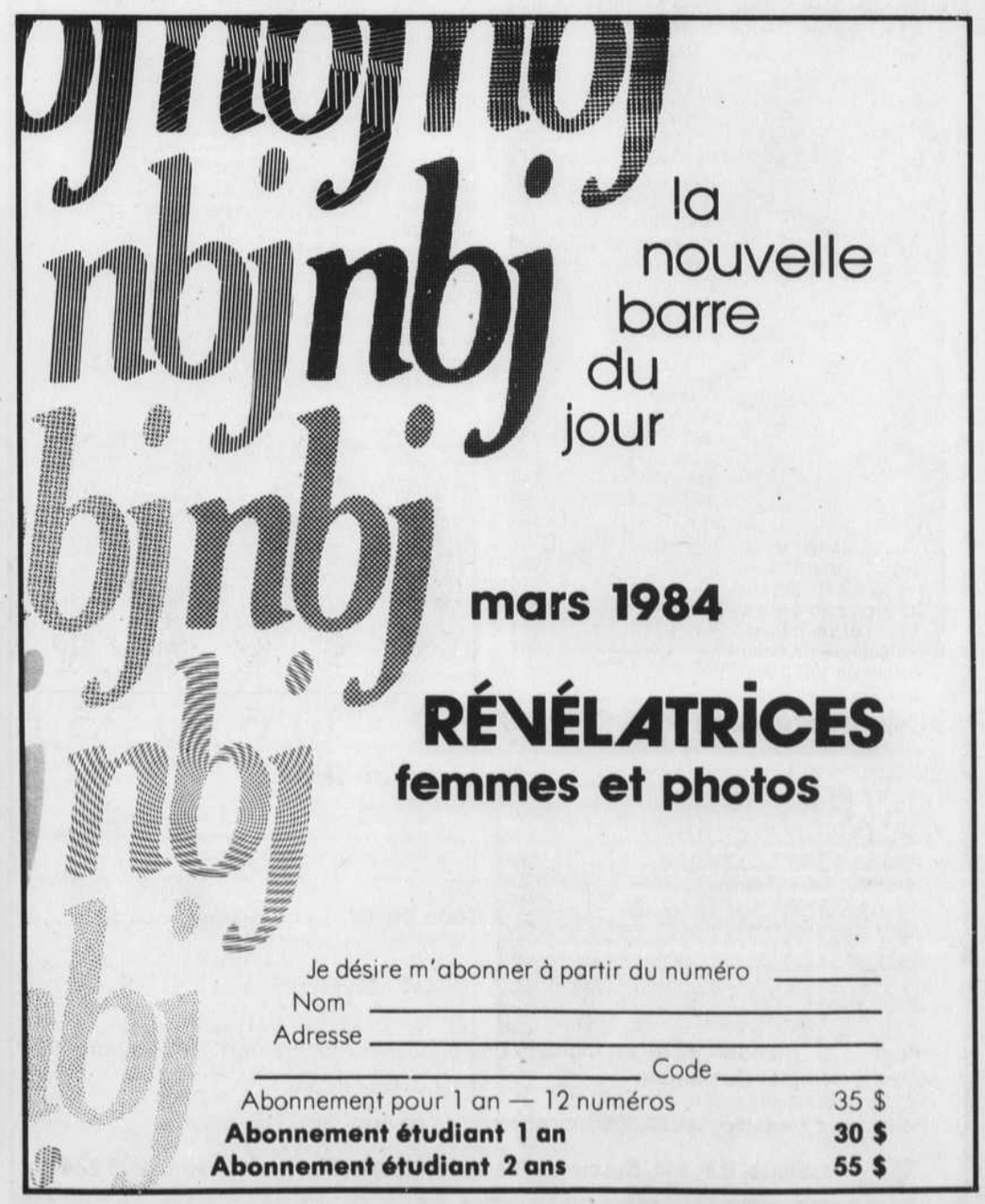
L'ORATORIO
NICOLE LABELLE
Professeur d'histoire de la musique et musicologie à l'Université d'Ottawa
Cette monographie se présente comme une synthèse historique et évoque les apports personnels des compositeurs ayant illustré ce genre musical. Elle pourra aider ainsi l'amateur et le musicien à enrichir leurs connaissances et comprendre l'évolution des différentes oeuvres.

LE POINT DES CONNAISSANCES ACTUELLES
que sais-je ?
2119, 128 pages, 4.60$
PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE
Distributeur exclusif: Les Éditions Françaises Inc.
1411, rue Ampère, Boucherville Qc, J4B 6C5
Tél.: (514) 641-0514

à lire cette semaine


LEADERS
Ceux qui ont changé le monde
Richard Nixon, ancien président des États-Unis a rencontré les personnages politiques les plus puissants au cours de sa carrière. Il présente des discussions et des anecdotes révélatrices sur Churchill, de Gaulle, Adenauer, Khroutchev, Nasser; des chefs d'État qui ont changé le monde.
LEADERS de Richard Nixon un témoignage historique, une réflexion sur l'exercice du pouvoir.
LIBRE EXPRESSION
disponible dans toutes les bonnes librairies

Carol DUNLOP
Julio CORTÁZAR
Les autonautes de la cosmoroute
Ou un voyage intemporel Paris-Marseille
Julio Cortazar et sa compagne ont passé un mois sur l'autoroute Paris-Marseille. Le petit précis de la flore et de la faune qu'ils pensaient retirer de l'expédition devient surtout un chant d'amour sur une île déserte. Deux parkings par jour à bord d'un camping-car. Certains révèlent de fabuleuses richesses: érotisme, alouettes, horizons bucoliques, gastronomie, avec au loin un bruit de fond comparable à la mer des Caraïbes. D'autres livrent passage à des menaces terrifiantes: sorcières, agents secrets, camions en provenance de l'Inconnu...
GALLIMARD
En librairie à $19.95



Je désire m'abonner à partir du numéro _____
Nom _____
Adresse _____
_____ Code _____
Abonnement pour 1 an — 12 numéros 35 $
Abonnement étudiant 1 an 30 $
Abonnement étudiant 2 ans 55 $



SOCIALISME ÉTATISME et DÉMOCRATIE
DORVAL BRUNELLE
L'analyse qui est proposée ici se veut critique aussi bien à l'endroit du capitalisme que du socialisme.
De fait, pour sortir de l'« enfermement » dans lequel nous figent l'Ouest libéral ou conservateur et l'Est socialiste, il n'est d'autre solution que de renouer avec les courants démocratiques les plus divers, les plus variés et de chercher à jeter les bases du démocratisme. C'est à ce prix que la socialisation en cours dans nos sociétés pourra déboucher sur la consolidation de souverainetés collectives.
12 $
SAINT-MARTIN LA MAISON DES LIVRES QUI QUESTIONNENT
EDITIONS SAINT-MARTIN
4073 ST-HUBERT
MONTRÉAL H2L 4A7
525-4346

Roth, un viennois à découvrir

par
Mario Peiletier

★ Joseph Roth, **La Crypte des capucins,** traduit de l'allemand par Blanche Gidon, Éditions du Seuil, 183 pages.

JOSEPH Roth est-il sorti de son purgatoire littéraire ? Ce grand écrivain autrichien, trop longtemps méconnu (les compilateurs du *Robert des noms propres* et du *Dictionnaire des auteurs*, entre autres, l'ont complètement ignoré !), est enfin redonné à connaître aux lecteurs de langue française depuis deux ans, plus précisément depuis la parution de *La Marche de Radetzky*, à l'automne 1982.

La Crypte des capucins, sans être une suite proprement dite de *La Marche*, se situe dans sa mouvance en poursuivant le récit subjectif de la chute de la Vienne impériale et de sa civilisation raffinée. Ici aussi le héros est un Trotta, mais d'une branche différente des Trotta anoblis dont *La Marche de Radetzky* racontait l'évolution sur trois générations. *La Crypte des capucins* commence en 1914, à peu près au moment où finit *La Marche*. Elle représente la seconde étape de la déchéance autrichienne, qui va de la mort de l'empereur François-Joseph à l'annexion au Reich nazi (l'Anschluss) en 1938.

François-Ferdinand von Trotta coule des jours insouciants parmi la jeunesse dorée de Vienne. Il fait aussi profession de noctambulisme et de désabusement mais avec une différence: il ose nourrir du sentiment pour une jeune fille. Mais ce monde est au bord de l'apocalypse. À quelques mois de la guerre de Quatorze, François-Ferdinand reçoit deux visites marquantes: d'abord, un sien cousin de province, un Slovène pittoresque qui, avec sa chaîne ancienne et son gilet à ramages, a beaucoup de succès dans le cercle ennuyé de ses amis; puis, un certain Manès Reisiger, juif à barbe noire de Galicie, qui vient lui demander d'obtenir une place pour son fils au conservatoire.

Le jeune Trotta se lie d'amitié avec eux, au point qu'il décide d'aller faire la guerre à leurs côtés: « ... je voulais mourir en compagnie de Joseph Branco, mon cousin, le marchand de marrons, mourir avec Manès Reisiger, cocher à Zlotogrod, et non avec des danseurs de valses viennoises. »

Mais pas plus que le lieutenant Trotta de *La Marche de Radetzky* qui est tué dès le début du conflit, François-Ferdinand ne participera à la guerre, puisqu'il est tout de suite capturé par les Russes et se retrouve déporté en Sibérie avec ses compagnons Branco et Reisiger.

Quatre ans plus tard, il retrouve une Vienne grise, maussade, transformée, dont le passé glorieux semble dormir à jamais avec son dernier empereur dans la *Kapuzinergruft*, à Crypte des capucins. D'autres transformations le touchent plus directement. Sa femme Élizabeth, qu'il avait épousée à la hâte avant de partir pour le front, est devenue la compagne d'une artiste de la décoration aux cheveux courts, à la garçonne: le début d'un certain radicalisme féminin.

La maison familiale qu'on doit convertir en pension, parce que la fortune des Trotta a été engloutie dans les emprunts de guerre. Des nouveaux personnages véreux, louches, profiteurs, qui gravitent autour d'eux. Tout sonne le glas d'une époque, y compris ce qui reste des copains d'autrefois et qui continuent de jouer aux échecs au café, rite ancien d'une race déjà fantomatique. « Mais nous, c'est à jamais inféconds que nous étions revenus de la guerre, les reins paralysés, race vouée à la mort, que la mort avait dédaignée. »

Lui-même, François-Ferdinand, se sent comme un mort en sursis: « ... je me considérais comme vivant à tort et m'entraînais à observer tous les événements, qualifiés d'historiques par les journaux, du regard impartial de celui qui n'appartient plus à ce monde. » C'est donc de façon allusive que l'auteur fait sentir à l'arrière-plan le déroulement implacable de l'histoire: révoltes ouvrières, assassinat du chancelier Dolfuss, montée du nazisme. Un soir, un sinistre personnage, botté de cuir noir, vient annoncer dans le café où il se trouve avec ses amis qu'un « nouveau grouvernement populaire allemand a pris le pouvoir ». Le café se vide presque instantanément, sous le coup de la terreur. François-Ferdinand, lui, va chercher refuge à la Crypte des capucins comme auprès du père endormi.

Joseph Roth a fait de ce roman, écrit sur un registre plus intime que *La Marche de Radetzky*, une sorte de testament, où il exprime notamment son attachement passionné non seulement à sa Galicie natale et à la Vienne de sa jeunesse, mais aussi aux deux ciments de l'Autriche ancienne, la monarchie et le catholicisme. C'est une oeuvre vibrante, où la nostalgie se mêle aux éclats fulgurants de l'indignation mais sans tirades, avec l'économie de l'écriture à son sommet.

Comme son héros, Roth n'a pas voulu survivre à la fin de son pays. À Paris, où il vivait en exil depuis 1932, il s'est tué peu à peu à force de travail et d'alcool. Il est mort en 1939, à 43 ans, incapable de supporter davantage la misère de ses compatriotes dont il recevait chaque jour les plaintes croissantes.

Vienne: cette autre fin de siècle

par
Heinz Weinmann

★ Carl E. Schorske, **Vienne fin de siècle,** Seuil, 337 pages.
★ **Critique,** « Vienne, début d'un siècle », no 339-340.
★ Marianne Krüll, **Sigmund, fils de Jacob,** Gallimard, 322 pages.



La Hildenplatz, à Vienne

VIENNE lointaine et pourtant si près ! Y pensiez-vous: elle est présente tous les matins à votre petit déjeuner. Le café-croissant que vous croyiez si bien d'invention parisienne est d'importation viennoise. Lors du siège de Vienne par les Turcs en 1529, le croissant et le café turcs se sont infiltrés dans les murs de Vienne et de là ont conquis le monde.

Mais Vienne, l'Impériale, ne voudra pas se laisser réduire à cette furtive rencontre gustative du matin: c'est plus que sa *Sachertorte*, sa pâtisserie légendaire. Vienne, miroir de notre modernité.

Le monde, l'homme tels que nous les concevons dans les sciences et dans les sciences humaines, la musique et les arts plastiques modernes sans oublier la littérature, ont été pétris par Vienne. La théorie de l'inconscient de Freud, la physique d'Ernst Mach qui ouvre la voie à la théorie de la relativité, la philosophie de Wittgenstein et celle du « cercle de Vienne », la musique atonale d'un Schönberg, les peintures de Gustav Klimt qui ornent le grand escalier du *Burgtheater*, les fresques littéraires de Robert Musil et de Broch doivent autant à leurs auteurs qu'au génie de cette ville qui les a inspirées. Vienne, ville « géniale », morte de son génie. Ce que Musil dit de l'Autriche impériale est plus vrai encore de sa capitale. « Oui, malgré tout ce qui parle en sens contraire, la Cacanie (Autriche) était peut-être, après tout, un pays pour génies, et sans doute fut-ce aussi sa ruine. »

Si ces idées, ces oeuvres littéraires, musicales, modernes, foisonnantes, sont concentrées en un même lieu, elles sont également nées à une même époque: Vienne fin de siècle. On imagine le bouillon de culture ! Le choc des systèmes de pensées qui circulent dans cette ville n'a d'égal que le choc des nationalités bigarrées qui vivent au sein de cette double monarchie.

L'Autriche impériale éclatera de sa complexité, de la confusion des langues babéliennes. Elle n'a pas su faire la synthèse de toutes ces contradictions, ces disparités qui l'habitent. Tant pis pour l'Empire autrichien ! Tant mieux pour l'art moderne, viennois, qui nous renvoie les images brisées de cet empire désintégré, les stridences de cette cacaphonie d'ethnies. Nous sommes bien loin du *Danube bleu* et du Congrès de Vienne qui dansait ...

Vienne fin de siècle fascine. Après l'hommage chorégraphique de Béjart *Wien, Wien nur du allein* (présenté ces derniers temps à la Place des Arts), voilà l'étude d'un universitaire américain consacrée à la ville: *Vienne fin de siècle*, de Carl E. Schorske. Par ailleurs, la revue *Critique* réédite son numéro spécial *Vienne, début d'un siècle* qui à l'époque (1975) a connu un vif succès.

Les raisons de cette fascination ? Nous vivons nous-mêmes une fin de siècle, doublée d'une fin de Millénaire. Devant ces horizons incertains, l'homme tourne son regard vers le passé pour se délecter de la décadence des autres, nations et empires, et surtout pour connaître les conditions historiques qui produisent la Décadence. « Je suis l'empire à la fin de la décadence », disait Verlaine à la fin du siècle dernier. À toutes les fins de siècle, la décadence de l'empire romain est devenue le sujet d'une dissertation obligatoire. Voyez le succès de la réédition récente de Gibbon.

Mais la fin de siècle de Vienne a ceci d'exaltant que, malgré et à cause de sa décadence politique, elle a su créer un nouvel ordre esthétique. Et voici l'hypothèse implicite, qu'on aurait voulu plus affirmée, qui sous-tend le livre de Schorske devant le babélisme de l'État polyethnique austro-hongrois, les artistes se mettent en retrait, en conjurant sur la scène privée, intérieure, en esthétisant, un conflit politique qui les dépasse. Introspection qui n'a rien de contemplatif puisqu'elle réveille des monstres endormis d'un sommeil millénaire: sphinx oedipien déniché par Freud, Gorgones et femmes-serpent de Klimt, somnambules de Broch.

Le cas de Freud, évoqué trop brièvement par Schorske, illustre bien l'art des Viennois de réduire leurs conflits politiques d'autorité en un conflit familial, intime: le régicide, la tentation de tuer l'empereur autocrate ou l'un de ses suppôts est aussitôt convertie en parricide puisque le père seul est le dépositaire du Pouvoir. Comme le montre le beau livre de M. Krüll, qui étudie avec minutie les rapports tendus, jamais dénoués entre Sigmund et son père Jacob, Freud n'avouera jamais qu'il a eu envie de tuer *son* père. Alors il invente le complexe d'Oedipe qui universalise le parricide. Tous les garçons ont toujours voulu tuer leur père. Voilà comment les Viennois non seulement dépolitisent leurs conflits politiques, mais comment ensuite ils transforment leurs chicanes locales personnelles en problèmes de haut savoir intellectuel, universel.

Dans son *Homme sans qualités*, Musil réussit le même exploit. Ne recycle-t-il pas le déchet, la matière fécale politique (l'Autriche dans son roman est appelée *Caca*-nie) de l'empire en décadence en une oeuvre littéraire d'une portée universelle ? Le Viennois Ulrich, homme local, se mue en « homme sans qualités », archétype de l'homme moderne. Voyez aussi comment les femmes de Klimt, Viennoises « pure laine », plaquées littéralement d'or, se figent dans un hiératisme néobyzantin et posent devant l'éternité. L'analyse des tableaux de Klimt, somptueusement reproduits, est un des moments forts de ce livre de Schorske.

À l'aise dans les arts plastiques, l'auteur traite les autres arts, mais surtout la littérature, en parents pauvres. Les géants Musil et Broch ne sont pas convoqués au rendez-vous viennois. Moins encore Joseph Roth. La présence épisodique d'un Hofmannsthal et d'un Schnitzler ne saurait nous consoler de l'absence des plus grands. Et la musique, cette muse viennoise ? Si Schoenberg fait une rapide apparition dans un dernier chapitre suggestif, par contre Mahler, Berg et Webern manquent totalement à l'appel. Visiblement plus attiré par la face duirne, la façace de Vienne, il laisse dans l'ombre son côté noctambule, mystérieux, dissolvant.

Une fois constaté ces faiblesses, l'auteur montre magistralement comment, après la défaite contre la Prusse (1866), les libéraux au pouvoir, Vienne s'engage dans des travaux architecturaux d'envergure pour la construction du fameux Ring (boulevard de ceinture) et comment finalement l'architecture de ces lieux reflète la montée de la bourgeoisie qui singe les aristocrates.

L'aristocratie avait son palais, le bourgeois viennois avait besoin du sien. Palais locatif s'entend: il faut que ça rapporte. Bourgeoisie oblige ! On y accède par

Suite à la page 29

Annonce spéciale des Éditions de l'Université d'Ottawa

Gérald A. Beaudoin

récemment reçu à l'Académie canadienne-française, a publié chez-nous

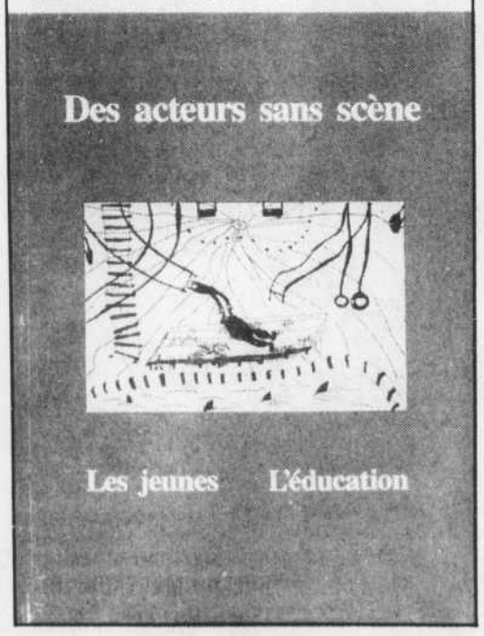
***Le Partage des pouvoirs* —**
3e édition —
1984 — ISBN 2-7603-2025-1 **29$**

***Mécanismes pour une nouvelle Constitution* —**
en collaboration
1981 — ISBN 2-7603-2023-5 **9$**

Essais sur la Constitution
1979 - ISBN — 2-7603-2018-7 **12$**

Nouvelle adresse :
603, rue Cumberland
OTTAWA, Ontario
K1N 6N5

possibles
VOLUME 8 NUMÉRO 2 HIVER 1984



Comité de rédaction:
Rose Marie Arbour, Marcel Fournier, Gabriel Gagnon, Lise Gauvin, Roland Giguère, Gaston Miron, Marcel Rioux.
Adjointe à la rédaction: Élise Lavoie
Collaborateurs(trices):
Marie Bouchard, Francine Couture, Suzanne Martin, André Thibault

DANS CE NUMÉRO

Éditorial 5
Table ronde : Sommes-nous la cerise sur votre gâteau ? *Martin Daoust Couvrette, Renée-Johanne Campeau, Jean-François Gauvin, Vincent Hufty, Laurent Lavoie, Marie-Claude Leduc, Sylvain Moreau, Paul* 11
Ange et métamorphose *Michel Lapointe* 31
Séduits et abandonnés ? Le sevrage d'une génération *André Thibault* 37
Post-scriptum : devenir adulte au Québec *Pierre Dandurand* 49
Vingt ans après... *Marie Bouchard* 57
Qui suis-je ? *Martin Daoust Couvrette* 73
Délit d'être *François Richer* 79
Un carrefour de coopération et de pédagogie nouvelle : le C.E.S.C. *Jean Baillargeon* 81
Pour tout le perturbable *François Rochon* 99
Autopsie d'une disparition : le *Petit Catéchisme* *Micheline Cambron* 103
Je, tu, il... nous participons *Marcel Fournier* 121
Jazz *Laurent Lavoie* 133
L'art à l'école *Suzanne Lemerise* 135
Rue Saint-Denis *Damien Larose* 149
SUR LES CHEMINS DE L'AUTOGESTION
La participation à l'entreprise : une urgence *Claude Bariteau* 157
Sur la scène de l'histoire : un *Manifeste pour la culture wallonne* *Lise Gauvin* 177
COURTEPOINTES ET POINTES SÈCHES 187
ICONOGRAPHIE :
Des élèves du secondaire
Sur la page couverture : dessin réalisé par un étudiant de secondaire 3.

Abonnez-vous à **POSSIBLES**

Bulletin de commande

Nom .....
Adresse .....
Ville..... Code postal .....
Province .....
Occupation .....

ci-joint .....mandat-poste .au montant de 15,00$ pour un abonnement à quatre numéros à compter du numéro .....

Abonnement institutionnel: 25,00$ Abonnement de soutien: 25,00$ le no: 4,95$

Revue Possibles, B.P. 114, Succursale Côte-des-Neiges, Montréal, Québec, H3S 2S4

LAVAL THÉOLOGIQUE ET PHILOSOPHIQUE

Tome 40 — numéro 1 — février 1984

SOMMAIRE

Jean-Guy Pagé, **La pensée de Karol Wotjyla (Jean-Paul II) sur la relation homme-femme.** — Hubert DOUCET, **Le diagnostic prénatal: interprétation culturelle et réflexions éthiques.** — Jaromir DANÉK, **Leibniz et notre temps.** — Henri-Paul CUNNINGHAM, **Langage et réalité.** — Jean-Dominique ROBERT, **Ambiguïté du concept du "réel".** — Michel ROBERGE, **La composition de Jean 6, 22-59 dans l'exégèse récente.**

Rédaction:
Faculté de philosophie, Pavillon Félix-Antoine-Savard, Université Laval, Québec, G1K 7P4

Abonnements:
Les Presses de l'Université Laval, C.P. 2447, Québec, G1K 7R4.

Prix de l'abonnement personnel:
(3 numéros) **12 $**
Institutions: **24 $**
Numéro isolé: **5 $**

BON DE COMMANDE

Paiement ci-joint (chèque ou mandat) .....
Signature _____
Nom (en majuscules) _____
_____
Adresse _____
_____
_____ **Code postal** _____



EN LITTÉRATURE
DANS LA COLLECTION NÉNUPHAR

Fleurs champêtres
suivi d'autres nouvelles et de récits

Méprise
comédie inédite en un acte
par FRANÇOISE (Robertine Barry)

Format 14,5 cm
320 pages — **20,00 $**

NOUVEAUTÉS!

les éditions **fides**
5710, avenue Decelles
Montréal H3S 2C5
(514) 735-6406

EN VENTE CHEZ VOTRE LIBRAIRE

EN HISTOIRE
Dans la collection
HISTOIRE DE LA NOUVELLE-FRANCE

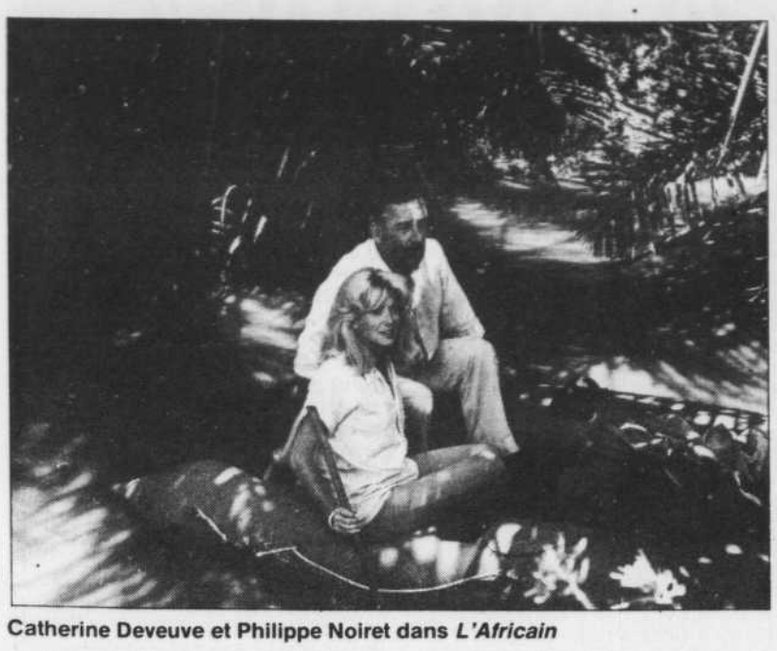
La Seigneurie des Cent-Associés
tome 2 La société
Marcel Trudel

Format 24 cm
XXXVIII — 639 pages — Prix: **35,00 $**



CULTURE ET SOCIÉTÉ

Une profusion de nouveaux films à l'écran



Catherine Deveuve et Philippe Noiret dans *L'Africain*



Mariel Hemingway

par Richard Gay

Beaucoup de nouveaux films sur nos écrans. Surtout des longs métrages français en fait. Mais commençons par un film américain, une réalisation très attendue: *Star 80*, le nouveau long métrage de Bob Fosse, le remarquable réalisateur de *Cabaret* et *All that Jazz*.

Encore une fois Bob Fosse nous entraîne dans le monde du spectacle et de l'illusion. Cette fois, c'est de l'univers de Playboy dont il s'agit et plus particulièrement du destin tragique d'une jeune Canadienne, Dorothy Stratten, qui en 1980 avait été choisie « playmate » de l'année et fut assassinée plus tard par son mari jaloux.

La réalisation de *Star 80* est très soignée, la photographie de Sven Nykvist bien léchée, le montage agile et alerte dans son va-et-vient du présent au passé. Mais toute cette sophistication cinématographique ne réussit jamais à donner un sens profond et une véritable pertinence à ce qui ne reste jusqu'à la fin qu'un sordide drame de jalousie.

Certains verront peut-être dans *Star 80* une dénonciation de Playboy et de l'utilisation que cette entreprise fait de la femme. Mais si dénonciation il y a, celle-ci est beaucoup trop faible et on est même mal à l'aise de voir Bob Fosse filmer le corps de ses interprètes à la manière de Playboy et sans distanciation aucune.

Quant aux interprètes, Mariel Hemingway rend bien l'innocence exploitée et assassinée, Cliff Robertson étonne dans le rôle de Hugh Hefner mais on retient surtout l'intense performance d'Eric Roberts dans le rôle du petit minable égocentrique qui découvre Dorothy et n'acceptera jamais de la perdre.

Star 80, un film qui par son sujet fera beaucoup parler mais qui, en fait, n'en mérite pas tant. (Palace et La Cité)

★ ★ ★

Avec *Le Bourgeois gentilhomme*, Roger Coggio continue la démarche entreprise avec la transposition cinématographique des *Fourberies de Scapin*, son film précédent. C'est-à-dire dépoussiérer et, grâce au cinéma, rendre accessible à un très large public l'oeuvre de Molière que Coggio respecte fidèlement tant au niveau des décors et des costumes qu'au niveau du texte lui-même.

Et cette volonté d'accessibilité est clairement exprimée par une citation de Jean Vilar placée en exergue au début du film. Quant à l'ambition culturelle et éducative de l'ensemble, elle est d'autant plus évidente que le film est en grande partie financé par le ministère français de la culture ainsi que le ministère et la fédération de l'éducation nationale.

Le cinéma est donc ici au service du théâtre. Malgré les limites du genre, cette transposition cinématographique du *Bourgeois gentilhomme* paraît plus réussie que celle des *Fourberies de Scapin*, plus enlevée, plus drôle aussi.

Et le tout est irrésistiblement rendu par Michel Galabru qui exploite à fond le ridicule du personnage principal et Roger Coggio lui-même qui, dans le rôle du valet Covielle, incarne à merveille l'intention subversive de Molière. (Complexe Desjardins)

★ ★ ★

Avec *The Dresser*, le nouveau film de Peter Yates, on reste dans le domaine du théâtre. Tout d'abord, parce qu'il s'agit là aussi de l'adaptation cinématographique d'une pièce qui a d'ailleurs connu beaucoup de succès autant en Angleterre qu'aux États-Unis. Mais aussi parce que cette pièce de Ronald Harwood, adaptée au cinéma, a pour sujet les coulisses mêmes du théâtre et plus particulièrement la relation entre un grand acteur shakespearien interprété par Albert Finney et son habilleur, joué par Tom Courtenay.

C'est en vain que, dans la première partie, le film cherche à faire oublier par quelques séquences en extérieur son origine théâtrale. De toutes façons, ce qui intéresse avant tout dans *The Dresser* c'est le théâtre lui-même: son arrière-scène, ce grand acteur malade qui a de plus en plus de mal à affronter le public mais qui ne prend vie que sur les planches et surtout son habilleur maniéré, alcoolique et entièrement dévoué que la mort de l'acteur qu'il aime tant abandonnera à lui-même. Un rôle remarquable rendu par un Tom Courtenay profondément troublant. (Alexis Nihon)

★ ★ ★

L'Africain de Philippe De Broca réunit deux des acteurs les plus populaires du cinéma français, Catherine Deneuve et Philippe Noiret. Mais surtout ce film réunit les ingrédients habituels des comédies de De Broca, c'est-à-dire exotisme, aventures et tiraillements amoureux.

Cette fois, nous sommes en Afrique où le personnage interprété par Philippe Noiret croit avoir trouvé le paradis. Mais voilà que débarque son ex-femme, Catherine Deneuve, qui n'envisage rien de moins que d'établir un club Med là même où son ancien mari a trouvé paix et sérénité.

Cela nous vaut une comédie sentimentale plutôt banale où, bien sûr, tout s'arrange à la fin. Cela nous vaut aussi de belles images d'animaux, d'éléphants surtout. Car, en effet, une des préoccupations de ce film est d'ordre écologique, mais une écologie un peu facile: on dirait du sous-Cousteau, ce qui n'est pas peu dire.

Récupération commerciale donc de l'écologie et d'une certaine façon aussi récupération du succès des *Dieux sont tombés sur la tête*, une autre comédie qui elle aussi se déroule en Afrique mais qui, celle-là, est beaucoup plus réussie. (Crémazie)

★ ★ ★

Dans *Hécate, maîtresse de la nuit*, une production franco-suisse, le réalisateur Daniel Schmid, adaptant pour l'écran un récit de Paul Morand, raconte l'envoûtante passion d'un conseiller d'ambassade en Afrique du Nord pour une femme mystérieuse nommée Clothilde. Les deux rôles sont tenus par Bernard Giraudeau et Lauren Hutton.

Ce qui prime avant tout dans *Hécate*, c'est l'atmosphère, le climat, un climat de langueur, de volupté, de sensualité où la prostitution n'est pas absente.

Mais ce conseiller d'ambassade, cette femme, cette langoureuse sensualité font tout de suite penser à *India Song*, le film de Marguerite Duras. Ainsi *Hécate*, mal mené dans sa dernière partie, mais très bien photographié, apparaît comme une oeuvre secondaire tourné par un cinéaste qui de façon évidente voue à Duras la plus grande admiration. (Berri)

★ ★ ★

Il est étonnant de constater jusqu'à quel point *Le Marginal*, le nouveau film de Jacques Deray, nous offre un Jean-Paul Belmondo qui n'est rien d'autre que la copie française de Dirty Harry que Clint Eastwood a rendu célèbre. Même genre de policier, mêmes méthodes violentes, même irrespect de l'autorité. Même ennui aussi ! (Parisien, Laval, Versailles)

★ ★ ★

Avec *Papy fait de la résistance* réalisé par Jean-Marie Poiré, l'équipe du café-théâtre Le Splendide, Gérard Jugnot et compagnie, a joui de moyens plus importants que jamais et s'est entourée d'une importante distribution dont Jean Yanne, Jacques Villeret et Michel Galabru.

L'équipe du Splendide, qui est actuellement à la France ce qu'ont été les Cyniques pour le Québec, s'en prend cette fois à la résistance, une page pourtant sacrée de l'histoire française.

Le film a connu en France un succès considérable. Quant à moi, si j'ai bien perçu les intentions comiques de l'ensemble, j'ai ri rarement, très rarement. Cette forme d'humour est peut-être trop liée à l'histoire et aux modes actuelles françaises pour être facilement exportable. Quoiqu'il en soit, *Papy* m'est apparu sans rythme, sans relief, et d'une lourdeur comique suprêmement assommante. (Parisien, Greenfield Park, Laval, Versailles)

★ ★ ★

Enfin, si en regardant un film vous vous arrêtez surtout à la photographie, vous ne voudrez peut-être pas manquer *Une Pierre dans la bouche* de Jean-Louis Leconte remarquablement filmé par l'illustre directeur de photographie français Henri Alekan. Un travail tout en pénombre.

Harvey Keitel y joue le rôle d'un Américain poursuivi et blessé qui fait irruption dans le château d'un vieillard aveugle qu'incarne Michel Robin. Ce dernier est excellent, les dialogues bien tournés, mais le récit fait trop longtemps du sur place et, comme quelques-uns des films cités plus haut, s'apparente davantage au théâtre qu'au vrai cinéma. (Berri)

Nanouk Films et Cinéma Libre présentent
marc-a. Fortin 1888 - 1970
Un film d'André Gladu
avec Pierre Chagnon et Lionel Villeneuve
précédé de Villeneuve, Peintre-Barbier
Prix de la Critique Québécoise 1983
(section moyen métrage)
du 17 au 23 février à 19h30 — L'AUTRE CINEMA, 6430 Papineau (angle Beaubien), 722-1451
du 28 février au 4 mars à 19h00 — CINEMA PARALLELE, 3682 blvd. St-Laurent, Mtl, 843-6001
POUR TOUS

Tom Conti en nomination pour le meilleur acteur
ACADEMY AWARD NOMINATION
« Un film des plus spirituels... un véritable plaisir. » NEW YORK TIMES
« Certainement une raison valable pour un adulte de retourner au cinéma. » TIME MAGAZINE
« Sophistiqué, brillamment joué, un scénario intelligent. » NEW YORK POST
À l'affiche
Reuben, Reuben
14 ANS
©1983 TWENTIETH CENTURY-FOX
Cineplex cinémas
CINEPLEX 2001 UNIVERSITÉ, UNIVERSITE A MAISONNEUVE McGILL METRO
Tous les jours dans les 2 salles
1:25 - 3:25 - 5:25 - 7:25 - 9:25
849-4518

"UN FILM À VOIR ABSOLUMENT" – Francine Laurendeau (Le Devoir)
POUR TOUS
L'amie
un film de MARGARETHE VON TROTTA
HANNA SCHYGULLA • PETER STRIEBECK • ANGELA WINKLER
12.15, 2.15, 4.10, 6.05, 8.00, 9.55, SAM. DERNIER SPECTACLE 11.50.
Le PARISIEN 5
480 ST-CATHERINE O. 866-3856

LE BESOIN EXISTE TOUJOURS
Ambulance St-Jean

HARVEY KEITEL / MICHEL ROBIN
CATHERINE FROT / RICHARD ANCONINA
UNE PIERRE DANS LA BOUCHE
Quand la mafia tue...
POUR TOUS
UN FILM DE JEAN-LOUIS LECONTE
JEFFREY KIME, BRUNO BALP, GENEVIÈVE MNICH et la participation de HUGUES QUESTER
Scénario JEAN-LOUIS LECONTE, GÉRARD BRACH - dialogues GÉRARD BRACH - photo HENRI ALEKAN
Tous les jours: 12:15 - 2:55 - 5:00 - 7:05 - 9:10
BERRI 4
ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115

HANNA SCHYGULLA Prix d'interprétation féminine CANNES '83
18 ANS Adultes
"C'EST BEAU À PLEURER... Éblouissante performance d'Hanna Schygulla!" — Jacques Siclier, Le Monde
"Ce film reste longtemps dans la tête, il fait son chemin, au fil des images qui reviennent nous hanter. Divine, géniale Hanna Schygulla..." — Chantal Jolis, Ticket
L'Histoire de Pierra
un film de MARCO FERRERI
ISABELLE HUPPERT | HANNA SCHYGULLA | MARCELLO MASTROIANNI
le DAUPHIN 1
BEAUBIEN PRES D'IBERVILLE 721-6060
Lun. à ven.: 7:30 - 9:30
Sam.-dim.: 1:30 - 3:30 - 5:30 - 7:30 - 9:30

Un film exceptionnel. Un chef-d'oeuvre. – Simone de Beauvoir
PALME D'OR FESTIVAL DE CANNES 83
LA BALLADE DE NARAYAMA
un film de SHOHEI IMAMURA
14 ANS
VIVAFILM
SAM., DIM. 1.30, 4.00, 6.30, 9.00
sam. dernier spectacle 11.30
SEMAINE 6.30 & 9.00
ÉLYSÉE 1
35 MILTON 842-6053
En japonais avec sous-titres français.

RENÉ MALO présente
L'AFRICAIN
UN FILM DE PHILIPPE DE BROCA
POUR TOUS
Une comédie piquante et exotique parmi les crocodiles et les moustiques...
avec
CATHERINE DENEUVE • PHILIPPE NOIRET
JEAN FRANÇOIS BALMER • JACQUES FRANÇOIS • JEAN BENGUIGUI
SCÉNARIO ORIGINAL GÉRARD BRACH ET PHILIPPE DE BROCA • MUSIQUE GEORGES DELERUE
CREMAZIE
ST-DENIS - CRÉMAZIE 388-4210
Lun. à ven.: 7:30 - 9:30
Sam.-dim.: 1:15 - 3:15 - 5:20 - 7:25 - 9:30

"UN DES 10 MEILLEURS FILMS DE L'ANNÉE"
NATIONAL BOARD OF REVIEW • PAT COLLINS • CBS TV • REX REED • JUDITH CRIST
POUR TOUS
THE DRESSER
ALBERT FINNEY • TOM COURTENAY
Cinéma ODEON
Lun. à ven.: 7:00 - 9:20
Sam.-dim.: 12:40 2:55 - 5:10 - 7:25 - 9:40
PLAZA ALEXIS NIHON - 1
NIVEAU DU MÉTRO ATWATER 935-4246

BERNARD GIRAUDEAU LAUREN HUTTON
Hecate
Maîtresse de la Nuit
18 ANS Adultes
UN FILM DE DANIEL SCHMID
avec JEAN BOUISE, JEAN-PIERRE KALFON et JULIETTE BRAC / GERARD DESARTHE
PRIMÉ PAR LA FONDATION PHILIP MORRIS POUR LE CINÉMA
BERRI 3
ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115
Tous les jours: 12:15 - 2:20 - 4:30 - 6:35 - 8:45

RENÉ MALO présente
"Un film étrangement fascinant, magnifiquement photographié et rigoureusement mis en scène..." VARIETY
"Tout est, dans ce film, sensualité brûlante, jeux du désir et de la volupté..." LE MONDE
"Un film insolite... qui s'impose et captive..." L'HUMANITÉ

L'INTERPRETATION, LA PHOTOGRAPHIE, LA CRÉATION D'ATMOSPHÈRE, LA RÉALISATION SONT EXCELLENTES. À VOIR. MANON PECLET, DIMANCHE MATIN
UNE VÉRITABLE RÉVÉLATION... TRÈS ÉMOUVANT...EXTRAORDINAIRE... LAURENT GAGLIARDI, BON DIMANCHE
UN FILM EXCEPTIONNEL PAR SON SUJET ET PAR L'ORIGINALITÉ AVEC LAQUELLE IL EST TRAITÉ. À NE PAS RATER. FRANCINE LAURENDEAU, LE DEVOIR
Gagnant des prix
GRAND PRIX DU PUBLIC Festival du Cinéma en Abitibi 83
LION D'OR. Meilleure première oeuvre. Festival de Venise 1982
BRONZE HUGO. Festival de Chicago
PRIX DE LA CRITIQUE INTERNATIONALE. Festival of Festivals 1982.
POUR TOUS
Le goût de l'eau
DE SMAAK VAN WATER
V.O. avec sous-titres français
un film de ORLOW SEUNKE
avec GERARD THOOLEN • DORIJN CURVERS
SAM., DIM. 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30
sam. dernier spectacle 11.30
ELYSEE 2
35 MILTON 842-6053
SEMAINE 7.30, 9.30

Ginette Noiseux, dramaturge de la «sororité»

par
Marie Laurier

Le théâtre est sa passion. Elle en boit, elle en mange, elle en rêve, en parle...et en fait! Depuis sa tendre enfance en jouant à la poupée avec sa soeur cadette. Elle s'est donc tout naturellement orientée vers l'Ecole nationale de théâtre pour en ressortir avec un diplôme de scénographe et se lancer à corps perdu dans les jeux de scène — costume, éclairage, décor — au Théâtre expérimental des femmes. Une troupe qui depuis cinq ans déjà se spécialise dans le théâtre de création et d'auteur en montant des spectacles au sceau d'un féminisme de bon aloi ou provocateur et autant que possible de qualité.

Ce n'était pas suffisant pour Ginette Noiseux qui se lance maintenant avec un trac fou mais une ferveur convaincante dans l'écriture théâtrale. Avec une pièce qui sera à l'affiche pendant plus d'un mois sous le titre *Les Dandigores* au Théâtre expérimental des femmes de la rue de Bullion: du 21 février au 24 mars (relâche le dimanche et le lundi). Suzanne Volotaire, Lise Vaillancourt et Mari Josée Noiseux ont aussi collaboré à la rédaction du texte qui sera mis en scène par Louise Laprade.



Photo Jacques Grenier
Ginette Noiseux, auteure de la pièce *Les Dandigores*

Voilà un bien bizarre de titre et ce n'est rien puisque les protagonistes portent des noms aussi farfelus que Igore de la Débâcle, Gourounne-de-Courtes-Doigts, Mademoiselle Petit-Four- et-Canapé, Diva-gros-nez...et ainsi de suite sept fois. À quoi peut bien rimer tout ce déploiement de femmes costumées et fardées et surtout qu'ont-elles à se dire? « Il s'agit d'un conte mythique qui veut valoriser la parure vestimentaires comme voie d'identité, de projection et de présence au monde, répond Ginette Noiseux qui étale devant nous les croquis de ses personnages. Ce projet des Dandigores est né d'une recherche sur la femme et le vêtement à travers l'histoire par l'observation de poupées et j'ai découvert à travers ces êtres inanimés mais représentatifs d'époques un moyen d'expression fascinant et révélateur. J'ai commencé à dessiner des costumes, à en vêtir des poupées qui prenaient de plus en plus la forme de personnages qui voulaient s'exprimer pour finir par inventer un scénario et écrire des dialogues. Ma première incursion dans l'écriture théâtrale... »

L'histoire des Dandigores est celle des rapports qui s'établissent entre deux soeurs au cours de leur vie de la naissance à leur mort et Ginette Noiseux avoue s'être inspirée de sa propre expérience « sororale » avec Mari Josée pour écrire son texte. « Elles sont différentes dans leur quête d'identité personnelle et de la place qu'elles désirent occuper dans l'univers, précise la toute nouvelle dramaturge, l'une fermée, solitaire et exclusive,l'autre, dynamique, expansive et fantasque. Elles explorent ensemble toutes les nouvelles chartes d'émotion aux trois niveaux de temps, d'espace et de langage. » Ginette Noiseux se défend bien d'avoir écrit un texte à message ou à connotation morale. « Ce conte invite plutôt à la réflexion et il est ponctué d'action, de désir, de situations comiques pour déboucher sur une forme d'espoir.

« Rien ne m'horripile autant que le défaitisme, poursuit notre interlocutrice. Je sais bien que nous traversons une période angoissée et incertaine, dans un climat économique précaire et de danger nucléaire. J'estime toutefois que nous devons tous survivre, que dis-je continuer à vivre, ce que nous faisons tant bien que mal. Je voudrais que ce soit plutôt bien que mal et je ne crois pas pouvoir régler ces problèmes sur une scène, non plus que dans un salon, en exacerbant la crainte de catastrophes éventuelles. Les Dandigores réagissent en vivant intensément dans la confrontation, l'opposition, l'harmonie, l'échange de sentiments, en faisant éclater des mythes et des stéréotypes pour enfin parler de sororité, d'un rapport dynamique entre elles et le monde. »

Le Théatre expérimental des femmes qui a produit une dizaine de pièces et spectacles de création et d'auteures connues comme Josette Marchessault et Suzanne Jacob, entreprend donc une nouvelle saison avec *Les Dandigores* et au printemps mettra à l'affiche un texte de Lise Vaillancourt, une des co-directrices avec Louise Laprade et Pol Pelletier. Le groupe reçoit une subvention globale de $86,000 et un public fort diversifié suit avec intérêt la recherche théâtrale qui s'y fait depuis déjà cinq ans.

Les 35 ans du Théâtre du Rideau Vert

Suite de la page 19

Puce à l'oreille en 1962 jusqu'au *Chat en poche* en 1980. Quintessence du boulevard, Feydeau va comme un gant au Rideau-Vert.

Roussin et le duo Barillet et Grédy suivent avec six productions dans chaque cas, et des succès solides comme *Fleur de cactus* et *Lorsque l'enfant paraît*. Ensuite, à cinq pièces chacun, on retrouve l'étrange trio du Rideau-Vert, Giraudoux, Lorca et Guitry, un théâtre plus élaboré que la compagnie a toujours défendu dans les conventions. Anouilh, aussi, est un auteur Rideau-Vert.

Les audaces ont permis à leur public de découvrir Harold Pinter (dans des mises en scène soignées de Paul Blouin), René de Obaldia (*Du vent dans les branches de sassafras* en 1966), et même un Dario Fo (*Faut pas payer* en 1980).

Le Rideau-Vert, dont les cinq premiers spectacles avaient été donnés au Théâtre des Compagnons, coin Delorimier-Sherbrooke, s'installa au Gésu, rue Bleury, avec une production ambitieuse d'*Ondine* de Giraudoux où Mme Brind'Amour créa une forte impression dans le rôle-titre. Mais *Ondine* fut un échec, et le Rideau-Vert tenta de sauver la situation avec un boulevard facile, tout en montant l'*Antigone* d'Anouilh. En 1952, la compagnie dût fermer ses portes, pour les rouvrir en 1956 avec, au Monument National, *Sonnez les matines* de Félix Leclerc, une bluette villageoise qui fit cependant un succès.

Après le Monument National, la compagnie de Brind'Amour et Palomino s'installa à l'Anjou, une petite salle de 100 places au-dessus d'un cabaret de la rue Drummond. Le Rideau-Vert y fit deux saisons dans ce qui était (de 56 à 58) le premier théâtre de poche de Montréal.

Ce n'est que depuis 1960 que le Rideau-Vert est installé à demeure dans l'ancien Stella, rue Saint-Denis coin Gilford. Une salle à l'italienne de 400 sièges, avec un petit promenoir à l'arrière, un hall où s'entasse un public habillé.

Madeleine Renaud, la plus grande comédienne du siècle, a joué au Rideau-Vert en 1967 et en 1972. La première fois la pièce de Beckett, *Oh ! les beaux jours*, avec Barrault. La seconde l'admirable texte de Marguerite Duras, *L'Amante anglaise*, avec Claude Dauphin et Michael Lonsdale. Madeleine Robinson y a donné en 1973 des textes de Gabriel Arout sur le théâtre. Raevsky, le directeur du théâtre d'art de Moscou, y a dirigé *Les Trois Soeurs*, de Tchekov, en 1966, avec Hélène Loiselle, Nathalie Naubert et Mme Brind'Amour. Il y a aussi Giovanni Poli qui, en 1971, dirigeait un Goldoni, *Barouf à Chioggia*.

Un théâtre est toujours un théâtre, avec ses choix, son style, il peut enthousiasmer ou rebuter, on y trouve toujours des moments qui restent dans la mémoire. Ceux qui ont vu *La Reine morte* de Montherlant en 1958 en parlent encore. François Rozet y était un roi Ferrante plein de grandeur. On se rappelle aussi avec plaisir *Les Fourberies de Scapin*, mises en scène par Florent Forget en 1965.

Et puis, il y a les *Belles-soeurs*. S'il y a une plaque un jour sur le mur de l'ancien Stella, ce sera bien celle indiquant que la première pièce de Michel Tremblay y a été créée le 28 août 1968. À l'écart de l'évolution de la dramaturgie québécoise, le Rideau-Vert a tout de même présenté les *Belles-soeurs*, une date majeure dans l'histoire du théâtre d'ici. Cependant aucun autre Tremblay n'entra au Rideau-Vert, et des 200 productions de la maison on ne retrouve qu'une quinzaine de titres québécois, exception faite des Maillet.

Michel Tremblay rappelait au DEVOIR cette semaine que personne, début 1968, ne voulait monter sa pièce. Le Centre d'essai des auteurs dramatiques (CEAD) organisa une lecture publique des *Belles-soeurs*. Le mari de Denise Proulx, qui travaillait à Radio-Canada, en fait un topo qui passe aux actualités télévisées. C'est le choc. Le Rideau-Vert, alerté par des comédiennes comme Denise Filiatrault et Denise Proulx, décide de prendre le risque de produire cette pièce en joual. On le fera hors saison, en août, et on connaît la suite. « Je ne sais ce que pensaient Mmes Palomino et Brind'Amour, mais elles ont su saisir l'occasion, prendre le risque », affirme Tremblay.

Côté théâtre québécois, le Rideau-Vert a été parcimonieux, mais ceci s'explique sans doute par ce choix parisien à l'origine de la formation de la compagnie. On retiendra surtout la création de deux pièces de Françoise Loranger, *Une maison, un jour* en 1965 avec Geneviève Bujold et *Encore cinq minutes* en 1967 avec Duceppe et Marjolaine Hébert. Une des rares pièces de Marie-Claire Blais, *L'Exécution*, y a été créée en 1968, un Barbeau (*Émile et une nuit*) et un Daigle (*La Débâcle*) en 1979.

Il faut faire une place à part à *La Sagouine*. En 1972, quand Viola Léger, cette exceptionnelle comédienne, s'avança sur la scène du Rideau-Vert avec sa moppe et sa chaudière, quelque chose se passa. Dans un théâtre presque entièrement voué aux pièces françaises et européennes, *La Sagouine* de Maillet et *Les Belles-soeurs* sont de magistrales exceptions.

François Rozet, le doyen de nos acteurs, a joué souvent sur le petit plateau où tombe ce rideau vert pomme. « On pouvait faire des choses remarquables au Rideau-Vert, on ne jouait Giraudoux que chez Mme Brind'Amour. J'ai le plus beau souvenir de Janine Sutto à mes côtés dans *La Reine morte*, me rappelait-il cette semaine. On s'y sentait bien, et c'est essentiel pour bien jouer. Je me rappelle y avoir été Créon dans l'*Antigone* d'Anouilh. Il n'y avait pas de salaire, mais le plaisir de jouer un théâtre que l'on aimait... ».

Luce Guilbeault y a débuté, remplaçant au pied levé Bujold dans *Une maison, un jour*. « Le Rideau-Vert, pour moi, c'était la découverte d'un lieu où régnait un grand amour du théâtre, ce sont mes premières complicités avec Hélène Loiselle autour de Pirandello, Obaldia, des auteurs que l'on ne jouait pas ailleurs. »

Guilbeault rentre de Paris, où elle est allée saluer Delphine Seyrig qui joue *Sarah* au Théâtre de l'Oeuvre. « Dans les coulisses de ce vieux théâtre où Copeau a vécu, il y a cette odeur Rideau-Vert, les publics élégants, la vie d'un théâtre. » Son meilleur souvenir sur scène au Rideau-Vert: le *Sassafras* d'Obaldia, et surtout les *Belles-soeurs*, où elle était Pierrette Guérin. « Je m'y sentais un peu iconoclaste », dit-elle.

Jean Basile, lui, a fréquenté le Rideau-Vert des années 60 en tant que critique au DEVOIR. Il dit de la compagnie qu'elle est celle qui « avec le moins de prétention a toujours tenu son bout, fidèlement, dans le théâtre montréalais ». Il parle de discrétion et d'efficacité, de modestie surtout. Sans être fanatique de ce type de théâtre « middle-class », qui ne se cache pas de son caractère bourgeois, Basile loue le courage « de ces deux bonnes femmes », leur détermination qui a fait leur succès. « Ce théâtre n'a jamais démontré un désir de se renouveler. Son public ne le lui demande pas, sa clientèle ne change pas, ce sont des gens qui vont voir des vedettes et qui vont voir Yvette, et j'avoue éprouver beaucoup d'affection pour ce Rideau-Vert là ».

Gilbert David, critique de théâtre à la revue *JEU*, se situe à l'opposé. « Il s'agit d'un théâtre extrêmement conservateur, à l'esthétique surannée, complètement décroché de ce qui définit l'art théâtral contemporain ». Il dit y avoir vu « des lectures dramatiques superficielles », « des acteurs qui évoluent sur scène sans destin théâtral ». « À Paris, où sont ses modèles, ce théâtre est un théâtre privé, souligne David. Ce sont des compagnies privées, non subventionnées. On ne peut pas subventionner une institution qui perpétue une forme d'aliénation culturelle (le parisianisme) de façon aussi évidente. »

Avec ses fidèles et ses détracteurs, le Rideau-Vert est l'une des dernières institutions québécoises qui a refusé la remise en question, mais qui continue vaillamment son chemin, administrée par Mmes Palomino et Brind'Amour avec la rigueur et la classe des modèles parisiens.

Un théâtre est un théâtre, et le Rideau-Vert résonne encore des répliques de Juliette Béliveau, des soeurs Giroux, de la voix bouleversante de Marthe Thierry, des éclats de Denise Pelletier, qui ont toutes trouvé au Rideau-Vert une scène pour exercer, de toutes les manières, le plus beau métier du monde.

LA BOÎTE À ÉCHOS

À l'Union française de la rue Viger samedi à compter de 19 h le public est invité à participer aux fêtes du Carnaval occitan.

■

Le café Esperanto, en collaboration avec le Centre multi-ethnique Saint-Louis présente en reprise *Le plus petit cirque du monde*, un spectacle pour enfants mettant en vedette Pluc le clown ce dimanche à 15 h. Adresse: 3559 Saint-Urbain.

■

L'Orchestre symphonique de Montréal donne un concert à l'église Notre-Dame-du-Saint-Rosaire (angle des rues Saint-Hubert et Villeray) dimanche à 20 h. Entrée gratuite.

Le *Trio Renoir* sera l'invité de Sons et Brioches dimanche au Piano Nobile de la Place des arts à 11 h. Ce trio est composé de Monica Deschênes, violoniste, Anne Beaudry, altiste et Louise Trudel, violoncelliste.

■

Le service des activités culturelles de la Ville de Montréal offre aux enfants le spectacle de Monsieur Orchestre ce samedi à 13h 30 à la Bibliothèque Maisonneuve, 4120 est Ontario.

■

Le Méridien présente un spectacle intitulé Carnaval de Rio ce samedi à 19h 30.

Société de la Place des Arts de Montréal

Concours pour la réalisation d'un bronze de Wilfrid Pelletier

Ce concours est ouvert à tous les sculpteurs natifs du Québec ou résidants de la province depuis au moins deux ans.

Les artistes intéressés à participer à ce concours peuvent obtenir maintenant un cahier des charges en s'adressant à madame Michelle Vallée, secrétaire du concours, à la Place des Arts, 1501, rue Jeanne-Mance, Montréal H2X 1Z9, ou en téléphonant au numéro 285-4210.

Le bronze devra être un portrait en buste, tête ou masque, de grandeur nature. Les croquis accompagnés d'un dossier illustré des réalisations antérieures de l'artiste devront être reçus au plus tard le 19 mars 1984. La Société ne tiendra pas compte des projets reçus après cette date.

Ce concours est parrainé par Imperial Tobacco Ltée.

NOUVEAU THÉÂTRE EXPÉRIMENTAL
du 14 Février au 10 Mars 84
la Californie
ESPACE LIBRE / 1945 FULLUM / 521-4191

Samuel Gesser et Columbia Artist Theatricals Corp. présentent
«L'UNE DES PLUS ÉCLATANTES COMÉDIES MUSICALES DE TOUS LES TEMPS»
— Glenne Currie, United Press International
GAGNANT! MEILLEUR MUSICAL!
7 trophées TONY — 1980
Trophée du N.Y. Drama Critics Circle
EN VENTE JEUDI
EVITA®
LA COMÉDIE MUSICALE AU SUCCÈS INTERNATIONAL!
23, 24, 25, 26, 27, 28 MARS
Ven., lun., mar., mer. 20 h 00
Sam. 17 h 00 et 21 h 00
Dim. 14 h 30 et 20 h 00
BILLETS: 15$, 20$, 25$, 30$
Salle Wilfrid-Pelletier
Place des Arts
Guichets: 514 842 2112
Redevance de 0.75 $ sur tout billet de plus de 6 $

Découvrez le coeur de
L'ITALIE
avec l'association
AMITIÉ QUÉBEC-ITALIE
du jeudi 24 mai au jeudi 14 juin 1984
— MILAN (soirée à la Scala)
— FLORENCE, PISE, SIENNE, URBINO, ASSISES, PEROUSE, LES CHATEAUX DU MOYEN-ÂGE, ROME.
— Possibilité de prolonger le séjour
— Tours guidés par des personnes originaires des régions visitées
— Quelques réceptions prévues
— Coût 1 800,00$ (avion, autocar, hôtels, et petits déjeuners inclus)
— Bons hôtels centraux
— Réservations avant le 10 mars 1984
— VOLS ALITALIA
Pour renseignements:
Amitié Québec-Italie: 276-1668
le soir: 336-4238

Fraises rouges
Le Centre et le module de design graphique vous invitent à l'exposition d'une sélection d'exercices d'initiation à l'illustration, réalisés par les étudiants d'un cours du programme de design graphique à l'automne 1983
du 18 février au 4 mars 1984
du mercredi au dimanche de 12 à 18 heures
centre de création et de diffusion en design
Université du Québec à Montréal
Pavillon Design Arts IV
175 avenue Président Kennedy
Case Postale 8888, succursale A
Montréal (Québec) H3C 3P8
Tél. 514 282-3395

ciel mf 98,5 présente
LOUISE FORESTIER
JE SUIS AU RENDEZ-VOUS
UN RETOUR FOU-DROY-ANT!...
RENOUEZ AVEC UNE STAR!
13 au 18 MARS C'est un rendez-vous!
théâtre FÉLIX-LECLERC
1450, Ste-Catherine est coin Plessis ⊕ Beaudry
Guichet lun. au sam. midi à 21 h
Renseignement: 521-4650
Frais de service 0.50$ par billet
Ticketron 288-3651
Tele-tron 288-3782
Visa-Master Card
Frais de service
LIVRAISON À DOMICILE 288-3782 seulement $2.00 par livraison

Le génie de Puccini

Suite de la page 19

L'histoire de *Turandot* est évidemment moins familière aux amateurs d'opéra que celle des trois ouvrages de la trilogie *La Bohème*, *Tosca* et *Madama Butterfly*, mais elle n'en est pas moins séduisante et riche au plan dramatique. Mue par un désir inassouvi de vengeance, la princesse chinoise Turandot, dont l'ancêtre a été outragée par un barbare, soumet chacun de ses prétendants à une épreuve. S'il s'avoue incapable de résoudre les trois énigmes qu'elle lui propose, il aura immédiatement la tête tranchée. Un prince inconnu se présente un jour et répond avec succès mais refuse le prix de sa victoire, préférant attendre que la princesse elle-même s'abandonne à la puissance de l'amour.

Pour traiter un tel sujet, il fallait que Puccini mette en oeuvre toutes les ressources de son génie musical et dramatique et c'est ce qu'il a fait dans cette admirable partition dont on ne finirait plus de décrire les beautés et de vanter le caractère novateur. « Je dois jeter les maquillages du sentimentalisme et de la sensiblerie facile », écrivait-il à Giuseppe Adami, l'un de ses deux librettistes. « Je dois émouvoir, mais sans rhétorique, et capter l'émotion du public en faisant vibrer ses nerfs comme les cordes d'un violoncelle. »

À ses deux protagonistes principaux, Turandot et Calaf, Puccini demande une vaillance vocale poussée à la limite, ce qui explique pourquoi les chanteurs qui peuvent aborder ces rôles sont rares et ne le font généralement qu'au sommet de leur carrière. Un peu moins exigeants peut-être sont les rôles de Liu et de Timur, qui apportent à l'oeuvre un élément humain indispensable à toute oeuvre de Puccini. Même s'il n'est pas essentiel au déroulement de l'action, la présence du trio des ministres apporte un élément de variété.



Photo Jacques Grenier

Turandot: Elisabeth Payer-Tucci

Dans *Turandot*, le rôle des choeurs est d'une importance capitale et participe à l'action tout comme dans *Boris Godounov*. Quant à l'orchestre, il prend des proportions quasi wagnériennes avec une percussion considérable comprenant de multiples gongs et autres instruments exotiques, sans compter un petit orchestre de scène et un orgue. Dans sa partition, Puccini fait un usage modéré du leitmotiv wagnérien et de la gamme pentatonique chinoise. On y trouve des passages où plusieurs tonalités sont employées simultanément de même que des dissonnances très accusées que l'on ne rencontre que rarement dans ses ouvrages antérieurs.

Le destin a voulu que *Turandot* demeure inachevée à la mort du compositeur qui n'a laissé que des esquisses pour le grand duo d'amour Turandot-Calaf et l'imposante scène finale où le peuple se joint aux deux protagonistes principaux pour chanter un hymne à l'amour, « lumière du monde ». Franco Alfano, la main étrangère qui a terminé l'ouvrage, a fait ce qu'il a pu et on s'accorde à dire qu'il a suivi très fidèlement les indications du compositeur. C'est là l'avis d'experts quoique d'autres soient d'un avis contraire et continuent à spéculer sur le fait que la fin de *Turandot* aurait eu une dimension et une majesté incomparables sous la plume même de Puccini, ce qui est difficilement contestable mais qui ne peut que demeurer une hypothèse.

Turandot est l'avant-dernière production de la quatrième saison de l'Opéra de Montréal. *Rigoletto* de Verdi, avec Louis Quilico dans le rôle titre, terminera la saison en mai et juin. Quatre productions seront à l'affiche en 1984-85, à savoir *Il Barbiere di Siviglia*, *La Traviata*, *La Bohème* et *Salomé*.

Ces jours derniers, Jean-Paul Jeannotte a annoncé que les quatre productions de la saison 1985-86 seront les suivantes: *Don Pasquale*, opéra bouffe de Donizetti; *Suor Angelica* de Puccini et *Cavalleria Rusticana* de Mascagni en programme double; *Tristan und Isolde* de Wagner, une reprise de la mémorable production de 1975 de l'Opéra du Québec avec décors et costumes de Roberto Oswalf et enfin *Aïda* de Verdi.

Callas et les autres

DISQUES

CAROL BERGERON

★ **Turandot** de Giacomo Puccini (1858-1924): Maria Callas (Turandot), Elisabeth Schwarzkopf (Liu), Giuseppe Nessi (Altoum), Nicola Zaccaria (Timour), Eugenio Fernandi (Calaf), les choeurs et l'orchestre du Théâtre de la Scala de Milan, direction Tullio Serafin. EMI 2 C 163-00969/71, enregistré à Milan du 9 au 15 juillet 1957, texte de présentation en français.
★ **Turandot:** Montserrat Caballé (Turandot), Mirella Freni (Liu), José Carreras (Calaf), Paul Plishka (Timur), Michel Sénéchal (Altoum), la Maîtrise de la Cathédrale de Strasbourg, les choeurs de l'Opéra du Rhin et l'Orchestre philharmonique de Strasbourg, direction Alain Lombard. Angel SCLX 03857, enregistré en 1977, texte de présentation en anglais.
★ **Turandot:** Katia Ricciarelli (Turandot), Piero de Palma (Altoum), Ruggero Raimondi (Timur), Placido Domingo (Calaf), Barbara Hendricks (Liu), les Wiener Staatsopernchor, les Wiener Sängerknaben et le Wiener Philharmoniker, direction Herbert von Karajan. Deutsche Grammophon 3 lp-2741 013, texte de présentation en fraçais.
★ **Turandot:** le numéro 33 (juin 1981) du bimestriel «L'Avant-scène Opéra»; en complément de l'opéra de Puccini, le Turandot de Ferruccio Busoni (1866-1924); 171 pages.

BIEN qu'inachevé, *Turandot*, l'ultime opéra de Puccini, s'impose à nous comme son plus grand chef-d'oeuvre. C'est du moins ce qu'affirme sans hésiter l'éminent puccinien Mosco Carner dans le texte de présentation qui accompagne le plus récent enregistrement discographique, celui de von Karajan.

Dans *Turandot*, précise Carner, le compositeur a réuni pour la première fois les quatre éléments qui se rencontrent séparément dans les ouvrages lyriques antérieurs: l'héroïsme dramatique (Turandot et Calaf), le sentiment lyrique (Liu), le comique grotesque (les masques Ping, Pang et Pong) et l'exotisme (l'action se déroule en Chine). Donc une synthèse réussie qui montre le génie dramatique de Puccini en même temps que le genre de sommet musical qu'il était capable d'atteindre.

« Lorsque commence l'opéra, c'est la nuit cannibale. Lorsque finit l'opéra, le jour se lève enfin sur Pékin délivrée. Que s'est-il passé ? Ce n'est rien. Juste une femme qui cède, et se marie. » C'est ainsi que Catherine Clément, dans *L'Opéra ou la Défaite des femmes* (Grasset), résume *Turandot*. Mais en se mariant avec Calaf, la princesse Turandot cède à l'amour. Elle abandonne ses utopies matriarcales pur se conformer à la normalité patriarcale. C'est une lutte entre les deux sexes et si l'amour n'y intervenait pas, le drame deviendrait franchement sexiste.

Mais l'écoute de *Turandot* n'est peut-être pas si simple. Une dialectique des sexes qui trouve sa synthèse dans l'amour n'engendre pas nécessairement un opéra. Or, si *Turandot* n'a pas la stature de *Tristant et Isolde* de Wagner, il séduit néanmoins l'auditeur par la richesse de son orchestration, par l'utilisation extrêmement habile des choeurs et des solistes et par l'habileté et la souplesse de son écriture. L'opéra est relativement court et les rôles aussi, bien que vocalement ceux de Turandot et de Calaf ne soient pas très faciles.

Cela dit, on pourrait croire que chanteurs et chefs d'orchestre se disputent le privilège d'enregistrer cette oeuvre. Il n'en est rien. Si l'on compare la discographie de *Turandot* à celle de *La Tosca*, par exemple, elle est plutôt courte. Sans doute que les rôles de Turandot et Calaf font peur. Il faut une soprano et un ténor avec des voix puissantes et souples qui puissent atteindre facilement les aigus sans hurler.

J'ajouterai qu'il est absolument nécessaire d'avoir un grand chef d'orchestre capable d'exploiter au maximum les merveilles de la palette orchestrale de Puccini. Il faut un chef à l'oreille raffinée, capable de doser, d'équilibrer tous les éléments (choeurs, solistes et orchestre).

Des trois chefs, Lombard, Serafin et Karajan, seuls les deux derniers sont vraiment à la hauteur de la tâche. Dans le cas de Serafin (EMI), on doit cependant se contenter de l'impression qu'il semble posséder et comprendre fort bien la partition car l'enregistrement date de 1957, en mono, ce qui a pour effet de nous priver de beaucoup trop de détails.

En considérant l'interprétation dans son ensemble, il est facile d'affirmer que la version Karajan, qui bénéficie d'une technologie très efficace, est une réussite magistrale. À côté de ce géant, un chef comme Lombard existe à peine. Avec Karajan, la fascination auditive est totale. On a le sentiment d'entendre toute la richesse harmonique et orchestrale de l'oeuvre.

Dans les rôles secondaires, la distribution est très réussie. Quant aux trois rôles principaux, ceux de Turandot (soprano) Liu (soprano) et Calaf (ténor), on peut émettre certaines réserves. Dans Turandot, la voix de Katia Ricciarelli (soprano italienne), faible dans le grave et affectée d'un trop large vibrato dans l'aigu, finit par nous distraire d'une interprétation du personnage-titre qui semble autrement fort juste. Par contre, la voix de l'américaine Barbara Hendricks est d'une beauté stupéfiante mais peut-être un peu froide pour les besoins de son personnage. Quant à Placido Domingo, il est, dans Calaf, absolument parfait; même ses aigus un peu difficiles rendent son personnage encore plus émouvant.

Ce qui donne à la version Serafin une valeur de document exceptionnel, c'est bien entendu la présence de Maria Callas et dans une certaine mesure celle d'Elisabeth Schwarzkopf en Liu. Avec ces deux artistes, nous avons enfin toute la substance des deux personnages. Callas rend dans toute sa complexité le désir chimérique du matriarcat de Turandot et Schwarzkopf, fait une Liu totalement émouvante dans sa tragique soumission au patriarcat.

Avec Callas et Schwarzkopf, mais surtout avec Callas, on oublie que la forme vocale ne soit pas toujours à la hauteur. *Turandot* est une parenthèse dans la carrière discographique des deux cantatrices. Il aurait fallu être là, en 1948, quand les moyens vocaux de Callas étaient à la hauteur des exigences du rôle de Turandot.

Dans le trio Caballé-Freni-Carreras (Angel), on ne peut vraiment qualifier d'exceptionnel que le travail de la soprano italienne Mirella Freni. Sa Liu est comparable à celle de Schwarzkopf et vocalement supérieure.

Le Calaf d'Eugenio Fernandi (EMI) aussi bien que la Turandot de Monserrat Caballé et le Calaf de José Carreras (Angel) sont à ranger dans les interprétations honnêtes et moyennes.

Ce n'est pas dans les dictionnaires de musique que le mémomane curieux pourra satisfaire son désir d'en savoir un peu plus sur le *Turandot* de Puccini. Il pourra se préparer aux prochaines représentations de l'Opéra de Montréal en écoutant cette oeuvre sur disque mais il ne pourra faire mieux, sur ce sujet, que de parcourir le numéro 33 que lui a consacré la revue *L'Avant-scène Opéra*.

Place des Arts: maintien des loyers et concours de sculpture

IL n'y aura pas d'augmentation des loyers à la Place des Arts pour la saison 1984-85.

En prenant cette décision, explique-t-on dans un communiqué, le conseil d'administration de la Place des Arts, présidé par M. Guy Joron, a voulu alléger le fardeau des imprésarios confrontés à des coûts de production considérables et aider ainsi l'industrie du spectacle en cette période particulièrement critique.

Pour la saison 1982-83, la Place des Arts a enregistré une légère diminution du nombre de spectacles présentés dans ses salles. Selon les administrateurs de la Place des Arts, la décision de ne pas augmenter les loyers pour la prochaine saison devrait permettre de remédier à la situation. Le taux moyen d'assistance aux spectacles de la PdA s'est situé autour de 84 % pour 1982-83 et la Société de la Place des Arts a enregistré, pour une seconde année consécutive, une diminution de son déficit de fonctionnement.

★

Par ailleurs, la PdA a annoncé cette semaine le lancement d'un concours pour la réalisation d'un portrait en bronze de Wilfrid Pelletier, afin de souligner le 20e anniversaire de la Place des Arts. C'est la compagnie Imperial Tobacco qui parraine ce concours dont le résultat final sera exposé dès septembre prochain dans un des foyers de la salle Wilfrid-Pelletier.

Les sculpteurs intéressés à soumettre leur projet peuvent le faire en téléphonant à Michelle Vallée, au 285-4210. Des projets soumis, le jury choisira au maximum quatre sculpteurs qui recevront chacun une bourse de $ 1,500 pour la réalisation d'un plâtre. Le meilleur projet se verra confier la réalisation du bronze de Wilfrid Pelletier.

Le jury, placé sur la présidence de M. Henri Barras, directeur artistique du Café de la Place, se compose de Mme Andrée Paradis, rédactrice en chef de la revue *Vie des Arts*, ainsi que de MM. Gérard Lamarche, directeur général de la PdA, Jean Vallerand, compositeur, André Daoust, d'Imperial Tobacco, et Charles Daudelin, sculpteur.

Concours pour jeunes compositeurs

La Société d'exécution du Canada (SDE) organise un concours pour les jeunes compositeurs. Au total, on prévoit attribuer $ 6,000 en prix aux oeuvres gagnantes du Concours de SDE Canada pour les jeunes compositeurs 1984.

Y sont admissibles les compositeurs canadiens âgés de moins de 30 ans. La date limite d'inscription est fixée au 30 avril et les formulaires d'inscription sont disponibles à tous les bureaux de la SDE Canada.

Les oeuvres pourront se classer parmi l'une des quatre catégories suivantes: musique pour orchestre (12 instruments et plus); musique pour instrument seul ou musique de chambre (jusqu'à 11 instruments.; musique pour une ou plusieurs voix avec ou sans instruments; et musique électroacoustique et par ordinateur (y compris musique avec voix et/ou instrument).

Le bureau de Montréal est situé à l'adresse suivante: 625 avenue du Président-Kennedy, Bureau 1601, Montréal H3A 1K2.

■

L'Association des directeurs de théâtre organise des auditions entre le 28 avril et le 7 mai au Théâtre du Rideau vert, 4664 Saint-Denis. Tout dossier contenant les renseignements généraux sur la personne, ainsi que sa formation académique et dramatique, ainsi que sa photo doit parvenir avant le 1er avril à Mme Céline Marcotte, secrétaire administrative, ASsociation des directeurs de théâtre, 3929 Saint-Denis, Montréal, H2W 2M4.

LES DIMANCHES APRÈS-MIDI DU THÉÂTRE DE L'AVANT-PAYS
19 février à 14 heures
EXPOSITION ET SPECTACLE DE MARIONNETTES
« Barnabé les Bottines »
À la Galerie de marionnettes du Théâtre de l'Avant-Pays
550 Atwater Lionel-Groulx
RÉSERVATIONS: 935-7257
2,50 Enfants 3,50 Adultes
(pour enfants 4 ans et plus)

Dir.: Roué-Doudou Boicel
Le plus grand Guitariste de JAZZ au monde
JOE PASS
Ce soir et dim.
Atelier de Guitare
Aujourd'hui à 15h
LARRY CORYELL 24 et 25 fév
286 Ste-Catherine O.
Métro Place des Arts 861-0657

Club des Diplômés(es) Universitaires inc.
(Organisme bilingue sans but lucratif pour universitaires célibataires, séparés, divorcés.)
SOIRÉE DISCO

Marie-Paule Sarrazin
présidente
DEMAIN
19 FÉVRIER 1984
20h30
CLUB RHAPSODIE
HÔTEL QUATRE SAISONS
Prix de présence — Spectacle
Membres $3 — Non membres $5
Rens.: 340-1515

Une collaboration de
ALCAN
Pro Musica présente le
TRIO BEAUX ARTS

Programme
Mozart: Trio K. 564
Ravel: Trio la mineur
Schubert: Trio op. 100
LUNDI 20 FEV.
20 h.
Billets: 10$, 8$, 6$
Étudiants 7/25 ans: 5$
PRO MUSICA
1270 Sherbrooke O.
845-0532
THÉÂTRE MAISONNEUVE
Sur tout billet de plus de 6 $ s'ajoute un montant de 0.75 $ à titre de redevance à la Place des Arts.

Studio de Musique Ancienne de Montréal
DIRECTION ARTISTIQUE
10ième ANNIVERSAIRE
IL COMBATTIMENTO DI TANCREDI E CLORINDA
DE CLAUDIO MONTEVERDI

OEUVRES DE CASTELLO, FRESCOBALDI, MARINI
SHARI SAUNDERS SOPRANO
MAX VAN EGMOND BARYTON
YVES SAINT-AMANT BASSE
LE PETIT ENSEMBLE INSTRUMENTAL DU STUDIO
DIRECTION RÉJEAN POIRIER
DIMANCHE LE 26 FÉVRIER À 20H00
SALLE POLLACK 555 OUEST SHERBROOKE (McGILL)
BILLETS: 10 $, 6 $ (ÉTUDIANT/AVANCE)
RENSEIGNEMENTS:
EN VENTE CHEZ:
ARCHAMBAULT.
LETTRE-SON

DÉBUT présente

CE SOIR
DOMINIQUE MOREL
et
DOUGLAS NEMISH
duo-pianistes
Oeuvres de Bach, Bartok, Poulenc, Brahms
le samedi 18 février à 20h
SALLE POLLACK
555 Ouest, rue Sherbrooke
Prix des places: $5, $3 (étudiants)
Renseignements: 392-8224 ou 878-9680

L'OPÉRA DE MONTRÉAL
Directeur artistique: Jean-Paul Jeannotte
TURANDOT
de Puccini
(chanté en italien)

Dans le rôle de la princesse chinoise Turandot
Elisabeth Payer-Tucci
Maria Pellegrini • Thanos Petrakis • Don Garrard
André Lortie • Paul Trépanier • Jean-Clément Bergeron
Claude-Robin Pelletier • Claude Létourneau
Chef d'orchestre: Alfredo Silipigni • Mise en scène: Bliss Hebert
Décors et costumes: Allen Charles Klein • Maître des choeurs: René Lacourse
Orchestre symphonique de Montréal
21, 24, 27 février, 3, 7, 10 et 14 mars 1984
Première, vendredi, samedi: 12$, 15$, 21$, 30$, 35$
Lundi, mercredi: 12$, 15$, 20$, 28$, 33$
Rideau: 20 heures précises
Cette production est présentée grâce à la Banque Nationale.
Les compagnies suivantes ont généreusement contribué à la présentation d'une soirée d'opéra: Gulf Canada • Les Pharm-Escomptes Jean Coutu • CFCF Inc.
Salle Wilfrid-Pelletier Place des Arts
Guichets: 514 842 2112
Redevance de 0,75 $ sur tout billet de plus de 6 $.

L'anti-musée

Suite de la page 19

Cette fois-ci, les artistes Lyne Lapointe, Martha Fleming et Monique Jean ont reçu des Travaux publics le 21 novembre dernier, la clé de l'ancien bureau de poste où elles avaient l'intention de bricoler *leur* musée des sciences. Bien sûr, le nouveau projet n'est pas sans analogie avec le précédent, même si le lien est plus lâche entre le contenu de l'oeuvre et l'histoire spécifique de l'édifice.

Par exemple, le maître de poste, habitant avec sa famille un appartement au-dessus de son bureau, on retrouve la dichotomie entre les espaces publics et les espaces privés qui était un des ressorts de la caserne de pompiers. D'autre part, la proposition est ici plus ouvertement féministe et beaucoup plus complexe.

En effet, *Le Musée des sciences* remet en question à la fois la fameuse « objectivité de la science » et les rôles de l'institution muséale, le tout mis en espace dans un édifice public désaffecté mais qui garde encore la trace de toutes ses structures, et considéré comme microcosme d'une société bien organisée.

Depuis quelque temps, Lyne Lapointe travaillait à des dessins, faits à partir de gravures anciennes, qui réfléchissaient sur le déterminisme des appareils dans l'idéologie scientifique (notamment des appareils photographiques, qui obsèdent l'artiste depuis ses débuts, et de certains instruments chirurgicaux); mais le déclencheur de tout ce projet aura été une visite, faite l'année dernière à Florence, dans un « vrai » musée de l'histoire des sciences, et l'indignation ressentie alors devant les fonctions qui sont imparties aux femmes — dans les très rares cas où il en est question — dans toute cette histoire, aussi bien dans les expériences médicales qui ont réellement eu lieu que dans les institutions chargées d'en garder (et d'en glorifier !) la mémoire.

Aussi, dès l'entrée dans le « faux » musée de la rue Notre-Dame, un cahier pédagogique, placé sur l'ancien comptoir de la poste, témoigne des recherches des artistes sur les curieux rapports entre la science médicale et les femmes, et toute l'oeuvre sera un commentaire, tantôt ironique tantôt plus corrosif et assez spectaculaire, de ces rapports.

Le *Musée des sciences* s'étend donc sur quelque 6,000 pieds carrés et comprend une vingtaine d'interventions (sans parler du salon qui contient plusieurs dessins de Lyne Lapointe — une sorte de musée dans le musée — et qui constitue une exposition à lui seul).

Certaines de ces interventions sont des morceaux de bravoure, par exemple la très belle installation du rez-de-chaussée qui démontre, en y injectant un contenu explicitement féministe, le fonctionnement de la science des anamorphoses et dénonce les distorsions de la réalité qu'impliquent les modes de représentation « scientifiques » (une idée qui traverse tout le Musée sous diverses formes). D'autres interventions sont beaucoup plus discrètes, à peine visibles, et il faut être attentif pour les repérer ... comme il faut être attentif pour pénétrer le(s) sens caché(s) des plus voyantes.

D'autre part, le drôle de compagnonnage entre l'art et la science, comme l'analogie entre les déformations scientifiques et les déformations artistiques, complexifie le propos du Musée et crée des rapprochements très suggestifs, par exemple entre le salon où sont les dessins et la salle d'observation de l'examen gynécologique qui est adjacent au premier et qui le transforme en salle d'attente de médecin (où se trouvent habituellement des oeuvres d'art, mais bien différentes de celles de Lyne Lapointe ...).

On n'en finirait pas d'énumérer toutes les ressources de ce Musée éphémère qui fonctionnent chacune à plusieurs niveaux et qui multiplient les questions sur l'art, les femmes, la science, et aussi sur les diverses institutions chargées de les codifier.

L'oeuvre est donc complexe, mais accueillante (je crois qu'on y circule plus relax que dans un musée normal); en outre, les artistes y sont présentes en permanence, toujours prêtes à répondre de leur travail. (Jusqu'au 26 février, de 11 h à 16 h; renseignements: 843-5237).

Des fictions tonifiantes

Expositions

GILLES DAIGNEAULT

LA galerie Jolliet (279 rue Sherbrooke ouest) a pris la généreuse habitude de mettre une fois l'an ses vastes murs à la disposition d'un conservateur invité pour qu'il en use en toute liberté, ce qui nous vaut chaque fois une exposition inattendue et ... très attendue.

Cette année, c'est à une des figures les plus brillantes de la très jeune critique québécoise, Johanne Lamoureux, qu'on a confié cette tâche délicate, et le projet qui en a résulté porte un titre aussi imprononçable — il s'écrirait à peu près *F(r)ictions: en effet(s)* — que le programme qu'il implique est hospitalier.

L'accrochage comprend 12 oeuvres de 12 artistes, huit femmes et quatre hommes, et on a beau se dire qu'il est relativement facile, pour une personne bien informée de la situation, de réunir aujourd'hui au Québec une douzaine d'oeuvres de qualité, on doit reconnaître que cette sélection-ci est remarquablement convaincante. D'autres auraient probablement pu faire l'affaire, mais on ne voit pas ici d'oeuvres qui mériteraient d'être remplacées; et pour ce qui est d'en ajouter de nouvelles, on risquerait d'encombrer un parcours bien aéré et déjà assez suggestif.

Bien sûr, il faudrait être aveugle pour ne pas faire le rapprochement entre l'exposition de Johanne Lamoureux et les *Hypothétiques confluences* de René Payant qui étaient accrochées aux mêmes cimaises, il y a moins d'un an. Disons simplement que les choix de *F(r)ictions: en effet(s)* paraissent avoir été faits avec une plus grande liberté ou avec un plaisir plus *pur* que ceux de Payant qui avait jugé bon de s'imposer lui-même certaines restrictions et qui, d'autre part, avait peut-être de petites « idées de derrière la tête » à faire passer. Cela dit, les deux expositions confirment la validité de ce concept de regroupement polyvalent qui saute des barrières.

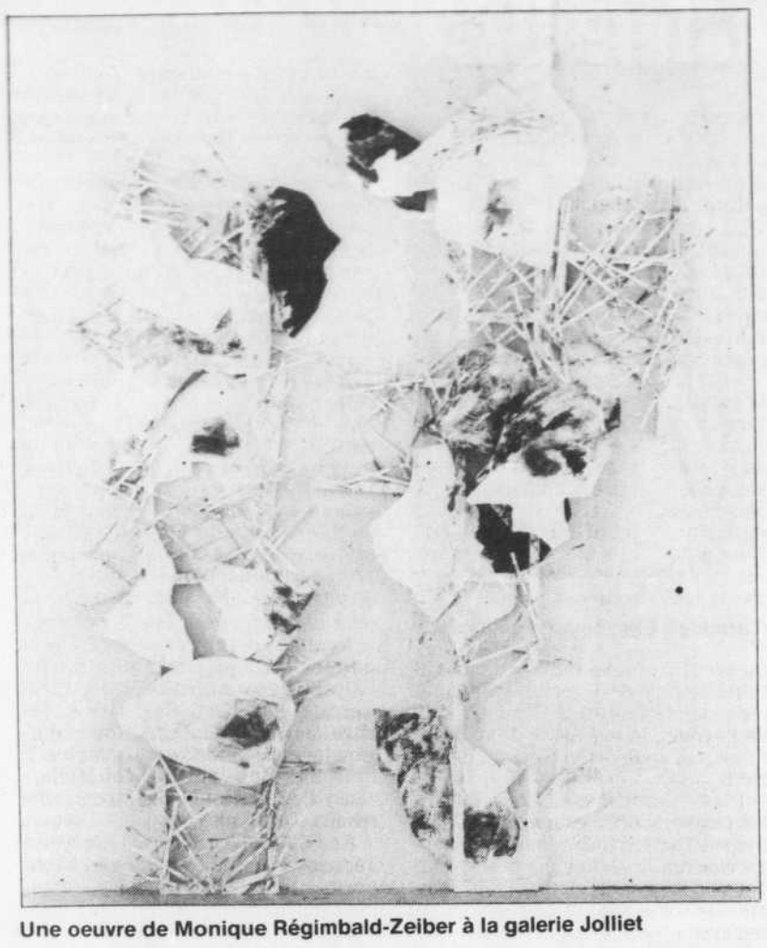
L'espace nous manque pour parler des oeuvres individuellement, ce qu'il faudrait pourtant faire. Qu'importe. La conservateure l'a bien fait: un court texte amoureux (et subtilement pédagogique) accompagne chacune d'elles. Il est placé à une distance suffisante pour ne pas en gêner la lecture et, à la limite, on pourrait s'en passer; mais on se priverait alors d'un autre plaisir.

F(r)ictions: en effet(s) apparaît donc comme un constat de l'état de l'art actuel au Québec. Ce constat prend la forme d'une belle histoire à laquelle le tableau de Louise Robert, qui accueille les visiteurs, avait donné le ton: « Il était une fois ... ».

Et en quittant la galerie, on se dit que l'art québécois se porte bien. Même très bien. (Jusqu'au 3 mars)

★

Tout de suite après l'exposition du Centre Saidye Bronfman intitulée *E(x)changes II*, celle de ChromaZone de la **Galerie d'art Concordia** (1455 bd de Maisonneuve) fournit l'occasion d'une deuxième bonne rencontre avec la jeune figuration torontoise. Ici, on trouve plus d'oeuvres que dans *E(x)changes II* et moins d'artistes, ce qui permet un contact plus approfondi.



Une oeuvre de Monique Régimbald-Zeiber à la galerie Jolliet

ChromaZone, c'est le nom d'une galerie de Toronto qui existe depuis 1981 et qui a servi de point de rencontre pour des artistes qui travaillent isolément dans un même esprit — en gros, une figuration criarde et plutôt agressive; la galerie a joué un rôle important dans la promotion et la diffusion de cet esprit qui n'est surtout plus marginal à Toronto, au moment d'écrire ces lignes. Rappelons aussi que ChromaZone, mécontent de la sélection officielle de l'exposition OKanada, avait envoyé à Berlin sa propre sélection appelée ... *OKromaZone* pour témoigner de la vitalité de la peinture actuelle au Canada.

L'exposition de Concordia réunit des travaux des cinq artistes qui animent ChromaZone: Andy Fabo, Oliver Girling (qui était présent à *E(x)changes II*), Sybil Goldstein, Rae Johnson et Tony Wilson, et son format permet de mesurer à la fois la personnalité de chaque participant et celle du mouvement qui réagit manifestement contre certaines tendances aseptisées de l'art des années 1970 qui aurait exercé à Toronto un monopole plus encombrant qu'à Montréal.

On notera d'abord l'omniprésence de la figure humaine qui fait retour dans des environnements troubles, aussi mal définis que très chargés émotivement et culturellement; ensuite, la recherche d'une immédiateté de la communication, analogue à celle d'affiches faites à la hâte et, paradoxalement, le recours à divers modes de médiatisation du contenu (par exemple, les références parodiques à des mythes célèbres, chez Fabo, ou à des tableaux connus, chez Goldstein); enfin, une évolution commune des artistes vers une certaine dépersonnalisation du contenu, ce qui est à peu près inévitable quand on se trouve dans une situation qui favorise les échanges.

Tout bien considéré, ce blitz d'images qui n'ont rien de naïf m'apparaît de nature à ébranler bien des certitudes passablement stériles concernant la *bienséance* de la peinture. (Jusqu'au 3 mars)

★

La galerie **Optica** inaugure son nouvel espace (au 3981 bd Saint-Laurent) avec une exposition de trois sculptures d'Andrew Dutkewych, ce qui est certes une bonne façon de mettre cet espace en valeur. On sait que le travail de Dutkewych, qui est né à Vienne en 1944, a affronté la plupart des problèmes qui ont occupé la sculpture moderniste depuis une vingtaine d'années, mais l'allure de ses nouvelles oeuvres a de quoi surprendre.

En effet, l'artiste revient ici à un acier sans apprêt dont la brutalité et l'impression de lourdeur sont en complète contradiction avec les formes relativement naturalistes des deux sculptures qui font plus qu'évoquer des arbres battus par le vent, et aussi avec la curieuse mise en scène de la poutre pliée en trois qui est suspendue à un gros clou dans un des coins de la galerie.

Cette proposition ambiguë, qui nécessite un temps assez long pour être pleinement appréciée, m'apparaît aussi comme un *accrochage* remarquablement réussi, ce qui est très rare dans le cas de la sculpture. (Jusqu'au 29 février)

★

Les cinq tableaux-objets réversibles de Michel Daigneault, montrés au centre **Articule** (4060 bd Saint-Laurent), apparaissent comme les fragments d'une architecture un peu folle qui n'aurait pour fonction que de mettre en scène le ludique. Déjouant systématiquement toute forme de ... systématisation, chacun de ces sites utilise le vocabulaire qui est apparemment le plus saugrenu pour parler, avec un enthousiasme très communicatif, d'une certaine théâtralité de la peinture. (Jusqu'au 26 février)

★

À la galerie **Interaction** (4060 bd Saint-Laurent), une vingtaine de petites sculptures de la céramiste Loraine Basque s'ingénient à dévoyer

Suite à la page 29

Poumon qui respire
Cigarette qui expire

ÉCHOS

McGill Player's Theatre, 3480 McTavish présente à 20 h *A Midsummer Night's Dream* de Shakespeare jusqu'au 18 février et aussi du 21 au 25 du même mois.

■

La pièce Caméléon de Jean Muno est en représentations supplémentaires jusqu'au 18 février au Café de la place, à 20 h 30.

ACHETONS
PEINTURES de QUALITÉ
Le plus grand choix de peintures et sculptures dans la plus grande galerie d'art au Canada
GALERIE DOMINION
1438 ouest, rue Sherbooke
845-7471, 845-7833
Mar. au ven. 9h à 17h30
sam. 9 h à 17 h

LA GALERIE CULTART
J. Ph. Peides, directeur
présente...
MARIE BINEAU
« Espaces utopiques »
jusqu'au 27 février
386 ouest, Laurier • 273-5149
Mer. au ven. de 10h à 17h,
sam. et dim. de 12h à 17h et sur rendez-vous

GALERIE 13 E
Marie Forget
tableaux récents
jusqu'au 26 février
3772 Saint-Denis, Montréal
Tél.: (514) 288-5903
du mercredi au dimanche inclusivement de 12h à 18h.

ALEX COLVILLE
DESSINS ET SÉRIGRAPHIES
disponibles chez
GÉRARD GORCE BEAUX-ARTS INC.
1504, rue Sherbrooke Ouest, Montréal 934-0413

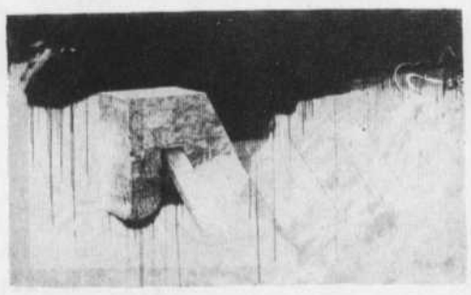
SAUNDRA FREED
LINDA HAZEN
SERGIO KOKIS
PEINTURES
Galerie B
FRANÇOISE LAVOIE
Dessins — Gravures
21 février — 22 mars
Vernissage:
Le mardi 21 février à 20h
CENTRE SAIDYE BRONFMAN
YM-YWHA & NHS,
5170 Côte Ste-Catherine — Inf.: 739-2301
Autobus: 129, 17, Métro: Côte Ste-Catherine
lundi — jeudi: de 9h à 21h, vendredi: de 9h à 15h
dimanche: de 9h à 17h

COLVILLE

Janvier, 1971, Banque Toronto Dominion, Toronto
RÉTROSPECTIVE ALEX COLVILLE
Première rétrospective importante de ce peintre réaliste canadien
Organisée par le Musée des beaux-arts de l'Ontario
Jusqu'au 1er avril
Visites guidées de l'exposition:
les dimanche 19 et mercredi 22 février à 14h et le jeudi 23 février à 19h
ANTOINE PLAMONDON (1804-1895)
Le chemin de croix de l'église Notre-Dame de Montréal
6 œuvres réchappées d'une suite magistrale de 14 tableaux religieux
Jusqu'au 1er avril
ÉVITA
(Première montréalaise)
Comédie musicale en anglais fondée sur le personnage d'Eva Peron.
À la Place des Arts, le vendredi 23 mars 1984, à 20 heures;
Billet et réception, 75$ par personne;
Réservations auprès du Comité bénévole du Musée des beaux-arts de Montréal avant le 22 février.
FILMS
La sculpture ancienne au Québec — L'atelier des Levasseur (1680-1794) et François Baillairgé, sculpteur (1759-1830)
Projection suivie d'un exposé de Luc Noppen et de Jean Bélisle
Dimanche 19 février à 15h
Victor Bourgeau, architecte et Memento Te: stèles et croix de cimetières
Projection suivie d'une rencontre avec François Brault
Jeudi 23 février à 18h
En collaboration avec l'ONF
Auditorium, entrée libre
DIMANCHE AU MUSÉE
Pourquoi des natures mortes?
Jeu éducatif pour enfants et adultes
Dimanche 19 février, de 14 à 17h, salle éducative
MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MONTRÉAL
1379, rue Sherbrooke ouest
Ouvert de 11 à 17h, le jeudi soir jusqu'à 21h; fermé le lundi
Autobus 24 ou métro Guy
Renseignements: (514) 285-1600

Exposition
J.D. Brown

Vernissage le samedi 18 février de 14 hres à 17 hres
Galerie La Belle Époque
1396-A RUE SHERBROOKE OUEST
(face au Musée des Beaux-Arts au sous-sol)
MONTRÉAL, CANADA Tél.: 844-9815
HEURES D'OUVERTURE:
LUNDI AU SAMEDI 10-18 hres — DIMANCHE 12.30-17 hres

NOCTUELLE GALERIE D'ART
NOUVELLE SAISON
NOUVELLE ADRESSE
307 ouest, rue Ste-Catherine, Suite 555
Montréal, Qc H2X 2A3
514-845-5555
VERNISSAGE ET INAUGURATION AUJOURD'HUI LE SAMEDI 18 FÉVRIER 1984 À COMPTER DE 14 HEURES. DES OEUVRES RÉCENTES DE
Paul Béliveau

L'EXPOSITION SE POURSUIVRA JUSQU'AU 11 MARS 1984.
Horaire: du mardi au samedi de 11 à 18 hres.

Galerie De Bellefeuille
vous invite à une exposition de
Scènes de Rues
Sylvia Ary
Gilles Archambault
Sydney Berne
Bill Charad
Horace Champagne
John Kasyn
Viateur Lapierre
Henri Masson
F. Delamare Papion
Jori Smith
Phillip Surrey
Terry Tomalty
Arto Yuzbasiyan
Débutant le samedi 18 février

1212 ave Greene, Westmount
Tél.: 933-4406
Ouvert le dimanche de 12h à 17h

LYNE LAPOINTE
LE MUSÉE DES SCIENCES
1700 OUEST, RUE NOTRE-DAME,
À L'OUEST DE LA RUE GUY, MONTRÉAL
TOUS LES JOURS DU 15 FÉVRIER JUSQU'AU 26 FÉVRIER
DE 11:00 HEURES À 16:00 HEURES
RENSEIGNEMENTS: 843-5237

SMCQ: un ensemble vocal de qualité

par Carol Bergeron

Au concert de la Société de musique contemporaine du Québec: le groupe *Electric Phoenix* composé de Judith Rees (soprano), Linda Hirst (mezzo-soprano), Daryl Runswick (ténor), Terry Edwards (basse) et John Whiting (technicien de son). Au programme: *Madrigals* de William Brooks, *The way of truth* (1978), *Mareas* (1980) de Tim Sousters (pour voix et bande magnétique) et *Tales and songs from the bible of hell* (1979) de Henri Pousseur (pour voix et bande magnétique avec manipulations électroniques en direct). Jeudi 16 février à la salle Pollack.

Après les King's singers que l'on a pu entendre en concert le 6 février dernier, un autre ensemble vocal anglais de très grande qualité nous rendait visite, le temps d'une soirée, à la Société de musique contemporaine du Québec (SMCQ). Le premier chante un répertoire plus traditionnel et ne touche à la musique dite contemporaine qu'avec, semble-t-il, beaucoup de précautions.

Composé de cinq interprètes, quatre chanteurs (soprano, mezzo, ténor et basse) et un technicien de son, l'Electric Phoenix défend des oeuvres nouvelles qui « mixent » la voix à l'électronique (microphones, magnétophone, synthétiseurs). La présence d'un technicien de son revêt donc une importance capitale qui fait de l'Electric Phoenix plutôt un quintette qu'un quatuor.

Contrairement à ce qu'il n'y a pas encore si longtemps, on déplorait constamment, on ne compte heureusement plus, aujourd'hui, les très bons interprètes de musique contemporaine. L'ensemble Electric Phoenix en est une preuve éclantante. Cette situation profite, faut-il le préciser, autant aux compositeurs qu'aux mélomanes. Avec des musiciens comme ces Anglais mais également, plus près de nous, avec interprètes de la trempe de Serge Garant (chef d'orchestre), Louis-Philippe Pelletier (pianiste), Pauline Vaillancourt (soprano), pour n'en citer que trois, on est assuré que la musique est aussi bien servie qu'avec les grands interprètes du répertoire traditionnel.

Le programme de jeudi soir dernier était consacré à trois compositeurs anglais contemporains dont le plus connu était David Bedford et au compositeur belge Henri Pousseur. Quatre oeuvres dont une seule, celle de David Bedford, se distinguait nettement des autres par la qualité de la poésie et du raffinement sonores qui s'en dégageaient.

Les trois autres oeuvres avaient pour principal mérite de mettre en évidence le talent et surtout la virtuosité des interprètes. Sans mettre en cause le sérieux du travail des compositeurs, on pouvait cependant trouver que *Madrigals* de William Brooks penchait trop volontiers du côté de la facilité, que *Mareas* de Tim Sousters faisait grand usage d'un texte que les transformations électroniques rendaient inaudible. Quant à *Tales and songs from the bible of hell* d'Henri Pousseur, la pièce, après une première audition, nous a semblé beaucoup trop bavarde. Son texte en langue anglaise n'en finit plus de se dérouler.

Le prochain concert de la SMCQ sera donné le 8 mars prochain à la salle Pollack. C'est la pianiste Christina Petrowska qui remplacera le guitariste Léo Brower dans des oeuvres de Henry Cowell, David del Tradici, Toru Takemitsu et Ann Southam. Serge Garant dirigera une pièce de Peter Eotvos et une création de Walter Boudreau.

La destinée tragique de Fortin

par Francine Laurendeau



Pierre Chagnon incarnant Marc-Aurèle Fortin

Les premières images sont terrifiantes. Quelque part dans la campagne, deux hommes vont tranquillement vider le contenu d'une camionnette dans un grand feu. Avec plus de mépris que s'ils manipulaient du fumier (le fumier, ça au moins, c'est utile), ces béotiens jettent dans le brasier ces vieilles croûtes qui prenaient trop de place dans le hangar...

C'est le scandaleux autodafé de centaines de toiles du peintre Marc-Aurèle Fortin dont le réalisateur André Gladu, secondé par France Pilon pour la recherche, la scénarisation et le montage, et les directeurs de la photographie Pierre Mignot et Michel Brault, a entrepris d'évoquer la vie et l'oeuvre.

Né en 1888, Fortin passa toute sa jeunesse à Sainte-Rose, fasciné dès l'enfance par la mobilité de la couleur des nuages, le chatoiement de la verdure (les paysages des Mille-Îles étaient enchanteurs), la beauté simple et rustique des vieilles maisons québécoises.

Malgré l'incompréhension d'un père autoritaire qui ne voulait pas pour son fils de ce « métier de quêteux », l'artiste se consacrera bientôt exclusivement à la peinture, phénomène extrêmement rare dans le Québec francophone d'alors. Secret, silencieux, nomade, cet homme ne vivra, littéralement, que pour la lumière et pour la couleur. Peindre était pour lui le seul bonheur.

Il n'est pas rare aujourd'hui de voir un Marc-Aurèle Fortin accroché à la place d'honneur dans le bureau cossu d'un riche industriel (j'ai même cru en apercevoir un dans le bureau de Monsieur Zom). Musées et collectionneurs se disputent ses oeuvres à prix d'or. Et pourtant, les trop longues dernières années de la vie de l'artiste furent une véritable descente aux enfers.

À la merci de son « gérant », victime d'un diabète mal soigné, amputé des deux jambes et complètement aveugle, Fortin n'en gardait pas moins toute sa vivacité d'esprit et l'entrevue qu'il donne en 1966 à Radio-Canada est bouleversante de désespoir lucide. J'aurai subi, dit-il à Pierre Paquette, la destinée tragique des poètes et des artistes...

Les mélanges de documentaire et de fiction sont rarement des mélanges heureux. *Marc-Aurèle Fortin 1888-1970* est cependant une réussite sur tous les plans. Les séquences de fiction évoquent trois saisons dans la vie du peintre, remontant aux sources de son inspiration d'abord champêtre, nous faisant plonger avec lui dans l'inépuisable richesse des verts que nous retrouvons ensuite dans la luxuriance des arbres qu'il a inlassablement fixée sur ses toiles.

Des témoins racontent quelle sorte d'homme fut cet artiste solitaire, des documents d'archives font revivre l'époque et l'historien d'art François Gagnon replace l'oeuvre dans son contexte. Mais les deux moments les plus forts viennent des archives de Radio-Canada — l'entrevue que j'ai citée — et de l'ONF où l'on voit Fortin, encore en bonne santé, enfourcher son vélo pour aller peindre à travers champs, comme il a dû le faire mille fois dans sa vie.

Produit par Radio-Canada, ce film de 57 minutes recevait l'automne dernier, pour sa beauté visuelle et pour son intérêt historique et humain, le prix de la Critique québécoise section court et moyen métrage (ex aequo avec *Journal inachevé*, de Marilu Mallet). *Marc-Aurèle Fortin 1888-1970* méritait mieux qu'un passage hâtif à la télévision et il est heureux que l'Autre Cinéma et le Cinéma Parallèle l'aient inscrit à leur programme. À l'Autre Cinéma du 17 au 23 février; au Cinéma Parallèle du 28 février au 4 mars.

Vienne

Suite de la page 24

une entrée d'apparat qui mène tout droit vers l'« étage noble », résidence des « seigneurs », avec, au-dessus, les cages à poule de la valetaille communément appelée « ouvriers ». Dans la Vienne impériale, l'ascension sociale était inversement proportionnelle à l'« ascension » architecturale: plus on habitait haut, plus le rang social était bas.

Si Vienne a révolutionné la littérature et la musique, son architecture obstinément se tourne vers le passé. N'y cherchons pas le *Bauhaus* ! Ses bâtiments officiels (parlement, université, théâtre), tous construits au XIXe siècle, le sont dans les styles les plus hétéroclites (Reconnaissance, Baroque, Moyen-Âge). Là non plus, comme en politique, Vienne n'a pu trouver son unité.

Et puis, dans un État où tout se désagrège, on doit bien pouvoir mettre le doigt sur la cause de cette décadence. Heureusement, ils étaient bien nombreux, se désignant eux-mêmes par leur nombre, tous ces « parasites » qui volaient aux honnêtes artisans viennois leurs emplois: les juifs. L'auteur nous fait assister à la montée d'un des antisémitismes les plus virulents d'Europe. Hitler (particulièrement, ne l'oublions pas), ne faisait que colporter les discours antisémites qui circulaient dans l'Empire. Enfin, en somme, Vienne voit aussi naître l'idée du sionisme grâce à Herzl, qui préconise l'établissement de l'*État juif* (1896) sur les bords du Jourdain.

Décidément, Vienne est un monde en réduction qui nous fait voir à la fin du siècle dernier ce que nous sommes devenus aujourd'hui. Ce n'est pas demain non plus que Vienne deviendra vieux jeu...

Des fictions

Suite de la page 28

autant la manière que les sujets des figurines de porcelaine qui représentent les fêtes galantes du XVIIIe siècle européen. Intitulés *Le Jardin d'amour*, ces pastiches constituent davantage une espièglerie sympathique qu'une proposition véritablement pertinente sur les ressources de la céramique, un matériau généralement peu valorisé. (Jusqu'au 4 mars)

★

Enfin, les *Espaces utopiques* de Marie Bineau que présente la galerie **Cultart** (386 rue Laurier ouest) comprennent des oeuvres sur papier et des constructions tridimensionnelles qui, les unes et les autres, m'ont paru bien mièvres et de facture maladroite, intégrant scolairement des oppositions trop primaires ou trop connues pour permettre à l'oeuvre de décoller vers quelque utopie que ce soit. (Jusqu'au 27 février).

Ministre volé

LEVIS (PC) — Le bureau du ministre des Affaires culturelles Clément Richard, dans le comté de Beauport, a été cambriolé dans la nuit de jeudi à vendredi.

Les malfaiteurs ont volé des chèques du gouvernement faits à l'ordre de divers organismes.

McGill

Éducation permanente

Cours de traduction
Anglais et français

Programme de cours du soir donnant accès à un certificat et à un diplôme après trois et quatre années d'études respectivement.

Examen d'admission: les 6 et 8 mars à 18h.

Date limite d'inscription: le 28 février.

Le nombre de places étant limité, on est prié de s'inscrire au plus tôt.

Prière de retirer les formulaires d'inscription au:
Département de langues vivantes
Pavillon de la Bibliothèque Redpath
Salle 214, Téléphone: 392-8301
Adresse postale:
3461, rue McTavish
Montréal, Qué., H3A 1Y1

M. LÉVESQUE

Le BIT* vous a donné tort; pourquoi ne pas suivre ses recommandations; retirez donc la Loi 111!

A. Le comité note que le gouvernement du Québec s'est efforcé de négocier avec les syndicats des secteurs public et parapublic et qu'il a abouti pour un nombre considérable d'entre eux, y compris certains syndicats plaignants, à la conclusion d'une convention collective ou d'une entente modifiant les décrets réglementant les conditions de travail dans ces secteurs. *Il note néanmoins avec préoccupation que les lois nos 70 et 105 ont imposé d'importantes diminutions de salaire à certains salariés, parfois de l'ordre de 18 pour cent, en proclamant la supériorité des impératifs de la politique financière du gouvernement sur les conventions collectives. Le comité estime que l'imposition de telles restrictions par la loi no 105 pendant une période de trois ans est trop longue.*

B. Le comité recommande au gouvernement, afin de restaurer harmonieusement les relations professionnelles, de poursuivre les négociations collectives dans les secteurs concernés en vue de régler les conditions de salaires des travailleurs en cause dans un climat de confiance réciproque.

C. En ce qui concerne la loi no 111, le comité rappelle que les travailleurs de l'enseignement devraient bénéficier du droit de grève du fait qu'ils ne travaillent pas dans un service essentiel au sens strict du terme. En conséquence, le comité prie le gouvernement de prendre des mesures en vue de ne pas maintenir la suspension du droit de grève et les autres restrictions aux droits syndicaux imposées jusqu'en 1985 aux travailleurs de l'enseignement.

* Le Bureau international du travail (BIT) a rendu ce jugement à la suite de la plainte contre les lois nos 70, 105 et 111 adoptées par le gouvernement québécois en 1982 et 1983. Cette plainte a été portée par les organisations syndicales suivantes:

- Fédération des associations de professeurs des universités du Québec (FAPUQ)
- Fédération des syndicats professionnels des infirmières et infirmiers du Québec (FSPIIQ)
- Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ)
- Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec (SFPQ)
- La Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ)

AVIS PUBLICS

Ventes en justice

Conditions et Renseignements

1 Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.

2 L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant.

3 Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation.

La Chambre des huissiers du Québec

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-034020-839. LA COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL, demanderesse -vs- 102589 CANADA LTÉE, défendeur. Le 2 mars 1984, à 14:00 heures à la place d'affaires du défendeur au No 115 est rue St-Paul en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 frigidaire Admiral, 1 caisse enregistreuse TECMA 135 & acc., 22 tables de restaurant, équipement divers. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRÉ PELLETIER, huissier 879-1007. Montréal, ce 15 février 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO: 500-27-006378-832. MONIQUE DION, Percepteur des Amendes, demanderesse -vs- ANDRÉ BELHUMEUR, défendeur. Le 29 février 1984, à 10:00 heures au domicile du défendeur au No 1635 rue Ste-Croix, en la cité St-Laurent, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Chevy Van de couleur bleu pâle et acc., 1 lave-vaisselle Maytag couleur blanc, 1 cuisinière Westhinghouse blanc et acc., 1 réfrigérateur White Westhinghouse 2 portes blanches. Conditions: ARGENT COMPTANT. GERMAIN DELISLE, huissier, 365-7171. Montréal, ce 15 février 1984.

Province de Québec, District d'Iberville, COUR PROVINCIALE. NO: 755-02-001098-834. ALCEDOR POISSANT, demanderesse -vs- GEORGES YOUNG, défenderesse. Le 29 février 1984, à 11:00 heures au domicile de la défenderesse au No 678 rue Principale, en la cité de St-Mathieu, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 remorque de marque Bellevue, 1 appareil télévision couleur, 1 appareil de son de marque et acc., 1 radio de table, 1 automobile de marque Mercury, modèle Montega 1976. Conditions: ARGENT COMPTANT. YVES LEFEBVRE, huissier, 397-9761. Montréal, ce 15 février 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. NO: 88357. VILLE DE SAINT-LÉONARD, demanderesse -vs- CLAUDETTE ANTOINE, défenderesse. Le 1er mars 1984, à 10:00 heures au domicile de la défenderesse au No 5781 rue est Jean-Talon apt. 2, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur 26" Admiral. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL FISET, huissier, 288-6317. Montréal, ce 18 février 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-043015-838. EDICON INC., demanderesse -vs- M. RONALD DROUILLARD, défendeur. Le 29 février 1984, à 11:00 heures au domicile du défendeur au No 294A rue Molière en la cité Laval district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: mobiliers de salon (2 mcx), TV couleur 14" Toshiba, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE RIVARD, huissier, 288-6317. Montréal, ce 18 février 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-056517-837. ULTRAMAR CANADA INC., demanderesse -vs- LES ENTREPRISES MURALES CHAMBLY LTD., défenderesse. Le 2 mars 1984, à 11:00 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 1275 rue Newton apt. 8 en la cité Boucherville district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 camion Chevrolet C-65, 1 lift truck usagé, 1 camion diesel Chevrolet 1978, 1 camion 1½ tonne Chevrolet model C-30 1979, 1 tracteur International 1978, 1 traileur 17 pieds, 1 trailer 32 pieds. Conditions: ARGENT COMPTANT. GEORGES KOHLHUBER, huissier, 288-6317. Montréal, ce 18 février 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX. No: 505-27-005604-823. LA REINE, partie demanderesse, — VS — MICHEL TOULOUSE, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 1er mars 1984 à 13:30 heures. Au: 430, Desormeaux #5, Longueuil, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MICHEL TOULOUSE, saisis en cette cause, consistant en: 1 camion de marque GMC Vandura blanc avec boite bleu immatriculé F502-739, 1 échelle en aluminium comptant 40 banaux. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: RICHARD LARIVIÈRE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 14 février 1984.

Canada, Province de Québec, District de Longueuil, COUR PROVINCIALE. No: 505-27-024339-823. LE PERCEPTEUR DES AMENDES, partie demanderesse, — VS — ABANDONATO ANTONIO, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 29 février 1984 à 15:30 heures. Au: 3883, Sirois, St-Hubert, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ANTONIO ABANDONATO, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur console 26" de marque RCA avec antenne RCA portative et acc, 1 horloge genre grand-père de marque Craftline, ayant 3 pesées et un pendule et acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL LYNCH, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 14 février 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 505-27-001805-838. PERCEPTEUR DES AMENDES, partie demanderesse, — VS — DENEAULT YVON, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 29 février 1984 à 16:30 heures. Au: 135, Jean Paul Vincent #7, Longueuil, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de YVON DENEAULT, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur de marque Sanyo, 1 receveur am/fm de marque Toshiba model SA-500, 1 mobilier de salon modulaire en tissus de couleur gris comprenant 5 modules. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: RICHARD LARIVIÈRE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 14 février 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-055780-824. BANQUE NATIONALE DU CANADA, demanderesse -vs- CHARLES MORIN, défendeur. Le 1er mars 1984, à 12:00 heures au domicile du défendeur au No 119 Lefebvre en la cité Vaudreuil, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 2 chaises en métal, calculatrice Canon P-1015D et acc., dactylo Smith Corona, table à dactylo, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN CARON, huissier, 288-6317. Montréal, ce 18 février 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 505-27-009530-834. LE PERCEPTEUR DES AMENDES, partie demanderesse, — VS — COPROPRIETÉS 2000 LTÉE., partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 1er mars 1984 à 11:30 heures. Au: 622, Ste-Foy, Longueuil, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LES COPROPRIÉTÉS 2000 LTÉE, saisis en cette cause, consistant en: 1 photocopieur Toshiba et acc, 1 machine à écrire Olympia et acc, 1 calculatrice électrique Canon et acc, 1 calculatrice Sharp et acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: RICHARD LARIVIÈRE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 14 février 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 505-27-009741-837. LE PERCEPTEUR DES AMENDES, partie demanderesse, — VS — MYRE JEAN, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 29 février 1984 à 12:00 heures. Au: 8855, Chemin Chambly, St-Hubert, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de JEAN MYRE, saisis en cette cause, consistant en: 1 caisse enregistreuse de marque Kingtron de couleur orange et noir et acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL LYNCH, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 14 février 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX. No: 505-27-013493-821. LA REINE, partie demanderesse, — VS — JEAN RICHARD LEVESQUE, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 29 février 1984 à 13:30 heures. Au: 517, St-Charles, Boucherville, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de JEAN RICHARD LEVESQUE, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur de marque Granada, 1 vidéo cassette de marque VHS et acc, 1 laveuse à linge de marque Beaumark et acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: RICHARD LARIVIÈRE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Gremer & ass., huissiers. Montréal le 14 février 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 505-27-007919-831. LE PERCEPTEUR DES AMENDES, partie demanderesse, — VS — FORGET DENIS, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 29 février 1984 à 10:30 heures. Au: 140, Highlands, LaSalle, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de DENIS FORGET, saisis en cette cause, consistant en: 1 système de son comprenant, 1 amplificateur Sansui et acc, 1 récepteur am/fm Sansui, 1 lecteur de cassette quatre pistes Akai et acc, 1 table tournante Technics et 2 enceintes accoustiques Sonic et acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL EMOND, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 14 février 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, No.: CR83/0491. VILLE DE VERDUN, partie demanderesse, — VS — CHAINE LUC, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 1er mars 1984 à 10:30 heures. Au: 7944, Thelma, LaSalle, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LUC CHAINE, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule de marque Dodge modèle Aries 1983 de couleur gris (charbon), 4 portes, immatriculé AEM 340, Québec 1984 et acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL EMOND, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 14 février 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 505-27-002946-839. LE PERCEPTEUR DES AMENDES, partie demanderesse, — VS — ROUILLER ROMAIN, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 29 février 1984 à 15:00 heures. Au: 3055, Adelaide, St-Hubert, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ROMAIN ROUILLER, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur de marque Sanyo et acc, 1 téléviseur de marque Fleetwood 26" et acc, 1 sélecteur de poste général instrument Jerrold 400, 1 laveuse de marque Inglis couleur blanche et acc, 1 sécheuse de marque McClary Easy de couleur blanche et acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL EMOND, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 14 février 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE DELSON. No: 335-83, 434-83. LA REINE, partie demanderesse, — VS — DANIEL LAGACÉ, partie défenderesse. Le 23 février 1984 à 13:00 heures au 23 St-François Xavier, St-Mathieu, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de DANIEL LAGACÉ, saisis en cette cause, consistant en: 1 moto Harley Davidson 1969 série 69XH111454, 1 moto Harley Davidson license M-76500, 1 moto Harley Davidson 1976 license MT 9117. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: JEAN-GUY CORBEIL, huissier, 677-3734. Richard Forget & Ass., huissier.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 505-27-009210-831. LE PERCEPTEUR DES AMENDES, partie demanderesse, — VS — WILLIAMS STEPHEN, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 29 février 1984 à 12:30 heures. Au: 1304, Franquet, Chambly, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de STEPHEN WILLIAMS, saisis en cette cause, consistant en: 1 paire de ski alpin "Mirage" de couleur rouge, 1 radio réveille avec horloge numérique Lloyd's, 1 ensemble de jeu de golf comprenant 1 sac pour batons en cuirette brun, 10 batons "fer", 4 batons "bois", et acc., 1 téléviseur de marque Vicking 12" et acc. 1 téléviseur Motorola 19" et acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL LYNCH, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 14 février 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 505-27-002839. LE PERCEPTEUR DES AMENDES, partie demanderesse, — VS — ROUILLER ROMAIN, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 29 février 1984 à 15:00 heures. Au: 3055, Adelaide, St-Hubert, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ROMAIN ROUILLER, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur de marque Sanyo et acc, 1 téléviseur de marque Fleetwood 26" et acc, 1 sélecteur de poste général instrument Jerrold 400, 1 laveuse de marque Inglis couleur blanche et acc, 1 sécheuse de marque McClary Easy de couleur blanche et acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL EMOND, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 14 février 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-02-003655-82-1. MILTON BRADLEY & ASS. LTD., partie demanderesse, — VS — STECKMAR CORP., partie défenderesse. Le 01/03/84 à 11:30 au 5115 avenue de Gaspé, suite 200, Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de STECKMAR CORP., saisis en cette cause, consistant en: 3 calculatrices de marque PRECISA, 3 dactylos de marque IBM, & ameublement de bureau, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: ROGER JOBIN, huissier, 288-0211. Montréal, ce 15ième jour de février 1984. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-02-044078-83-5. LA PRÉVOYANCE CIE D'ASSURANCE, partie demanderesse, — VS — BOUCHAIT SAAD, partie défenderesse. Le 28/02/84 à 12:00 heures au 947 Régent, Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de BOUCHAIT SAAD, saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur de marque Admiral, 1 système de son de marque Technics et ameublement, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: RONALD BORRIS, huissier, 288-0211. Montréal, ce 15ième jour de février 1984. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE. No: 500-05-045840-81-1. BANQUE NATIONALE DU CANADA, partie demanderesse, — VS — CLÉMENT GOSSELIN, partie défenderesse. Le 01/03/84 à 10:00 heures au 82, Grignon, St-Eustache, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de CLÉMENT GOSSELIN, saisis en cette cause, consistant en: 1 photocopieuse de marque Xerox, 6 bureaux, et ameublement de bureau, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: PIERRE TARDY, huissier, 288-0211. Montréal, ce 15ième jour de février 1984. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-02-028076-83-9. VILLE DE LAVAL, partie demanderesse, — VS — STEVEN KESZTHELYI, partie défenderesse. Le 01/03/84 à 10:00 heures au 2555 Havre des Iles, app. 1122, Chomedey, Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de STEVEN KESZTHELYI, saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur console de marque Panasonic, 1 mobilier de salon 2 morceaux, et ameublement, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: DANIEL JOBIN, huissier, 288-0211. Montréal, ce 15ième jour de février 1984. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-02-056793-83-4. MARINA LE PERROT INC., partie demanderesse, — VS — AGUSTO DA SILVA, partie défenderesse. Le 01/03/84 à 11:30 heures au 1090 Perrot, Ile Perrot, district de Beauharnois, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de AGUSTO DA SILVA, saisis en cette cause, consistant en: 1 bateau type bateau maison no enregistrement 101)-53442. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: ROGER JOBIN, huissier, 288-0211. Montréal, ce 15ième jour de février 1984. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE. No: 500-05-006221-82-2. BANQUE NATIONALE DU CANADA, partie demanderesse, — VS — RÉJEAN BOISVERT, partie défenderesse. Le 29/02/84 à 14:30 heures au 1-2e rue est St-Philippe, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de RÉJEAN BOISVERT, saisis en cette cause, consistant en: 1 maison mobile modèle Le Riviera no série 370899 grandeur 71 x 14 de marque Glendale. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: J. ROBERT GIASSON, huissier, 288-0211. Montréal, ce 15ième jour de février 1984. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-02-046354-83-8. HYDRO-QUÉBEC, partie demanderesse, — VS — PAUL ISAAC, partie défenderesse. Le 29/02/84 à 10:15 heures au 484 ouest, rue Jarry, app. 8, Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PAUL ISAAC, saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur meuble de marque Panasonic, 1 système de son de marque Pioneer et ameublement, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: ROGER JOBIN, huissier, 288-0211. Montréal, ce 15ième jour de février 1984. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-02-045926-83-4. BISSONNET DI CIOCCO & DISCEPOLA, partie demanderesse, — VS — MICHELE DI LAURO, partie défenderesse. Le 29/02/84 au 6551 De Gaspé, Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MICHELE DI LAURO, saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur console de marque Solid State, 1 cablo sélecteur de marque Inter Vision. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: ROGER JOBIN, huissier, 288-0211. Montréal, ce 15ième jour de février 1984. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-02-059721-82-4. BISSONNET DI CIOCCO & DISCEPOLA, partie demanderesse, — VS — ADOROSA CUDA & AL, partie défenderesse. Le 01/03/84 à 11:00 heures au 253 Dante est, Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ADOROSA CUDA & AL, saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur de marque Broodfard, 1 mobilier de salon 2 morceaux, et ameublement, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: ROGER JOBIN, huissier, 288-0211. Montréal, ce 15ième jour de février 1984. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-02-046354-83-8. HYDRO-QUÉBEC, partie demanderesse, — VS — PAUL ISAAC, partie défenderesse. Le 29/02/84 à 10:15 heures au 484 ouest, rue Jarry, app. 8, Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PAUL ISAAC, saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur meuble de marque Panasonic, 1 système de son de marque Pioneer et ameublement, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: ROGER JOBIN, huissier, 288-0211. Montréal, ce 15ième jour de février 1984. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-02-044286-83-4. ENT. D. GAGNON INC., partie demanderesse, — VS — BÉLANGER AUTO BODY INC., partie défenderesse. Le 29/02/84 à 11:00 heures au 2155 St-Elzéar ouest, Chomedey, Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de BÉLANGER AUTO BODY INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 lot de 55 pneus usagés, 1 lot de 300 pièces de voitures & équipement de garage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: DANIEL JOBIN, huissier, 288-0211. Montréal, ce 15ième jour de février 1984. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-02-055677-83-0. VILLE DE LAVAL, partie demanderesse, — VS — PETER KOCH, partie défenderesse. Le 29/02/84 à 11:30 heures au 1, Place Bellerive, app. 1908, Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PETER KOCH, saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. couleur portative de marque BAYCREST, 1 lave-vaisselle de marque GENERAL ELECTRIC & ameublement, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: DANIEL JOBIN, huissier, 288-0211. Montréal, ce 15ième jour de février 1984. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-02-059805-83-3. PERCO LTÉE, partie demanderesse, — VS — LES PLACEMENTS NOZOR INC., partie défenderesse. Le 29/02/84 à 13:30 heures au 2206 ouest, boul. Dorchester, Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LES PLACEMENTS NOZOR INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 photocopieuse de marque XEROX, 1 machine à chèque & ameublement de bureau, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: RONALD BORRIS, huissier, 288-0211. Montréal, ce 15ième jour de février 1984. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-02-059825-83-1. REFLET DE LAPRAIRIE INC. & AL, partie demanderesse, — VS — REMBOURREURS LEROUX & DUSSAULT INC., partie défenderesse. Le 01/03/84 à 11:00 heures au 188B St-Pierre, St-Constant, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de REMBOURREURS LEROUX & DUSSAULT INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 machine à coudre commerciale de marque OKEGA, 1 réfrigérateur de marque GENERAL ELECTRIC, & ameublement de bureau, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: J. ROBERT GIASSON, huissier, 288-0211. Montréal, ce 15ième jour de février 1984. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-02-051237-83-7. HYDRO-QUÉBEC, partie demanderesse, — VS — NICHOLAS CONTE, partie défenderesse. Le 01/03/84 à 11:30 heures au 7234 Outremont, Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de NICHOLAS CONTE, saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. couleur meuble de marque WESTINGHOUSE, 1 congélateur de marque DANBY & ameublement, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: ROGER JOBIN, huissier, 288-0211. Montréal, ce 15ième jour de février 1984. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-02-053102-83-1. HYDRO-QUÉBEC, partie demanderesse, — VS — DENISE PRATT, partie défenderesse. Le 01/03/84 à 10:15 heures au 6758 Christophe Colomb, Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de DENISE PRATT, saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. couleur meuble de marque RCA, 1 mobilier de salon 2 morceaux, & ameublement, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: ROGER JOBIN, huissier, 288-0211. Montréal, ce 15ième jour de février 1984. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-02-000046-83-4. VILLE DE LONGUEUIL, partie demanderesse, — VS — ANDRÉ PORTELANCE & AL, partie défenderesse. Le 29/02/84 à 11:00 heures au 3181 Métropole, LONGUEUIL, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ANDRÉ PORTELANCE & AL, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile 1980 immatriculée 2961.274 de marque CHEVROLET MONTE CARLO, 1 automobile 1981 immatriculée 805H794 de marque PONTIAC ACADIAN, & acc. de menuiserie, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: J. ROBERT GIASSON, huissier, 288-0211. Montréal, ce 15ième jour de février 1984. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No.: ST83/4664. VILLE DE VERDUN, partie demanderesse, — VS — DESJARDINS YVES, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 1er mars 1984 à 10:00 heures. Au: 2306, Rousseau, LaSalle, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de YVES DESJARDINS, saisis en cette cause, consistant en: 1 télécouleur console Hitachi et acc., 1 récepteur am/fm Fisher et acc. 1 table tournante Noresco et acc, 2 enceintes accoustiques de fabrication artisanale en bois et acc, 1 chaise en rotin suspendue avec pied en métal de couleur or, 1 lampe sur glissoire avec pied chormé et acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL EMOND, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 14 février 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX. No.: 500-27-020566-818. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, partie demanderesse, — VS — GUYOT RICHARD, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 2 mars 1984 à 11:00 heures. Au: 30, Glenn, Pierrefonds, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de RICHARD GUYOT, saisis en cette cause, consistant en: 1 récepteur am/fm avec lecteur 8 pistes combinées York et acc, 1 table tournante Audio Reflex et acc, 1 table tournante Technics et acc, 2 enceintes accoustiques en bois et acc, 1 console de mixage Realistic avec acc, 1 télécouleur 20" Zenith et acc, 1 byciclette 10 vitesse de couleur or et acc, 1 fauteuil sectionnelle 3 sections en tissus de couleur beige avec un lot de coussins assorties. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL EMOND, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 14 février 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No: CV83/0581. VILLE DE VERDUN, partie demanderesse, — VS — ARSENAULT CARMEN, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 1er mars 1984 à 11:00 heures. Au: 34, 9e Avenue, LaSalle, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de CARMEN ARSENAULT, saisis en cette cause, consistant en: 1 système de son comprenant 1 récepteur am/fm Toshiba, 1 enregistreuse cassette Toshiba, 1 amplificateur Toshiba, 1 meuble pour stéréo, 1 amplificateur steno Toshiba sv 335. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DENIS ST-LOUIS, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 14 février 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-27-007043-831. MEUNIER CLAUDE, partie demanderesse, — VS — JOAN PATRICK MOYNAUGH, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 1er mars 1984 à 10:00 heures. Au: 5860, Trans-Island, Montréal dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de JOAN PATRICK MOYNAUGH, saisis en cette cause, consistant en: 1 système de son de marque RCA avec 2 boites, 1 mobilier de salon 2 mcx orange, 2 fauteuils fleuri, 1 table de centre en bois, 1 table de coin, 1 petite table de coin. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL HUARD, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 14 février 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 505-27-007564-835. LE PERCEPTEUR DES AMENDES, partie demanderesse, — VS — FRAPPIER JACQUES, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 2 mars 1984 à 13:00 heures. Au: 575, Iberville #2, Longueuil, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de JACQUES FRAPPIER, saisis en cette cause, consistant en: 1 voiture de marque AMC Concord de couleur rouge vin, immatriculé Québec 1984 et acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: RICHARD LARIVIÈRE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 14 février 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 505-27-010700-830. LE PERCEPTEUR DES AMENDES, partie demanderesse, — VS — POIRIER FRANÇOIS, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 1er mars 1984 à 11:00 heures. Au: 218, Prince Arthur, St-Lambert, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de FRANÇOIS POIRIER, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur 19" de marque Electro et acc, 1 rouet en bois teint rougeatre de style antique, 1 bahut en bois naturel ayant 3 portes, 7 tirroirs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL LYNCH, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 14 février 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-02-063448-836. COLLEGE MARIE-VICTORIN, partie demanderesse, — VS — LEGER-BERNIER FRANCINE, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 2 mars 1984 à 10:30 heures. Au: 620, Cr. Dauphin, St-Louis de Terrebonne, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de FRANCINE LEGER-BERNIER, saisis en cette cause, consistant en: 1 système de son comprenant 1 table tournante Pionner, 1 equalizer ADC, 1 enregistreuse à cassette Pionner, 1 lecteur de cassettes Pionner, 1 lecteur de cassette 8 pistes Pionner, 1 tuner Pionner, 4 boite de son et équipement et acc., 1 sofa 1 fauteuil couleur beige et brun, 1 table de salon en bois, 2 étagères en bois. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: LAURENT SOLARI, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 15 février 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-02-008638-830. LUMBERLAND (1978) INC., partie demanderesse, — VS — SICOTTE YVON, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 29 février 1984 à 10:00 heures. Au: 4426, Messier, Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de YVON SICOTTE, saisis en cette cause, consistant en: 1 camion Ford Econoline 1976 bleu, immatriculé Québec F514-744 pour 1983-84 et acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL BOILEAU, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 15 février 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-037854-838. JOURNAL LIAISON ST-LOUIS INC., partie demanderesse -vs- LES RESTAURANTS SOLBEC LTÉE (CAFÉ CLICHÉ), partie défenderesse. Le 1er mars 1984, à 11:00 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 3928 rue St-Denis en la ville et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 caisse enregistreuse, 2 ventilateurs, 27 chaises, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN-MARC LACHANCE, huissier, 845-1147. Montréal, ce 18 février 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-050577-837. OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC, partie demanderesse -vs- ALBERT DÉMOLITION INC., partie défenderesse. Le 2 mars 1984, à 13:00 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 10030 rue Henri-Bourassa, est, en la ville et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau, 1 climatisateur, 1 balance industrielle, 1 roulotte ext. aluminium sans porte, 1 camion Value Van 35, etc...

AVIS PUBLICS

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-056768-836. LES APPAREILS ALWIN INC., demanderesse -vs- DAME R. LUMIA, défenderesse. Le 1er mars 1984, à 14:00 heures au domicile de la défenderesse au No 12271 rue Antoine Berthelet, Cartierville en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier, 842-9192. Montréal, ce 18 février 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. NO: 62-5267. LA VILLE DE MONTRÉAL, demanderesse -vs- M. TONY LANGELIER, défendeur. Le 1er mars 1984, à 14:00 heures au domicile du défendeur au No 2461 boul. Édouard Montpetit, app. 3 en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. RCA, 1 T.V. couleur Philco & acc. et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier, 842-9192. Montréal, ce 18 février 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-061016-833. THE GAZETTE, demanderesse -vs- JARDIN CURRY INC., défenderesse. Le 1er mars 1984, à 11:00 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 4980 boul. Décarie en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 caisse enregistreuse Gross, 1 four micro-ondes Panasonic, 1 machine à cigarette, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier, 842-9192. Montréal, ce 18 février 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-059471-834. INSTITUT CONTROL DATA, demanderesse -vs- ANDRÉ ROULEAU, défendeur. Le 1er mars 1984, à 11:00 heures au domicile du défendeur au No 5054B rue de la Roche en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. Zenith couleur et acc. et meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier, 842-9192. Montréal, ce 18 février 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-051957-830. ELY VOYAGE INC., demanderesse -vs- GASTON DUBÉ, défendeur. Le 1er mars 1984, à 11:00 heures au domicile du défendeur au No 3660 rue Drolet en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur Hitachi et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier, 842-9192. Montréal, ce 18 février 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-041275-830. COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL, partie demanderesse, — VS — SICOTTE YVON, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 29 février 1984 à 10:00 heures. Au: 4426, Messier, Montréal dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de YVON SICOTTE, saisis en cette cause, consistant en: 1 camion Ford Econoline 1976 immatriculé F514-744 pour 1983-84 et acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL BOILEAU, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 15 février 1984.

Canada, Province de Québec, District de Terrebonne, COUR SUPÉRIEURE, No: 700-05-000824-833, BANQUE NATIONALE DU CANADA, partie demanderesse — VS — CLAUDE PICHE ENTREPRENEUR ELECTRICIEN LTÉE ET ALS, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 2 mars 1984 à 10:00 heures. AU: 103, 2e avenue, Lac Morin, à St-Lin, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de CLAUDE PICHE ENTREPRENEUR ELECTRICIEN LTÉE, CLAUDE PICHE ET LISE BRIEN-PICHE, saisis en cette cause, consistant en: 1 télé-couleur Zenith 20" et acc, 1 Selecta vision de marque RCA Vhs avec 3 cassettes et acc, 1 sofa modulaire comprenant 7 pièces de couleur beige et acc, 1 ensemble à dîner en pin massif comprenant 6 chaises, 1 table et un buffet et acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: ALAIN RICHER, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal 15 février 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-056768-836. LES APPAREILS ALWIN INC., demanderesse -vs- DAME R. LUMIA, défenderesse. Le 1er mars 1984, à 14:00 heures au domicile de la défenderesse au No 12271 rue Antoine Berthelet, Cartierville en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier, 842-9192. Montréal, ce 18 février 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-059471-834. INSTITUT CONTROL DATA, demanderesse -vs- ANDRÉ ROULEAU, défendeur. Le 1er mars 1984, à 11:00 heures au domicile du défendeur au No 5054B rue de la Roche en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. Zenith couleur et acc. et meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier, 842-9192. Montréal, ce 18 février 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-051957-830. ELY VOYAGE INC., demanderesse -vs- GASTON DUBÉ, défendeur. Le 1er mars 1984, à 11:00 heures au domicile du défendeur au No 3660 rue Drolet en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur Hitachi et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier, 842-9192. Montréal, ce 18 février 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-061016-833. THE GAZETTE, demanderesse -vs- JARDIN CURRY INC., défenderesse. Le 1er mars 1984, à 11:00 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 4980 boul. Décarie en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 caisse enregistreuse Gross, 1 four micro-ondes Panasonic, 1 machine à cigarette, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier, 842-9192. Montréal, ce 18 février 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-059471-834. INSTITUT CONTROL DATA, demanderesse -vs- ANDRÉ ROULEAU, défendeur. Le 1er mars 1984, à 11:00 heures au domicile du défendeur au No 5054B rue de la Roche en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. Zenith couleur et acc. et meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier, 842-9192. Montréal, ce 18 février 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-051957-830. ELY VOYAGE INC., demanderesse -vs- GASTON DUBÉ, défendeur. Le 1er mars 1984, à 11:00 heures au domicile du défendeur au No 3660 rue Drolet en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur Hitachi et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier, 842-9192. Montréal, ce 18 février 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-060508-830. RICHARD S. GOTTLIEB ET ALS, demandeurs -vs- CARNEL ASLATEL défendeur. Le 1er mars 1984, à 10:00 heures au domicile du défendeur au No 96 rue Holtham Road en la cité de Hampstead et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. consol Zenith & acc., 1 vidéo VHS Hitachi & acc. et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier, 842-9192. Montréal, ce 18 février 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 505-27-010684-836. LE PERCEPTEUR DES AMENDES, partie demanderesse, — VS — BOILARD RENE Q., partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 1er mars 1984 à 12:30 heures. Au: 225, Regent, Greenfield Park, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de RENE Q. BOILARD, saisis en cette cause, consistant en: 1 mobilier de salon 7 mcx comprenant 1 divan 2 places de couleur or, 1 causeuse en tissus vert, 1 fauteuil en tissus vert accoudoirs en bois, 1 fauteuil en tissus couleur orange avec accoudoirs en bois, 2 tables d'appoints en bois, 1 table d'appoint hexagone en bois brune et blanche. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL LYNCH, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 14 février 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-060508-830. RICHARD S. GOTTLIEB ET ALS, demandeurs -vs- CARNEL ASLATEL défendeur. Le 1er mars 1984, à 10:00 heures au domicile du défendeur au No 96 rue Holtham Road en la cité de Hampstead et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. consol Zenith & acc., 1 vidéo VHS Hitachi & acc. et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier, 842-9192. Montréal, ce 18 février 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 505-27-010684-836. LE PERCEPTEUR DES AMENDES, partie demanderesse, — VS — BOILARD RENE Q., partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 1er mars 1984 à 12:30 heures. Au: 225, Regent, Greenfield Park, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de RENE Q. BOILARD, saisis en cette cause, consistant en: 1 mobilier de salon 7 mcx comprenant 1 divan 2 places de couleur or, 1 causeuse en tissus vert, 1 fauteuil en tissus vert accoudoirs en bois, 1 fauteuil en tissus couleur orange avec accoudoirs en bois, 2 tables d'appoints en bois, 1 table d'appoint hexagone en bois brune et blanche. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL LYNCH, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 14 février 1984.

Canada, Province de Québec, District de Alma, COUR PROVINCIALE. No.: 160-27-001150-83. PIERRE BELANGER, partie demanderesse, — VS — SIMARD GUY, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 1er mars, 1984 à 14:30 heures. Au: 575, De Rousillon #110, Longueuil, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de GUY SIMARD, saisis en cette cause, consistant en: 1 voiture de marque Renault GTL de couleur verte avec ligne or, immatriculé 413S225 et acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: RICHARD LARIVIÈRE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 14 février 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 760-02-001279-83. SOUS MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, partie demanderesse, — VS — FRAZER PIERRETTE, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 2 mars 1984 à 10:00 heures. Au: 145, Alexandre, Valleyfield, district de Beauharnois, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de FRAZER PIERRETTE, saisis en cette cause, consistant en: 1 congélateur blanc K-mart et acc, 1 banc double en cuirette brune, 1 caisse enregistreuse et acc, 1 réfrigérateur en bois 7 portes et acc, 2 banc simple en cuirrette brune, 1 four 4 ronds avec poêle, 1 four micro-onde Sanyo et acc, 1 coutellerie pour environ 20 personnes, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: LOUIS ROBIDOUX, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 15 février 1984.

AVIS PUBLIC PAR LA VOIE DES JOURNAUX

Le défendeur, JOSEPH JACQUES JEAN-CHARLES, est par les présentes requis de comparaître dans les trente (30) jours du présent avis. Une copie de la déclaration en séparation de corps est laissée au greffe de la Cour Supérieure à Montréal à son intention. Prenez de plus avis que défaut par vous de comparaître dans ce délai, la Cour statuera sur la séparation de corps et la demanderesse procèdera à obtenir jugement contre vous par défaut avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire.
MONTRÉAL, ce 8 février 1984
PROCUREURS
DE LA DEMANDERESSE

AVIS

La requérante, DIRECT LINES, INC. s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir le permis spécial suivant:
TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — CONTRAT.
De la frontière États-Unis/Québec (tous ports d'entrée et/ou de sortie) pour le transport de périodiques pour le compte de World Color Press, Inc. et retour avec marchandises refusées ou avariées.
Restriction: le service ci-haut mentionné sera donné à l'aide de véhicules de type monocoque (straight-body).
Durée: 364 jours
La requérante demande de plus l'application de l'article 85 du règlement 2 afin que la décision devienne exécutoire à la date où elle sera rendue.
Toute personne désirant s'opposer ou intervenir à la présente demande doit le faire dans les cinq jours de la deuxième publication de cet avis en s'adressant à la Commission des transports du Québec située au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.
Première publication: 17 février 1984
Deuxième publication: 18 février 1984
CORBEIL, GROLEAU & DUFRESNE
Procureurs

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-051932-833. ROSE & LAFLAMME CIE LTÉE, demanderesse -vs- PÂTISSERIE ROSE D'OR (1979) INC., défenderesse. Le 1er mars 1984, à 10:00 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 1959 rue Rosemont en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 calculatrice Sharp, 2 malaxeurs Hobart géant, 1 machine à mouler la pâte, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier, 842-9192. Montréal, ce 18 février 1984.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-060508-830. RICHARD S. GOTTLIEB ET ALS, demandeurs -vs- CARNEL ASLATEL défendeur. Le 1er mars 1984, à 10:00 heures au domicile du défendeur au No 96 rue Holtham Road en la cité de Hampstead et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. consol Zenith & acc., 1 vidéo VHS Hitachi & acc. et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier, 842-9192. Montréal, ce 18 février 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 505-27-010684-836. LE PERCEPTEUR DES AMENDES, partie demanderesse, — VS — BOILARD RENE Q., partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 1er mars 1984 à 12:30 heures. Au: 225, Regent, Greenfield Park, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de RENE Q. BOILARD, saisis en cette cause, consistant en: 1 mobilier de salon 7 mcx comprenant 1 divan 2 places de couleur or, 1 causeuse en tissus vert, 1 fauteuil en tissus vert accoudoirs en bois, 1 fauteuil en tissus couleur orange avec accoudoirs en bois, 2 tables d'appoints en bois, 1 table d'appoint hexagone en bois brune et blanche. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL LYNCH, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 14 février 1984.

Canada, Province de Québec, District de Alma, COUR PROVINCIALE. No.: 160-27-001150-83. PIERRE BELANGER, partie demanderesse, — VS — SIMARD GUY, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 1er mars, 1984 à 14:30 heures. Au: 575, De Rousillon #110, Longueuil, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de GUY SIMARD, saisis en cette cause, consistant en: 1 voiture de marque Renault GTL de couleur verte avec ligne or, immatriculé 413S225 et acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: RICHARD LARIVIÈRE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 14 février 1984.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 760-02-001279-83. SOUS MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, partie demanderesse, — VS — FRAZER PIERRETTE, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 2 mars 1984 à 10:00 heures. Au: 145, Alexandre, Valleyfield, district de Beauharnois, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de FRAZER PIERRETTE, saisis en cette cause, consistant en: 1 congélateur blanc K-mart et acc, 1 banc double en cuirette brune, 1 caisse enregistreuse et acc, 1 réfrigérateur en bois 7 portes et acc, 2 banc simple en cuirrette brune, 1 four 4 ronds avec poêle, 1 four micro-onde Sanyo et acc, 1 coutellerie pour environ 20 personnes, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: LOUIS ROBIDOUX, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 15 février 1984.

AVIS PUBLIC PAR LA VOIE DES JOURNAUX

Le défendeur, JOSEPH JACQUES JEAN-CHARLES, est par les présentes requis de comparaître dans les trente (30) jours du présent avis. Une copie de la déclaration en séparation de corps est laissée au greffe de la Cour Supérieure à Montréal à son intention. Prenez de plus avis que défaut par vous de comparaître dans ce délai, la Cour statuera sur la séparation de corps et la demanderesse procèdera à obtenir jugement contre vous par défaut avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire.
MONTRÉAL, ce 8 février 1984
PROCUREURS
DE LA DEMANDERESSE

AVIS

La requérante, DIRECT LINES, INC. s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir le permis spécial suivant:
TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — CONTRAT.
De la frontière États-Unis/Québec (tous ports d'entrée et/ou de sortie) pour le transport de périodiques pour le compte de World Color Press, Inc. et retour avec marchandises refusées ou avariées.
Restriction: le service ci-haut mentionné sera donné à l'aide de véhicules de type monocoque (straight-body).
Durée: 364 jours
La requérante demande de plus l'application de l'article 85 du règlement 2 afin que la décision devienne exécutoire à la date où elle sera rendue.
Toute personne désirant s'opposer ou intervenir à la présente demande doit le faire dans les cinq jours de la deuxième publication de cet avis en s'adressant à la Commission des transports du Québec située au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.
Première publication: 17 février 1984
Deuxième publication: 18 février 1984
CORBEIL, GROLEAU & DUFRESNE
Procureurs

Canada, Province de Québec, District de Alma, COUR PROVINCIALE. No.: 160-27-001150-83. PIERRE BELANGER, partie demanderesse, — VS — SIMARD GUY, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 1er mars, 1984 à 14:30 heures. Au: 575, De Rousillon #110, Longueuil, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de GUY SIMARD, saisis en cette cause, consistant en: 1 voiture de marque Renault GTL de couleur verte avec ligne or, immatriculé 413S225 et acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: RICHARD LARIVIÈRE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 14 février 1984.

Prenez avis que M. RÉJEAN RIOUX, rang 4 ouest, Ste-Françoise, Cté Rivière du Loup G0L 3B0, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin de transférer son permis de camionnage en vrac Q-506082-001 qu'il détient pour la région 03, en faveur de M. Clément Dumont, 144 r.r. 1 ouest, Trois-Pistolets, Cté Rivière du Loup G0L 4K0. Les requérants demandent l'application de l'article 85 du R.P.R.I.
Tout intéressé peut s'opposer ou intervenir à la présente demande dans les 5 jours suivant la date de la deuxième parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 585 boul. Charest est, Québec.
Première parution: 17 février 1984
Deuxième parution: 18 février 1984

Avis est donné que M. Roland Lemay, résidant et domicilié au R.R. # 1 Rivière Rouge à St-André Est, Qué., détenteur du permis M-500416-D002 région 06, s'adressera à la Commission des transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de M. Pierre Labonté, résidant et domicilié au 34, boul. St-Placide à St-Placide, Qué., région 06, conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régie interne de la C.T.Q.
Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution dans les journaux.
1ère parution: 17 février 1984
2ième parution: 18 février 1984

AVIS

Avis est donné à la Commission des transports du Québec que, suite à une émission d'actions, les actionnaires majoritaires de FREDERICK TRANSPORT LTD ont accru leur nombre d'actions dans la même proportion et certains autres actionnaires ont procédé à une souscription minoritaire tel qu'en fait foi la liste déposée avec la requête. Cette émission d'actions n'entraîne aucun changement de contrôle au sein de la compagnie.
En conséquence, demande est faite à la Commission des transports du Québec de maintenir le permis portant le numéro M-301334 détenu par Frederick Transport Ltd conformément à l'article 44 de la loi des transports.
La requérante demande de plus l'application de l'article 85 du règlement 2 afin que la décision devienne exécutoire à la date où elle sera rendue.
Toute personne désirant s'opposer ou intervenir à la présente demande doit le faire dans les cinq jours de la deuxième publication de cet avis en s'adressant à la Commission des transports du Québec située au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.
Première publication: 17 février 1984
Deuxième publication: 18 février 1984
CORBEIL, GROLEAU & DUFRESNE
Procureurs

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM

AVIS est par les présentes donné que SURINDAR SINGH, Ingénieur Conseil, de 7355 Place Malraux, ville de Brossard, district de Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour l'adoption d'un décret changeant son nom pour celui de SURINDAR SINGH BASSAN, et tel décret profitera aussi à son épouse, SURINDER KAUR CHANA, et à ses enfants LOVLEEN KAUR SINGH and LOVTAR SINGH, aussi domiciliés à la même adresse.
Montréal, ce 15 février 1984
Procureurs du requérant
Pollack, Teitelbaum & Cohen

Le requérant, MAURICE LAVOIE, s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisé à donner un service de voiturage à J.R. Richard Ltée, détentrice d'un permis de camionnage portant le numéro M-300292, conformément à l'article 48 de l'Ordonnance générale sur le camionnage et l'article 27 des règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec.
Le requérant demande également à la Commission des transports du Québec de décréter suivant l'article 85 que la décision devienne exécutoire à la date où elle sera rendue.
Toute personne intéressée peut s'opposer ou intervenir à la présente demande en s'adressant à la Commission des transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke à Montréal, dans les cinq jours de la deuxième publication de cet avis.
1ère publication: 17 février 1984
2ième publication: 18 février 1984
CORBEIL, GROLEAU & DUFRESNE
Procureurs

AVIS

Le requérant, MAURICE NADON, s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisé à donner un service de voiturage à J.R. Richard Ltée, détentrice d'un permis de camionnage portant le numéro M-300292, conformément à l'article 48 de l'Ordonnance générale sur le camionnage et l'article 27 des règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec.
Le requérant demande également à la Commission des transports du Québec de décréter suivant l'article 85 que la décision devienne exécutoire à la date où elle sera rendue.
Toute personne intéressée peut s'opposer ou intervenir à la présente demande en s'adressant à la Commission des transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke à Montréal, dans les cinq jours de la deuxième publication de cet avis.
1ère publication: 17 février 1984
2ième publication: 18 février 1984
CORBEIL, GROLEAU & DUFRESNE
Procureurs

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 04-000453-846
EVERSON SAM,
Requérant,
— vs —
DAME CHERYL THOMAS,
Intimée

ORDRE DE COMPARAÎTRE

L'intimée, CHERYL THOMAS, d'adresse inconnue, est par les présentes requise de comparaître devant le Tribunal, le 13 mars 1984, au Palais de Justice de Montréal (10 est, rue St-Antoine), à 9 h 30, en salle 2.11 pour répondre à l'action du requérant.
Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de comparaître jugement pourra être rendu contre vous par défaut.
Montréal, le 14 février 1984
(s) Me MARCELLE AUBRY, P.-A.
LAROCHE BOYANER & SEPINWALL
6655 Côte-des-Neiges
Suite 405
Montréal, Québec
H3S 2B4
Tél.: (514) 731-3234

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-003408-841

VILLE DE MONTRÉAL-NORD, corporation municipale ayant son siège social au 4242, Place de l'Hôtel de Ville, ville de Montréal-Nord, district de Montréal H1H 1S5
Demanderesse
-vs-
LEONARDO D'ANGELO, de résidence et domicile inconnu,
Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur Leonardo D'Angelo est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de cette publication, personnellement ou par l'entremise de ses procureurs.
Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour provinciale, district de Montréal, à son attention.
De plus, prenez avis qu'à défaut par vous de signifier et/ou déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la demanderesse procédera à obtenir contre vous un jugement par défaut conforme aux conclusions qu'elle sollicite.
Veuillez agir en conséquence.
MONTRÉAL, le 16 février 1984
RONALD CHASSÉ
Greffier de la Cour provinciale
Claude delaMadeleine
Procureur de la demanderesse
3600, boul. Henri-Bourassa
Montréal-Nord, Qc
H1H 1J4
Tél.: 323-2112

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-12-123945-838

GINETTE LÉVESQUE
Requérante
-vs-
BRUNO HÉBERT
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

AVIS est donné à l'intimé BRUNO HÉBERT qu'un jugement conditionnel de divorce a été prononcé dans la présente cause par la Cour Supérieure du district de Montréal le 17 octobre 1983. Une copie dudit jugement conditionnel de divorce a été laissée à l'intention de l'intimé au greffe de la Cour Supérieure, division des divorce.
PRENEZ AVIS qu'une fois un délai de 30 jours écoulé à partir du présent avis, ledit jugement pourra être déclaré irrévocable si une requête est faite par la requérante à ce sujet conformément à la loi et une telle demande sera faite.
MONTRÉAL, ce 13 février 1984
Procureur de la requérante
Serge Champagne
3955, rue St-Denis, Montréal
Requête accordée pour
M. le Juge P. Boudreault

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE, une banque à charte canadienne, dûment constituée selon la loi, ayant son siège social dans les ville et district de Montréal, Province de Québec, avec une succursale située à 437 ouest, rue St-Jacques, Montréal, Québec;
Partie demanderesse,
— vs —
JACK HIMELWRIGHT, jusqu'à présent, résidant et domicilié dans les ville et district de Montréal, Province de Québec, à 1411 rue Fort, Apt. = 1602, et d'adresse inconnu;
Partie défenderesse.

PAR ORDRE DE LA COUR

La partie défenderesse, JACK HIMELWRIGHT, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la publication de cet avis. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration ainsi que du bref d'assignation amendé et déclaration amendée, ont été laissée à son intention au bureau de la Cour provinciale de Montréal.
(s) MARCELLE AUBRY,
Protonotaire-adjoint
Mes KANDESTIN KUGLER
& ASSOCIÉS
800 Carré Victoria
Suite 2204
Montréal, Québec
H4Z 1C5
(514) 878-2861

Voir aussi en pages 30 et 33

LES ENTREPRISES VALCA LTÉE/ VALCA ENTERPRISES LTD.
Prenez avis que la compagnie "LES ENTREPRISES VALCA LTÉE-/VALCA ENTERPRISES LTD." demandera au Ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières, la permission d'abandonner sa charte.
MONTRÉAL, le 14 février 1984
Me H. Sumbulian
Procureur de la compagnie

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-04-000357-849

MADELEINE CORBEIL
Partie demanderesse
-vs-
FRANÇOIS BISSON,
Partie défenderesse
-et-
PROTONOTAIRE
COUR SUPÉRIEURE & AL.
Mis-en-cause

PAR ORDRE DE LA COUR

La partie défenderesse François Bisson est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 30 jours de la publication. Une copie du bref d'assignation et laissée au greffe de la Cour à son intention. Que la partie défenderesse prenne avis qu'à défaut par elle de déposer une comparution dans les délais indiqués, la partie demanderesse procèdera à obtenir jugement contre elle par défaut.
Brossard, le 10 février 1984
(SIGNÉ) DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.
Leclerc Alie & Bissonnette,
6185 Boul. Taschereau, Suite 201
Brossard, Qué.
Me JACQUES BISSONNETTE

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de:
MICHELLE SALVAIL
Avis est par les présentes donné que DAME MICHELLE SALVAIL, barmaid, 2344 Chemin Chenail du Moine, Ste-Anne-de-Sorel, P.Q., a fait cession de ses biens le 8ième jour de février 1984, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 27ième jours de février 1984, à 11:30 heures de l'avant-midi, au bureau du syndic soussigné, 1305 ouest, rue Girouard, Saint-Hyacinthe, P.Q.
LAURENT LANGEVIN C.G.A., Syndic

CANADA
PROVINCE
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-068510-838
LOCATION SNYDER INC.,
Partie demanderesse,
— vs —
SYLVABEC LIMITÉE,
Partie défenderesse.

PAR ORDRE DE LA COUR

A: SYLVABEC LIMITÉE.
Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la présente publication.
Une copie de la déclaration, du bref d'assignation, de la déclaration et de l'avis selon l'art. 119A CPC a été laissée au greffe de cette Cour à votre intention.
VEUILLEZ AGIR
EN CONSÉQUENCE.
MONTRÉAL, ce 15 février 1984
MARCELLE AUBRY,
Protonotaire-adjoint
Me LOUIS-A. LEGAULT
3380, rue Notre-Dame = 200
LACHINE, P.Q.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de:
PAULINE CUSSON, femme d'affaires, demeurant et résidant au 520, rue St-Charles, La Prairie, Québec J5R 2P4 et ayant fait affaires sous le nom «Les Créations Pauline Cusson Enr.» à la même adresse.
Faillie

AVIS est par les présentes donné que PAULINE CUSSON a fait une cession le 13e jour de février 1984 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 2e jour de mars 1984, à 9:30 heures, au bureau du syndic, 85, rue St-Charles Ouest, bureau 101, dans la ville de Longueuil, dans la Province de Québec.
DATÉ DE LONGUEUIL,
ce 16e jour de février 1984.

CLAUDE MOQUIN, C.A.
Syndic

moquin, ménard, giroux, daoust inc.
SYNDIC
85, rue saint-charles ouest, bureau 101, longueuil, québec J4H 3W7 (514) 679-7020 (514) 875-6215

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE ARTICLE 80 (4)

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:
JACQUES COUSINEAU, Directeur des achats, domicilié et résidant au 238, rue Albert, en la Cité de St-Eustache, dans la Province de Québec, J7P 2J1, ayant fait affaire sous le nom et raison sociale de DOMAINE JALANO ENRG., au 238, rue Albert, en la Cité de St-Eustache, dans la Province de Québec, J7P 2J1.
Débitrice

AVIS est par les présentes donné que JACQUES COUSINEAU a fait cession de ses biens le 10ième jour de février 1984, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 28ième jour de février 1984, à 10:00 de l'avant-midi au 3210, 1 Place Ville Marie, Montréal, Québec.

DATE DE MONTRÉAL, ce 13 février 1984

CLAUDE LUSSIER
Syndic

Normandin Barrière+Cie affilié à Deloitte Haskins & Sells
Édifice de la Banque Royale du Canada,
1, Place Ville-Marie, suite 3210
Montréal, Québec (H3B 2W3)
Tél.: (514) 861-9311

loto-québec

Appel d'offres

SOCIÉTÉ DES LOTERIES ET COURSES DU QUÉBEC
APPEL D'OFFRES NO.: 84-502
TYPOGRAPHIE, MONTAGE ET IMPRESSION DE 100 000 EXEMPLAIRES DU JOURNAL "LOTO-HEBDO" par semaine pendant 2 ans
Pour le 29 février 1984, avant 11 h

Toutes les conditions de cet appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et qui peut être obtenu contre un paiement non remboursable de 50$, présenté sous forme de chèque visé ou mandat établi à l'ordre de la Société des loteries et courses du Québec, du lundi au vendredi, entre 9 h et 16 h à:

Société des loteries et courses du Québec
Approvisionnement, 20e étage
**500, rue Sherbrooke

À SURVEILLER

Dimanche 19 février

L'ensemble Claude-Gervaise donnera un concert à la bibliothèque de Rosemont, 3131, boul. Rosemont, à 19 h 30. 727-8151.

■

L'Orchestre symphonique de Montréal donnera un concert à l'église Notre-Dame-du-Saint-Rosaire, à l'angle des rues Saint-Hubert et Villeray, à 20 h. Entrée libre.

■

Randonnée plein-air vous convie à une randonnée dans le parc de la Gatineau ce dimanche. Il faut réserver en téléphonant au 374-4700, poste 260.

■

Il y a exposition intitulée « Les églises et le trésor de Saint-Laurent », jusqu'au 25 mars prochain, au Musée d'art de Saint-Laurent, 615, boul. Sainte-Croix. 747-7367.

■

Le Musée d'art de Saint-Laurent vous convie à un concert en matinée, à 14 h, en compagnie de Mme Marlène Basarab, pianiste, et de M. François Guénette, violoniste. Ils interpréteront des oeuvres de Handel, Beethoven, Schumann, Bloch et Fauré. 747-7367.

■

La Chambre blanche, regroupement sans but lucratif d'artistes et de personnes intéressées à promouvoir l'art actuel, prie le public de venir voir l'exposition intitulée « Féministe toi-même, féministe quand même ! » qui se poursuivra jusqu'au 18 mars. 529-2715.

■

Récital de violon de la classe de violon de M. Raymond Dessaints, du Conservatoire de musique de Montréal, à l'auditorium du Jardin botanique à 15 h.

■

Course de *motocross* organisée par la Cité de Côte-Saint-Luc, à 14 h, au parc du Centenaire. 481-0707.

■

Les dimanches 19 et 26 février et 4 et 11 mars, de 14 h à 17 h, le collège Marie-Victorin propose quatre conférences animées sur le 20e siècle. M. Raymond Gohier sera conférencier. 325-0150, poste 376 ou 274.

■

L'Institut de théologie présente un mini-cours de trois sessions intitulé « l'orthodoxie et l'oecuménisme », les dimanches 19 et 26 février et le dimanche 4 mars à 16 h, à la paroisse orthodoxe Saint-Georges, 550 est, rue Jean-Talon. Frais d'inscription : $10, à la porte. 472-6128.

■

Allo-Mondial convie toutes les personnes seules à ses soupers-rencontres. 287-9710.

■

L'Association des femmes célibataires tient son assemblée mensuelle au Centre Saint-Pierre, 1205, rue de la Visitation, à 14 h. 522-2073.

■

La chorale Elgar célèbre le 60e anniversaire de sa fondation et est à préparer son concert de fin d'année : la cantate 80 de Bach et une messe de Haydn, et est à la recherche de bonnes voix additionnelles de sopranos, basses et ténors. Les personnes intéressées sont invitées à communiquer immédiatement avec le directeur musical, M. Louis Lavigueur (484-1434), et prendre rendez-vous pour une audition.

Lundi 20 février

La Maison d'Haïti, 8833, boul. Saint-Michel, offre des cours de danse (ballet classique, ballet-jazz) les week-ends, pour les enfants et les adolescents. 326-3022 du lundi au vendredi de 9 h 30 à 16 h ou le soir après 20 h au 274-2783.

■

Assemblée mensuelle des membres du Club Wilfrid-Laurier des femmes libérales, à 13 h 30, salle des congrès de la paroisse Saint-Patrice, 454 ouest, boul. Dorchester. Mme Gisèle Rocheleau, attachée à l'Association féminine d'éducation et d'action sociale, parlera de cet organisme. 733-5998.

■

L'Association de baseball mineur de Côte-Sainte-luc annonce le camp d'essai pour sa nouvelle équipe de baseball junior « A ». Les essais commenceront à 18 h au gymnase de l'école secondaire Wagar. 481-0107.

■

À Laval, les étudiants désireux de suivre, à l'été, des programmes universitaires dispensés par l'UQAM, peuvent le faire en se présentant au 1991 ouest, boul. St-Martin, bureau 110, ou en téléphonant au 682-1343 d'ici au 1er mars.

■

Une leçon gratuite de gymnastique aquatique est offerte aux personnes désireuses de s'adonner à cette activité à Tennis-13, Laval. Il n'est pas nécessaire d'être membre à ce club pour participer à cette leçon. 767-3146.

■

Atelier et disucussion sur le thème « Évaluation des besoins et demandes des personnes qui s'occupent de jeunes enfants de 0 à 6 ans », au collège Marie-Victorin, 7000, boul. Marie-Victorin. 325-0150, poste 274.

■

Nouvelle session de cours au Centre Immaculée-Conception. 527-1256.

■

Soeur Claire Desmarais, c.s.c., animera une soirée pour les jeunes de 18 à 25 ans sur le thème « Réconciliation avec les autres », à 19 h 30, au Centre vocationnel, 827 est, rue Sherbrooke. 526-9485.

■

Nouveau programme de contrôle de poids au YMCA de Saint-Laurent, 1745, boul. Décarie. 747-9801.

■

Collecte de sang de la Croix-Rouge à Montréal, brasserie O'Keefe, 325, rue Peel, de 9 h 30 à 15 h 30; et à Saint-Jérôme, cégep de Saint-Jérôme, salon des étudiants, 435, rue Fournier, de 10 h 30 à 16 h.

Mardi 21 février

Les dîners communautaires de l'Association québécoise pour la défense des droits des retraités et préretraités ont lieu tous les mardis à midi au CLSC Rosemont, 3245 est, boul. Saint-Joseph. Ces dîners sont suivis d'après-midi agréables avec personnes ressources qui parlent de sujets variés. 729-1094.

■

La Chambre de commerce du district de Montréal reçoit M. Pierre Juneau à son déjeuner-causerie, à midi à l'hôtel Quatre-Saisons. Il parlera des objectifs de Radio-Canada à court et à long terme. 866-2861.

■

Le club Tour du monde présentera une projection audio-visuelle sur l'Italie et le Maroc, à 19 h 30. Entrée libre. Rendez-vous au 991, rue Cherrier, suite 1. 521-1773.

■

M. David Burnett, de l'*Art Gallery of Ontario*, parlera des problèmes critiques de la peinture réaliste canadienne au pavillon des Lettres de l'université McGill, salle W215, à 17 h.

■

Exposition des dessins et gravures de Françoise Lavoie jusqu'au 22 mars à la galerie B du Centre Saidye-Bronfman, 5170, chemin de la Côte-Sainte-Catherine. 739-2301.

■

Conférence de Mme Geneviève Delaisi de Parseval, psychanalyste française, auteur de *L'Enfant à tout prix*, à midi 30, au collège Maisonneuve, 3800 est, rue Sherbrooke; et à 20 h 30, à l'UQAM, pavillon Judith-Jasmin, 1435, rue Saint-Denis, salle J-2930. 336-3941.

■

Conférence de Mme Marie-Alice Leclercq, journaliste, devant la Société d'études et de conférences, sur « la Méditerranée, Homère et mon grand-père », à 14 h, à l'auditorium de la Banque royale, 1, place Ville-Marie, mezzanine 2. 849-0854.

■

Cour de régénérescence offert par le Centre Colette-Maher, à 19 h 15. Cette démonstration d'une technique entièrement nouvelle et unique est offerte gratuitement. 387-7221.

■

Le groupe Auto-Psy (Autonomie-psychiatrisés) invite toutes les personnes ayant ou non un passé psychiatrique à son café-rencontre à 19 h 30. La rencontre a lieu aux Ateliers d'éducation populaire, 350, rue Boucher, local 38. 276-2290.

■

Rencontre d'information de l'équipe Seréna Laval, à 20 h, au CLSC Sainte-Rose, 280, boul. Roi-du-Nord, Sainte-Rose. Entrée libre. 622-3930.

■

Le camp-école Kéno tient sa soirée d'information à 19 h 30 au 1415 est, rue Jarry. Dirigé par les pères maristes de Sillery, ce camp de vacances spécialisé en expéditions en canot, accueille les filles de 8 à 10 ans et les garçons de 8 à 16 ans pour des périodes de 10 à 25 jours. 661-0379.

■

Soeur Suzanne Laflèche animera une soirée de prière vocationnelle pour garçons et filles de 18 à 30 ans, au 827 est, rue Sherbrooke, à 18 h. 526-9485.

■

Atelier-échange sur le désarmement organisé par l'Union des pacifistes, à 20 h, à l'UQAM, angle Saint-Denis et Sainte-Catherine, local T-2010. 8498-1956.

■

Collecte de sang de la Croix-Rouge à la Banque de commerce canadienne impériale, 1155 ouest, boul. Dorchester, de 9 h 30 à 16 h; à Sainte-Thérèse-de-Blainville, salle paroissiale, 10, rue de l'Église, de midi 30 à 20 h 30; et à Sainte-Catherine, Centre communautaire, 5405, rue Marie-Victorin, de 15 h à 20 h 30.

Mercredi 22 février

Conférence de Norman Clermont, anthropologue, sur « les problèmes soulevés par le peuplement de l'Amérique du Nord », à l'amphithéâtre du Jardin botanique, organisée par la Société de biologie de Montréal. 277-3892.

■

Les Grands Frères et Grandes Soeurs, un organisme de Centraide, a un urgent besoin de « grands frères ». Il y aura réunion d'information à 17 h 30 au 3740, rue Berri, 3e étage. 842-9715.

■

Séminaire de sept rencontres animées par M. Germain Beauchamp, membre-fondateur du Cercle C.-G.-Jung et professeur de philosophie : « C.-G. Jung et l'alchimie », tous les mercredis de 19 h 30 à 22 h 30 au 355, rue McGill, angle Saint-Paul. 842-2891.

■

Déjeuner-causerie de la Chambre de commerce française du Canada, en compagnie de MM. Jean Pineau et Raymond Garneau, à midi, au salon ovale de l'hôtel Ritz-Carlton. 866-2797.

■

Ciné-collège présente *Georgia*, à 19 h 30, à l'auditorium du collège Lionel-Groulx, 100, rue Duquet à Sainte-Thérèse. 430-3120.

■

Concert Musiquam à 20 h, de la classe de violon de Martin Foster. Au piano, Louise-Andrée Baril; Susan Pulliam et Brigitte Parent au piano. Au programme : des oeuvres de Beethoven, Dvorak, Franck, Rachmaninoff, au studio Alfred-Laliberté, 1455, rue Saint-Denis.

■

Conférence sur l'impôt avec François Gagné, à la bibliothèque de L'Acadie, 11833, boul. de L'Acadie, à 19 h. 334-4461.

■

« Comment réduire votre impôt » : tel sera le thème d'une conférence que donnera Mme Johanne Leduc-Dallaire, comptable agréée, à 20 h, à la bibliothèque municipale de Brossard, 3200, rue Lapinière. 656-5960.

■

Le groupe Auto-Psy (autonomie-psychiatrisés) vous invite à une soirée d'information sur les médicaments et leurs effets secondaires. La soirée aura lieu aux Ateliers d'éducation populaire, 350, rue Boucher, à 19 h. 376-2290.

■

Nouvelle Acropole présente, à 20 h, une conférence intitulée « Maîtres et disciples », au 7616, rue Berri. 272-7263.

■

Le service des activités culturelles de la Ville de Montréal annonce un concert de jazz avec Nick Ayoub et son quatuor, à 21 h 15, à la Maison de la culture de Maisonneuve, 4120 est, rue Ontario. 872-4213.

■

Réunion bi-mensuelle pour les hommes séparés ou divorcés ou en instance de séparation, au CLSC Métro, à 19 h 30. Le thème de la réunion sera « Le divorce et vos impôts ». M. Charles-Édouard Garneau, vérificateur, sera l'invité. 934-4546.

■

Collecte de sang de la Croix-Rouge chez les scouts et guides de Montréal, 3500, rue Laval, de 10 h à 20 h 30; à la société Radio-Canada, rue Papineau, salle Raymond-David, de 9 h 30 à 16 h 30.

Jeudi 23 février

Le Centre de relaxation Rive-Sud, situé au 210, rue Montarville, suite 3003, à Boucherville, annonce une journée d'information gratuite sur le type d'aide que l'on peut recevoir lorsqu'on souffre de stress. Cette journée d'information a lieu le jeudi de 10 h à 22 h.

■

Panel d'information pour les personnes atteintes de cancer et leurs proches, à l'Hôtel-Dieu de Montréal, 3840, rue Saint-Urbain, salle no 1 du pavillon Jeanne-Mance, à 19 h 30.

■

Le Centre de relaxation Rive-Sud annonce son cours sur le « choc de la séparation » qui débute ce jeudi et qui se poursuit durant quatre semaines. Rendez-vous à 20 h, au 210, rue Montarville, suite 303, à Boucherville. 655-3545.

■

L'Institut de recherche en santé et sécurité du travail du Québec vous convie à une conférence-midi donnée par Mme Diane Berthelette, conseillère en recherche à l'IRSST. Il sera question de la rémunération au rendement et de la sécurité des travailleurs. Rendez-vous à midi 30 à l'IRSST, 505 ouest, boul. de Maisonneuve, salle 1201. 288-1551.

■

Le Centre de céramique Bonsecours vous offre une nouvelle session de cours de céramique en tournage, en techniques manuelles et en technologie des glaçures. 866-6581.

■

Exposition d'oeuvres d'artistes et d'artisans indiens du Québec, présentée conjointement par le service des activités culturelles de la Ville de Montréal et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, à la Maison de la culture de la Côte-des-Neiges, 5290, chemin de la Côte-des-Neiges, jusqu'au 25 mars.

■

Soeur Nicole Benoît, c.s.c., animera, pour les 18 ans et plus, une soirée sur le thème : « La Bible et l'expérience de la foi », à 19 h 30, au Centre vocationnel, 827 est, rue Sherbrooke. 526-9485.

■

Le Centre Teilhard-de-Chardin, pour son 10e anniversaire, présente M. Bélair, économiste, dans « Le village global : une intuition teilhardienne chez McLuhan », au 1201, rue de Bleury. Entrée libre. 523-6966.

■

Collecte de sang de la Croix-Rouge chez Steinberg, 5400, rue Hochelaga, de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h à 16 h; et à Longueuil, place Désormeaux, mail central de la place Longueuil, 8250, boul. Saint-Laurent, de 14 h 30 à 20 h 30.

Vendredi 24 février

Le Centre communautaire de loisirs de la Côte-des-Neiges, 5347, chemin de la Côte-des-Neiges, offre un cours de théâtre. 733-1478.

■

Jean Bony et ses musiciens donneront un spectacle de rythme, chants et musique d'Haïti, ces jeudi, vendredi et samedi à 20 h 30, au Centre multi-ethnique Saint-Louis, Café espéranto, 3553, rue Saint-Urbain. 842-8836.

■

À 20 h 30, à l'Union française, 429, avenue Viger, Jean-Marie Moncelet chante *Paris-Pègre*. Pour réservations : 845-5195.

■

Dîner-conférence de la Société des écrivains canadiens, en compagnie de Mme Micheline Bélanger qui parlera de la façon d'écrire pour la télévision, des contraintes budgétaires, des caprices des vedettes et des commanditaires. On sait que Mme Bélanger est auteur du téléroman *Marisol*. Rendez-vous au Cercle universitaire de Québec, 65, rue d'Auteuil, à 18 h 30. 524-2032.

■

L'Association des parents et amis des malades mentaux et émotionnels invite les personnes qui ont vécu des problèmes émotionnels, et leurs amis, à son café-rencontre hebdomadaire organisé avec l'appui du CLSC Côte-des-Neiges, le vendredi soir, de 18 h à 20 h, au 3737, rue Van Horne. 731-8059.

■

Conférences, ateliers, séminaires sur l'*art-thérapie*, organisés par l'Association québécoise de la thérapie par l'art, jusqu'au 26 février au 1455 ouest, boul. de Maisonneuve. 489-9420 ou 842-0186.

■

Nouvelle Acropole ouvre une série d'ateliers. Elle vous propose d'y découvrir les grands courants de pensée d'Orient et d'Occident ainsi qu'une nouvelle approche de l'homme intérieur et des cycles de son évolution. 272-7263.

■

Le groupe Auto-Psy (Autonomie-psychiatrisés) invite toutes les personnes ayant ou non un passé psychiatrique à son café-rencontre à 19 h 30 au Ateliers d'éducation populaire, local 38, près du métro Laurier. 276-2290.

■

Le Centre d'information et de références pour femmes organise une séance d'information sur l'aide sociale et l'assurance-chômage. Rendez-vous à 14 h, au centre, 3585, rue Saint-Urbain. 842-0814.

■

Au Centre interculturel Monchanin, témoignages des fondateurs du centre quant aux motivations qui ont conduit à sa création, à 20 h, au 4917, rue Saint-Urbain. Entrée libre. 288-7229.

■

Le Mouvement action-chômage vous invite au lancement de ses nouveaux *Conseils pratiques aux chômeurs et chômeuses*, à 15 h, au 1015 est, rue Sainte-Catherine. 845-4258.

■

Collecte de sang de la Croix-Rouge, à Lachine, sous la présidence d'honneur du maire, à la caserne des pompiers, 3175, rue du Souvenir (« Remembrance »), de 10 h à 20 h.

Samedi 25 février

Rencontre sur l'astronomie à la bibliothèque municipale de Brossard pour les enfants de 7 ans et plus, en compagnie d'Huberte Palardy, de 10 h 30 à midi, 3200, boul. Lapinière.

■

Conférence du Centre culturel Rose-Croix, 5140, rue Saint-Hubert : « Le symbolisme égyptien » avec M. René Émond. Rendez-vous à 19 h 30. 342-4709 ou 279-0631.

■

Soeur Viola Migneault, s.m., offre aux garçons et filles de 14 ans et plus de découvrir leurs talents en réalisant des émaux sur cuivre, de 9 h à 17 h, au Centre vocationnel, 827 est, rue Sherbrooke. 526-9485.

■

Dégustation de vins et fromages suivie d'une danse au profit du mensuel *Le Troisième Âge* » *à 19 h, au centre Berthiaume-du-Tremblay, 1474 est, rue Fleury. Entrée : $10. 384-2356.*

■

Excursion d'une journée en compagnie d'un animateur-moniteur de ski, offerte par Détour-Nature tous les samedis et dimanches. Cette semaine, on se rend à Davignon. 271-6046.

■

Dans le cadre des Belles Rencontres de la librairie Hermès, Francine Noël, auteur de Maryse, roman publié chez VLB, sera présente pour échanger avec les gens entre 14 h et 16 h. Rendez-vous à la librairie au 1120 ouest, rue Laurier. 274-3669.

CARTES D'AFFAIRES

721-9630
ENTREPRENEUR-ÉLECTRICIEN
JEAN K. MALOUF INC.
entretien
industriel - commercial
résidentiel
Plus de 30 ans d'expérience
6305, 25e Ave, Rosemont
Montréal

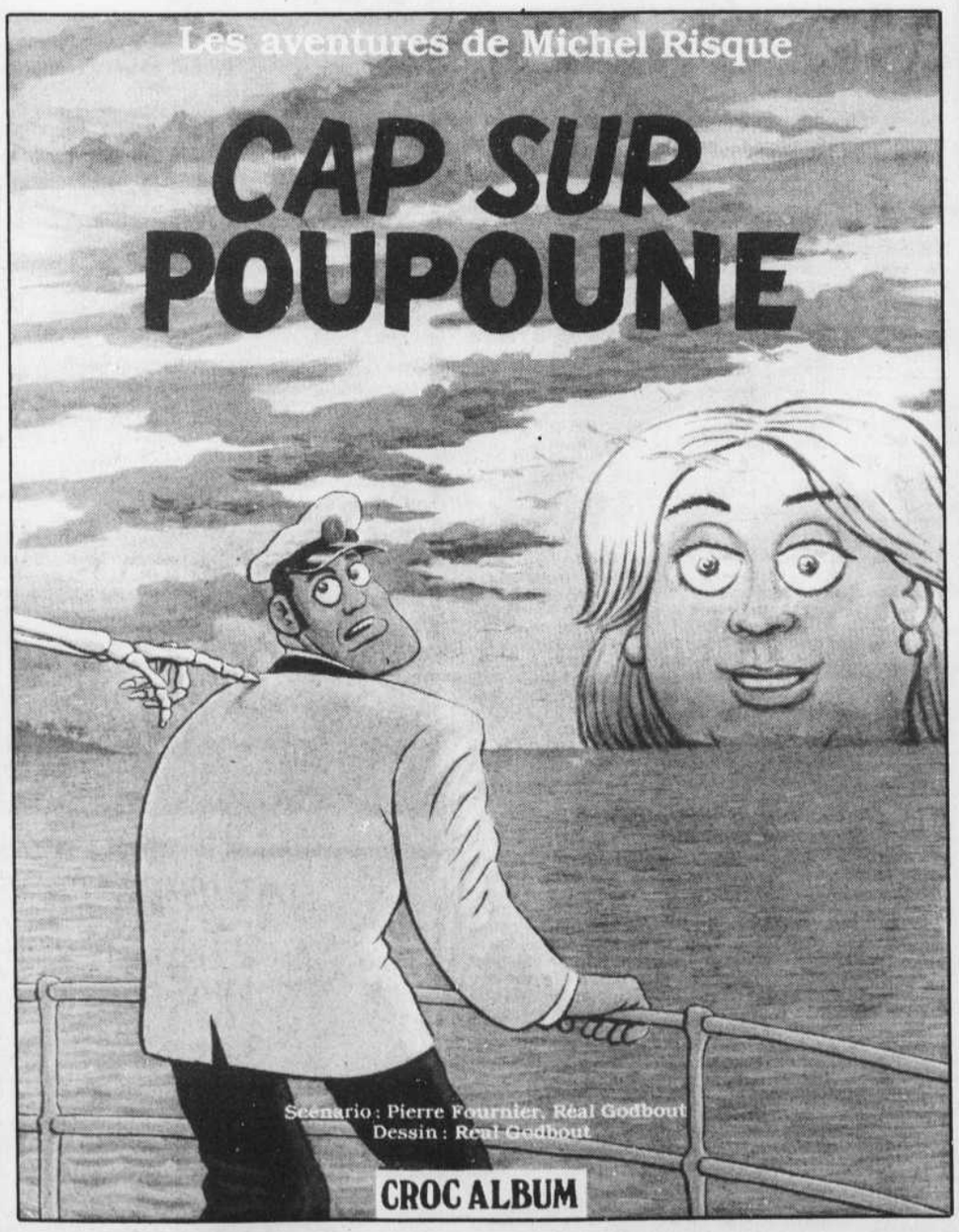
NETTOYEUR
P.M.
Service d'une heure au comptoir
Service de chemises
8309 ST-DENIS
381-1322

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS ASSOCIATES
Fondée en 1892
Conseils en propriété intellectuelle
Agents de brevets d'invention et de marques de commerce
1514, Docteur Penfield Montréal, Canada, H3G 1X5
Tél.: (514)934-0272, Télex: 05-268656, Cable: MARION

TRAVAUX DE PHOTOCOPIE ET D'IMPRESSION URGENTS?
SCRIBEC
45 rue Jarry est — 387-2486

Samson Bélair
Comptables agréés
Montréal Bureau 3100 Tour de la Bourse H4Z 1H8 (871-1515)
Laval Bureau 510 2 Place Laval H7N 5N6 (668-8910)
Longueuil Bureau 200 125, Boul. Ste-Foy J4J 1W7 (670-4270)
75 1909-1984
Bureaux dans les principales villes du Québec et du Canada
Affiliation internationale - Moore, Stephens & Co

Si l'ALCOOL vous fait voir la vie en noir . . .
. . . La porte est ouverte !
Oasis de St-Sauveur-des-Monts
Centre de Réadaptation (Alcool - médicaments - drogues)
Claude Bourgeault, directeur
Adrien Bertrand, thérapeute
Demandez notre brochure
c.p. 742
J0R 1R0
1-(514) 227-2740

VOUS AVEZ OUBLIÉ LA SAINT-VALENTIN?
FAITES-VOUS PARDONNER EN OFFRANT


CAP SUR POUPOUNE
le nouvel album des aventures de
Michel Risque
CROC ALBUM

Écouter la différence
CIBL 104 FM 526-2581
on l'a à l'oeil !
À la Cinémathèque québécoise.
Programme disponible à la Cinémathèque.
Pour informations : 842-9763
5ème Festival international du Film Super 8 du Québec
le 104 FM 5 au 26 février
du 21 au 26 février
DES COMPTES-RENDUS ÉTOFFÉS
entrevues avec les cinéastes, perspectives et rétrospectives.
ÉMISSIONS SPÉCIALES, REPORTAGES
Flash culture : 16 et 23 février, 18h00
Fouinart et Babillart : 18 février, 16h30
MINI-REPORTAGES QUOTIDIENS :
12h30, 17h15
l'horaire de la journée et les derniers développements

Une guerre nucléaire entre les Grands est la seule menace à la sécurité du Canada

par Gilles Provost

La seule menace à la sécurité canadienne, c'est une guerre nucléaire entre les deux Grands, a soutenu, hier, l'ex-sous-ministre à la Défense du Canada, M. Patrick Black. « Toutes nos frontières, sur l'Arctique et les (autres) océans, se défendent toutes seules et nous n'avons nul besoin de chars blindés, sinon pour défendre l'Europe. Une guerre conventionnelle en sol canadien est presque impensable », a-t-il dit.

En cas d'échange nucléaire, par contre, notre pays est exactement situé sur la trajectoire de tous les missiles. Voilà pourquoi nous avons un intérêt particulier à oeuvrer pour la détente entre les deux blocs et pour un désarmement équilibré, a-t-il dit. Nous devons surtout prévenir tout conflit européen qui pourrait dégénérer en affrontement atomique. Par contre, il a aussi affirmé que le Canada est d'accord avec la stratégie de dissuasion de l'Otan qui prévoit une riposte nucléaire, au besoin, à une attaque conventionnelle contre l'Europe.

Invité à deux reprises à expliquer quels intérêts le Canada avait à défendre en Europe, M. Black a souligné l'importance d'empêcher l'Europe de l'Ouest de tomber dans le camp communiste : « L'Amérique du Nord serait alors le seul bastion du monde libre », a-t-il dit. Les États-Unis et le Canada ne demeurent là-bas que par solidarité avec l'Europe et à sa demande, a-t-il aussi rétorqué à un auditeur qui présumait que les USA sont bien heureux de pouvoir planter leurs armes à la frontière du bloc soviétique.

Consacré à *l'environnement stratégique des années 80*, le congrès qui se poursuit aujourd'hui à l'hôtel du Parc réunit une trentaine de militaires et environ 125 autres participants, des étudiants et des professeurs de l'Université de Montréal pour la plupart. Les questions militaires font rarement l'objet de débats publics au Canada et c'est pourquoi le commandant en chef des forces armées canadiennes, le général Thériault, de même que le commandant des forces mobiles, le lieutenant-général Belzile, ont tous deux saisi l'occasion de « sentir le pouls du monde ordinaire », dans l'assistance.

Les autres conférenciers ont analysé plutôt la situation de l'URSS. M. Mark Katz, de la Brooking Institution, a surtout souligné les faiblesses des politiques soviétiques à l'égard du Tiers-Monde. Pour sa part, le professeur Luc Duhamel, de l'Université de Montréal, a soutenu qu'on aurait tort d'interpréter la situation de l'URSS à travers le prisme déformant des médias occidentaux ou de la situation polonaise. On surestime l'importance de la répression en URSS et on sous-estime l'appui populaire dont jouit le régime, dit-il.

Selon lui, la population soviétique appuie le régime parce que son niveau de vie s'est amélioré régulièrement depuis le début du siècle et qu'elle ne peut pas comparer facilement avec ce dont bénéficient les riches pays de l'Ouest.

les annonces classées

286-1200

• Pour insérer votre annonce, 2 façons de le faire:
par téléphone du lundi au vendredi de 9h. à 16h30.
par courrier: c.p. 6033, succ. Place d'Armes, Mtl H2Y 3S6

■ Astrologie

LE PARFAIT CADEAU D'ANNIVERSAIRE *Cartes du Ciel*

Pour un calcul précis par ordinateur et une analyse détaillée (près de 20 pages) d'une CARTE DU CIEL ASTROLOGIQUE

Faites parvenir:
NOM ET ADRESSE,
DATE DE NAISSANCE,
HEURE DE NAISSANCE, A.M. ou P.M.
VILLE ET PROVINCE DE NAISSANCE

Poster à:
CARTES DU CIEL, enr.
C.P. 144
succ. Delorimier,
Montréal, QC.,
H2H 2N6

PRIX: 22,00 $ PAYABLE SUR LIVRAISON

20-2-84

■ Aides domestiques

JEUNE FILLE allemande parlant français-anglais, terminant études en Allemagne, 19 ans, bonne famille, cherche situation dans famille comme au pair. Libre juillet. (819) 568-7329. 20-02-84

■ Ameublement

MOBILIER de chambre moderne, bois de rose, 6 morceaux, $1,000. 273-0380. 20-02-84

■ Animaux

Vente, dressage, obéissance, protection, attaque. Commercial et résidentiel. Allons à domicile. 598-7057. 20-02-84

PETIT CHIEN Berger Allemand, pure race, 2½ mois. Prix discutable. 598-7057. 22-02-84

CHIENS DE TOUTES RACES, dressés ou non. 598-7057. 22-02-84

■ Antiquités

ÉBÉNISTERIE D'ART
Reproduction de meubles anciens canadiens du Québec faits à la main sur commande.
472-7188

20-02-84

ADJ. VIEUX-MONTRÉAL
Superbe résidence victorienne à vendre
ainsi que tous les meubles tels que mobilier de salle à manger, meubles victoriens, meubles Art Deco, fixtures, horloges, objets décoratifs.
1027 Berri
tous les jours entre 11h et 18h.

20-2-84

Beaux meubles français, 17e et 18e siècles. Prix intéressant. Communiquez 272-2281. 20-02-84

Mobilier salle à dîner chêne, 70 ans, buffet, table, 6 chaises. Meilleur offre. 276-6073. 20-02-84

■ Appartements à partager

DAME SÉRIEUSE recherche pour partager 5½, secteur Rosemont, à proximité du métro. 272-8434. 20-02-84

■ Appartements/Logements

RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES
En voie d'organisation. Située dans les montagnes à St-Hyppolyte. Pour personnes autonomes, sobres et non-fumeuses. Atmosphère familiale, cuisine choisie, grande maison, sentiers et magnifique terrain. Air pur, coin tranquille, à proximité des services. Limite de 8 personnes. 850$. par mois par personne en chambre semi-privée. Ouverture juin 84. **336-6854, 254-5516**

20-02-84

BOUL. ST-JOSEPH est, coin de rue, 5 pièces fermées, chauffage eau chaude, réfrigérateur et cuisinière fournis. Libre 1er avril. $475/mois. 849-5961, 844-0774. 20-02-84

De Maisonneuve - Du Fort, 8½ très chic et grand, équipé. Libre immédiatement, tout compris 700$. Idéal pour appartement et bureau. 937-6734. 20-02-84

N.D.G. Est, sous-sol, duplex, 3½, équipé, rénové, chauffage électrique. Libre 1er mai. $300/mois. 481-6525 entre 7h30 et 8h; 16h et 23h. 22-02-84

A sous-louer, grand 4½ près U. de M., insonorisé, chauffé. $538. 1er mai. 739-8966. 27-02-84

HAMPSTEAD, 5160 MacDonald, luxueux appartements, 3½ - 6½, piscine, garage, portier, à partir de $495. 866-3737, 342-1835. 20-02-84

Carré St-Louis, petite appartement luxueux, 575 $ non chauffé. Téléphoner le soir ou fin de semaine à: 842-2064 ou 844-8926. 20-02-84

COURT TERME, meublés, superbe app. maison, tout inclus, 3 à 12 mois. Troc-Vacances 875-2577. 27-02-84

ÎLE DES SOEURS, superbe penthouse ensoleillé, 3½, à sous-louer prix réduit. + chic ameublement complet neuf à vendre: T.V. couleur, stéréo, salon, dinette, chambre, plantes, tableaux etc.. Idéal professionnel ou jeune couple. 768-6521. 20-02-84

LA SALLE, 4½ chauffé, haut triplex détaché, 40è avenue, près fleuve. Disponible 1er juillet 300 $. 363-7998. 20-02-84

N.D.G. bas duplex 5½, boiseries chêne, portes patio, cuisine équipée, lavoir, garage 550 $ sans chauffage. Visite sur rendez-vous seulement. 489-8915. 17-02-84

Appartement meublé de luxe dans une pittoresque maison ancienne du Vieux-Montréal. Aménagement raffiné: très grande chambre à la mezzanine, murs de pierre, poutres apparentes, foyer, mobilier contemporain. 950$/mois chauffage, électricité inclus. Références indispensables. S'adresser à Céline Blanchette 849-6178. 01-03-84

C.D.N. — RUE LACOMBE, 6½, chauffé, terrasse, cuisinière fournie, 1½ s.b. Libre immédiatement. 672-4524, 738-4828. 20-02-84

OUTREMONT, 91 Beloeil, maison de ville, 6½, garage intérieur, lave-vaisselle, patio. Tout compris 900 $. Libre immédiatement. 873-5546, 342-9300. 20-02-84

ROSEMONT, 5375 — 15e avenue, près de Masson, grands 3½, 4½ pièces entièrement rénovés, poêle et réfrigérateur neufs fournis. Il faut voir. R. Raymond 722-4066. 24-02-84

■ Appartements/logements

C.D.N. Grands 3½, 4½, Van Horne près Wilderton, chauffage, eau chaude, cuisinière, réfrigérateur, taxe d'eau inclus. 483-2116 ou 733-5114. 20-02-84

OUTREMONT, 50 Willowdale, 3½, 4½, ascenseur, épreuve du feu. Occupation maintenant ou plus tard. 849-7061. J.N.O.

OUTREMONT, 7½, sous-location immédiate, éclairé, chauffé, équipé, garage, immeuble 750$. 341-6659 23-02-84

OUTREMONT, grand 5½, chauffé, cuisinière, réfrigérateur, eau chaude, dans immeuble de classe. 675$. 272-5961. J.N.O.

■ Astrologie

Clairvoyante Christiane. Cartes Tarot. 937-1105. 22-02-84

■ Auto à vendre

BMW 1983, modèle 733, 4 portes, 23,000 km., transmission 5 vitesses. Toute équipée. Christian 382-8443. J.N.O.

■ Bureaux à louer

De Maisonneuve près Guy, maison de prestige, 1,500 p.c., 7½ pièces avec cuisine et s.b., très chic 6,00$ du p.c. chauffé. Libre immédiatement. 937-6734. 20-02-84

Henri-Bourassa 750 est, près métro, service complet, modernes. Pour professionnels. 387-7111. 20-02-84

Bureau moderne, édifice historique, près Palais de Justice, environnement multidiciplinaire, avocat, notaire, comptables, services de bureau optionnels, loyer compétitif. 842-4181, 387-5278. 20-02-84

AHUNTSIC, 1443 est Fleury, 550 p.c. dans édifice professionnel et médical. 387-1628. 20-02-84

Bureaux neufs aménagés, édifice de style, rue Sherbrooke angle St-Hubert, 400 - 600 ou 1,000 p.c. Prix réduit pour sous-location rapide. 276-5203. J.N.O.

■ Chalets à vendre

VAL DAVID, 3 étages, 4 c.c., foyer, entièrement meublé, près centre de ski. Succession 492-0096. 20-02-84

■ Chambres à louer

AHUNTSIC, grande chambre au sous-sol pour étudiante sérieuse, non-fumeuse, préférant musique classique. Références demandées. 331-8278. 20-02-84

■ Chambres et pensions

Bon chez-soi avec famille, chambre à partager avec garçon 11 ans pour personne qui travaille. 351-7540 23-02-84

■ Condominiums à louer

CENTRE VILLE, Redpath, condominium luxueux, nouvelle construction, résidentiel, très éclairé, 3 c.c., 2 s.b., très grand salon, salle de lavage. Tous les appareils ménagers fournis. Tapis mur à mur. Vue sur jardin. Balcon et garage. Libre 1 575$/mois. — 272-8486. 20-02-84

FLORIDA, Jensen Beach, ½h au nord de Palm Beach, condominium vue sur l'océan, 2 c.c., 2 s.b., meublé, piscine et tennis. Libre avril 1 000 $/mois. (305) 334-5612. 20-02-84

■ Condominiums à vendre

STE-ADÈLE: **Prestige 1.** Studios — avec chambre — avec mezzanine, piscine intérieure, saunas, salle de réception, stationnement. 36,900$ et plus. 9½% durant 3 ans. 435-3443 ou 1-229-2957. 19-03-84

NOUS SOMMES 3 ami(e)s, tous d'instruction supérieure. Nous aimons la vie paisible et la bonne mangeaille. Au centre-ville nous avons rénové une maison centenaire dans une aire historique. Il y a 6 logements, soleil 3 côtés, des foyers et de belles boiseries que nous avons décapées. Au sous-sol il y a un grand bain tourbillon, un sauna et un coin vivoir. Nous cherchons 3 acheteurs qui vont s'intégrer à notre groupe (85 000$ à 140 000$ - 3½, 5½, 7). Maison ouverte dimanche 16h à 18h. 1804 Tupper. 671-6929. 20-02-84

OUTREMONT (ADJ) condo, 5 min. centre-ville, près boul. St-Joseph et rue Laurier, entièrement rénové, vue sur la montagne, mur brique, foyer, bidet, terrasse, garage, 84 500$. Visites libres: dimanche 11h à 15h et sur rendez-vous, 4845 Hutchison. 274-1766 ou 342-1830. 27-02-84

■ Copropriétés à vendre

OUTREMONT
Immeuble de prestige, Bernard coin McEachran, grand 5½, 1,400 p.c. ascenseurs, garage.
Lyse des Rosiers
866-3737
271-6674
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE J.D.R. INC. courtier

20-02-84

■ Copropriétés à vendre

OUTREMONT copropriété Champagneur près Bernard, 6½, rénovée, 69 000 $. 495-8443 après 4h p.m. 22-02-84

OUTREMONT, copropriété, r. de c., triplex, 7 pièces. 65 000 $. 271-6874. 20-02-84

COPROPRIÉTÉS à partir de 185$ /mois situés près d'une station de métro. Plateau Mont-Royal et Greene Avenue. Danielle Gauthier, Michel Lalancette. 845-3945, 845-9059, 844-9718. 20-02-84

■ Condominiums à vendre ou à louer

PRESTIGIEUX CONDO
Fort de la Montagne, secteur huppé du centre-ville de Montréal, 5½, 14e étage, vue superbe, entièrement meublé et décoré par F. Brisset des Nos. Étage complet de commodités: 2 piscines, squash, sauna, billard, jogging, etc. Prêt à habiter. A vendre $425,000. ou à louer $2,900/mois. Échange possible.
APPELER CHRISTIAN 382-8443

20-2-84

■ Coop d'habitation

COOPÉRATIVE d'habitation l'Ouest de l'île, projet pour petites familles, jeunes enfants, convivialité, raffinement. 323-9548 en soirée. 20-02-84

■ Cours

COURS DE MATHÉMATIQUES
— **Rattrapage, recyclage.**
— **Préparation aux examens.**
— **Niveau secondaire et collégial.**
— **Professeur qualifié.**
— **Pédagogue d'expérience.**
276-9632

20-02-84

LEÇONS DE CHANT pour artistes classiques ou populaires, débutants ou professionnels. Huguette Tourangeau ou Barry Thompson 482-0794. 20-02-84

NOUS FORMONS DES "D.J." disque jockey. Annonceurs de radio. Animateurs de T.V. Intermédiaires de placement. Centre de formation. — 842-0050. 28-02-84

■ Déménagements

A BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout genre, estimation gratuite. 937-9491. J.N.O.

DISPONIBLE en tout temps déménagements. Spécialité cuisinière, réfrigérateur. Local, longue distance, emballage, entreposage, assurance complète. 253-3275. J.N.O.

ACCEPTERAIS déménagements de tous genres. Spécialité appareils électriques. Assurances. Téléphone: 253-4374. J.N.O.

■ Fermes à vendre

FERMETTE: 50 milles de Montréal, 146 arpents, bâtiments, maison canadienne. « Gentleman Farmer ». G. Thériault 354-7176. Trust Général, courtier. 20-02-84

FRANKLIN, terrain boisé montagneux, 80 acres, avec ou sans bâtiment ou maison de campagne avec 53,000 p.c. de terrain. 826-0111. 20-02-84

■ Gardiennes

CHERCHE gardienne à domicile pour garder 2 enfants, 2 ans et 5 mois, Ville St-Laurent. Tél. 747-0732. 20-02-84

■ Instruments de musique

PETIT PIANO Willis en acajou, très bon état. 2 500 $. 844-0774. 20-02-84

■ Logements demandés

COUPLE avec enfant de 4 ans, cherche 5 ou 6½, installation laveuse-sécheuse, secteur Outremont ou à proximité de U. de M. 739-6658 pour juillet. 20-02-84

Cherche pour 1er mai, haut triplex, Secteur entre Sauvé et Gouin - St-Denis et Grande Allée. Calme et sérieux assuré. Prix raisonnable. Références 527-7261. 20-02-84

■ Maison de campagne à louer

QUÉBEC 84, maison ancestrale, 300 ans, meublée, près Mont Ste-Anne, Cap-Tourmente, foyer, 500$/semaine, mai-septembre. (418) 872-6792 après 19h. 20-02-84

MAISON campagne libre 1er mars, 30 min. Montréal, 2 milles villages. 245-7682, 245-3563. 20-02-84

■ Maisons à vendre

OUTREMONT, 988 Pratt, coin de rues, grand duplex, 4 c.c., garage double, jardin. Vente privée. 739-1257 20-02-84

Magnifique résidence, début du siècle, style anglais, bornée par une rivière, éloignée de la route, foyer en pierre, cuisine rénovée, 5 c.c., portes patio de 9' et 12' du côté de la rivière. Située entre Montebello et le Mont-Tremblant. Idéal comme résidence secondaire pour l'été et les sports d'hiver. 7 arpents. 60 000 $ négociable. 1-451-0906. 20-02-84

■ Menuiserie

MENUISIER, 20 ans d'expérience: charpente, finition s.s., rénovation, installation portes, châssis. 464-5489. J.N.O.

■ Messages personnels

DAME distinguée, d'allure jeune, 40 ans, blonde, grassette, accompagnerait homme seul d'âge mûr, plus de 55 ans, pour voyage dans le sud. Marie-Lise. 495-2193. 21-02-84

BELLE de 32 ans, professionnelle, cultivée, douce, cherche professionnel avec forte et belle personnalité, libre, grand et mince, de 35 à 48 ans. Photo et téléphone s.v.p. Écrire au: Dossier 136, Le Devoir, C.P. 6033, succ. Place d'Armes, Montréal, H2Y 3S6. 20-02-84

■ Occasions d'affaires

PLACE D'ARMES: Petit immeuble ancien à vendre, à louer ou à investir, dans restaurant ou autre. Louise Hamelin, 651-5300, 465-7595. Montréal Trust, courtier. 20-02-84

■ Oeuvres d'art

Importante collection privée, sérigraphies, aux-fortes, lithos, huiles, acryliques, etc. Après 17h — 279-5924. 20-02-84

■ Offres de services

Pour des travaux de peinture, démolition, décapage de boiseries et autres. Tél.: 598-5245, 288-9247. 22-02-84

■ Offres d'emplois

Travail de bureau
Temps partiel
Bureau professionnel recherche réceptionniste, dactylo, français, anglais. Travail 3 jours par semaine. Embauche immédiate. Expérience avec dictaphone (sténorette) nécessaire. Connaissance d'équipement de traitement de textes avantageux. Secteur Outremont.
Ecrire à:
Dossier 137, Le Devoir
c.p. 6033, succ.
Place d'Armes, Mtl. H2Y 3S6

20-2-84

LECTEUR CRITIQUE bilingue recherché pour poste à plein temps. Majorité du travail en français. Excellente maîtrise de la grammaire, de l'orthographe et de la rédaction dans les deux langues. Expérience en traduction ou lecture d'épreuves désirable, si possible dans le domaine technique. Possibilité d'avancement. Faites parvenir CV à: Esprit Translation Ltd, 365 est rue Bloor, suite 1206, Toronto (Ontario) M4W 3L4. 20-02-84

Vous recherchez un travail à l'étranger! Nous possédons une importante liste de postes disponibles outre-mer. Pour information: faire parvenir une enveloppe affranchie à: WAN, 717 Denman, Vancouver, B.C., V6G 2L6. 20-02-84

Bureau d'avocats, centre-ville, recherche secrétaire juridique possédant au moins 3 ans d'expérience, 3 jours par semaine. 526-0421. 20-02-84

SECRÉTAIRE. Parfaitement bilingue, très bonne dactylo, initiative, bon niveau linguistique. Prière faire offre à: suite 826, 1080 Côte Beaver Hall, Montréal H2Z 1S8. 20-02-84

■ Offres de services

Dame de compagnie (60) possédant automobile, bonnes références, responsable, cherche un emploi pour services divers. Dossier 138, Le Devoir, C.P. 6033, Succ. Place d'Armes, Mtl. H2Y 3S6. 20-02-84

Excellente dactylographe prendrait tous genres de contrat (dactylo) chez-elle. Prix compétitif. 653-7730. 20-02-84

RÉVISION, adaptation, correction d'épreuves (livres, rapports, périodiques, rapports annuels, etc.). Expérience confirmée. 844-5673. 20-02-84

■ On demande

CHERCHONS À LOUER maison ou grand appartement, 3 ou 4 c.c., à proximité des écoles, meublé, secteur résidentiel Outremont, V.M.R., Snowdon, Nouveau-Bordeaux, pour une période de 12 mois ou plus. Occupation immédiate. 282-1803. 22-02-84

■ Propriétés à louer

LAKESHORE, maison à louer, 4 c.c., 2 s.b., grand salon avec foyer, jardin, garage. Vue sur le lac. 733-9792/845-9314. 20-02-84

■ Propriétés à revenus à vendre

CENTRE-VILLE, 5 fois les revenus, comptant requis 1 000 000$. Robert Vivian, IMMEUBLES MONGÈVE INC. 651-5200. 20-02-84

■ Propriétés à vendre

TRUST GÉNÉRAL
Outremont, co-propriété, bas 6½ pièces avec bachelor 4½, garage, bons revenus. **Mme Fabien 271-1912.**
Outremont près Stanislas, 7 pièces, boiseries, grand jardin. **E. Brodeur 342-3548.**
Outremont près de Bernard, 5½ tout rénové. Stationnement, espace de rangement. **Nicole Boulay 481-4305.**
Outremont, bas de duplex 6½, foyer, boiseries, spacieuse salle de jeux, sous-sol au complet. **L. Valois 733-6681.**
Outremont et Adj. Choix de co-propriétés de 50 000$ à 125 000$. **L. Valois 733-6681.**
Outremont: superbe résidence face au parc, boiseries, foyer, 5 cc. solarium, grand jardin. Mme Asselin 279-9803.
Vieux Mtl: Pied à terre, 4½, poutres, mur de brique, foyer, terrasse privée, vue imprenable. Libre. **Mme Asselin 279-9803.**
Outremont Adj. cottage familial, 5 c.c., den, 2 foyers, s.s. fini, garage, jardin. **Monique ou Pierre Proulx, 489-4300.**
COURTIER

20-02-84

Trust Royal
COURTIER
OUTREMONT, Cottage 4 c.à c. Belles boiseries, vitraux, foyer, jardin. Denyse Royer 735-2681, 277-1864.
OUTREMONT: Cottage ensoleillé, boiseries, 3 ch. 2 solariums, cuisine neuve en chêne, jardin, garage. Lucile R. Mercier 735-2681, 279-9404.
C.D.N. Duplex, boiseries, planchers en chêne, 3 ch. s. à d. solarium. Bas libre mai 1984. 145 000$. Micheline D. Coderre 731-4377, 735-2681.
VIEUX MONTRÉAL: Appt. 1 350 p.c., poutres en cèdre, murs en brique, foyer naturel. Possibilité bureau. Lucile R. Mercier 735-2681, 279-9404.
C.D.N. Duplex spacieux, 2 x 6, beau jardin, situé près de l'université. 165 000$. Mme D. Heffez 735-2681, 737-9587.
OUTREMONT: Luxueux, exceptionnel duplex à vendre où à louer. Plusieurs possibilités. Thérèse R. LaBossière, 735-2681, 276-2176.

20-02-84

■ Propriétés à vendre

OUTREMONT
COTTAGES — 3 MÉDAILLES D'OR
760 PRATT
Face au parc, détaché, 5 c.c., très éclairé, solide construction 1930, grand jardin, possibilité de bureau professionnel au sous-sol.
805 PRATT
Semi-détaché, 4 c.c., sous-sol fini, jardin, garage. Occupation immédiate.
78 COURCELETTE
Architecture des années 1925, boiseries naturelles en chêne, 4 c.c., solarium, entrée privée pour garage, sous-sol fini.
IMMEUBLES OUTREMONT INC.
courtier
274 de l'Épie
JEAN 271-6855

20-02-84

BOUCHERVILLE — SEIGNEURIE. Cottage 4 c.c., près écoles et services, garage, foyer, s.s. fini. 98 500$. 655-5949. 20-02-84

BELOEIL sur le bord de l'eau. Magnifique bungalow, pierre naturelle et aluminium, 11 pièces, 5 chambres, 1 bureau, grande salle familiale avec foyer. 2 s.b., piscine creusée avec patios, 2 cabanons, garage double avec un deck, marina privée, très beau panorama. Occupation immédiate. Pas d'agent. $130,000. 467-0599, 1-534-2812. 22-02-84

CARTIERVILLE: cottage 11 pièces, 5 chambres, 2 cuisines. Salle à manger, foyer, garage double. G. Thériault 354-7176. TRUST GÉNÉRAL, courtier. 20-02-84

C.D.N. près parc McLynn, grand duplex détaché, s/s aménagé, grand jardin. A. Gorski, 382-8000, 733-7532. TRUST GÉNÉRAL, coutier. 20-02-84

C.D.N., LACOMBE, duplex détaché en pierre de 6 pièces, salon et chambre des maîtres de 20', cuisine rénové dans le logis du haut et s.b. dans celui du bas. Maison en excellente condition. 187 000$. MADELEINE TOUCHETTE 738-7285. FRANK A. NORMAN INC. courtier licencié, 731-6817. 20-02-84

N.D.G. duplex impeccable, tout équipé, 6½, 7½, s.s. fini, 3 foyers, boiseries, plomberie refaite, 4 balcons, 2 garages, grand terrain. 162 000$. 486-4195. 20-02-84

N.D.G. 4185 rue Northcliffe. Unifamiliale en rangée, 8 pièces, chauffage au gaz, stationnement 1 voiture, métro Villa-Maria. Maison ouverte dimanche de 14h à 16h. Vente privée. Agent s'abstenir. 484-5504. 20-02-84

OUTREMONT, ouvert aux visiteurs dimanche le 19 février, 14h à 16h. 364 Querbes, cottage semi-détaché, 7 pièces, foyer au salon, 4 c.c., 2½ s.b., plomberie cuivre, électricité neuve, toiture sous garantie. F. Savoie 273-3653. Audette & Audette courtier. 20-02-84

OUTREMONT: Royal York, vue sur La Montagne, spacieux, rénové, foyer, boiseries chêne. Denyse Royer 735-2681, 277-1864. Royal Trust, coutier. 20-02-84

ST-LAURENT, cottage semi-dét. sous-sol, garage; libre pour occupation. Danielle Tibbo 382-8000, 337-8577. TRUST ROYAL, courtier. 20-02-84

■ Propriétés à vendre

CARTIERVILLE, luxueux split-level, district résidentiel, 4 + 1 c.c., 2½ s.b., tapis mur à mur, foyer, piscine chauffé, système d'alarme. Occupation juillet. Pas d'intermédiaire. 336-1397. 20-02-84

COTTAGE très luxueux, à Deux-Montagnes, fini en cèdre à l'extérieur, 11 pièces, plafond cathédrale à la grandeur, site très privé et paysagé. 94 500 $. 473-4921. 20-02-84

OUTREMONT: Stuart entre Lajoie/Bernard, cottage attaché, 7 pièces, foyer, 1½ s.b., cuisine rénovée, garage et s.s. Agent s'abstenir. 146 000 $. Visite fin de semaine uniquement. 279-3012. 20-02-84

WESTMOUNT, 60 Chesterfield, vente privée. Dimanche 19 février, de 14h à 16h, maison ouverte. 189 000 $. 487-2327. 20-02-84

ESTEREL, cottage chauffé, 8 pièces, 4 c.c., 2 s.b., foyer pierre, cuisine équipée, lave-vaisselle, paysagé, ski, golf. Particulier. 81 000 $ incluant ameublement, chaloupe. 738-7168, 1-228-4151. 20-02-84

Près de Place Versailels et métro, bungalow, 6 pièces, garage, foyer, tapis. 79 000$ discutable. Pas d'agent. 354-3544 après 6h. 20-02-84

■ Rénovation

AMÉNAGEMENT — RÉNOVATION. Salle de bain, salle de séjour, menuiserie, céramique. Travaux de tous genres. Conception personnalisée. 332-5686 — 495-8114. 20-02-84

■ Santé

Angoisse - Insomnie - Toxicomanie
Difficultés relationnelles, familiales, conjugales, professionnelles.
PSYCHANALYSE
PSYCHOTHÉRAPIE ANALYTIQUE
Thérapie: individuelle, couple, familiale, groupe.
Pour rendez-vous: (514)526-1148
1851, est rue Sherbrooke, suite 809, Mtl, Qué, H2K 4L5

20-2-84

■ Société/Loisirs

Pour les professionnels et hommes d'affaires,
UN CAPRICE...
Celui de changer sa routine en changeant de bar.
De s'appliquer une thérapie anti-stress par un peu de sensualité de bon ton.
De vivre l'expérience d'attentions plus personnelles.
De parler, de regarder, d'écouter.
Et d'être bien.
LE CAPRICE
4557, rue Saint-Denis
Métro Mont-Royal

20-2-84



RENDEZ-VOUS...
Agence de rencontre professionnelle. Nous servons exclusivement une clientèle distinguée, cadres, professionnels, femmes et hommes d'affaires. Brochure et consultation gratuite.
282-0058
1117 ouest, rue Ste-Catherine
Suite 108, 1:00 P.M. à 8:00 P.M.

21-2-84

AVIS PUBLICS

Voir aussi en pages 30 et 31

AVIS
DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Article 80 (4)
Dans l'affaire de la faillite de : RAYMOND JOLY, professeur, résidant et domicilié au 55 Chemin Guénette, Lac Masson, Qué. J0T 1L0
Failli
Avis est par les présentes donné que RAYMOND JOLY a fait une cession le 5 février 1984 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 29 février 1984, à 9h30 au bureau du syndic, 1200 ouest, boul. St-Martin, Bureau 401, dans la ville de Laval, dans la province de Québec.
Date de Laval, ce 13ième jour de février 1984.
JEAN ROBILLARD, syndic
Édifice Dessau
1200 ouest, boul. St-Martin
Bureau 401
Laval, Québec
H7S 2E4
Tél.: (514) 382-9234

COUPE ÉLÉGANTE F.F. INC.
F.F. ELEGANT CUT INC.
AVIS est par les présentes donné que la compagnie COUPE ÉLÉGANTE F.F. INC./F.F. ELEGANT CUT INC., constituée en vertu de la partie 1A de la Loi sur les compagnies de Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera à l'Inspecteur général des institutions financières, la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies.
DATÉ À MONTRÉAL, ce 16ième jour de février 1984
AKOS de S. MUSZKA, c.r.
Procureur de la compagnie.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO. 500-04-000669-847
ROSE FUM
Partie demanderesse,
— vs —
ABRAHAM SINGER
Partie défenderesse.
ORDONNANCE
Il est ordonné au défendeur ABRAHAM SINGER de lieux inconnu de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent ordre. Prenez avis qu'une copie de requête, affidavit et avis, a été déposée au Greffe de la Cour Supérieure.
MONTRÉAL, ce 15 février 1984
MARCELLE AUBRY,
Protonotaire-adjoint
LEONARD I. SABLOFF
Procureur de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
NO: 500-02-052566-820
BANQUE NATIONALE DU CANADA
Partie demanderesse
-vs-
BRUNO CUDA
Partie défenderesse
PAR ORDRE DE LA COUR:
La partie défenderesse, BRUNO CUDA, d'adresse inconnue, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la présente insertion.
Une copie de la mise en demeure de comparaître personnellement ou de constituer un nouveau procureur (Article 251 du C.P.C.), a été déposée, à son intention, au bureau de la direction générale des greffes, au Palais de Justice de Montréal, soit au 1 est, rue Notre-Dame, en la ville de Montréal, district de Montréal.
Faute par la partie défenderesse, BRUNO CUDA, de comparaître dans le délai susdit, STATUER sur la demande et prononcer jugement par défaut avec les mêmes conséquences qu'à la suite d'un débat contradictoire.
MONTRÉAL, ce 15 février 1984
ME MARCELLE AUBRY, P.A.
ME MICHEL RICHARD, AVOCAT
615 Dorchester ouest, ste 700
Montréal, QC

Décès

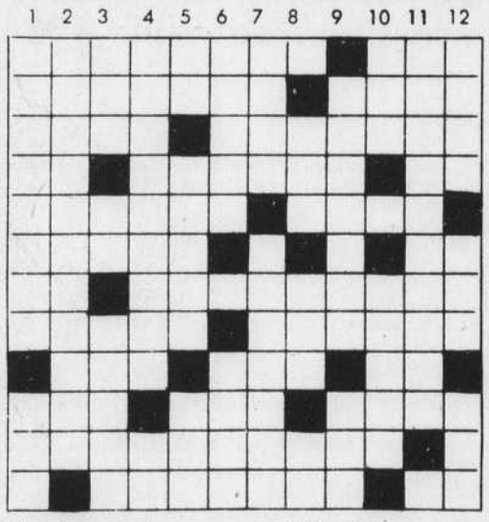
Les avis de décès doivent nous parvenir avant 16 heures pour publication le lendemain.

ROBERT, Jean-Paul. — À Waterloo, le 16 février 1984, à l'âge de 75 ans, est décédé M. Jean-Paul Robert époux de feu Cécile Tétrault. Il laisse ses enfants, Jacques (P.M.E.), André (Micheline Gay), Françoise (Yvon Lapierre) et feu Bernard (P.M.E.) ainsi que 3 petits-enfants, Dominique, Francis et Mélanie, ses soeurs, sa belle-soeur ainsi que ses neveux et nièces. Les funérailles auront lieu le lundi 20 février. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée & Raoul Bourgie Inc., 1750 Notre-Dame, angle 18e Avenue, Lachine, pour se rendre à l'église St-André-Hubert où le service sera célébré à 14h, et de là au cimetière de Lachine lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5h à 7h. Des dons à l'Association du Diabète du Québec seraient appréciés.

PRIÈRE AU ST-ESPRIT
St-Esprit toi qui m'éclaircis tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal, toi qui me donnes le don divin de pardonner et oublier le mal qu'on me fait et qui es avec moi dans tous les instants de ma vie, je veux pendant ce court dialogue te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de toi à jamais, même et malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec toi dans la gloire éternelle. Merci de ta miséricorde envers moi et les miens. (La personne devra dire cette prière pendant trois jours de suite. Après les 3 jours, la grâce demandée sera obtenue même si elle pourrait paraître difficile. Faire publier aussitôt que la grâce a été obtenue sans dire la demande, au bas mettre les initiales de la personne exaucée).
D.B.

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOTS CROISÉS



Horizontalement
1—Quantité d'azote éliminée dans les urines. — D'un verbe gai.
2—Couvrir de beurre. — Affection virale douloureuse.
3—Observa secrètement. — Tête (fam.).
4—Rhodium. — Utile à l'écolier. — Aluminium.
5—Cadence. — Espace infini dans lequel se meuvent les astres.
6—Ensemble des forces militaires. — Américium.
7—Nickel. — Caractère de ce qui n'est pas réel.
8—Essaie. — Se couvrir de crème, en parlant du lait.
9—Patriarche biblique. — Progrès. — Or.
10—Solipède. — Obtient. — Géant vorace.
11—Ouverture étroite pratiquée dans le mur d'un ouvrage fortifié.
12—Accordé. — À demi.

Verticalement
1—Qui va contre le bon sens. — Conscience.
2—Douce et légère comme un zéphyr.
3—Affirmation. — Thulium. — Repli du corps du serpent.
4—Inflammation de la trachée. — Île de l'Atlantique.
5—Patrie d'Abraham. — Qui a une saveur rude et désagréable. — Et le reste.
6—Apre au goût. — Sans mélange.
7—Me rendrai. — Soumettre un tissu à l'action de la vapeur pour lui enlever son apprêt.
8—Langue, faconde. — Point d'union du membre antérieur du cheval avec le tronc. — Dans.
9—Mammifère carnassier d'Afrique. — Unité monétaire de la Norvège et de la Suède.
10—Masse de pierre très dure. — Ressemblance.
11—Qui sert à des inhalations.
12—Unité monétaire chinoise. — Vaste étendue d'eau salée. — Mèche de cheveux rebelles.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	R	E	C	O	N	F	O	R	T	■	D	O
2	O	P	H	T	A	L	M	I	E	■	E	R
3	U	R	A	E	T	E	■	C	O	V	E	■
4	C	O	U	■	T	U	B	A	I	R	E	■
5	O	U	V	R	E	R	O	N	S	■	I	F
6	U	V	E	E	■	I	S	E	R	A	N	■
7	L	E	S	T	E	■	S	U	A	V	E	S
8	E	R	O	S	■	J	A	S	E

Carrières et professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Jeune firme de logiciels
en pleine expansion est à la recherche de 2

ANALYSTES EN INFORMATIQUE ET EN BUREAUTIQUE

Travail au Québec et en Afrique

Envoyer CV détaillé MANUSCRIT avec références et prétention à:

Elif Inc.
7033, route Transcanadienne
Bureau 227
Saint-Laurent, (Québec)
H4T 1S2

PHARMACIEN(NE) D'HÔPITAL

Etablissement: Hôpital d'Argenteuil

Exigence: Être reconnu par l'Ordre des Pharmaciens du Québec

Statut: Temps complet, 35 heures/semaine

Traitement: En conformité avec les normes du M.A.S.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae avant le 24 février 1984 à:

DIRECTION DU PERSONNEL
Hôpital d'Argenteuil
145 boul. de la Providence
Lachute, (Québec)
J8H 4C7

UNIVERSITÉ DE L'ALBERTA
Faculté Saint-Jean

FRANÇAIS

THE UNIVERSITY OF ALBERTA — Faculté Saint-Jean.

La Faculté Saint-Jean sollicite des candidatures au poste de professeur adjoint en français.

Exigences:
Doctorat. Expérience dans l'enseignement supérieur et la recherche. Spécialisation préférée: linguistique appliquée.

Responsabilités:
Enseignement du français au 1er cycle à tous les niveaux.

Traitement:
Varie de $29,720 à $31,920 (échelle de 82-83) en fonction des titres et de l'expérience.

Date d'entrée en vigueur:
1er juillet 1984.

Date limite de réception des demandes:
31 mars 1984.

Envoyer curriculum vitae et noms de trois répondants à:

G. Morcos, doyen
Faculté Saint-Jean
Université de l'Alberta
8406 - 91 Street
Edmonton, Alberta
T6C 4G9

L'Université de l'Alberta a une politique d'égalité en matière d'emploi. Selon les règlements de l'Immigration canadienne, ce poste est offert aux citoyens canadiens et aux résidents permanents. (Poste soumis aux autorisations budgétaires).

LUTTEZ CONTRE LES MALADIES DU REIN.

Donnez
à la
Fondation Canadienne
des Maladies du Rein.

UNIVERSITÉ D'OTTAWA

DEPARTEMENT DE MUSIQUE

CHANT CHORAL ET ENSEIGNEMENT DE L'ÉCRITURE
(poste à temps plein)

QUALIFICATIONS:
Doctorat en musique ou l'équivalence. Le/la candidat(e) devra être complètement bilingue: français-anglais. Expérience reconnue en direction chorale avec spécialisation en théorie...

FONCTIONS:
Diriger les ensembles chorals. Enseigner les techniques chorales. Enseigner l'harmonie et le contrepoint au niveau du Baccalauréat.

RANG:
Professeur adjoint ou agrégé, selon les qualifications et l'approbation budgétaire.

ENTRÉE EN FONCTIONS: 1er juillet 1984

Date limite pour candidatures: 30 mars 1984 ou jusqu'à ce que le poste soit comblé.

Les candidats doivent fournir un curriculum vitae détaillé, une photographie des diplômes obtenus ainsi que les noms et adresses d'au moins trois répondants. On est prié de faire parvenir sa demande à:

Prof. Cynthia Floyd, Directeur
Département de musique
Université d'Ottawa
1, rue Stewart
Ottawa, Ontario K1N 6N5

Conformément aux exigences de l'Immigration canadienne, cette offre ne s'adresse qu'aux citoyens canadiens et aux résidents permanents.

Université McGill

DÉPARTEMENT DE PHILOSOPHIE

Trois professeurs adjoints, de catégorie spéciale (9 mois), titulaires d'un doctorat au moment de leur nomination. Salaire: 22 à 24 000$. Le département est à la recherche d'un professeur de philosophie grecque et médiévale et d'un professeur de philosophie du 19ème siècle. Le troisième poste est ouvert et il sera offert au candidat réunissant les meilleures qualités. Tous les candidats doivent avoir fait la preuve de leurs qualités de chercheur dans le domaine qu'ils visent. Charge d'enseignement: 2 cours par semestre (total de 4 cours pendant la durée du mandat). Entrée en fonction: 1er septembre 1984. Veuillez faire parvenir vos candidatures accompagnées des documents requis avant le 15 mars 1984 au professeur J. McGilvray, directeur du département de philosophie, Université McGill, pavillon Stephen Leacock, 855, rue Sherbrooke ouest, Montréal, Québec H3A 2T7 (514-392-5149). Les candidats qui souhaitent recevoir un accusé de réception de leur demande sont priés de joindre à leur demande une carte postale affranchie portant leur adresse. Conformément à la législation canadienne en matière d'immigration, cette annonce s'adresse aux citoyens canadiens et aux résidents permanents.

UNIVERSITÉ DE L'ALBERTA
Faculté Saint-Jean

ÉDUCATION

THE UNIVERSITY OF ALBERTA — Faculté Saint-Jean.

La Faculté Saint-Jean sollicite des candidatures au poste de professeur agrégé pour les programmes de Baccalauréat en Éducation et de Diplôme supérieur en éducation.

Exigences:
Doctorat en éducation. Expérience dans l'enseignement scolaire et universitaire. Spécialisations préférées: l'une ou plusieurs parmi les suivantes: Français à l'élémentaire, Sciences générales au secondaire, Mathématiques et Informatique au secondaire.

Responsabilités:
Enseignement en langue française au 1er cycle et encadrement de stagiaires, élaboration du diplôme supérieur et enseignement au 2e cycle.

Traitement:
En fonction des titres et de l'expérience. Salaire minimum $37,420 (échelle de 82-83).

Date d'entrée en vigueur:
1er juillet 1984.

Date limite de réception des demandes:
31 mars 1984.

Envoyer curriculum vitae et noms de trois répondants à:

G. Morcos, doyen
Faculté Saint-Jean
Université de l'Alberta
8406 - 91 Street
Edmonton, Alberta
T6C 4G9

L'Université de l'Alberta a une politique d'égalité en matière d'emploi. Selon les règlements de l'Immigration canadienne, ce poste est offert aux citoyens canadiens et aux résidents permanents.

ÉCOLE DE LANGUE FRANÇAISE ET DE CULTURE QUÉBÉCOISE CHARGÉS DE COURS

Enseignement du français, langue seconde.

L'École de langue française et de culture québécoise de l'Université du Québec à Chicoutimi est à la recherche de chargés de cours pour l'enseignement du français, langue seconde, pour les périodes suivantes:

du 15 mai au 23 juin 1984
du 3 juillet au 11 août 1984.

EXIGENCES:

- diplôme d'enseignement du français, langue seconde (de préférence de 2e cycle), ou toute autre expérience pertinente,
- connaissance des méthodes audio-visuelles courantes,
- expérience de l'enseignement du français, langue seconde.

TRAITEMENT:

- selon l'expérience et les qualifications.

Les candidatures doivent parvenir avant le 12 mars 1984 à: École de langue française et de culture québécoise, Université du Québec à Chicoutimi, 555, boulevard de l'Université, Chicoutimi (Québec) - G7H 2B1, (418) 545-5637

Université du Québec à Chicoutimi

La Compagnie de Papier Q.N.S. Limitée

BAIE COMEAU, QUÉBEC

COMPTABLE AGRÉÉ

Une compagnie de papier de la Côte Nord est à la recherche d'un comptable pour joindre son équipe de direction financière à titre de Comptable — Planification. Ce poste est également offert aux hommes et aux femmes.

Les fonctions principales consistent en la préparation de rapports, études, analyses, reliés aux dépenses en capital, au plan financier, aux revues périodiques et tout autre projet relevant du Service de Planification et Analyse Financières.

Exigences:
— Être membre de l'Ordre des Comptables Agréés du Québec.
— Posséder une bonne connaissance de l'anglais.
— Expérience de trois (3) ans.

Rémunération:
— Selon la politique salariale de l'entreprise y incluant tous les avantages sociaux d'usage.

Location:
— Poste situé à Baie Comeau.

FAIRE PARVENIR CURRICULUM VITAE À:

Directeur du Personnel,
La Compagnie de Papier Q.N.S. Limitée,
20, rue Marquette,
Baie Comeau, Qué.
G4Z 1K6

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
FACULTÉ DE THÉOLOGIE

PROFESSEUR (demi-temps)
La Faculté de Théologie est à la recherche d'un professeur régulier à demi-temps en exégèse biblique (Ancien Testament)

FONCTIONS:
- Dispenser, tant au premier cycle qu'aux cycles supérieurs, un enseignement en exégèse biblique (Ancien Testament)
- Participer aux travaux de recherche dans sa discipline, avec la préoccupation de former des chercheurs
- Assumer le tutorat d'étudiants en rédaction de mémoire ou de thèse

QUALIFICATIONS:
- Doctorat ou Ph.D. en Ecriture Sainte ou un/des diplôme(s) jugé(s) équivalent(s) et bonne connaissance des langues anciennes
- Aptitudes pédagogiques pour dispenser un enseignement au premier cycle et aux cycles supérieurs
- Aptitude particulière pour la recherche
- Expérience de l'enseignement, de préférence au niveau universitaire
- Formation spécialisée dans l'exégèse de l'Ancien Testament et bonne connaissance des nouvelles approches exégétiques

TRAITEMENT:
Selon les normes de la Convention collective en vigueur

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION:
le 1er juillet 1984

DATE DE CLÔTURE DES CANDIDATURES:
30 mars 1984

Les candidat(e)s intéressé(e)s sont prié(e)s de faire parvenir leur curriculum vitae et copie de leur diplôme à:

M. Léonard Audet, doyen
Faculté de théologie
Université de Montréal
C.P. 6128 — Succ. "A"
Montréal (Québec)
H3C 3J7

PROGRAMMES D'ÉTUDES CONDUISANT À UN CERTIFICAT DE DEUXIÈME CYCLE, À UNE MAÎTRISE OU À UN DOCTORAT
pour la session d'automne 1984

Certificats
- Météorologie
- Thanatologie

Maîtrises
- Administration des affaires (M.B.A.) (admission en décembre seulement pour l'année débutant au mois de mai suivant)
- Art dramatique (M.A.)
- Arts plastiques (M.A.)
- Biologie (M.Sc.)
- Chimie (M.Sc.)
- Communication (M.A.)
- Économique (M.Sc.)
- Éducation (M.Ed. et M.A.)★
- Études des arts (M.A.)
- Études littéraires (M.A.)
- Géographie (M.Sc.)
- Gestion de projet (M.Sc.) - conjointement avec l'UQAC, l'UQTR et l'UQAH
- Histoire (M.A.)
- Informatique de gestion (M.Sc.A.)
- Linguistique (M.A.)
- Mathématiques (M.Sc.)
- Philosophie (M.A.)
- Psychologie (M.A.)★
- Science politique (M.A.)
- Sciences de la terre (M.Sc.)
- Sciences de l'atmosphère (M.Sc.) - conjointement avec l'UQAC
- Sciences de l'environnement (M.Sc.)
- Sciences religieuses (M.A.)
- Sexologie (M.A.)★
- Sociologie (M.A.)

Doctorats (Ph.D.)
- Administration - conjointement avec l'École des Hautes Études Commerciales, l'Université Concordia et l'Université McGill
- Histoire
- Philosophie - programme extensionné de l'UQTR
- Psychologie★
- Science politique
- Sémiologie
- Sociologie

Date limite de présentation des demandes d'admission:
Le 1er avril 1984
Programmes marqués d'un astérisque: **1er mars 1984**

Aide financière:
La Fondation de l'UQAM offre un certain nombre de bourses d'études de deuxième et de troisième cycles. Des postes d'adjoint de recherche et d'auxiliaire d'enseignement sont également possibles dans les divers départements.

Renseignements et formulaires de demande d'admission:
Service de l'admission, Bureau du registraire
(400 est, rue Ste-Catherine, bureau R-750)
Université du Québec à Montréal
Case postale 8888, Succursale "A"
Montréal (Québec) H3C 3P8
Téléphone: (514) 282-3121

Université du Québec à Montréal

CLINIQUE COMMUNAUTAIRE DE POINTE ST-CHARLES

LA CLINIQUE COMMUNAUTAIRE DE POINTE ST-CHARLES est un organisme de santé contrôlé par les citoyens dont l'objectif est d'organiser des services préventifs et curatifs et de regrouper les citoyens autour des questions de santé afin d'améliorer les conditions de santé à court et à long terme.

LA CLINIQUE RECHERCHE UN(E)

COORDONNATEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E)

FONCTIONS
— S'assure de la réalisation des objectifs de la Clinique.
— Voit à la mise en application des décisions du Conseil d'Administration.
— Voit à la planification et à la coordination de l'ensemble des activités de la Clinique et s'assure de la bonne marche de la Clinique.
— Assure les relations extérieures et la représentation de la Clinique auprès du réseau des affaires sociales.

EXIGENCES
— Expérience en planification et coordination des ressources d'un milieu.
— Expérience en animation.
— Capacité de travailler en équipe avec les citoyens et les employés tout en assurant un rôle de leadership.
— Intérêt manifeste pour une approche socio-communautaire de la santé.
— Ouverture aux problèmes socio-politiques d'un milieu populaire.

SALAIRE:
Selon une entente particulière entre les coordonnateurs (non syndiqués) et le Conseil d'Administration.

*Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae avant le **9 mars 1984** à la **Clinique Communautaire de Pointe St-Charles, 500 rue Ash, Montréal, H3K 2R4, a/s du Comité de Sélection.***

GROUPE CHAMPLAIN

Un regroupement d'entreprises privées qui offrent des services d'hébergement, de soins ou de loisirs à plus de 1000 personnes retraitées ou handicapées sollicite des offres de services au poste de:

ADJOINT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL SERVICES ADMINISTRATIFS

Attributions:
Sous l'autorité du directeur général adjoint, le titulaire planifie, coordonne et contrôle les activités des diverses entreprises du Groupe Champlain en ce qui a trait aux services auxiliaires, au service des ressources humaines et aux services administratifs.

Il participe aux décisions du comité de direction générale.

Exigences:
Détenir un diplôme universitaire en comptabilité, administration, relations industrielles ou avoir une formation jugée équivalente;

Avoir dix (10) ans d'expérience pertinente dont cinq (5) ans à des postes de direction.

Rémunération:
Nous offrons une rémunération de 40 000$ ou plus annuellement selon les qualifications et l'expérience ainsi qu'une gamme avantageuse de bénéfices sociaux.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur offre de services au plus tard le 2 mars 1984 à l'adresse suivante:

Service d'administration Champlain
a/s du Service des ressources humaines
7050, rue Marie-Victorin
Montréal (Québec)
H1G 2J5
Dossier A84-052

Conseil national de recherches Canada — National Research Council Canada

Agent aux relations avec les médias

Le Service de l'information et des relations publiques a besoin d'un Agent aux relations avec les médias afin de rédiger des communiqués, des précis d'information et d'autres articles pour fins de distribution aux médias; recevoir les appels téléphoniques et les demandes écrites provenant des médias et du grand public relativement à des informations précises sur les projets ou les activités du CNRC; coordonner la mise à exécution de l'ensemble des activités, notamment l'approbation des textes, la traduction, l'impression et la diffusion du matériel imprimé; rédiger des notes d'allocution ou d'autres articles destinés à l'impression se rapportant à des événements spéciaux; et exécuter d'autres tâches connexes.

Les candidat(e)s doivent détenir un diplôme universitaire, préférablement en journalisme ou dans une discipline scientifique ou technique, démontrer une aptitude marquée pour le journalisme ou la rédaction d'articles scientifiques et avoir un certain nombre d'années d'expérience récente pertinente. Des années supplémentaires d'expérience pertinente pourraient être prises en considération au lieu d'un diplôme. La capacité de faire des recherches dans un domaine scientifique et d'interpréter et de rédiger des articles scientifiques de manière claire et compréhensible pour le grand public en adoptant un style approprié pour les médias est essentielle. Ils(elles) doivent posséder la capacité d'organiser le travail et de mettre des projets à exécution efficacement et dans des délais rigoureux à court terme. Ils(elles) doivent également connaître à fond les rouages des médias. La connaissance de la langue française et de la langue anglaise est essentielle.

Traitement: jusqu'à 35 335 dollars par année, selon la formation et l'expérience, auquel s'ajoute une prime de bilinguisme de 800 dollars par année à la personne **qualifiée.**

Prière d'adresser un curriculum complet à l'Agent d'emploi, Conseil national de recherches du Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0R6. Veuillez donner la référence PRIS-83-10-DV.

Canada

CULTURE ET SOCIÉTÉ

Le peuple basque : reconquérir son autonomie

par
Clément Trudel

«La récupération de notre pays, comme peuple distinct, passe par la récupération de notre culture», déclare José Maria Vélez de Mendizabal, vice-ministre de la Culture en Euskadi (Pays basque). Les trois territoires basques (Guipùzcoa, Alava et Biscaye) forment de fait une communauté dont le « statut d'autonomie » est acquis depuis 1979 (population de 2.1 millions) et qui pourra éventuellement englober la Navarre si telle était la volonté des Navarrais.

Les Basques ont élu un premier Parlement en 1980. Ils iront aux urnes le 26 février pour désigner 75 députés qui formeront le deuxième Parlement contemporain. Huit formations politiques sont en lice, dont le Parti nationaliste basque (PNV), Herri Batasuna que l'on dit être une façade de l'ETA, la formation de gauche Euskadi Eskerra, etc.

Il y avait eu, en 1936-37, un éphémère statut basque concédé par l'Espagne républicaine, auquel mit fin le régime franquiste. Le Pays basque avait vu ses *fueros*, ou lois particulières, abolis par Madrid en 1876. Aujourd'hui, deux langues officielles (l'espagnol et le basque, ou *euskala*) y sont en vigueur. L'implantation récente d'une radio (1982) — deux chaînes, dont l'une est bilingue — et d'une télévision (1983) basques atteste d'une volonté de conserver une langue fort ancienne qui, pour l'instant, est parlée par 25 % des Basques de la communauté autonome; on peut additionner à ce bassin les 100,000 Basques de France et 50,000 autres en Navarre (ce qui fait, en 1984, près de 700,000 parlant-basque).

Depuis peu, le gouvernement basque a fusionné ses ministères de l'Éducation et de la Culture. M. Vélez de Mendizabal n'occupe son poste que depuis 10 mois. C'est un groupe d'intellectuels gravitant autour d'un comité d'amitié Québec-Euzkadi qui prit contact avec lui, l'automne dernier (en font partie : Pauline Julien, Gaston Miron, Manuel Aranguiz, etc). Le vice-ministre basque à la Culture a remis, ces jours-ci, au ministre québécois de la Culture, M. Clément Richard, une invitation à visiter le Pays basque; il pense que M. Richard rendra une réponse affirmative.

Ce séjour au Québec s'inscrit dans le rapport qu'établit M. Vélez entre l'affirmation nationale des Québécois et la situation qui prévaut au Pays basque, notamment pour la langue et l'éducation. La fin des années '60 avait vu naître, au Pays basque, un phénomène de regroupement volontaire de parents (*ikastola* ou l'école). L'obtention du statut d'autonomie a permis de canaliser l'ensemble des énergies vers une politique globale qui, aidée des précédents en Irlande, en Israël et au Québec, ne tend pas au premier chef vers des mesures coercitives. Certaines facultés universitaires commencent à offrir des options en langue basque et le vice-ministre, économiste de formation, espère que son jeune fils pourra recevoir une éducation universitaire en *euskala* — pour l'instant, il y a pénurie de manuels et d'infrastructures à ce niveau.

M. Vélez de Mendizabal, à l'instar de la plupart des intellectuels basques, n'a appris le basque qu'à l'âge adulte mais la conscientisation fut à ce point forte, chez lui, qu'il a fondé une Association d'écrivains de langue basque. Une cinquantaine d'ouvrages (manuels, brochures, romans, etc) doivent paraître en langue basque en 1984; ce courant devrait acquérir plus d'ampleur avec les années. Pour l'instant, la clientèle jeune est particulièrement choyée par la télévision basque (Euskal) avec l'effet d'entraînement qu'on suppose auprès des jeunes, dans cette partie de l'Espagne où, après la défaite des Loyalistes en 1939, l'immigration « brutale » encouragée par les vainqueurs a perturbé l'équilibre linguistique.



Photo Jacques Grenier
José Maria Vélez de Mendizerbal

Au festival de cinéma qui s'ouvre ces jours-ci à Berlin, l'Espagne est représentée par deux films, dont l'un est basque. Le visiteur pense qu'il est possible que le festival de San Sebastian (en août) accueille une sélection de films québécois; tel est, du moins, le voeu d'une association indépendante de producteurs basques qui a officiellement lancé l'invitation. Au festival des courts métrages de Vitoria (septembre) pourrait aussi se retrouver un bloc de productions québécoises. Le vice-ministre exprime le souhait que l'exposition de sculpteurs basques qui ouvre bientôt à Chicago pourra venir en 1985 au Québec.

La ville basque de Guernica est on ne peut plus célèbre. Picasso a consacré à cette ville, bombardée par les fascistes, une fresque qui fut confiée au *Museum of Modern Art* de New York, puis remise au Prado de Madrid, après la mort de Franco. Les autorités basques, confie l'homme politique, sont intéressées à une initiative du sculpteur québécois Armand Vaillancourt; elles offriraient volontiers l'emplacement nécessaire à un projet international « pour la paix » dont Vaillancourt se ferait le coordonnateur, à Guernica.

Les Basques n'ont jamais été un peuple refermé sur lui-même : ils ont légué à l'humanité une kyrielle de grands navigateurs, des ecclésiastiques célèbres (Ignace de Loyola, fondateur des jésuites) et des intellectuels comme Miguel de Unamuno. Simon Bolivar aussi était basque. Ce Pays basque vit aujourd'hui une phase de fierté reconquise et il n'échappe pas à Vélez de Mendizabal que la cristallisation de l'actualité autour de l'ETA (ce mouvement dont l'émergence fut « logique » à ses débuts) puisse servir à occulter, aux yeux de l'étranger, les autres aspects de la vie de son peuple. Les Basques commencent à peine à vivre avec une « image différente » de forces policières qui, longtemps, ont agi telle une force d'occupation, mais l'article 17 du statut d'autonomie a prévu une police autonome qui est en train de s'implanter dans les juridictions qui ne relèvent pas de l'État central; police qui contribuera, pense le ministre, à la « pacification » que souhaite la majorité des Basques. (L'article 10 de ce statut accorde 39 compétences exclusives au Pays basque.)

L'autonomie a aussi touché, en Espagne, la Catalogne avec laquelle les Basques ont signé des programmes d'échanges. Expo-Cultura, qui s'ouvre le 18 février au Pays basque, fait place, cette année, au patrimoine culturel des Catalans (qui, vu leurs traditions différentes de celles des Basques, n'ont pas le pouvoir de lever des impôts).

José Maria Vélez de Mendizabal était présent, le 15 février, au vernissage du photographe basque Pedro Zarrabeitia (galerie Convergence), exposition qui se poursuit à Montréal jusqu'au 3 mars. Il a tenu à exprimer publiquement sa gratitude aux groupes qui ont participé à cet embryon d'échanges qu'il entend favoriser plus intensément : Ekin-Québec; Amitié Québec-Euzkadi et Omelic, « foyer artistique des communautés culturelles du Québec ».

LA BOÎTE À ÉCHOS

Il reste encore quelques places disponibles à l'atelier Matinées enfantines pour les parents d'enfants de 2½ à 3½ ans. Cette activité aura lieu les mercredis matins, entre 9 h 30 et 11 h 30 à compter du 22 février pour une période de dix semaines. Pour plus de renseignements: appeler au CLSC Samuel de Champlain, 465-4452, poste 12.

■

Jean-Paul Jérôme expose ses oeuvres à la Galerie Cimaise où sont également esposées en permanence celles de Yves Laroche, Gilles Gingras et André Lussier; au 1392 ouest Sherbrooke.

■

Au café Campus, spectacle de jazz punck de Joyce Payte en fin de semaine.

■

Pense à ton désir est le titre général d'un vidéo fiction sur les femmes et le vieillissement qui sera présenté ce soir et dimanche soir à 19 h 30 au Cinéma Parallèle, 3682 boul. Saint-Laurent. Les visionnements seront suivis d'une discussion animée par Cécile Saint-Jean, co-auteure du livre « Elles travaillaient à Ideal Dress ». Dimanche, le public peut aussi rencontrer la réalisatrice Diane Poitras.

■

La Galerie d'art du parc à Trois-Rivières présente une exposition des tapisseries sur canevas de Jeanne Laperrière-Vachon. Jusqu'au 26 février.

■

La *Troisième Galerie de l'Atelier de Réalisations Graphiques de Québec* présente à compter de demain, et jusqu'au 9 mars, les photographies récentes de Brigitte Ostiguy. L'exposition comprend six photographies de nus noir et blanc, de très grand format. La galerie, située au 225 Côte de la Montagne, à Québec, est ouverte tous les jours de 13 h à 17 h, sauf le lundi.

■

Il y aura une soirée de danses traditionnelles à La Veillée du Plateau, 350 Boucher, samedi à 20h 30.

Carrières et professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Université McGill

Psychologie.

Le département de psychologie est à la recherche d'un professeur adjoint dont l'entrée en fonction se fera au mois de septembre 1984. Le candidat idéal devra être en mesure de faire de l'enseignement et de la recherche au sein de notre département et de travailler également au Centre Mackay pour les enfants sourds et handicapés. Les candidats doivent être titulaires d'un doctorat en psychologie cognitive ou en psycholinguistique et avoir suivi une formation spécialisée en neurolinguistique, en acquisition du langage et en développement linguistique atypique. Il est essentiel de connaître le langage mimo-gestuel américain et il est éminemment souhaitable d'avoir une connaissance pratique du français. Les candidats doivent nous envoyer un curriculum vitae, des exemplaires de leurs récentes publications de recherche et un exposé de deux pages décrivant leurs recherches en cours ou leurs futurs projets de recherche.

Nous leur demandons également de faire parvenir au directeur du département trois lettres confidentielles de recommandation. Conformément à la législation canadienne en matière d'immigration, cette annonce s'adresse aux citoyens canadiens et aux résidents permanents. Veuillez adresser toute correspondance à madame V.I. Douglas, directeur du département de psychologie, Université McGill, 1205 ave. Dr. Penfield, Montréal, Canada H3A 1B1.

AGENT SCIENTIFIQUE

Une agence du gouvernement fédéral invite les candidatures pour le poste de surveillance du processus d'examen par les pairs des demandes d'appui financier à la recherche bio-médicale. Le titulaire fournit également une participation scientifique à la mise sur pied d'un système d'information de la gestion et participe, en se rendant sur les lieux, à l'étude critique de certains projets de recherche.

On exige des candidats un grade universitaire spécialisé dans une des disciplines des sciences de la santé. Les candidatures retenues devront aussi faire état d'expérience de l'administration et (ou) de la recherche dans le domaine des sciences de la santé. La connaissance des deux langues officielles est essentielle. Le traitement annuel s'échelonne de **28 453$** à **31 892$.** *Le poste se situe à Ottawa.*

Écrire à: **Dossier 1186**
Le Devoir
C.P. 6033
Succ. Place d'Armes
Mtl. H2Y 3S6

REPRÉSENTANT(E) DU SERVICE À LA CLIENTÈLE

La compagnie FRI Services d'Information Limitée, spécialiste en services d'information destinés à la communauté financière, est à la recherche d'un(e) représentant(e) pour son Service à la clientèle de Montréal.

En tant que lien entre FRI et la clientèle, le ou la candidate choisie devra être bilingue et posséder des aptitudes marquées en communication et relations interpersonnelles. En plus d'une expérience de deux années acquise dans le domaine du placement, la réussite du Cours sur le commerce des valeurs mobilières au Canada et une connaissance de l'utilisation de l'écran cathodique et de l'ordinateur personnel seraient un atout.

Ce poste offre la possibilité de se joindre à un service de spécialistes en pleine expansion, au sein d'un environnement passionnant et stimulant.

Veuillez faire parvenir un curriculum vitae complet au soin de :

Agent du personnel
FRI Services d'Information Limitée
1801, avenue McGill College
Bureu 600
MONTRÉAL (Québec)
H3A 2N4

La garderie Le Pitchounet
garderie à but non lucratif
est à la recherche d'une

directrice.

Qualifications:
— formation universitaire ou collégiale terminale dans un champs pertinent à la fonction
— expérience de travail d'au moins 3 ans dans le domaine des garderies
— expérience en animation, en gestion de personnel et en administration générale.

Qualités personnelles:
— Leadership, habilité à travailler à l'intérieur d'un groupe
— Habilité en animation et en mobilisation d'une équipe de travail.

Salaire:
— 17 500$ et plus selon l'expérience.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le ***29 février 1984*** *à:*

La garderie Le Pitchounet
1276 rue Lajoie
Outremont, Québec
H2V 1P3

Donnez un cadeau UNICEF à un ami et aidez un enfant.



UNICEF ne fait pas uniquement des cartes pour les fêtes. UNICEF offre également tout un choix de cartes toutes occasions, reproductions d'oeuvres d'artistes du monde entier, et une très jolie gamme d'articles de papeterie. Faites-vous plaisir, faites plaisir à un ami et aidez un enfant. Achetez un cadeau UNICEF aujourd'hui.

Pour obtenir notre catalogue gratuitement, composez sans frais: 1-800-268-6362. Demandez le téléphoniste 508.

OUTRE-MER

L'École Polytechnique de Montréal, en collaboration avec l'Agence canadienne de développement international (ACDI), est à la recherche de candidats(es) pour assumer les responsabilités suivantes à l'École polytechnique de Thiès au Sénégal à partir du 1er septembre 1984.

PROFESSEURS

Qualifications:
Posséder un doctorat en sciences appliquées ou une maîtrise en sciences appliquées ou l'équivalent.

Fonctions:
Dispenser l'un des groupes de cours suivants:
— Éléments de machines, Mécanisme et dynamique des machines (génie mécanique)
— Étude du travail, Design, Conception et gestion des unités de production (génie industriel)
— Science des matériaux, Comportement des matériaux, Procédés de fabrication (génie métallurgique)
— Mécanique des fluides, Ports et navigation (génie civil ou mécanique)

Planifier et diriger les séances de laboratoire et de travaux pratiques;

Effectuer des travaux de recherche dans le domaine de sa compétence.

TECHNICIENS

Nature des postes:
— Un technicien en électronique pour les laboratoires de cours d'électricité et d'électronique et pour l'entretien du matériel du service de l'audio-visuel.
— Un technicien en physique pour les laboratoires des cours d'ondes et d'électromagnétisme et pour l'entretien du laboratoire de langues.

Qualifications:
Détenir un D.E.C. professionnel dans le domaine de sa compétence ou l'équivalent et avoir une expérience d'au moins trois ans dans un laboratoire ou dans l'industrie.

Fonctions:
Participer à l'organisation matérielle de son laboratoire et d'autres laboratoires où sa compétence pourrait être utile;

Préparer les séances de travaux pratiques et effectuer les essais préliminaires;

Tenir l'inventaire des produits, du matériel et de l'équipement et maintenir le stock nécessaire au bon fonctionnement des laboratoires.

Tous les candidats doivent être citoyens canadiens, avoir une connaissance parfaite du français parlé et écrit. Des indemnités pour affectation à l'étranger et des logements sont prévus pour la durée du séjour. Les candidats choisis devront s'engager pour une période minimale de deux ans avec possibilité de renouvellement.

Les personnes intéressées devront adresser leur demande accompagnée d'un curriculum vitae avant le 1er mars 1984 à

M. Jacques Martin
Responsable du recrutement
Projet de l'E.P.T.
Ecole Polytechnique de Montréal
C.P. 6079, Succ. "A"
Montréal (Québec)
H3C 3A7

PROFESSEUR

L'École de technologie supérieure sollicite des candidatures pour un (1) poste de professeur régulier dans le champ suivant de spécialisation.

ÉLECTRICITÉ
Technologie des ordinateurs (mini-ordinateurs, micro-ordinateurs, micro-processeurs, logique appliquée, logiciel)

Fonctions
- Enseignement de cours et de travaux pratiques au niveau universitaire
- Encadrement de stagiaires
- Recherche appliquée

Profil de qualifications
- Diplôme de premier cycle en sciences appliquées, génie ou technologie ou l'équivalent
- Expérience industrielle pertinente

La préférence sera accordée aux candidats qui, en plus, peuvent faire état d'un diplôme de deuxième ou troisième cycle, d'une expérience de l'enseignement et de connaissances pertinentes des techniques récentes de la CAO/FAO dans leur domaine de spécialisation.

Date d'entrée en fonction
Le 1er juin 1984 ou avant, selon la disponibilité du candidat

Traitement
Selon l'échelle de traitements en vigueur à l'École de technologie supérieure.

Toute candidature sera traitée confidentiellement.

Les personnes intéressées à ce poste sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae avant 17h le 1er mars 1984 au:

Directeur de la gestion académique
École de technologie supérieure
180 est, rue Sainte-Catherine
Montréal (Québec) H2X 1K9

Université du Québec
École de technologie supérieure

L'INSTITUT DE PASTORALE de l'Université Saint-Paul

recherche

1. les services à exercice complet d'un(e) professeur de sociologie. Cours à enseigner: La famille dans la société contemporaine, développement et croissance familiale, méthodologie de la recherche empirique, séminaire de recherche à diriger. On accorde la préférence aux postulant(e)s qui détiennent un doctorat ou l'équivalent et qui ont une compétence reconnue en recherche reliée à la sociologie de la famille. Date d'entrée en fonction: le 1er août 1984. Date limite pour réception des demandes: le 1er avril 1984. Envoyez curriculum vitae ainsi que les noms et adresses de trois répondants, au: Directeur, Institut de pastorale, Université Saint-Paul, 223 rue Main, Ottawa, Ontario K1S 1C4.
2. la candidature d'un(e) professeur pour remplacer un professeur en congé sabbatique, dans les secteurs suivants: enseignement au programme de formation de conseillers; supervision de stages d'entraînement; enseignement de cours en psychologie. On accorde la préférence aux postulants(e)s qui détiennent un doctorat ou l'équivalent. Expérience dans l'enseignement est souhaitable. Date d'entrée en fonction: le 1er août 1984. Date limite pour réception des demandes: le 1er avril 1984. Les candidatures doivent être adressées, avec les noms et adresses de trois répondants, au: Directeur, Institut de pastorale, Université Saint-Paul, 223 rue Main, Ottawa, Ontario K1S 1C4.

UNIVERSITE CONCORDIA

Le Département de psychologie prévoit qu'il aura à offrir, sous réserve d'approbation budgétaire, plusieurs postes pouvant conduire à la permanence ou temporaires, au rang de professeur adjoint, à compter du 1er septembre 1984. Il n'y a aucune restriction quant au domaine de spécialisation. Les candidats possèdent un doctorat et poursuivent un intensif programme de recherche. Il est souhaitable qu'ils possèdent de l'expérience de la recherche au niveau post-doctoral, de l'enseignement universitaire et, dans le cas des cliniciens, de la supervision clinique. Le Département s'intéresse vivement à l'enseignement et à la recherche aux 1er, 2e et 3e cycles et recherche des candidats animés du même intérêt et dont l'apport à l'enseignement et à la recherche pourra être considérable. Conformément aux règlements canadiens de l'immigration, cette annonce s'adresse aux citoyens canadiens et aux résidents permanents.

Les candidatures accompagnées du curriculum vitae de publications récentes et du nom de trois répondants à qui on aura demandé d'envoyer des lettres de références sur la compétence en matière d'enseignement et de recherche, doivent être envoyées à:

Mme Tannis Arbuckle-Maag
Directrice du Département de psychologie
Université Concordia
1455, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal, (Québec)
H3G 1M8

Clôture des candidatures: quand le poste sera comblé.

cinéma

Toutes les informations à paraître dans cette page doivent parvenir par écrit au DEVOIR au plus tard le mardi de chaque semaine. Demandes d'insertion ou corrections doivent être adressées à l'attention de Christiane Langelier.

ASTRE I: (327-5001) — "**Histoire à mourir debout**" sam. dim., 2 h 05, 5 h 50, 9 h 35, "**Les yeux de l'étranger**" sam. dim., 12 h 30, 4 h 15, 8 h.
ASTRE II: — "**Jamais plus jamais**", sam. dim., 12 h 45, 5 h 15, 9 h 55. — "**Sphinx**", sam.,dim. 3 h 10, 7 h 45.
ASTRE III: — "**Le retour du Jedi**", sam., dim. 1 h 15, 5 h 10, 9 h 10, "**Les Daltons en cavale**" sam. dim., 3 h 30, 7 h 30.
ASTRE IV: — "**Monsieur Maman**" sam. dim., 2 h 35, 6 h 20, 10 h 10, "**Avis de recherche**" sam., dim. 12 h 30, 4 h 15, 8 h.
BERRI I: (288-2115) — "**Les dieux sont tombés sur la tête**" 12 h, 2 h, 4 h, 6 h, 8 h, 10 h.
BERRI II: — "**Carmen**" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.
BERRI III: "**Hécate, maitresse de la nuit**" 12 h 15, 2 h 20, 4 h 30, 6 h 35, 8 h 45.
BERRI IV: — "**Une pierre dans la bouche**" 12 h 15, 2 h 55, 5 h, 7 h 05, 9 h 10.
BERRI V: — "**L'été meurtrier**" 1 h 10, 3 h 40, 6 h 25, 9 h.
BONAVENTURE I: (861-2725) — "**The lonely guy**" sam. dim., 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.
BONAVENTURE II: — "**Lonely hearts**" sam. dim., 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.
BROSSARD I: (465-3851) — "**A armes égales**" sam. dim., 1 h, 5 h, 9 h, "**Le soldat**" sam. dim., 3 h, 7 h.
BROSSARD II: (465-3851) — "**Embrasse-moi, je te quitte**" sam. dim., 1 h 35, 5 h 30, 9 h 30, "**Je me fais du cinéma**" sam. dim., 3 h 30, 7 h 30.
BROSSARD III: "**Emmanuelle 4 en 3-D**" sam. dim., 1 h, 2 h 50, 4 h 35, 6 h 15, 8 h, 9 h 45.
CARTIER-LAVAL: — (663-5124) — "**L'été meurtrier**" sam. dim., 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 30.
CHAMPLAIN I: (271-1103) — "**Emmanuelle 4 en 3-D**" sam. dim., 1 h, 2 h 50, 4 h 35, 6 h 15, 8 h, 9 h 45.
CHAMPLAIN II: — "**A armes égales**" sam. dim., 2 h 25, 6 h, 9 h 30, "**Le soldat**" sam. dim., 12h 50, 4 h 15, 7 h 50.
CINÉMA CHÂTEAUGUAY: (698-0141) — Salle 1: "**Les compères**" sam, 8 h 40, dim., 3 h 40, 9 h 10, "**La jungle en folie**" sam. 7 h, dim. 2 h, 7 h 30. Salle 2: "**Hot dog the movie**" sam. 7 h, 9 h 30, dim. 2 h, 8 h.
CINÉMA DE PARIS I:(875-1882)— "**Emmanuelle 4 en 3-D**" sam. dim., 1 h, 2 h 50, 4 h 35, 6 h 15, 8 h, 9 h 45.
CINÉMATHÈQUE: (842-9763) — SAMEDI: "**The end of the rainbow**" 18 h 35, "**Frag mich was leichteres**", "**night of the wolves**" 20 h 35. DIMANCHE: "**Sleeping beauty**", 15 h, "**The last years of childhood**" 18 h 35, "**Class enemy**" 20 h 35.
CINÉPLEX I: (849-4518) — "**The big chill**" sam. dim., 1 h 20, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.
CINÉPLEX II: — "**Educating Rita**" sam. dim. 1 h 15, 3 h 20, 5 h 25, 7 h 30, 9 h 35.
CINÉPLEX III: — "**Tender mercies**" sam. dim. 2 h 15, 4 h 05, 5 h 55, 7 h 45, 9 h 40.
CINÉPLEX IV: — "**Risky business**" sam. dim., 1 h 40, 3 h 35, 5 h 30, 7 h 25, 9 h 20.
CINÉPLEX V: — "**Experience preferred... but not essential**" sam. dim., 1 h 15, 2 h 40, 4 h 05, 5 h 30, 7 h, 8 h 25, 9 h 55.
CINÉPLEX VI: — "**Can she bake a cherry pie**" sam. dim., 1 h 10, 2 h 55, 4 h 35, 6 h 15, 8 h, 9 h 40.
CINÉPLEX VII: — "**Reuben, Reuben**" sam, dim., 1 h 25, 3 h 25, 5 h 25, 7 h 25, 9 h 25.
CINÉPLEX VIII: — "**Reuben, Reuben**" sam. dim., 1 h 25, 3 h 25, 5 h 25, 7 h 25, 9 h 25.
CINÉPLEX IX: — "**The lonely guy**" sam. dim., 6 h 20, 7 h 55, 9 h 35, "**The smurfs and the magic flute**" 1 h 15, 2 h 40, 4 h 05.
CINÉMA MONTRÉAL I: (521-7870) — "**Frances**" sam. dim., 12 h 15, 4 h 35, 9 h, "**La veillée de la mort**" sam. dim., 2 h 55, 7 h 15.
CINÉMA MONTRÉAL II: — "**Jamais plus jamais**" sam., dim., 12 h 15, 4 h 50, 9 h 25, "**Les aventuriers du bout du monde**" sam. dim., 2 h 45, 7 h 20.
CLAREMONT: (486-7395) — "**Blame it on Rio**" sam. dim. 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h.
COMPLEXE DESJARDINS I:(288-3141)— "**Jeune proie pour mauvais garçon**" sam. dim, 12 h 15, 14 h 55, 17 h 35, 20 h 15, "**Et Dieu créa les hommes**" 13 h 35, 16 h 15, 18 h 55, 21 h 35.
COMPLEXE DESJARDINS II: — "**Pensionnat très spécial**" sam. dim: 12 h 05, 14 h 35, 17 h 05, 19 h 35, 22 h 05, "**Fantasmes interdits**" 13 h 15, 15 h 45, 18 h 15, 20 h 45.
COMPLEXE DESJARDINS III: — "**Une blonde enflammée**" sam. dim: 12 h 05, 14 h 35, 17 h 05, 19 h 35, 22 h 05, — "**Jeux intimes pour jeunes filles**" sam. dim: 13 h 15, 15 h 45, 18 h 15, 20 h 45.
COMPLEXE DESJARDINS IV: — "**Le bourgeois gentilhomme**" sam. dim., 12 h 45, 15 h 20, 17 h 55, 20 h 30.
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (879-4349) — Samedi: Relâche. Dimanche: "**The black stallion**" 15 h, "**L'éternel retour**" 18 h, "**La belle et la bête**" 20h.
CÔTE-DES-NEIGES I: (735-5528) — "**Educating Rita**" sam. dim., 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 15, 9 h 30.
CÔTE-DES-NEIGES II: — "**Lonely hearts**" sam. dim., 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 15.
CRÉMAZIE: (388-4210) — "**L'africain**" sam. dim., 1 h 15, 3 h 15, 5 h 20, 7 h 25, 9 h 30.
DAUPHIN I: (721-6060) — "**L'histoire de Pierra**" sam. dim., 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.
DAUPHIN II: "**Fanny et Alexandre**" sam. dim., 12 h 50, 4 h 20, 8 h.
DORVAL I: (631-8587) — "**Lassiter**" sam. dim. 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h.
DORVAL II: "**Unfaithfully yours**" sam. dim. 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.
DORVAL III: "**Reckless**" sam. dim. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.
DÉCARIE I: (341-3190) — "**Scarface**" sam. dim. 1 h 30, 5 h, 8 h 30.
DÉCARIE II: — "**Carmen**" sam. dim. 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.
ÉLYSÉE I: (842-6053) — "**La balade de Narayama**" sam. dim. 1 h 30, 4 h, 6 h 30, 9 h.
ÉLYSÉE II: — "**Le goût de l'eau**" sam. dim. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.
FAIRVIEW I: (697-8095) — "**Yentl**" sam. dim. 1 h 15, 3 h 50, 6 h 30, 9 h 05.
FAIRVIEW II: — "**Terms of endearment**" sam. dim. 12 h, 2 h 25, 4 h 50, 7 h 15, 9 h 40.
IMPÉRIAL: (288-7102) — "**Reckless**" sam. dim. 1 h, 2 h 45, 4 h 30, 6 h 15, 8 h, 9 h 45.
JEAN-TALON: (725-7000) — "**A armes égales**" sam. dim., 1 h 25, 5 h 20, 9 h 15, "**Le soldat**" 3 h 35, 7 h 30.
KENT I: (489-9707) — "**Unfaithfully yours**" sam. dim. 12 h 45, 2 h 30, 4 h 15, 6 h, 7 h 45, 9 h 30.
KENT II: — "**Lassiter**" sam. dim. 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.
LA CITÉ I: (844-9470) — "**Terms of endearment**" sam. dim. 12 h, 2 h 25, 4 h 50, 7 h 15, 9 h 40.
LA CITÉ II: — "**Blame it on Rio**" sam. dim. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.
LA CITÉ III: — "**Star 80**" sam. dim., 12 h 15, 2 h 10, 4 h 05, 6 h, 7 h 55, 9 h 50.
L'AUTRE CINÉMA: (722-1451) — "**Bonheur d'occasion**" 7 h, "**Marc-Aurèle Fortin 1888-1970**" 7 h 30, "**Le monde selon Garp**" 9 h 15, "**Benvenuta**" 9 h 30.
LAVAL I: (688-7778) — "**Terms of endearment**" sam. dim. 12 h, 2 h 20, 4 h 40, 7 h, 9 h 20. sam. der. spec. 11 h 40.
LAVAL II: — "**Le marginal**" sam. dim. 12 h 30, 2 h 20, 4 h 10, 6 h, 7 h 55, 9 h 50. sam. der. spec. 11 h 35.
LAVAL III: — "**Reckless**" sam. dim. 12 h 30, 2 h 20, 4 h 10, 6 h, 7 h 45, 9 h 35, sam. der. spec. 11 h 20.
LAVAL IV: — "**Les compères**" sam. dim. 12 h 30, 2 h 20, 4 h 10, 6 h, 7 h 50, 9 h 40, sam. der. spec. 11 h 25.
LAVAL V: — "**Papy fait de la résistance**" sam. dim. 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15. sam. der. spec. 11 h 10.
LAVAL-ODÉON I: (687-5207) —"**Embrasse-moi, je te quitte**" sam. dim., 1 h 35, 5 h 30, 9 h 30, "**Je me fais du cinéma**" sam. dim., 3 h 30, 7 h 30.
LAVAL-ODÉON II: — "**Emmanuelle 4 en 3-D**" sam. dim., 1 h, 2 h 50, 4 h 35, 6 h 15, 8 h, 9 h 45.
LOEW'S I: (861-7437) — "**Blame it on Rio**" 12 h, 1 h 55, 3 h 55, 5 h 55, 7 h 55, 10 h, sam. der. spec. 11 h 55.
LOEW'S II: — "**Terms of endearment**" 12 h, 2 h 20, 4 h 45, 7 h 10, 9 h 40. sam. der. spec. 12 h.
LOEW'S III: — "**Two of a kind**" 12 h 10, 2 h, 4 h, 6 h, 8 h, 10 h, sam. der. spec. 11 h 50.
LOEW'S IV: — "**Never say never again**" 12 h, 2 h 20, 4 h 40, 7 h 10, 9 h 45, sam. der. spec. 12 h.
LOEW'S V: — "**Never cry wolf**" 12 h 05, 2 h, 3 h 55, 5 h 55, 7 h 55, 9 h 55, sam. der. spec. 11 h 50.
MERCIER: (255-6224)— "**Carnage**" sam, dim., 3 h 20, 7 h 25, "**Dar l'invincible**" sam. dim., 1 h, 5 h 05, 9 h 15.
OUIMETOSCOPE: — (525-8600) — **SAMEDI: "Coup de foudre"** 7 h 15, 9 h 30, **"Le verdict"** sam. 7 h, 9 h 30, DIMANCHE: **"Bonheur d'occasion"** 2 h, 4 h 30, 7 h 15, 9 h 45, **"À la poursuite de l'étoile"** 1 h, 3 h 45, 6 h 30, 9 h 15.
OUTREMONT:(277-4145) — SAMEDI: **"Bandits, bandits"** 1 h 30, **"Shining, l'enfant lumière"**4 h, **"Le choix de Sophie"** 6 h 30, **"Pauline à la plage"** 9 h 30. DIMANCHE: **"Bandits, bandits"** 1 h 30, **"Shining, l'enfant lumière"** 4 h, **"Tootsie"** 7 h, **"Pauline à la plage"** 9 h 30.
PALACE I: (866-6991) — "Right stuff" 1 h, 4 h 30, 8 h.
PALACE II: — "**Unfaithfully yours**" 12 h 25, 2 h 10, 3 h 55, 5 h 40, 7 h 30, 9 h 20, sam der. spec. 11 h 10.
PALACE III: — "**Hot dog the movie**" 12 h 05, 1 h 50, 3 h 35, 5 h 20, 7 h 10, 9 h, sam. der. spec. 10 h 50.
PALACE IV: — "**Star 80**" 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h, sam. der. spec. 11 h.
PALACE V: — "**Sudden impact**" 12 h 45, 2 h 55, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 25, sam. der. spec. 11 h 35.
PALACE VI: — "**Lassiter**" 12 h 10, 2 h 05, 4 h, 5 h 55, 7 h 50, 9 h 45, sam. der. spec. 11 h 40.
PARALLÈLE: (843-4725) — Samedi: **"Pense à ton désir"** 19 h, **"Faits divers"**, **"Le mystérieux Paul"**, 21 h 15, Dimanche: **"Pense à ton désir"** 19 h, **"Pour qui tourne la roue"**, **"Question de privilège"** 21 h 15.
PARADIS I: (866-6991) — "**Histoire à mourir debout**" sam., dim. 2 h 25, 6 h 05, 9 h 45, "**Les yeux de l'étranger**" sam. dim., 12 h 45, 4 h 30, 8 h 10.
PARADIS II: — "**Le retour du Jedi**" sam. dim., 1 h 15, 5 h 10, 9 h 10, "**Les Daltons en cavale**" 3 h 30, 7 h 30.
PARADIS III: — "**M. maman**" sam. dim. 3 h, 6 h 30, 10 h, "**Avis de recherche**" sam. dim. 1 h, 4 h 30, 8 h.
PARISIEN I: (866-3856) — "**Papy fait de la résistance**" 12 h 45, 2 h 55, 5 h 05, 7 h 20, 9 h 35, sam. der. spec. 11 h 40.
PARISIEN II: — "**Le marginal**" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30, sam. der. spec. 11 h 30.
PARISIEN III: — "**La crime**" 12 h 55, 2 h 55, 5 h, 7 h 05, 9 h 10, sam. der. spec. 11 h 05.
PARISIEN IV: — "**Les compères**" 12 h 05, 2 h, 4 h, 5 h 50, 7 h 45, 9 h 40, sam. der. spec. 11 h 30.
PARISIEN V: — "**L'amie**" 12 h 15, 2 h 15, 4 h 10, 6 h 05, 8 h, 9 h 55, sam. der. spec. 11 h 50.
PLACE LONGUEUIL I: (679-7451) — "**Carnage**" sam. dim., 1 h 10, 5 h 15, 9 h 25, "**Dar l'invincible**" sam. dim., 3 h, 7 h 10.
PLACE LONGUEUIL II: — "**Les Dieux sont tombés sur la tête**" sam. dim., 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.
PLACE VILLE-MARIE I: (866-0689) — "**Broadway Danny Rose**" 12 h 15, 2 h, 3 h 50, 5 h 40, 7 h 30, 9 h 20.
PLACE VILLE-MARIE II: — "**La balance**" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.
PLACE ALEXIS NIHON I: —(935-4246) — "**The dresser**" sam. dim., 12 h 45, 2 h 55, 5 h 10, 7 h 25, 9 h 40.
PLACE ALEXIS NIHON II: — "**Heart like a wheel**" sam. dim., 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 15, 9 h 30.
PLACE ALEXIS NIHON III: — "**Silkwood**" sam. dim., 1 h 45, 4 h 15, 6 h 45, 9 h 15.
PLACE DU CANADA: (861-4595) — "**Scarface**" sam. dim. 1 h 30, 5 h, 8 h 30.
SAINT-DENIS II: (845-3222) — "**Histoire à mourir debout**" sam. dim. 13 h 35, 17 h 20, 21 h 05, "**Yeux de l'étranger**" sam. dim., 12 h 05, 15 h 45, 19 h 30.
SAINT-DENIS III: — "**Gelés ben dur**" sam., dim. 12 h 45, 16 h 15, 19 h 45, "**Pot de problèmes**" 14 h 30, 18 h, 21 h 30.
VERDUN: (768-2092)— "**Embrasse-moi, je te quitte**" sam. 6 h, 9 h 45, dim., 2 h 05, 5 h 55, 9 h 40. "**Je me fais du cinéma**" sam. 7 h 45, dim., 12 h 05, 3 h 50, 7 h 40.
VERSAILLES I: (353-7880) — "**Papy fait de la résistance**" sam. dim. 12 h 30, 2 h 20, 4 h 10, 6 h, 7 h 50, 9 h 40.
VERSAILLES II: — "**Le feu de la danse**" 1 h, 2 h 40, 4 h 20, 6 h, 7 h 40, 9 h 20.
VERSAILLES III: — "**Le marginal**" sam. dim. 12 h 30, 2 h 15, 4 h, 6 h, 7 h 45, 9 h 30.
VILLERAY: (388-5577) — "**Emmanuelle 4 en 3-D**" sam. dim., 1 h, 2 h 50, 4 h 35, 6 h 15, 8 h, 9 h 45.
WESTMOUNT SQUARE: (931-2477) — "**Terms of endearment**" sam. dim. 12 h, 2 h 25, 4 h 50, 7 h 15, 9 h 40.
YORK: (937-8978) — "**Yentl**" 12 h, 2 h 25, 4 h 50, 7 h 15, 9 h 40.

LA BOÎTE À ÉCHOS

Aux concerts du Conservatoire dimanche: à 14 h, la classe de piano de Anisia Campos à la Maison de la culture Côte-des-Neiges et à 17 h du jazz sous la direction de Joseph Zuskin et Nicholas Ayoub au salon de la jeunesse du Vélodrome olympique.

■

L'Atelier d'opéra du Regroupement musique de l'UQAM présente son spectacle annuel à la salle Marie-Gérin-Lajoie ce soir, le 20 et le 22 février à 20 h ainsi que demain à 14 h 30. Les oeuvres au programme sont *Le Pauvre Matelot* de Darius Milhaud et *Amelia Goes to the Ball* de Gian Carlo Menotti.

Le café Hora présente une soirée de danses d'Israël et de danses sociales mettant en vedette la troupe latino-américaine Raices Latinas samedi à 14 h à l'auditorium Samuel Grover, 5480 Westbury.

■

L'artiste Lucie Poirier dansera trois de ses chorégraphies-solo ce samedi au café La Petite Ricane, 177 ouest Bernard, angle Esplanade.

■

Les pianistes duettistes Dominique Morel et Douglas Nemish donnent un récital dans le cadre de la série Début samedi à 20 h à la salle Pollack, 555 est Sherbrooke.

théâtre

CAFÉ DU MARCHÉ: Centre culturel et sportif de l'Est 4375 est rue ontario (252-1744)— "Huit femmes" comédie de Robert Thomas les 19-26 fév. 20h.30
CAFÉ DE LA PLACE: PDA (842-2141)—Caméléon, production du Théâtre de l'Esprit frappeur de Bruxelles,d'après l'oeuvre de Jean Muno jusqu'au 18 fév.
CAFÉ-THÉÂTRE LA BIBITE: 1925 rue Cadillac (252-1829)— La Gang de Guybourg présente "Production impossible" du 2 au 26 fév. 20h.30
CAFÉ-THÉÂTRE JONAS EN HAUT: 209 Boul.des Laurentides, Laval (667-8975)— 2 comédies m. en s. Marcel Cabay "Le visiteur" et "Le triple saut" du jeu. au dim. à compter du 2 fév.
DÎNER-THÉÂTRE LES MASQUES: 777 Université (879-1370)— "Special occasions" de Bernard Slade du 5 janv. au 26 fév.
ESPACE LIBRE: 1945 Fullum (521-4191)— Le Nouveau Théâtre Expérimental présente "La Californie" du mar. au sam. 20h.30 du 14 fév. au 10 mars
HOTEL MERIDIEN: basilaire 2, Complexe Desjardins (285-1968)— "Mad in Canada" de M. Smith, A. Katz et T. DeSantis à compter du 15 fév.
LA LICORNE: 2075 St-Laurent (843-4166)— "Addolorata" de Marco Micone, m. en s. Lorraine Pintal du mar. au dim. 20h.30 à compter du 17 fév.
LIGUE NATIONALE D'IMPROVISATION: Salle Laliberté, UQAM, rue St-Denis (282-3456)— Improvisation lun. 21h.00, ven. 24h.00 et dim. 15h.00 jusqu'au 9 avril
MONUMENT NATIONAL: 1182 St-Laurent (842-7954)— "Restoration" de Edward Bond, m. en s. Nick Hutchison du 14 au 18 fév. 20h.
PLAYER'S THEATRE: 3480 McTavish (392-8989)— "A midsummer night dream" de W. Shakespeare du 14 au 18 et 21 au 25 fév. à 20h.
SALLE CALIXA LAVALLÉE: 3819 rue Calixa-Lavallée (521-8900)— Tess Imaginaire présente "Le voyage dans le compartiment" texte et m. en s. de Mario Boivin du mer. au sam. 20h.30, dim. 15h.30 du 8 fév. au 4 mars
THÉÂTRE DE L'ARRIÈRE-SCÈNE INC: Centre culturel de Beloeil (467-4504)— "Jeanginus et Nicolette" magiciens de la scène 19 fév. 14h.
THÉÂTRE AUJOURD'HUI: 1297 rue Papineau (523-1211)— "Le bélier" de David Freeman, m. en s. Alain Fournier jusqu'au 18 fév. mar. au sam. 20h.30
THÉÂTRE L'AVANT-PAYS: 550 Atwater (935-7257)— La galerie de marionnettes du théâtre de l'avant-pays présente "Barnabé-les-bottines" d'après le conte de Cécile Gagnon tous les dim. à compter du 5 fév. à 14h.
THÉÂTRE CENTAUR: 453 St-François-Xavier (288-3161)—"A majority of two" de Alun Hibbert, m. en s. Maurice Podbrey du 2 fév. au 18 mars, mar. au ven. 20h., dim. 19h., matinée sam. 14h.— Le Dawson College présente "We can't pay? We won't pay!" de Dario Fo, m. en s. Howard Ryshpan du 23 au 26 fév. jeu. au sam. 20h.30, sam. matinée,14h.30, dim. 19h.30
THÉÂTRE DE LA DAME DE COEUR: Upton, sortie 147 de l'autoroute 20 — "La grande aurore" de Serge Mercier, m. en s. Richard Blackburn tous les sam. soirs 21h. jusqu'au 25 fév.
THÉÂTRE EXPÉRIMENTAL DES FEMMES: 4379 rue de Bullion (844-0207)— "Les dandigores" créée par Ginette Noiseux en coll. avec Suzanne Valotaire, textes de Mari Josée Noiseux et Lise Vaillancourt, m. en s. Louise Laprade du 21 fév. au 24 mars du mar. au sam. 20h.30
THÉÂTRE FÉLIX LECLERC: 1456 est rue Ste-Catherine (521-4650)— "L'amour ou la vie" de Guy Fournier, m. en s. Daniel Roussell du mar. au dim. 20h. jusqu'au 26 fév.
THÉÂTRE MÉRIDIEN: Basiliaire 2, Complexe Desjardins, (285-1968)— "Mad in Canada" création de M. Smith, A. Katz et T. DeSantis à compter du 15 fév.
THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE: 84 ouest rue Ste-Catherine (861-0563)— "Cul-de-sac au 7e ciel" texte de Caryl Churchill traduit par Maryse Pelletier, m. en s. Olivier Reichenbach à compter du 24 fév. mar. au ven. 20h., sam. 17h. et 21h., dim. 15h.
THÉÂTRE DENISE-PELLETIER: 4353 est rue Ste-Catherine (253-8974)— "Mère courage et ses enfants" adaptation de Gilbert Turp, m. en s. Jean-Luc Bastien du 27 janv. au 3 mars, représentations ven. et sam. 20h.30
THÉÂTRE PORT ROYAL: PDA (842-2112)— La Cie Jean Duceppe présente Les Petits Matins de Paul Osborn, m. en s. Gilbert Lepage 18 fév. 17h. et 21h.
THÉÂTRE QUAT'SOUS: 100 est ave des Pins (845-7277)— "Mahagonny" de Bertolt Brecht et Kurt Weill, m. en s. Alexandre Hansvater du mer. au dim. 20h. jusqu'au 26 fév.— Quat'Saouls Bar: C't'a ton tour, Laura Cadieux, de Michel Tremblay, m. en s. M. Gauthier et S. Turmel du 27 janv. au 21 fév. ven. sam. 23h., dim. 15h.30, lun. mar. 20h.
THÉÂTRE DU RIDEAU VERT: 4664 rue St-Denis (844-1793) — "Les noces de sang" de Federico Garcia Lorca,mise en scène de Danièle J. Suissa sem. 20h.00, sam. 17h.00 et 21h.00., dim. 19h.00 du 19 janv. au 18 fév.

QUÉBEC:
HULL OTTAWA TORONTO:

THÉÂTRE DE LA BORDÉE: 1091½ rue St-Jean, Québec (694-9631)— "Julie des Hivers" de Rachel Lepage, m. en s. Matieu Gaumond, mar. au sam. 20h.30 du 15 fév. au 17 mars
ATELIER DU CENTRE NATIONAL DES ARTS: 333 ave King Edward— Aventures théâtrales, textes créés lors d'ateliers d'écriture dramatique sous la direction de Michel Garneau du 21 au 25 fév. 20h.
CENTRE NATIONAL DES ARTS: Ottawa— Studio: Tighten the traces-Haul in the Reins-The boat 18 fév. 14h. et 20h.
MAISON DU CITOYEN: 25 Laurier, Hull (771-6669)— "Sont-ce les effets du southern comfort?" comédie de Isabelle Doré, m. en s. Joël Richard du lun au ven 12h.10, du 20 fév. au 2 mars
THÉÂTRE DU P'TIT BONHEUR: 57 Adelaide est, Toronto (363-4977)— "Strip" une pièce franco-ontarienne co-écrite par 3 femmes: Catherine Caron, Brigitte Haentjens et Sylvie Trudel, m. en s. Gilles Provost du 9 au 26 fév. mar. au sam. 20h.30, dim. 15h.
UNIVERSITÉ D'OTTAWA: 85 rue Hastey, Ottawa (749-3631)— La ligue nationale d'improvisation tous les dimanches à 20h.00 jusqu'au 1 avril

expositions

ACOMPLEXE: 1277 rue Panet (523-3673)— Exposition de gravures de Alfred Pellan, de 1970-1975
ART 45: 1460 o. Sherbrooke (843-5024)— Oeuvres récentes de David Bolduc du 4 au 23 fév.
ARTICULE: 4060 St-Laurent ste 106 (842-9686)— Exposition de Michel Daigneault du 8 au 26 fév. mar. au dim. de 12h. à 17h.
ATELIER-GALERIE BATEAU-LAVOIR: 983 Boul. Richelieu, Beloeil— Oeuvres de B. Zakour, M. Assif-Hamilton, N. Tremblay, P. Rouleau, D. Paquin, Y. Quintal, F. Séguin, Y. Dumont, S. Rochat, T. Lebedeff, J.P. Lafrance, M. Madore, F. Lamaire et C. Dufour à compter du 15 janv.
ATELIER GALERIE SERGE LACROIX: 4593 Rivard (843-4535)— Oeuvres de Michel Dumont, C. Roy, L.P. Bougie et Michel Varin du 1 au 28 fév.
ATELIER LUKACS: 4125 Blueridge Cr. app 44 (933-9877)— Vente de peintures, gravures et cadres du 1 au 29 fév. sam. et dim. 11h. à 16h., sem. sur rendez-vous
AUBES 3935: 3935 St-Denis (845-5078)— "Corpus Naos" de Denis Demers, travaux récents, techniques mixtes du 2 au 29 fév. mer. au dim. 13h. à 18h.
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE: 395 Wellington, Ottawa— Jacques Cartier au Canada, exposition du 7 fév. au 31 mars, tous les jours de 9h. à 21h.
CAFÉ TIMÉNÉS: 4857 ave du Parc (272-1734)— Exposition huiles sur canevas de Francine Henry
CENTRE DES ARTS VISUELS: 350 ave Victoria (488-9558)— "Le tissage au Québec" travaux de Lucien DesMarais du 12 janv. au 25 fév.
CENTRE SAIDYE BRONFMAN: 5170 Côte Ste-Catherine, Mtl (739-2301)— Saundra Freed, Linda Hazen et Sergio Kokis, peintures, et Françoise Lavoie, dessins et gravures jusqu'au 20 mars
CENTRE DE CÉRAMIQUE POTERIE BONSECOURS INC: 444 rue St-Gabriel (866-6581)— Exposition Parallèle un à un, Friedhelm Lach et Yves Louis-Seize du 22 fév. au 10 mars sem. 10h. à 18h., sam. dim. 12h. à 18h.
CENTRE DE CRÉATION ET DE DIFFUSION EN DESIGN: 175 ave Président Kennedey— "Fraises rouges fraises roses" Exposition conçue par Ghyslaine Fallu et réalisée par ses élèves du 18 fév. au 4 mars, du mer. au dim. de 12h. à 18h.
CENTRE CULTUREL DE VERDUN: 5955 Bannantyne, Verdun— Oeuvres récentes de Christiane Frenay. du 8 au 22 fév.
LE CERCLE D'ART: 2159 St-Martin est, Duvernay— Dessins de Robert Lesco du 5 au 29 fév. tous les jours de 10h. à 21h.
LA CHAMBRE BLANCHE: 549 bou. Charest est, Québec (529-2715)—Changer d'air (question de) installation de Michel Asselin du 10 janv. au 26 fév.
CHÂTEAU DUFRESNE: (coin Pie IX et Sherbrooke) —Edward Colonna et l'art nouveau (1862-1948)du 19 janv. au 25 mars
LA COLLECTION TUDOR INC.: 1538 Sherbrooke Ouest (933-2694) — "Oeuvres de M. Bellerive, Ron Bolt, A. Harrison, Bruce le Dain, E. Taheld et Y. Wilson.
COMPLEXE DESJARDINS: A la succursale postale— Exposition de Pierre Houle, thème:"Matière à vivre" cette exposition est une initiative des employés de la succursale, tout février
ESPACE OVO: 307 ouest rue Ste-Catherine, local 300 (849-6253)— Nuit blanche matin rose, une naissance à la maison, photographies de Pierre Crépô, du mer. au sam. 12h. à 18h. du 14 fév. au 4 mars
GALERIE ALEXANDRE: 1456 ouest rue Sherbrooke (844-2593)— Oeuvres de Hubert Van de Walle du 16 au 26 fév.
GALERIE ALLLIANCE: 680 ouest rue Sherbrooke (284-3768)— Exposition de Vittorio, affiches, sérigraphies et offsets du 9 fév. au 2 mars lun. au sam. 11h. à 17h.
GALERIE ARIEL: 541 Mountainview, Otterburn Park (464-1513)— Oeuvres de Roussil, Dufour, Tremblay, Ben-Zacour, Sabourin, Gagné, Lortie et Beauchemin jusqu'au 3 mars
GALERIE D'ART L'ARISTOCRATE: 1500 Atwater, Plaza Alexis Nihon (935-8030) — Peintures de N. Boisvert, M. Brazeau, M. Favreau, G.E. Gingras, J.P. Lapointe, A. Richardson, A. Rousseau, C.D. Valais.
GALERIE D'ART CONCORDIA: 1455 ouest Boul. Maisonneuve (879-5917)— Chromazone du 8 fév. au 3 mars— Art Africain appartenant aux collections McGill et Concordia jusqu'à la fin avril
GALERIE D'ART LA CANADIENNE: Le Reine Elisabeth, 900 o. Dorchester (875-8944)— Oeuvres d'artistes, peintures de Aubry, Alarie, Tiengo, Basque, Del Signore, Poirier, Picher et Noël tous les jours de 12h.00 à 18h.00, ven. de 12h.00 à 20h.00
CALERIE D'ART PELLETIER: 1030 Henri-Bourassa est (388-9642) — Exposition d'huiles et aquarelles d'A. Rousseau, A. L'Archevêque, H. Champagne, J. L'Escarbeau, J. Baudoin, M. Laberge, G. Légaré, V. Lapierre, V. Honch, S. Cosgrove, etc..
GALERIE ART SELECT INC: 6810 St-Denis (273-7088)— Oeuvres de Angemil Ouellet, Charles Bégin, Antoine Bittar et Claude Picher et sculptures de Richard Klode, J.P. Mailloux, André Ross, J.M. Laberge et Anghel Bugur du mar. au dim.
GALERIE ART ET STYLE: 4875 A, O. rue Sherbrooke, Westmount (484-3184)— Oeuvres de Maurice Assier, Tom Forrestall, J.P. Ladouceur et A. Rousseau du 23 janv. au 20 fév.
GALERIE ART VIEUX PALAIS: 185 rue Du Palais, St-Jérôme (432-7171)— Exposition oeuvres sur papier de Madeleine Therrien du 19 fév. au 11 mars du mar. au ven. 11h.30 à 17h.30, sam. et dim. 14h. à 17h.
GALERIE L'ART VIVANT: 3822 St-Denis (849-9690) —aquarelles de LeSueur, Laurin, Carette, Palmaerts, Nicol, Archambault, Eve-Rell
GALERIE DU CENTRE: 31 ave Lorne, St-Lambert (672-4772)— Aquarelles de Hans Van Der Aa 15 fév. au 4 mars
GALERIE DES 5 CONTINENTS: 1225 ave Greene (931-3174)— Masques-symboles de l'Afrique du 14 fév. au 24 mars
GALERIE CONVERGENCE: 1285 de la Visitation, Mtl— Photographies de Pedro Zarra Beitia, artiste du pays Basque du 15 fév. au 3 mars, mar. au sam. 12h. à 18h.
GALERIE CULTART: 386 rue Laurier ouest (273-5149) — "Espaces utopiques" oeuvres récentes de Marie Bibeau du 2 au 27 fév.
GALERIE DOMINION: 1438 Sherbrooke ouest (845-7833, 845-7471) — Oeuvres choisies de Borduas, Coburn, Clarence Gagnon, Ed. J. Hughes, Kriefhoff, Maillol, Henry Moore et Rodin
GALERIE DON STEWART: 1460 ouest rue Sherbrooke (845-2905)— Oeuvres récentes de David Bolduc du 4 au 23 fév.
GALERIE ANNE DORAN: 521 promenade Sussex, Ottawa (235-6546)— Oeuvres de Jim Reid jusqu'au 18 fév., du mar. au sam. 11h. à 17h.
GALERIE ELCA LONDON: 1616 o. Sherbrooke (931-3646)— Sélection de gravures et sculptures inuit— Artistes canadiens: J.Bush, G. Iskowitz, D. Bolduc, D. Solomon, C. Sutton, J. Drapell, K.M. Graham et P. Fournier— Artistes de l'Ouest du Canada: D. Alexander, C. Perehudoff, G. Hardy, R. Cowley, R. Perehudoff et W. Mulcaster tout fév.
**GALERI